

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES  
Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire  
Faculté des Sciences  
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement

**Ecotourisme et conservation des ressources  
naturelles dans le Parc National de Waza :  
Etats des lieux et perspectives**

Mémoire de Fin d'Etudes présenté par  
**VANDE PITTE, Marine**  
en vue de l'obtention du grade académique de  
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement

Année Académique : 2010-2011

Directeur : Prof. J-M Decroly



## Remerciements

Je voudrais commencer par remercier M. Jean-Michel Decroly, mon promoteur, qui m'a judicieusement suivie, recadrée et conseillée tout au long de cette année. Je tiens à remercier les membres de mon jury, Mme Godart, Mme Joiris et Mme Diekmann qui m'ont également donné leur avis sur l'une ou l'autre partie de ce mémoire et qui ont accepté de le lire.

Un tout grand merci aux membres de ma famille pour leur soutien intemporel et leur capacité à me redonner confiance en moi.

Mille mercis à Lucia Di Stasio, mon « coach de mémoire », pour son amitié depuis notre arrivée à l'Université et pour tous les bons conseils qu'elle a su me prodiguer. Merci à Aurore, Diane, Thomas, Vinciane, Magali, Yannick, Matthieu et les autres, ces amis qui ont toujours été là pour moi.

Merci aussi au Conseil interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (CIUF) et à la Commission universitaire pour le Développement (CUD) pour leur intervention financière sans laquelle mon voyage au Cameroun et l'incroyable expérience humaine que j'y ai vécue n'auraient pas été possibles.

Un grand merci à toutes les personnes que j'ai pu rencontrer lors de mon terrain et sans lesquelles je n'aurais jamais récolté toutes les informations présentées dans ce travail. Merci pour leur gentillesse, leur accueil et leur motivation à m'aider à avancer malgré les obstacles rencontrés.

Merci à Salé, mon accompagnateur sur place qui est devenu mon ami, pour ses traductions, ses sourires et les longues discussions échangées au crépuscule en regardant passer les girafes du Parc National de Waza. Merci à Ayam, Fana, Zara et Amssa, mes *mamas*, qui ont été aux petits soins pour moi le temps de mon séjour et auprès de qui j'ai pu, malgré la barrière de la langue, apprendre tant de nouvelles choses. Merci à M. Ambassa pour toutes les informations qu'il m'a fournies et pour son point de vue éclairé sur la gestion du parc. Merci à M. Ndjidda, le conservateur, pour le temps qu'il a bien voulu me consacrer malgré son planning chargé. Merci à M. Abba Ali sans lequel je n'aurais pas aussi bien cerné la complexité sociale des populations vivant autour du parc.

Merci aux professeurs et aux élèves de l'Ecole de Faune de Garoua pour leur accueil pendant une semaine, Francis, Elvire, Ismaël, Christian, Prospère et les autres. Merci à M. Bachirou du Centre d'Etudes de l'Environnement et du Développement et à Mesmin Tchindjang de l'Université de Yaoundé 1 pour tous les documents qu'ils m'ont gentiment fournis. Merci à Rémy Ledauphin pour toute l'aide qu'il m'a apportée malgré le fait que nous ne nous soyons jamais rencontrés.

Merci au Parc National de Waza, pour l'aventure extraordinaire qu'il m'a été donnée d'y vivre, ses paysages, ses animaux et ses hommes.



## Résumé

Lors de ce travail, situé dans une optique d'évaluation opérationnelle, je me suis intéressée à l'écotourisme et aux potentialités de sa contribution à la conservation des ressources naturelles au sein d'une aire protégée, à savoir le Parc National de Waza (PNW) au Cameroun. Les informations dispensées au cours de ce mémoire tentent de répondre à la question suivante : le projet écotouristique mis en place au PNW a-t-il engendré une diminution de la pression humaine exercée sur les ressources naturelles, via la création de microprojets ou de revenus alternatifs aux activités illégales pratiquées dans le parc ?

Différents auteurs se sont penchés sur cette problématique et leurs réflexions sont exposées dans une synthèse de la littérature. Le but de cette opération est de constater ce qui se dit et ce qui se fait dans la sphère écotouristique afin de pouvoir, ultérieurement, en dégager des éléments pertinents pour l'analyse du cas du PNW. Ainsi, toutes les recommandations énoncées n'y sont pas applicables.

Le contexte général camerounais – économique, juridique, social et touristique – et la situation particulière du PNW et de sa zone périphérique sont décrits car ils jouent un rôle majeur dans les possibilités de développement de l'écotourisme. Les sécheresses, le braconnage, la construction d'un barrage privant le PNW et les populations riveraines d'une grande quantité d'eau ainsi que la pauvreté extrême de celles-ci ont contribué au déclin du PNW. En effet, face à des conditions de (sur)vie très précaires, les villageois n'ont souvent d'autres choix que d'exploiter les ressources naturelles du parc dont ils ont été privés subitement lors de sa création.

Dans le cadre du changement du paradigme de la protection radicale et socialement exclusive vers celui d'une gestion participative des aires protégées, le Projet Waza Logone (PWL), un projet intégré de conservation et de développement, est intervenu dans la région du PNW afin d'améliorer ses conditions sociales et environnementales. C'est le PWL qui va, entre autres réalisations, instaurer l'écotourisme au sein du PNW : sensibilisation des populations à l'importance du PNW, construction d'infrastructures touristiques et lancement d'activités censées, par les bénéfices générés et les microprojets réalisés dans les villages, détourner les populations de leurs utilisations des ressources en les rendant moins dépendantes de celles-ci.

Cependant, l'analyse approfondie de la contribution de l'écotourisme à la conservation dévoile des résultats décevants : les pressions anthropiques subies par le PNW n'ont pas du tout été minimisées depuis le lancement de l'écotourisme. Cet échec est imputable à la fois à des facteurs internes – prestation insatisfaisante des acteurs impliqués, manque de transparence, populations démunie et démotivée, structures de relève inefficaces, ... – et à des contraintes externes – corruption et budget insuffisant, manque de coordination entre différents ministères, lois floues, ...

Les perspectives d'avenir de l'écotourisme au PNW sont donc mitigées : actuellement, malgré ses déboires, le projet a au moins le mérite d'exister concrètement. Il y a énormément de domaines dans lesquels des améliorations peuvent être apportées, de manière plus ou moins aisée et réaliste : une formation pour les guides touristiques, la diversification des activités proposées, une redynamisation des comités de gestion, etc. Toutefois, il y a certains facteurs sur lesquels l'écotourisme, à son niveau micro, ne peut avoir d'influence alors qu'ils représentent un véritable danger pour la pérennité du PNW.

Ainsi, il semble que l'écotourisme ne puisse pas faire face au déclin du PNW et ne constitue pas un outil unique de conservation. Son implantation dans une aire protégée devrait se faire lorsque des conditions minimums en termes de sécurité alimentaire, sociale et économique sont réalisées, car il ne peut pas insuffler seul la nécessaire augmentation du niveau de vie des populations riveraines, apte à les détourner durablement des ressources du PNW.



# Table des matières

LISTE DES ACRONYMES.....	IX
LISTE DES TABLEAUX.....	XI
LISTE DES FIGURES.....	XIII
LISTE DES CARTES.....	XV
LISTE DES PHOTOS.....	XVII
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE PREMIER : ETAT DE LA LITTERATURE.....	5
1. INTRODUCTION.....	5
2. UNE APPROCHE ECONOMIQUE DOMINANTE.....	6
2.1. Introduction.....	6
2.2. Une analyse coût-bénéfices.....	6
2.3. La notion de marché.....	7
3. LES FACTEURS DE REUSSITE D'UN PROJET ECOTOURISTIQUE.....	8
3.1. Introduction.....	8
3.2. Un régime de taxes et de subsides pour internaliser les externalités.....	8
3.3. L'évaluation de la réussite d'un PICD selon quatre critères.....	8
3.3.1. Introduction et définitions.....	8
3.3.2. Quatre hypothèses sous-entendant quatre stratégies.....	9
3.3.3. Résultats.....	10
3.3.4. Conclusion.....	10
3.4. Des droits d'entrées conséquents : une nécessité.....	10
3.5. Trois stratégies de minimisation des impacts touristiques.....	11
3.6. Cinq facteurs de succès pour un écotourisme efficace.....	12
4. ANALYSE DE CAS.....	13
4.1. Introduction.....	13
4.2. La réserve de faune de Cuyabeno : différents modes de participation touristique.....	13
4.2.1. Introduction et hypothèses.....	13
4.2.2. Quatre communautés, quatre modes de participation touristique.....	14
4.2.3. Une disparité dans les revenus touristiques.....	14
4.2.4. Analyse des impacts socioéconomiques et environnementaux.....	15
4.2.5. Conclusion.....	15
4.3. Le Parc National Cross River : le tourisme dans l'intérêt des populations locales ?.....	16
4.3.1. Introduction.....	16
4.3.2. Résultats : une participation touristique peu attractive.....	16
4.3.3. Conclusion.....	16
4.4. Conclusion.....	17
5. L'ECOTOURISME : UN INSTRUMENT DE CONSERVATION ET DE DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE EFFICACE ?.....	17
5.1. Introduction.....	17
5.2. Des impacts négatifs persistants.....	17
5.3. Une évaluation des potentialités selon quatre questions.....	18
5.3.1. Introduction.....	18
5.3.2. L'écotourisme communautaire est-il un bon instrument pour la conservation ?.....	18

5.3.3. L'écotourisme communautaire permet-il une réduction de la pauvreté et un développement économique ? .....	19
5.3.4. L'écotourisme communautaire est-il une bonne incitation à la conservation ? .....	19
5.3.5. Quelle est la viabilité de tels projets sur le long terme ? .....	19
5.3.6. Conclusion .....	20
5.4. <i>La difficulté de mettre en place un régime de taxes et de subsides</i> .....	20
5.5. <i>Quatre raisons expliquant l'échec des PICD</i> .....	20
6. CONCLUSION .....	21
<b>DEUXIEME CHAPITRE : CONTEXTE DE L'ETUDE</b> .....	<b>23</b>
1. INTRODUCTION .....	23
2. LE CAMEROUN .....	23
2.1. <i>Présentation générale</i> .....	23
2.2. <i>Cadre législatif et institutionnel de la gestion des aires protégées</i> .....	24
2.2.1. Introduction .....	24
2.2.2. Des lois et des programmes pour gérer l'environnement .....	25
2.2.3. Une loi floue et difficile à mettre en pratique .....	26
2.2.4. Le contexte de l'émergence de la gestion participative ou cogestion .....	27
2.2.5. Conclusion .....	27
2.3. <i>Situation touristique</i> .....	28
3. LE PARC NATIONAL DE WAZA : UN APERÇU DE SES CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES ET SOCIALES .....	30
3.1. <i>Introduction</i> .....	30
3.2. <i>Situation géographique</i> .....	30
3.3. <i>Historique et assistances</i> .....	30
3.3.1. Historique .....	30
3.3.2. Assistances antérieures .....	31
3.3.3. Assistance future .....	32
3.4. <i>La construction du barrage de Maga et ses conséquences</i> .....	32
3.4.1. Introduction .....	32
3.4.2. Pourquoi un barrage ? .....	32
3.4.3. Situation avant la construction du barrage de Maga .....	33
3.4.4. Les aménagements de la SEMRY .....	33
3.4.5. Conséquences de la construction du barrage de Maga .....	34
3.4.6. Situation après la réhabilitation hydrologique .....	35
3.4.7. Conclusion .....	36
3.5. <i>L'environnement naturel du PNW : un milieu fragile</i> .....	37
3.5.1. Le climat et le relief .....	37
3.5.2. L'hydrographie : l'eau, une ressource rare .....	37
3.5.3. Les habitants du PNW : la faune et la flore .....	38
3.5.3.1. La flore .....	38
3.5.3.2. La faune .....	39
3.6. <i>L'environnement humain : la pauvreté comme facteur de dégradation de l'environnement</i> .....	40
3.6.1. Introduction .....	40
3.6.2. Historique du peuplement : une occupation ancienne .....	40
3.6.3. Les ethnies : une diversité impressionnante .....	40
3.6.4. Démographie .....	41
3.6.5. Caractéristiques socio-économiques .....	42
3.6.6. Conclusion .....	43
3.7. <i>Les interactions « Homme – Nature » ou l'utilisation des ressources naturelles du PNW</i> .....	43
3.7.1. Introduction .....	43
3.7.2. La chasse : une activité locale de subsistance .....	44
3.7.3. La pêche : une activité traditionnelle et rémunératrice .....	44
3.7.4. L'élevage ou la « gangrène du parc » .....	45
3.7.5. La collecte .....	47
3.7.6. Les cultures .....	47
3.7.7. Conclusion .....	48

3.8. Situation touristique : un bilan mitigé .....	48
3.9. Conclusion .....	51

## TROISIEME CHAPITRE : EVALUATION ET PERSPECTIVES DE LA CONSERVATION DES RESSOURCES ET DE L'ECOTOURISME DANS LE PNW .....

1. INTRODUCTION .....	53
2. METHODOLOGIE .....	53
2.1. La recherche de littérature .....	54
2.2. L'observation .....	55
2.3. L'entretien semi-directif .....	56
2.3.1. Une chercheuse sur le terrain .....	56
2.3.2. Pourquoi des entretiens semi-directifs ? .....	56
2.3.3. Les problèmes rencontrés .....	57
3. LE PROJET WAZA LOGONE : UN PICD .....	58
3.1. Historique et objectifs du PWL .....	58
3.2. Le PWL, instigateur de l'écotourisme au PNW .....	59
3.3. L'approche participative .....	60
3.3.1. La zone périphérique : un compromis .....	60
3.3.2. Le comité de gestion et de concertation du PNW et de sa zone périphérique : le centre des décisions .....	61
3.3.3. Le conseil scientifique .....	62
3.4. Les réalisations écotouristiques du PWL .....	62
3.4.1. Le centre d'accueil et d'information : une contribution majeure .....	62
3.4.2. L'association Wichidkou : une dynamique féminine .....	64
3.4.3. Les campements écotouristique de Tchédé et Niwadji : un espoir vite déçu .....	66
3.4.4. Le GIC « Solidarité des guides touristiques de Waza » .....	66
3.5. Le plan d'aménagement de 2007 et le renforcement des activités .....	68
3.6. Après le PWL : la consolidation des acquis .....	68
4. ANALYSE .....	69
4.1. Rappel de la problématique .....	69
4.2. L'écotourisme au PNW a-t-il réduit la pression humaine sur les ressources naturelles ? .....	70
4.2.1. Les dysfonctionnements internes .....	70
4.2.1.1. Le centre d'accueil ne remplit pas son rôle .....	70
4.2.1.2. L'association Wichidkou et ses problèmes .....	73
4.2.1.3. Une prestation des guides touristiques non-satisfaisante .....	74
4.2.1.4. Des structures de relève non-efficaces .....	75
4.2.1.5. Le mauvais entretien des pistes .....	76
4.2.1.6. Une population démotivée .....	76
4.2.1.7. Conclusion : l'approche participative considérée comme un échec .....	77
4.2.2. Les obstacles exogènes .....	79
4.2.2.1. La corruption et le manque de transparence : un budget insuffisant .....	79
4.2.2.2. Une répartition des tâches inopérante .....	80
4.2.2.3. La décentralisation n'est pas effective .....	80
4.2.2.4. La diminution de la fréquentation touristique .....	80
4.2.2.5. Et ce n'est pas tout .....	81
4.2.2.6. Conclusion .....	82
4.3. Et demain ? : Perspectives d'avenir et recommandations .....	82
4.3.1. Introduction .....	82
4.3.2. Résoudre le problème de l'eau au sein du PNW .....	82
4.3.3. Augmenter le prix des droits d'entrées .....	84
4.3.4. Améliorer et diversifier les activités .....	84
4.3.4.1. Pour un véritable centre d'accueil et d'information : vers une sensibilisation à l'environnement et à la culture locale .....	85
4.3.4.2. Un appui à l'association Wichidkou .....	86
4.3.4.3. Le Parc n'est pas tout : la valorisation des villages riverains .....	86
4.3.4.4. La mise en place de « circuits villages » .....	87
4.3.5. Une formation pour un recyclage des guides touristiques .....	88

4.3.6. Un plus grand marché pour lutter contre la pauvreté.....	88
4.3.7. La création d'une zone à intérêt cynégétique .....	89
4.3.8. Une bonne promotion au niveau national et international .....	90
4.3.9. Redynamiser le comité parc pour solliciter des subventions .....	90
4.3.10. Vers une privatisation du centre d'accueil ? .....	91
4.3.11. L'exploitation pétrolière : menace ou opportunité ? .....	91
4.3.12. Conclusion .....	93
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>94</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>97</b>
<b>ANNEXE 1 .....</b>	<b>104</b>
<b>ANNEXE 2 .....</b>	<b>107</b>
<b>ANNEXE 3 : .....</b>	<b>108</b>
<b>ANNEXE 5 .....</b>	<b>113</b>
<b>ANNEXE 6 .....</b>	<b>114</b>
<b>ANNEXE 7 .....</b>	<b>115</b>
<b>ANNEXE 8 .....</b>	<b>116</b>
<b>ANNEXE 9 .....</b>	<b>117</b>
<b>ANNEXE 10 .....</b>	<b>118</b>
<b>ANNEXE 11 .....</b>	<b>119</b>
<b>ANNEXE 12 .....</b>	<b>120</b>
<b>ANNEXE 13 .....</b>	<b>121</b>
<b>ANNEXE 14 .....</b>	<b>122</b>
<b>ANNEXE 15 .....</b>	<b>123</b>
<b>ANNEXE 16 .....</b>	<b>124</b>
<b>ANNEXE 17 .....</b>	<b>127</b>

## Liste des acronymes

ACEEN	Association Camerounaise pour l'Education Environnementale
AIDR	Association des Initiatives au Développement Rural
BIP	Budget d'Investissement Public
CACID	Cellule d'appui à la Conservation et aux Initiatives de Développement durable
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CEDC	Centre d'étude de l'Environnement et du Développement au Cameroun
CFAID	Cellule de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement
CML	Centre des sciences environnementales de l'Université de Leiden
CRESA	Centre régional d'enseignement spécialisé en agriculture
DGIS	Direction Générale de la Coopération Internationale Néerlandaise
DSRP	Document stratégique de réduction de la pauvreté
EFG	Ecole de Faune de Garoua
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
FAO	Food and Agriculture Organisation
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GIC	Groupe d'intérêt communautaire/Groupe d'initiative commune
GTZ	Coopération Technique Allemande
INADES	Institut Africain pour le Développement économique et Social
IPH	Indicateur de Pauvreté Humaine
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
MINAGRI	Ministère de l'agriculture
MINATD	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
MINEPAT	Ministère des affaires économiques, de la programmation et de l'aménagement du territoire
MINEPIA	Ministère de l'élevage, de la pêche et des industries animales
MINFOF	Ministère des forêts et de la faune
MINTOUR	Ministère du tourisme
MINTP	Ministère des travaux publics
OAP	Organisme d'auto-promotion
ONG	Organisation non-gouvernementale
PICD	Projet intégré de conservation et de développement
PNGE	Plan National de Gestion de l'Environnement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNW	Parc National de Waza
PPTE	Pays pauvre très endetté
PSFE	Programme Sectoriel Forêt Environnement
PWL	Projet Waza Logone
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
SEMRY	Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UTO	Unité technique opérationnelle
WWF	World Wildlife Fund
ZIC	Zone d'intérêt cynégétique



## Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b> : Synthèse du secteur touristique au Cameroun.....	28
<b>Tableau 2</b> : Evolution de la population de Waza.....	42
<b>Tableau 3</b> : Chiffres d'affaires et bénéfices du centre d'accueil.....	63



## Liste des figures

<b>Figure 1</b> : Géographie basique d'un PICD.....	6
<b>Figure 2</b> : Perte de biodiversité et écotourisme.....	7
<b>Figure 3</b> : De la participation touristique à la conservation.....	13
<b>Figure 4</b> : Nombre de visiteurs au PNW.....	50
<b>Figure 5</b> : Modélisation de la gestion participative du PNW et de sa zone périphérique.....	61



## Liste des cartes

<b>Carte 1</b> : Les aires protégées du Cameroun.....	26
<b>Carte 2</b> : Localisation du PNW.....	30
<b>Carte 3</b> : Plaine d'inondation du Logone et barrage de Maga.....	36
<b>Carte 4</b> : Les différents types de végétations du PNW.....	38
<b>Carte 5</b> : Densité de bovins autour du PNW.....	46
<b>Carte 6</b> : Localisation de l'exploitation pétrolière.....	92



## Liste des photos

<b>Photo 1</b> : Image satellite du barrage de Maga.....	34
<b>Photo 2</b> : Tableau de la faune du PNW, réalisé par le PWL et situé au centre d'accueil.....	39
<b>Photo 3</b> : Tableau des tarifs du PNW, situé au centre d'accueil.....	49
<b>Photo 4</b> : Carte du restaurant de l'association Wichidkou.....	65



## Introduction

Face à la dégradation rapide des écosystèmes et, consécutivement, de la diminution de la biodiversité mondiale, il apparaît primordial et urgent de conserver, dans des aires protégées, des territoires encore relativement vierges et sauvages. Le système des parcs nationaux est une solution ancienne et répandue, mais sa tendance au protectionnisme radical et à l'exclusion des populations riveraines de leurs moyens de subsistance est remise en cause depuis une vingtaine d'années, au profit d'une manière de concevoir la conservation comme un processus consensuel et participatif.

Aujourd'hui, l'objectif d'un parc national est de parvenir à une gestion durable. Au sens d'Ezebilo et Mattsson (2009 : 190), celle-ci « *est atteinte à travers la prise en considération et la recherche de l'équilibre entre les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Le but de la dimension économique est de satisfaire les besoins matériels des êtres humains, ce qui implique que l'économie soutienne l'emploi et les moyens de subsistance des populations. La dimension environnementale prend en compte la nécessité d'utiliser les ressources naturelles selon certaines limites écologiques. La dimension sociale favorise le besoin pour les individus de vivre de manière digne et en bonne santé* ».

Il existe différentes manières de parvenir à un tel objectif. De plus en plus, le développement de l'écotourisme au sein des parcs nationaux est considéré comme un moyen adéquat de préservation de l'environnement et de développement socio-économique des populations vivant en périphérie des zones protégées. En effet, la théorie écotouristique veut que les revenus générés par l'activité soient en partie alloués à la préservation de l'aire, et en partie redistribués aux communautés locales sous forme d'actions sociales ou de microprojets améliorant leur niveau de vie et diminuant ainsi leur dépendance aux ressources naturelles pour assurer leur survie.

M'intéresser à l'écotourisme, c'est donc positionner mon étude à l'interface du développement et de la conservation ; c'est être confronté au dilemme entre société et environnement.

Cette thématique est souvent abordée au travers de grands principes, de lignes directrices ou de recommandations, mais plus rarement en s'attachant à l'analyse d'un cas particulier. Pour alimenter le débat, j'ai voulu confronter la théorie – discours bien lissé et concepts « clé en main » – à la pratique, en tâchant de présenter et d'analyser mon cas d'étude de la manière la plus complète, critique et pragmatique possible.

J'ai choisi comme cas d'étude le Parc National de Waza, dans le Nord du Cameroun, entre autres parce qu'il a bénéficié récemment de l'aide financière et technique du Projet Waza Logone. C'est ce dernier qui y a institué l'écotourisme, dans le cadre plus général de la mise en place de la gestion participative de l'aire protégée. Afin de récolter un maximum d'informations précises et pertinentes, j'ai souhaité partir sur place. Je me suis donc rendue au Cameroun du 4 janvier au 28 février 2011, restant une quarantaine de jours au Parc National de Waza.

La conservation durable d'un parc national est un domaine très large, englobant toutes sortes d'activités allant de la lutte anti-braconnage aux recherches scientifiques en passant par la sensibilisation du public et, enfin, l'écotourisme. C'est cet aspect de la gestion du Parc National de Waza que j'ai voulu explorer plus en profondeur, en m'intéressant plus particulièrement au potentiel de l'écotourisme pour contribuer à sa conservation, mise à mal par les nombreuses pressions anthropiques dont il fait l'objet. Ainsi, ma question de recherche et les sous-questions s'articulent comme suit :

*La mise en place d'un projet écotouristique au sein d'un parc national permet-elle une diminution de la pression humaine exercée sur les ressources naturelles, via la création de microprojets ou de revenus alternatifs aux activités illégales pratiquées dans le parc ?*

*Si la réponse est négative, sous quelles conditions peut-on mettre en place un projet écotouristique efficace ? Quels sont les facteurs de succès ? Sont-ils applicables à notre cas ? Quelles sont les perspectives d'avenir ?*

Cette question a été choisie avec soin et le fait qu'elle comporte à la fois un aspect environnemental et un autre singulièrement social n'a rien du hasard. En effet, les avantages que l'on peut tirer d'une analyse multidisciplinaire ne sont plus à démontrer et j'ai voulu, lors de la rédaction de ce mémoire, tirer profit de mon master à l'IGEAT mais aussi de ma formation de bachelier en sociologie, afin de bénéficier d'une double clé d'analyse et d'offrir au lecteur la vue la plus complète possible de la problématique abordée.

L'optique dans laquelle je me place est opérationnelle, dans le sens où il s'agit moins d'étudier la manière dont fonctionnent les interactions société-environnement que de répondre à une question pragmatique. Ce mémoire est donc un travail d'évaluation.

Afin de répondre à la question de recherche et, le cas échéant, aux sous-questions qui en découlent, ce travail est divisé en trois grandes parties principales.

Dans le premier chapitre, j'ai effectué une synthèse de la littérature relative à l'écotourisme et à la conservation des ressources naturelles dans les aires protégées, afin de présenter une vue d'ensemble sur le sujet mais aussi d'en dégager des éléments pertinents pour l'analyse de mon cas et de concevoir, ultérieurement, ce qui pourrait y être appliqué. Le lecteur s'apercevra qu'une multitude de points de vue existent quant aux conditions de réussite d'un projet écotouristique.

Le deuxième chapitre est consacré à la mise en contexte du cas d'étude. Cette partie est nécessairement longue car elle donne au lecteur les informations préalables à la compréhension de la complexité de la situation. Ainsi, je présenterai rapidement certains aspects du Cameroun – économiques, sociaux et naturels – et les caractéristiques de son secteur touristique seront mises en avant. Ensuite, le Parc National de Waza, son environnement humain et naturel ainsi que les interactions les unissant seront présentés, afin de rendre compte des facteurs de dégradation du parc, dus entre autre à la précarité dans laquelle se trouvent les populations vivant dans sa périphérie.

Dans le troisième et dernier chapitre, nous entrerons véritablement dans la phase d'évaluation de la contribution de l'écotourisme à la conservation du parc. C'est ici qu'une présence sur le terrain s'est avérée particulièrement pertinente. Au préalable, une description de la méthodologie utilisée sur place sera présentée. Ensuite, plus théoriquement, le Projet Waza Logone, un projet intégré de conservation et de développement mis en place dans la région du Parc National de Waza, sera détaillée car il est le véritable instigateur de l'écotourisme sur le site qui nous intéresse. Les infrastructures et les activités qui ont été initiées par ce projet seront décrites, leur viabilité et leur efficacité seront critiquées et différentes recommandations et perspectives d'avenir réalistes seront mises en avant.

Au niveau de la forme, étant donné la densité d'informations que le lecteur aura à intégrer, j'ai pensé qu'un agencement structuré, ponctué d'introductions et de conclusions récapitulatives, permettait de souligner les faits marquants, de recadrer l'analyse et, au final, d'obtenir un fil conducteur incessant tout au long du travail. Pareillement, l'annexe 1 offre au lecteur la définition de certains termes ou notions clés apparaissant dans le présent document.



# Chapitre premier : Etat de la littérature

## Quid de l'écotourisme et de la conservation des ressources ?

### 1. Introduction

Avant d'entamer l'analyse de mon propre cas, i.e. l'écotourisme et la conservation des ressources naturelles au sein du Parc National de Waza, il m'a paru essentiel d'effectuer une synthèse de la littérature relative à la thématique abordée. Cela me permet à la fois d'apercevoir globalement ce qui se dit et ce qui se fait au niveau écotouristique à travers le monde, et d'en dégager les éléments pertinents pour mon analyse de cas, c'est-à-dire voir ce qui y est applicable, ce dont je peux m'inspirer et effectuer une comparaison.

Il est difficile de trouver dans la littérature existante des textes faisant directement référence au lien entre écotourisme et conservation des ressources naturelles, à travers la participation locale à un projet. Il semble que cette thématique précise ait été relativement négligée par les chercheurs internationaux. Comme le souligne Wunder (2000 : 466), « *en termes conceptuels, les liens entre la participation touristique locale et la conservation n'ont pas encore été abordés correctement dans la littérature écotouristique* ».

Cependant, ma recherche bibliographique a révélé un certain nombre d'articles scientifiques pertinents, me permettant de rendre compte de diverses théories et de recenser certains projets écotouristiques à travers le monde, ayant démontré ou non leurs effets positifs sur la conservation. Différents auteurs ont travaillé sur le sujet et l'abordent selon leurs propres critères, exigences ou conditions : il n'y pas une seule et unique façon de saisir la complexité de ce concept.

Quoi qu'il en soit, l'objectif avoué de tous est de trouver le meilleur équilibre possible entre les besoins d'une conservation durable des ressources et les besoins de « meilleur-être » des populations, dépendantes de ces ressources pour leur survie.

Avant de commencer la revue de ces textes, il est nécessaire de placer le concept de l'écotourisme dans un contexte plus large, à savoir celui des Projets Intégrés de Conservation et de Développement (PICD). Récemment, les défauts de l'approche traditionnelle de gestion des aires protégées, i.e. la préservation radicale de la nature et l'exclusion des populations riveraines de l'utilisation des ressources, ont résulté en l'implantation de ce nouveau paradigme. En théorie, les PICD surmontent le problème du libre accès (*open access*) en couplant les activités de conservation et de développement (cf. figure 1). Ces dernières créent des revenus utilisés pour générer des incitants afin que la population locale s'engage dans des activités de conservation.

Donc, un PICD réussi a pour résultat une situation de gagnant-gagnant dans laquelle la faune sauvage et les habitats naturels sont protégés, les revenus pour la population locale sont augmentés, et la pauvreté et la privation sont allégées (Winkler, 2011 : 56).

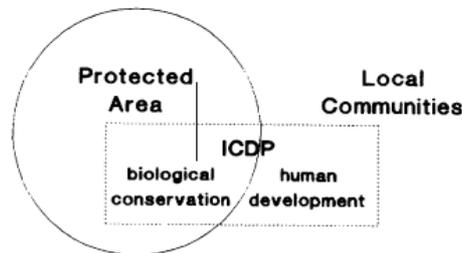


Figure 1 : Géographie basique d'un PICD  
(Apert, 1996 : 846)

Dans cette partie, nous verrons successivement les approches de différents auteurs, les facteurs de réussite prescrits, deux cas de projet écotouristique et l'analyse des résultats concrets : l'écotourisme est-il capable d'atteindre son double objectif d'*empowerment*<sup>1</sup> des populations locales et de conservation des ressources ?

## 2. Une approche économique dominante

### 2.1. Introduction

La revue de la littérature nous révèle que de nombreux chercheurs abordent la thématique de l'écotourisme et de la gestion des ressources sous l'angle économique. C'est en effet une manière directe de lier protection de la biodiversité – la Nature devient un bien générateur de revenus à conserver – et « meilleur-être » des populations locales (Wunder, 2000 : 467). L'idée est que si les écosystèmes deviennent rentables, leur protection est dès lors une activité attractive. Une corrélation entre avantages économiques issus de l'écotourisme et attitude positive à l'égard de la conservation a été confirmée dans de nombreux cas (Ezebilo et Mattsson, 2010 : 189). De plus, selon Gössling (1999 : 306), appliquer des mesures économiques à l'évaluation de la biodiversité est raisonnable et même inévitable étant donné le contexte mondial<sup>2</sup>.

### 2.2. Une analyse coût-bénéfices

Stefan Gössling, chercheur en écologie humaine, apporte sa contribution à l'analyse des potentialités de l'écotourisme en effectuant une analyse coûts-bénéfices, bien que cette technique ne capte pas de façon adéquate tous les usages de la biodiversité. Gössling (1999 : 303) affirme que les valeurs de non-usage des écosystèmes – la valeur d'existence d'un paysage pour les générations futures par exemple – sont souvent plus importantes que les valeurs d'usages conventionnelles, qu'elles soient directes – pâturage, coupe du bois, chasse, etc. – ou indirectes – fonction de protection, de régulation, d'assimilation, etc. Comme le dit Costanza (1997, *in* Gössling : 306), « *en un sens, la valeur totale des écosystèmes pour l'économie est infinie* ».

<sup>1</sup> J'ai choisi de laisser ce terme en anglais dans le texte, car je n'ai pas trouvé de traduction adéquate (autonomisation, dynamisation, autorisation).

<sup>2</sup> Gössling, dans son article, ne précise pas ce qu'il entend par « contexte mondial ». Selon moi, l'auteur pourrait vouloir faire référence au courant de pensée écologique actuel, qui met l'accent sur l'urgence d'agir en faveur de la préservation des écosystèmes. Pour crédibiliser celle-ci, lui allouer une valeur monétaire serait l'une des options les plus efficaces.

Cependant, attribuer une valeur économique aux fonctions et services individuels de la biodiversité permet de formuler des arguments plus puissants pour sa conservation.

Le problème est que les valeurs de non-usage sont rarement considérées lors des prises de décision pour l'établissement d'un PICD. De ce fait, l'écotourisme, avec sa grande valeur d'usage direct, peut jouer un rôle très important comme motivation pour la protection (cf. Figure ).

En général, une aire protégée est fonctionnelle si la valeur de sa conservation l'emporte sur les coûts d'opportunité<sup>3</sup> et sur les coûts directs de protection, i.e. surveillance, construction des infrastructures, personnel, etc. (Gössling, 1999 : 306).

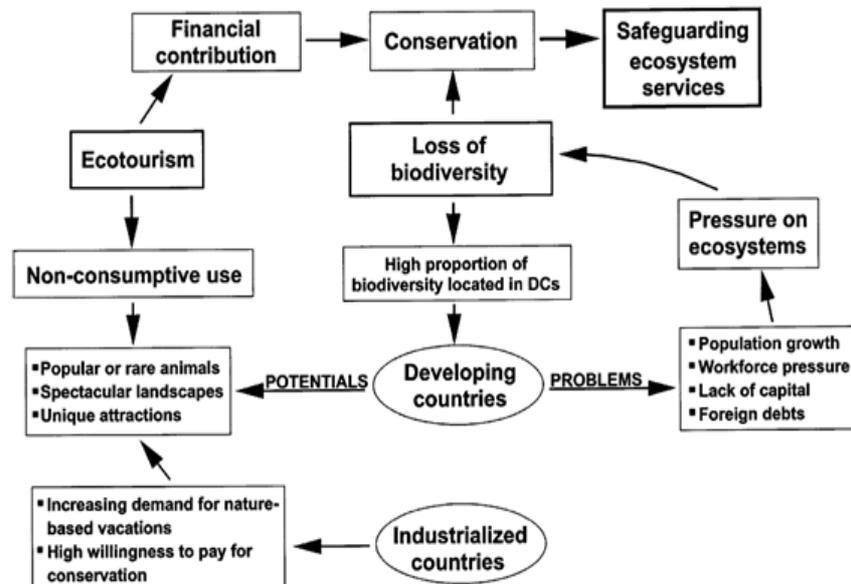


Figure 2 : Perte de biodiversité et écotourisme (Gössling, 1999 : 304)

### 2.3. La notion de marché

Jack Coburn Isaacs envisage l'écotourisme comme un marché de substitution, conçu pour aligner les préférences de récréation des consommateurs à la protection de l'environnement. Son approche n'est pas tellement différente de celle de Gössling dans le sens où Isaacs considère que l'écotourisme fonctionne dans un système de marché dont l'objectif est l'efficacité. C'est seulement lorsque les coûts et les bénéfices sont considérés que l'on peut évaluer l'efficacité d'un échange sur le marché. Celle-ci est réalisée lorsque les bénéfices marginaux égalent les coûts marginaux, i.e. les coûts monétaires et les coûts d'opportunité (Isaacs, 2000 : 63).

Un marché fonctionne de manière efficace seulement lorsque le bien qui est commercialisé et tous les biens affectés par cet échange ne sont pas atténués. Les marchés dépendent de l'exclusivité dans la propriété et de la rivalité dans la consommation. Or, cette situation idéale n'est pas appropriée pour la plupart des commodités naturelles. La nature non-exclusive et non-rivale de beaucoup de fonctions écosystémiques signifie que les marchés ne

<sup>3</sup> Le coût d'opportunité d'un bien ou d'un service est égal à la valeur générée par l'utilisation la plus rentable des ressources qui ont été engagées pour le produire. C'est la valeur de la meilleure option non-réalisée. (*Glossaire d'économie internationale*, www.economie-cours.fr, dernière mise à jour le 10/04/2011, consulté le 19/04/2011).

vont pas agir pour leur mise à disposition. En conséquence, la valeur de ces commodités est ignorée et les externalités<sup>4</sup> négatives persistent (Isaacs, 2000 : 63).

Néanmoins, l'essor de l'écotourisme constitue un effort de développement d'un marché pour un des avantages de la préservation des aires naturelles, à savoir les loisirs. Isaacs affirme qu'un marché efficace pour les services écotouristiques peut être créé. En effet, ceux-ci sont exclusifs vus qu'ils peuvent être achetés et utilisés par un individu. Ils sont également de nature rivale étant donné que la jouissance d'un touriste pour une commodité peut réduire la capacité de celle-ci à satisfaire quelqu'un d'autre. En augmentant les rendements de ce service écosystémique, l'écotourisme va faire augmenter les coûts d'opportunité d'une conversion des terres et résulter en une perte réduite des aires naturelles (Isaacs, 2000 : 63).

Cependant, la mise en place d'un marché écotouristique efficace est limitée par sa capacité à garantir le prolongement des autres avantages de l'aire naturelle sur le long terme, i.e. la protection de l'habitat, la préservation de la biodiversité, la formation des sols, le recyclage des nutriments, le contrôle de la pollution de l'eau et de l'air, ... Le marché écotouristique lui-même peut contenir des externalités négatives, incluant des dommages aux ressources naturelles que l'écotourisme a justement l'intention de protéger (Isaacs, 2000 : 62).

### **3. Les facteurs de réussite d'un projet écotouristique**

#### **3.1. Introduction**

Il existe une multitude d'auteurs ayant développé des hypothèses et des théories sur les conditions de succès d'un PICD en général ou d'un projet écotouristique en particulier. Dans cette partie, j'exposerai le point de vue de cinq auteurs.

#### **3.2. Un régime de taxes et de subsides pour internaliser les externalités**

Comme nous l'avons vu ci-dessus, Isaacs (2000) a introduit le problème de la persistance des externalités. Pour pallier à cet obstacle, Winkler (2011 : 68) affirme qu'il faut mettre en place un régime de taxes et de subsides qui permettrait d'internaliser toutes les externalités de l'écotourisme. Le projet seul n'en est pas capable à cause du caractère public des aires protégées. L'équilibre bioéconomique socialement optimal peut être mis en place en taxant les terres agricoles et en subsidiant l'agriculture. De cette façon, la tendance à accroître les terres agricoles sera contrecarrée par les taxations. Les taxes ainsi collectées l'emportent sur les subsides payés à la production agricole, et le surplus est distribué aux populations locales. Le problème principal d'un tel schéma est que certaines actions, comme le braconnage, ne peuvent pas être observées, et de ce fait ne peuvent pas être taxées ou subsidiées (Winkler, 2011 : 56).

#### **3.3. L'évaluation de la réussite d'un PICD selon quatre critères**

##### **3.3.1. Introduction et définitions**

Comme je l'ai souligné, il existe différentes manières de concevoir la réussite d'un PICD. Reconnaisant ces multiples perspectives, Brooks *et al.* (2006) – des écologistes, biologistes et anthropologues – ont inclus dans leur analyse quatre mesures de résultats comme critères pour évaluer le succès ou l'échec des PICD : écologique, économique, attitudinale et comportementale.

---

<sup>4</sup> C'est-à-dire des coûts imposés aux autres et ignorés lors des opérations d'échange (Isaacs, 2000 : 63).

Le *succès écologique* d'un PICD est défini en termes de conséquences pour une ou pour plusieurs espèces désignées comme cible du projet de conservation. Le *succès économique* fait référence aux conséquences au niveau du bien-être économique des communautés affectées. Le *succès attitudinal* est défini en termes de perception des populations locales à l'égard des objectifs du projet. Le *succès comportemental*, enfin, se réfère au changement de comportement, favorable à une diminution des menaces sur les ressources naturelles. Même si un changement dans les attitudes est une conséquence importante d'un projet de conservation, des attitudes positives n'assurent pas un succès écologique et ne sont pas nécessairement corrélées à un succès économique. Les relations de causes à effets ne sont donc pas simples. Il peut également y avoir un aspect temporel à considérer i.e. des résultats en termes de succès comportemental peuvent être visibles avant l'observation de résultats écologiques positifs (Brooks *et al.*, 2006 : 1529).

### 3.3.2. Quatre hypothèses sous-entendant quatre stratégies

Brooks *et al.* (2006 : 1530) ont élaboré quatre stratégies sous forme d'hypothèses, établies dans leur forme la plus naïve tout en sachant qu'il existe des nuances, des complications et des prédictions alternatives.

La première hypothèse stipule que de plus **hauts niveaux d'utilisation** des ressources engendrent conformité et soutien locaux envers les initiatives conservationnistes. En effet, bien que de hauts niveaux de protection contribuent au succès écologique, cela ne peut pas être le modèle général car il compromet le succès économique, attitudinal et comportemental, surtout lorsque les aires protégées ont été établies sans la consultation des populations locales. Dans de tels cas, celles-ci peuvent mal supporter de perdre leur accès aux ressources et augmenter leurs activités illégales. Parce que la création de revenus est liée à une utilisation durable des ressources naturelles, les communautés locales vont reconnaître l'importance d'en réguler l'utilisation et leur attitude et leur comportement envers la conservation va changer. Ouvrir les aires protégées à une exploitation humaine peut donc augmenter le soutien pour la conservation.

La deuxième hypothèse suppose que lorsqu'un projet favorise **l'intégration au marché**, un meilleur soutien local pour la conservation est observé. L'augmentation des revenus extérieurs, rendue possible par les marchés, peut faire diminuer la dépendance des locaux aux ressources naturelles, à travers des alternatives commerciales ou en dévaluant les biens naturels par rapport aux revenus gagnés via le travail salarial.

La troisième hypothèse concerne la **décentralisation**. Avec une meilleure implication des populations locales dans les décisions et un meilleur contrôle communautaire sur les programmes, les attitudes et les comportements des résidents changent positivement. Habilitier (*empower*) les populations locales doit les rendre plus responsables des initiatives de conservation. L'avantage de la décentralisation tient au fait que les organisations locales sont plus réceptives aux initiatives de conservation que les gouvernements. Qui plus est, les communautés locales auraient une meilleure connaissance des dynamiques de leurs ressources naturelles et seraient plus motivées à les maintenir sur le long terme.

La quatrième hypothèse concerne **l'homogénéité** de la communauté. Plus la communauté est homogène, plus le projet sera une réussite sur tous les aspects. Comparée à une communauté plus hétérogène, une communauté culturellement homogène est censée coopérer plus souvent et plus efficacement pour résoudre les problèmes d'action collective. L'homogénéité a été identifiée comme un important facteur de succès dans le programme CAMPFIRE au Zimbabwe par exemple.

### 3.3.3. Résultats

En discutant les résultats, Brooks *et al.* (2006 : 1534) mettent en avant les forces, les faiblesses et les risques inhérents à ces quatre stratégies.

Premièrement, un meilleur accès aux ressources naturelles dans les zones tampons est associé à un succès économique. Bien qu'il existe des preuves indéniables que de nombreuses ressources peuvent ne pas survivre à leur utilisation par les populations, la récolte durable de certaines espèces (souvent des plantes et parfois des ressources aquatiques) peut être une stratégie viable dans quelques cas, lorsque les institutions qui régulent la gestion des ressources sont fortes.

Deuxièmement, les projets établis dans des communautés qui étaient fortement liées à des marchés démontrent un succès économique et des attitudes positives à l'égard de la conservation. Cependant, il est probable que la commercialisation, les routes et les technologies acquises à travers ces marchés menacent la viabilité des modes traditionnels d'exploitation. De plus, le bénéfice potentiel de l'accès à des biens de substitution ou à des sources alternatives de revenus peut être annulé par l'arrivée d'étrangers à la recherche de ressources naturelles.

Troisièmement, les données sur la décentralisation suggèrent que l'implication de la communauté dans la prise de décisions est associée à un succès comportemental, écologique et économique. Cependant, la décentralisation et le transfert de compétences qui s'en suit ne sont pas une garantie de succès. Sans de solides institutions locales pour réguler l'utilisation commune des ressources, la décentralisation peut simplement donner le contrôle aux élites, ce qui ne permet pas de résoudre les problèmes d'exploitation des ressources.

Quatrièmement, même si l'homogénéité est souvent listée comme une caractéristique nécessaire pour le bon fonctionnement d'institutions au niveau local, l'hétérogénéité peut également être bénéfique. En effet, les individus pour qui le projet représente un enjeu important – ceux qui ont le plus à perdre – se chargeront de supporter les coûts de sa surveillance et de son application, et contribueront ainsi au succès du projet.

### 3.3.4. Conclusion

Brooks *et al.* ont mis en avant quatre stratégies qui, si elles sont bien menées, peuvent mener au succès d'un projet écotouristique. Cependant, ces auteurs sont conscients qu'il est naïf de penser qu'elles sont les garantes sans conditions d'une réussite : le contexte local dans lequel elles sont implantées est déterminant.

## 3.4. Des droits d'entrées conséquents : une nécessité

Pour Gössling (1999 : 309), une manière de parvenir à la viabilité d'un projet écotouristique consiste à mettre en place des droits d'entrée proportionnels aux objectifs de conservation et de développement. Il explique que la valeur économique du tourisme qui est captée par les pays en voie de développement est souvent mineure, i.e. 20 à 40 % de ce qui est dépensé par le touriste. Les frais d'entrée, quant à eux, ne représentent que 0,01 à 1 % des coûts totaux du voyage, alors que la visite d'une aire protégée est souvent l'un des objectifs principaux du voyage (cf. annexe 2) ! Le potentiel économique de l'écotourisme reste donc largement non réalisé. En tant que valeur d'usage direct des écosystèmes, il devrait occuper progressivement plus de place que les autres valeurs d'usage direct non-durables.

Une façon de capter de plus grands bénéfices économiques pourrait donc être d'augmenter les droits d'entrée. Cette hypothèse est soutenue par différentes études<sup>5</sup> qui ont mis en avant une remarquable disposition-à-payer pour les ressources naturelles et la conservation. Le Costa Rica, par exemple, a augmenté ses droits d'entrée d'un facteur dix en 1994, passant de 1,5\$ à 15\$ pour les visiteurs étrangers. En conséquence, le nombre de visiteurs a diminué de 44% dans les années suivantes, mais les revenus totaux ont augmenté de façon substantielle. De cette façon, il a été possible de combiner la maximisation des bénéfices économiques et la réduction de la pression sur les écosystèmes. Les droits d'entrée sont donc un moyen pour parvenir à une adéquation entre le nombre de visiteurs et la capacité de charge écosystémique d'aires protégées souvent fragiles (Gössling, 1999 : 316).

### 3.5. Trois stratégies de minimisation des impacts touristiques

Selon Isaacs (2000 : 64), les adeptes de l'écotourisme peuvent tenter de mettre en place trois stratégies pour minimiser les impacts environnementaux du tourisme. Cependant, la théorie économique émet des doutes à propos de l'efficacité de chacune de ces alternatives à long terme, et Isaacs lui-même y appose rapidement des limites...

**Persuader le gouvernement d'utiliser ses pouvoirs régulateur et administratif pour le bénéfice public :** le gouvernement est souvent perçu comme le prestataire légitime des biens publics, i.e. les biens non-rivaux et non-exclusifs. Mais les agences gouvernementales chargées de l'administration des ressources naturelles sont accablées par une multiplicité d'objectifs souvent contradictoires et il est peu probable qu'elles adhèrent de manière indéfectible aux principes de l'écotourisme. La corruption et le laissez-faire ont caractérisé de nombreux gouvernements à travers l'histoire et il n'est pas possible de dépendre de telles institutions imparfaites pour administrer l'écotourisme de façon efficace et équitable.

**Convaincre les entrepreneurs privés que l'écotourisme est personnellement rentable :** l'écotourisme peut les persuader de limiter les impacts négatifs sur l'environnement au nom de leur propre intérêt. En effet, certains (éco)touristes sont prêts à payer plus pour un environnement propre et non perturbé. L'entrepreneur peut donc faire du profit en préservant un site relativement immaculé. La théorie économique indique cependant qu'il existe des obstacles à la durabilité des profits, ce qui réduit la récompense économique et donc les incitants à adopter des plans de développement cohérents avec les pratiques de l'écotourisme. Selon le modèle de la compétition monopolistique, la singularité de certaines ressources naturelles remarquables assure une puissance monopolistique et du profit à long terme. Une firme offre des pratiques écotouristiques en tant que stratégie de marketing. Éventuellement, les autres sites, voyant le succès de cette entreprise, vont entrer dans le marché et offrir des pratiques similaires. La demande pour le premier site touristique et la motivation à suivre les principes de l'écotourisme vont donc baisser. Devant faire face à des profits en décroissance, un entrepreneur rationnel va essayer d'augmenter les recettes en réduisant les coûts financiers, e.g. ne pas prendre des mesures coûteuses pour réduire la pollution, ou en augmentant la demande, e.g. en offrant de nouveaux services ayant un fort impact sur l'environnement. Ironiquement, le développement de l'écotourisme peut occasionner l'extension d'un tourisme de masse plus intrusif dans des aires naturelles pourtant sensibles.

**Contraindre les touristes et les entrepreneurs à se conformer aux principes de l'écotourisme pour des raisons philanthropiques :** reconnaissant les limites du gouvernement et du marché, les fervents de l'écotourisme peuvent compter sur la persuasion éthique et la pression

---

<sup>5</sup> Tobias et Mendelsohn (1991) ; Maille et Mendelsohn (1993) ; Navrud et Mungatana (1994) ; Mercer *et al.* (1995) ; Menkhaus et Lober (1996).

morale pour convaincre les entrepreneurs et les consommateurs de réduire volontairement l'impact négatif de leurs activités. Cependant, la plupart des économistes s'accordent pour dire que la pression morale n'a qu'une efficacité limitée pour modifier la production et la consommation. Cela comporte également un risque : si les consommateurs, les entrepreneurs et les politiciens pensent que réserver certaines portions de terre pour l'écotourisme est une méthode suffisante de protection des habitats, ils auront plus tendance à convertir certains espaces naturels à d'autres usages. L'écotourisme comme système de préservation de la vie sauvage peut donc produire un faux sentiment de sécurité.

### 3.6. Cinq facteurs de succès pour un écotourisme efficace

Masberg et Morales (1999) ont recensé vingt cas<sup>6</sup> d'écotourisme dans différentes régions du monde et les ont analysés à travers cinq facteurs de succès établis par Ziffer (1989, *in* Masberg et Morales, 1999 : 290) :

- **Une approche intégrée** : cela requiert qu'une contribution soit sollicitée auprès de tous les groupes concernés, i.e. les agences gouvernementales, les organisations d'aide internationale, les bénéficiaires et les opérateurs touristiques.
- **Une planification et un démarrage lent** : cela signifie qu'un plan d'affaires (*business plan*) pour la gestion des terres soit développé. Des zones tampons, de pâturage, de transition et des zones touristiques doivent être désignées dans différentes parties du site. Des réglementations et des codes de conduite à la fois pour les touristes et pour les populations locales doivent être mis au point.
- **L'éducation et la formation** : cela implique que les touristes, les tour-opérateurs et les guides locaux suivent une formation orientée vers la conservation. Une formation en gestion et en entrepreneuriat doit être mise en place afin, qu'au final, les résidents locaux puissent prodiguer eux-mêmes des services dans différents secteurs, en tant que guides, gardiens ou collecteurs des droits d'entrée par exemple. Le but est de faciliter l'auto-gouvernance et l'auto-gestion des programmes de communauté.
- **La maximisation des avantages locaux** : le gouvernement fournit assistance et incitants financiers pour motiver le développement de petits commerces. La force de travail locale doit être prioritairement employée. L'artisanat, la nourriture et les matériaux de construction doivent être utilisés dans le développement et l'opération touristique. Une certaine organisation est instituée, ce qui permet aux populations d'avoir accès au marché. L'argent est acheminé des touristes presque directement aux résidents locaux, selon un système de distribution équitable.
- **Une évaluation et un feed-back** : cela signifie que les chiffres réels et prévus sont comparés et la gestion personnalisée. Un inventaire est également mis au point pour que la topographie, la flore, la faune et les autres aspects de l'environnement naturel soient catalogués.

Masberg et Morales (1999 : 298) arrivent à la conclusion que la planification et le démarrage lent ont été mis en pratique dans la plupart des cas étudiés et que le zonage et la mise au point de code de conduite ont été les stratégies les plus fréquentes. Au contraire, l'évaluation et le feed-back ont été les moins implémentées, ce qui amène les auteurs à se poser la question de savoir comment le succès est mesuré... Deux des vingt cas étudiés seulement ont mis en pratique les cinq facteurs de succès, i.e. le projet au Kenya et le projet de l'Annapurna.

---

<sup>6</sup> Amérique de l'Ouest ; Iles Windward ; Caraïbes ; Costa Rica (3 cas) ; Belize ; Argentine ; Europe de l'Est ; Alpes ; Afrique du Sud ; Kenya ; Zimbabwe ; Annapurna ; Népal ; Chine ; Australie ; Nouvelle-Zélande ; Antarctique.

## 4. Analyse de cas

### 4.1. Introduction

Nous venons de passer en revue les recommandations de différents auteurs quant aux conditions de réussite et aux facteurs de succès à implémenter dans le développement de l'écotourisme. Penchons-nous à présent sur deux cas concrets : l'un à la réserve de faune de Cuyabeno, en Equateur et l'autre au Parc National Cross River, au Nigeria.

### 4.2. La réserve de faune de Cuyabeno : différents modes de participation touristique

#### 4.2.1. Introduction et hypothèses

Sven Wunder a utilisé les données de la réserve de faune sauvage de Cuyabeno, créée en 1979 dans la région de l'Amazonie équatorienne, pour comparer des groupes indigènes ayant développé différents modes de participation au tourisme.

L'analyse qui suit se concentre sur la participation économique locale, qui a pour double objectif une distribution égalitaire des revenus touristiques et une maximisation du potentiel de développement local. Qui plus est, un revenu local élevé devrait augmenter les incitants à la conservation. Les revenus touristiques locaux constituent donc à la fois un objectif en eux-mêmes et un instrument pour la conservation.

A travers la lecture de la figure 3, présentant ses deux hypothèses de travail, le raisonnement de Wunder peut être suivi (2000 : 466).

**Hypothèse 1** : la mise en place d'une opération touristique autonome crée des revenus locaux plus importants que le modèle paternaliste de dépendance envers des tour-opérateurs extérieurs. La faible capacité de négociation des résidents locaux les place dans une situation de dépendance statique et de partage inégal des bénéfices alors que les agences sont capables de récolter la plupart des profits.

Les revenus additionnels causent des changements socio-économiques et ont des impacts de développement au niveau local. Les gestionnaires locaux des ressources (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs,...) doivent nécessairement avoir un enjeu dans la conservation, que les revenus écotouristiques aident à fournir.

**Hypothèse 2** : les revenus touristiques locaux fournissent un incitant très puissant pour la conservation. Trois types d'impact sur la conservation sont distingués : les pratiques de gestion

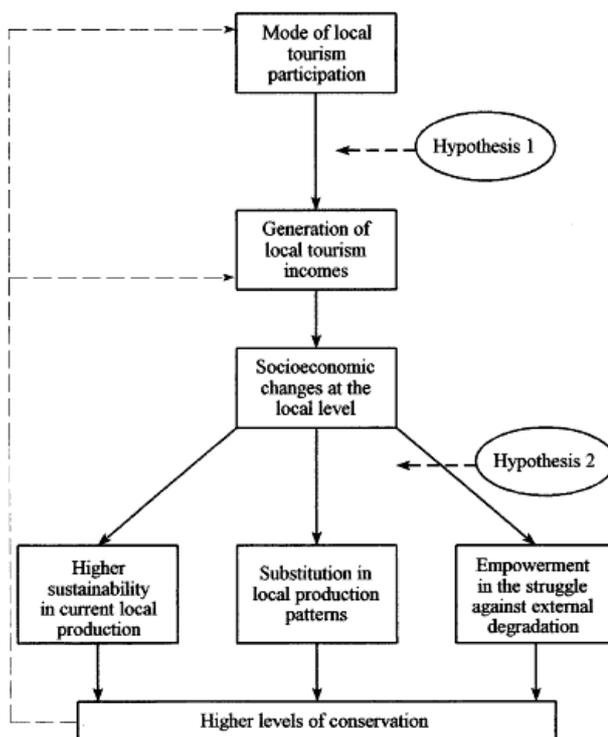


Figure 3 : De la participation touristique à la conservation (Wunder, 2000 : 465)

locale non durables, i.e. la surpêche ou la surchasse sont réformées ou réduites ; certaines activités non traditionnelles qui dégradent l'environnement sont entièrement abandonnées ; les revenus issus du tourisme motivent et renforcent les résidents locaux dans leur combat contre les menaces environnementales provenant d'agents extérieurs.

#### 4.2.2. Quatre communautés, quatre modes de participation touristique

Wunder (2000 : 471) identifie différents modes de participation touristique<sup>7</sup> en fonction des ethnies.

A Zancudo et Playas, les **Quichuas** travaillent sur base salariale dans le marché haut de gamme de l'agence touristique Transturi, la plus importante de la région. De plus, la communauté a signé en 1994 une lettre d'accord avec cette agence, qui assure à la communauté un transfert de biens (uniformes scolaires, nourriture) et l'accès à des services (transports, assistance médicale et éducative). En retour, la population assure à Transturi un accès exclusif à l'aire protégée et s'abstient de chasser dans les aires désignées au tourisme. Chaque mois, Transturi offre une tête de bétail à la communauté comme compensation. Cet accord ressemble fort à ce qu'on désigne dans la littérature comme une opération touristique paternaliste. Cependant, les Quichuas en sont satisfaits.

Les **Cofans**, quant à eux, ont établi leur propre opération touristique spécialisée à Zabalo, à savoir le Trekking Aguatico, en partenariat commercial avec Transturi. Cette dernière s'occupe de la logistique des transports et du marketing extérieur et les Cofans se concentrent sur les opérations locales dans lesquelles la communauté a un avantage comparatif clair : les guides, les cuisiniers, les conducteurs de bateaux, etc. proviennent tous de Zabalo et la construction et la maintenance des pistes et des camps est aussi une responsabilité locale. Les profits nets dégagés sont partagés de façon égale entre Transturi et les Cofans. Les touristes provenant de l'hôtel de Transturi visitent également le musée de ces-derniers, présentant des objets cofans traditionnels et où la communauté peut vendre de l'artisanat.

Les **Sionas** de Puerto Bolivar ont gagné des droits de monopole sur le transport de la rivière, qui est devenu une affaire lucrative.

Les **Secoyas** de San Pablo ont signé eux-aussi une lettre d'accord, avec l'agence Etnotur. Certains services culturels – démonstration de danse et de techniques de chasse – font partie des activités proposées par Etnotur et génèrent des revenus au niveau local.

#### 4.2.3. Une disparité dans les revenus touristiques

Wunder effectue une quantification des bénéfices monétaires annuels perçus par les populations. Les revenus totaux sont bien plus importants que l'estimation approximative qu'avait réalisée Ceballos-Lascurain (1993, in Wunder, 2000 : 474) : à Zabalo, les revenus s'élèvent à 49 430\$ (Ceballos : 20 000 - 30 000\$), à Playas et Zancudo ensemble, à 65 000\$ (Ceballos : 35 000\$) et à Puerto Bolivar, à 19 500 - 40 000\$ (Ceballos : 15 000 - 20 000\$). Cependant, un revenu par personne donnerait certainement une meilleure indication de l'importance relative du tourisme.

Les disparités de revenus entre les villages sont expliquées par différents degrés de spécialisation du tourisme. Les populations de Zancudo, Zabalo et Puerto Bolivar ont suffisamment de sites naturels attractifs à leur disposition pour faire du tourisme un moyen de subsistance. Les populations de Playas et San Pablo, ne bénéficiant pas du même cadre naturel,

---

<sup>7</sup> Wunder définit les termes « participation touristique » comme la capacité des résidents à influencer l'opération touristique et ses résultats (2000 : 471).

ont trouvé une niche dans le business touristique, comme complément à leurs revenus habituels, provenant des cultures de rentes et de l'élevage de bétail.

#### 4.2.4. Analyse des impacts socioéconomiques et environnementaux

Wunder s'intéresse ensuite aux impacts de cette participation touristique à deux niveaux : socioéconomique et environnemental (2000 : 474-476).

Concernant les *effets socioéconomiques* d'abord, l'impact local du tourisme n'est pas simplement proportionnel à la taille du revenu, mais dépend aussi des processus de changements qui sont induits localement. Au niveau de la distribution des revenus, différents mécanismes égalisateurs sont au travail. À Zabalo, seulement la moitié des familles participe au trekking. Mais les autres membres de la communauté partagent tout de même des revenus grâce à l'emploi et à la vente significative d'artisanat. À San Pablo, une rotation communale pour l'emploi a été mise en place. À Zancudo et Playas, l'emploi salarié concerne énormément de famille, même si la différence de salaire entre les travailleurs fixes et transitoires crée quelques jalousies. Cependant, à Puerto Bolivar, les revenus issus du monopole sur le transport en bateau sont concentrés dans les mains de deux familles dominantes, ce qui cause certaines frictions sociales. Dans la sphère sociale et culturelle, la plupart des impacts touristiques ont été ressentis positivement : à Zabalo et San Pablo, l'élément ethno-touristique est perçu comme revalorisant les traditions et constituant un échange culturel. Cependant, à Puerto Bolivar, le grand nombre de touristes et la soudaine facilité des revenus a causé une érosion culturelle : une consommation plus importante d'alcool, des risques de maladies, etc. En ce qui concerne le genre, la majorité des employés sont des hommes.

Ensuite, au niveau des *impacts environnementaux*, un bon exemple de gestion améliorée des activités traditionnelles est le cas de Zabalo. Les résidents ont avoué que la chasse de certains mammifères autour du village était une menace non seulement pour leurs ressources traditionnelles mais aussi pour le tourisme, puisqu'il était devenu de plus en plus difficile d'observer certaines espèces. Un schéma communal de zonage a alors été adopté, interdisant toute chasse dans la zone touristique. En plus de cela, les espèces les plus en danger ont été complètement protégées et, pour les autres espèces, un quota mensuel de chasse a été mis en place. Les contrevenants à ces règles sont sujets à des amendes communales. De façon surprenante, cela n'a pas déclenché un déclin dramatique dans la consommation de gibier, mais plutôt une modification des espèces consommées et une diminution du gaspillage. Autrement dit, le fait que la biodiversité soit devenue un atout générateur de revenus a induit une rationalité auto imposée dans la gestion des ressources naturelles. Cela a permis que certains mammifères et oiseaux devenus extrêmement rares puissent à nouveau être observés. Concernant les activités non traditionnelles, comme l'élevage de bétail ou les cultures de rente produites à San Pablo et Playas, le tourisme n'a eu qu'un petit rôle à jouer car les interventions humaines précédentes et les dégradations naturelles consécutives ne donnent pas à la population un grand avantage comparatif pour attirer les écotouristes. Dans ces deux endroits, le partage des revenus touristiques est mineur et il n'y a pas d'incitants pour abandonner les activités locales commerciales et non traditionnelles.

#### 4.2.5. Conclusion

Les revenus touristiques influencent l'utilisation des ressources locales, mais de façon conjointe avec d'autres facteurs explicatifs i.e. pression démographique, distance par rapport au marché, dégradation due à des acteurs externes, niveau d'organisation de la communauté, différences ethniques, historiques et culturelles au sein des villages.

Wunder (2000 : 478) conclut en disant qu'il n'y a aucun doute que le tourisme a contribué de façon significative à la conservation de la réserve de Cuyabeno. Il n'écarte cependant pas les

conflits potentiels entre la participation économique locale et les autres critères de l'écotourisme, i.e. la minimisation des impacts physiques et sociaux et la composante éducative, une grande production de nourriture locale pour les touristes pouvant mener à la déforestation par exemple.

### 4.3. Le Parc National Cross River : le tourisme dans l'intérêt des populations locales ?

#### 4.3.1. Introduction

Eugène Ezebilo et Leif Mattsson (2010), quant à eux, examinent la contribution de la division Okwangwo du Parc National Cross River au Nigeria à la mise en place de différents types d'infrastructures et de revenus touristiques au niveau de trois villages riverains. Comme une corrélation entre avantages économiques et attitude positive à l'égard de la conservation a été confirmée dans de nombreux cas<sup>8</sup>, ces bénéfices sont des incitants pour les populations locales à percevoir la conservation environnementale positivement car ils compensent la réduction de leurs moyens de subsistance (Ezebilo et Mattsson, 2010 : 189).

Ces auteurs (2010 : 190) classifient les infrastructures en deux catégories, selon qu'elles soient dures ou matérielles (*hard*) ou douces ou souples (*soft*). Les infrastructures dures – les plus courantes car les plus visibles – concernent la mise à disposition de commodités de base, comme l'eau, l'électricité, la construction de salles de classe et le transport (routes et ponts). Quant aux infrastructures douces, elles renforcent les capacités des populations locales à travailler de concert avec les institutions gouvernementales.

#### 4.3.2. Résultats : une participation touristique peu attractive

Les résultats montrent que seulement 5% des individus gagnent des revenus grâce au tourisme. Qui plus est, ils proviennent tous du même village, Butabong, car les touristes doivent le traverser pour atteindre les bureaux de l'administration du parc. Ces 5% sont pour la plupart des hommes qui ont déjà des revenus annuels au-dessus de la moyenne. Cela indique que les revenus touristiques sont distribués inégalement au sein de la population locale et que la localisation géographique des villages influence cette distribution. Cette situation inégale peut entraîner une diminution du soutien des populations à la conservation.

De plus, Ezebilo et Mattsson, en considérant le total des revenus annuels provenant de différentes activités, constatent que l'agriculture représente 39 % du total, l'exploitation des produits forestiers hors-bois 12 % et les revenus issus du tourisme seulement 1 %. Ces chiffres suggèrent que l'agriculture et la collecte sont des activités plus attractives, car plus rentables que le tourisme, et donc peu susceptibles d'être restreintes.

Dans le but d'augmenter la coopération et le soutien des populations locales à la conservation, la gestion du parc Cross River a investi dans des infrastructures au sein des trois villages riverains. L'objectif était de développer la zone et de fournir un environnement propice à des activités génératrices de revenus qui auraient un petit impact négatif sur le parc, e.g. un système d'alimentation électrique améliore les conditions de stockage des produits agricoles et assure leur disponibilité pour une plus grande partie de l'année (Ezebilo et Mattsson, 2010 : 191).

#### 4.3.3. Conclusion

En conclusion, Ezebilo et Mattsson (2010 : 192) affirment que plus une communauté est située à proximité de l'administration du parc, plus elle a de chances de bénéficier des revenus

---

<sup>8</sup> De Boer et Baquette (1998) ; Gillingham et Lee (1999) ; Hamilton *et al.* (2000) ; Abbot *et al.* (2001) ; Mehta et Heinen (2001).

touristiques et des infrastructures, notamment parce qu'elle a des contacts avec le conservateur et donc plus de possibilités de négociations.

Les revenus issus du tourisme étaient censés remédier à la réduction des moyens de subsistance des populations, due à l'existence du parc. Malheureusement, ces revenus ne peuvent pas compenser cette perte pour une grande proportion des résidents locaux, qui pratiquent alors des activités compromettant l'objectif de conservation du parc. Qui plus est, une partie de la population riveraine semble avoir perdu confiance dans la gestion du parc.

À moins que les populations locales participent directement à la planification, la mise en œuvre et la régulation des activités touristiques qui les affectent, et à moins que des mécanismes de partage des bénéfices soient mis en place, la participation touristique ne sera pas dans l'intérêt des populations locales.

#### 4.4. Conclusion

Au vu des deux cas qui précèdent, je suis tentée d'affirmer que l'écotourisme n'est pas toujours un incitant efficace à la conservation des ressources naturelles ni un bon moteur de développement socio-économique ! En effet, dans certaines circonstances – cadre naturel unique et très attractif, organisation minimale de la communauté, partenariat avec des entreprises privées, mise en place d'un zonage, sensibilisation efficace, etc. – la mise en œuvre d'un projet écotouristique est une réussite, au moins partielle, pour la conservation et l'amélioration du niveau de vie des populations locales. C'est le cas par exemple des Quichuas de Zancudo et des Cofans, dans la réserve de Cuyabeno. Mais cela est loin d'être la règle générale : il se peut que malgré les efforts déployés par les services de conservation, le gouvernement ou les agences donatrices internationales, les communautés riveraines ne trouvent pas leur intérêt dans la participation touristique, car celle-ci n'est pas suffisamment attractive que pour les détourner durablement de leurs activités de subsistance traditionnelles ou commerciales. Tout n'est pas perdu pour autant. Dans ce cas, il reste à faire en sorte que le projet écotouristique soit véritablement adapté au contexte local, via notamment des mécanismes égalisateurs et une prise en compte réelle des caractéristiques sociales, économiques, historiques et culturelles intrinsèques à chaque groupe concerné. Cependant, il existe des forces extérieures contre lesquelles un projet écotouristique, même bien conçu, ne peut rivaliser seul : dégradation environnementale antérieure, faible fréquentation touristique dans la région (diminuant le potentiel économique du projet), éloignement de certains bénéficiaires, climat politique et économique du pays, ...

### 5. L'écotourisme : un instrument de conservation et de développement socioéconomique efficace ?

#### 5.1. Introduction

Je viens d'aborder la thématique d'une manière concrète, en l'illustrant par deux exemples significatifs. Je propose à présent de passer en revue la contribution de différents auteurs à l'analyse des faiblesses, des contradictions, des risques et des causes d'échecs de l'écotourisme et des PICD dans leur double rôle de conservation et de développement.

#### 5.2. Des impacts négatifs persistants

Pour Isaacs (2000 : 61), le potentiel de l'écotourisme comme stratégie de conservation est limité par son incapacité à assurer une protection de l'environnement sur le long terme et par sa

tendance à contribuer directement à la dégradation environnementale. L'écotourisme présente une contradiction : la popularité et donc la rentabilité d'un projet écotouristique augmentent les incitants à préserver la vie sauvage mais conduisent aussi à une augmentation de l'apparition des impacts négatifs (Isaacs, 2000 : 64). Cependant, l'existence d'externalités négatives ne signifie pas que l'écotourisme soit nécessairement nuisible. Il est en effet probablement moins préjudiciable pour l'environnement que des industries alternatives comme l'agriculture, l'industrie minière, l'industrie du bois ou le développement urbain (Isaacs, 2000 : 62).

### 5.3. Une évaluation des potentialités selon quatre questions

#### 5.3.1. Introduction

Agnes Kiss (2004 : 232) a étudié un type particulier d'écotourisme : l'écotourisme communautaire, qui met l'accent sur la dimension sociale du concept. En vue d'évaluer le potentiel de l'écotourisme à la conservation et au développement local, Kiss pose quatre questions :

- L'écotourisme communautaire est-il un bon *instrument* pour la conservation ?
- L'écotourisme communautaire permet-il une réduction de la *pauvreté* et un *développement* économique ?
- L'écotourisme communautaire est-il une bonne *incitation* à la conservation ?
- Quelle est la *viabilité* de tels projets sur le long terme ?

#### 5.3.2. L'écotourisme communautaire est-il un bon instrument pour la conservation ?

Pour répondre à la première question, Kiss explique que les projets d'écotourisme communautaire sont perçus en tant que moyen pour réduire les menaces locales sur la biodiversité. Différents cas d'étude d'écotourisme communautaire revendiquent leur succès à motiver les communautés à réduire leurs exploitations des ressources naturelles, à aider au contrôle du braconnage ou à mettre de côté une partie de leurs terres pour des besoins de conservation (Kiss, 2004 : 233).

Même si ces résultats semblent encourageants, la contribution réelle, pour préserver la biodiversité, de telles interventions localisées est discutable. Les pratiques modernes de conservation mettent l'accent sur des objectifs ambitieux, comme la préservation de flux génétiques ou d'échantillons représentatifs de tous les écosystèmes. La correspondance entre ces objectifs et ceux que l'écotourisme peut offrir n'est pas particulièrement bonne. En effet, si des changements substantiels dans de grandes zones sont nécessaires pour réaliser des bénéfices en terme de conservation, l'écotourisme n'est probablement pas un outil efficace, parce qu'il supprime rarement l'utilisation existante des terres ou des activités économiques sur une échelle significative. Les zones dédiées à la conservation sont typiquement petites comparativement à ce qui est nécessaire pour le maintien d'une unité de conservation viable (Kiss, 2004 : 232).

Par contre, là où des changements modestes peuvent avoir un impact important, comme dans une zone tampon ou dans le cas de la préservation d'une petite aire servant de couloir de migration pour connecter les aires protégées entre elles, l'écotourisme peut être efficace.

Gössling (1999 : 314), suivant l'idée de Kiss, explique pourquoi il est essentiel que l'écotourisme se développe à petite échelle : cela assure un développement lent, permet une participation locale maximum, a des effets directs et indirects et macro et micro-économiques, mobilise les réserves monétaires locales, en réduit les fuites et induit un réinvestissement local.

### 5.3.3. L'écotourisme communautaire permet-il une réduction de la pauvreté et un développement économique ?

Pour répondre à la deuxième question, Kiss (2004 : 234) explique que l'écotourisme est perçu comme particulièrement utile dans les zones rurales marginales avec un potentiel agricole limité, en créant de l'emploi local ou en générant des recettes qui améliorent les revenus locaux ou qui aident à supporter des projets communautaires.

Partout pourtant, l'expérience montre que la plupart des projets écotouristiques produisent, au mieux, de modestes bénéfices monétaires, et que ceux-ci sont souvent captés par une relativement petite portion de la communauté (Kiss, 2004 : 234). Gössling (1999 : 314) confirme, en expliquant qu'une grande proportion des revenus profite à seulement quelques individus liés aux personnes monopolisant les opportunités d'emploi, alors que les autres doivent supporter des coûts comme l'augmentation des prix des biens et des services, ce qui est source de tensions au sein de la communauté affectée. En réalité, l'écotourisme permet une diversification des économies locales mais il ne remplacera pas l'agriculture et la collecte des produits naturels (Kiss, 2004 : 234).

De plus, selon cette même auteure (2004 : 234), le tourisme est loin d'être l'entreprise idéale pour des communautés rurales qui n'ont que très peu – voire pas du tout – d'expérience dans ce domaine. C'est un secteur compétitif et plusieurs années peuvent s'écouler avant que le projet ne réalise des profits.

### 5.3.4. L'écotourisme communautaire est-il une bonne incitation à la conservation ?

Pour répondre à la troisième question, Kiss (2004 : 234) explique que l'idéal est un lien direct, au sein duquel les recettes touristiques sont suffisamment élevées pour que les riverains protègent délibérément la biodiversité afin de conserver ce type de revenus. Cependant, pour que cela se produise, les bénéfices doivent être assez élevés et généralisés pour supplanter les moyens de subsistance basiques. Or, un tel succès est susceptible d'attirer des étrangers, qui vont diluer les bénéfices et engendrer une plus grande pression sur les ressources naturelles. De plus, même des revenus touristiques substantiels ne mènent pas nécessairement à des actions de conservation : parfois, les populations investissent leurs revenus dans des activités comme l'agriculture extensive, ce qui augmente la menace sur la biodiversité.

Gössling (1999 : 314) va dans le même sens en affirmant que la consommation des ressources naturelles peut augmenter avec des revenus supérieurs et, de ce fait, être contradictoire avec le but de conservation. Inamdar *et al.* (1999 : 1857) assurent que les communautés locales rejettent parfois carrément la conservation en tant que solution à leurs besoins de développement, parce que son coût excède les bénéfices disponibles grâce aux ressources.

Salafsky *et al.* (2001, *in* Kiss, 2004 : 234) ont trouvé que les projets qui génèrent le plus de soutien local pour la conservation sont ceux qui fournissent des bénéfices non-matérielles ou de l'aide pour des entreprises non-liées à la biodiversité. Ils concluent que la confiance ainsi qu'une relation positive entre les populations locales et le personnel du projet sont les facteurs les plus importants.

### 5.3.5. Quelle est la viabilité de tels projets sur le long terme ?

Pour répondre à la quatrième question, Kiss (2004 : 235) identifie trois facteurs de durabilité devant mener à une autonomie financière et opérationnelle, afin de pérenniser les acquis une fois le financement initial terminé.

La viabilité de l'écotourisme provient de trois sources (Kiss, 2004 : 235) :

- Une motivation continue pour la conservation grâce à des revenus dépendants de la biodiversité ;
- Un réinvestissement de certains des revenus pour maintenir l'entreprise et pour protéger le capital-biodiversité, cela dans le but d'éliminer ou d'au moins réduire le besoin de financement extérieur ;
- Une fois que les bases ont été établies, i.e. organisation et sensibilisation de la communauté, infrastructures basiques, etc., l'entrée du secteur privé est nécessaire afin de fournir le capital pour un développement et une extension ultérieurs.

Or, ces trois conditions dépendent d'un certain succès financier qui est difficile à réaliser.

### 5.3.6. Conclusion

Salafsky *et al.* (2001, *in* Kiss, 2004 : 235) concluent en affirmant que beaucoup d'entreprises écotouristiques ne pourront probablement jamais couvrir elles-mêmes tous leurs coûts : en effet, sur 37 projets d'écotourisme communautaire pour lesquels des données financières sont disponibles, sept n'avaient aucun revenu ou des revenus minimaux, treize ne couvraient que leurs coûts variables, dix couvraient leurs coûts fixes et variables, et sept seulement réalisaient un profit.

De plus, les partenaires du secteur privé sont rarement prêts à prendre beaucoup de risques ou à attendre longtemps pour un modeste retour sur investissement. Les investisseurs potentiels peuvent être dissuadés par des facteurs comme des droits de propriété incertains, une dissension à l'intérieur de la communauté ou la difficulté de faire respecter des contrats (Kiss, 2004 : 235).

### 5.4. La difficulté de mettre en place un régime de taxes et de subsides

Ralph Winkler (2011 : 56) explique que même des incitants bien conçus et forts mènent à de faibles niveaux de conservation en comparaison avec l'optimum social. Au début de ce chapitre (cf. pt. 3.2), Winkler (2011 : 55) proposait, comme condition de succès d'un PICD, de mettre en place un régime de taxes et de subsides autofinancé pour internaliser les externalités négatives. Il explique ensuite (2011 : 71) que les agences donatrices internationales sont plus à même de financer et de gérer des PICD que les gouvernements locaux. Or, une telle agence peut être capable de subsidier mais il lui manque le droit d'imposer des taxes. Elle aura donc besoin de fonds considérables, en plus des revenus écotouristiques, pour disposer de subsides suffisamment élevés. De plus, si une compagnie privée gère l'entreprise écotouristique, on peut voir apparaître des intérêts conflictuels entre les populations locales, l'État et la compagnie privée si celle-ci est plus intéressée par les profits que par le bien-être des communautés. Au final, l'idée de mettre en place un régime de taxes et de subsides est fondamentalement bonne, mais elle reste difficile à concrétiser sur le terrain étant donné qu'aucun organisme – Etat, entreprise privée ou agence internationale – n'a en mains toutes les cartes pour l'imposer et le faire fonctionner efficacement (Winkler, 2001 : 71).

### 5.5. Quatre raisons expliquant l'échec des PICD

Winkler (2011 : 72), à nouveau, identifie quatre raisons pour expliquer l'échec des PICD, y compris de l'écotourisme, ce qui résume en quelque sorte les faiblesses théoriques et empiriques de ces approches.

*Primo*, les projets peuvent donner de mauvais incitants, comme des montants forfaitaires financés par les revenus de l'écotourisme. S'il n'y a pas de lien entre l'activité de conservation et

celle de développement, des transferts plus élevés ne donnent pas d'incitants à conserver l'environnement.

*Deuxio*, les projets peuvent donner trop peu d'incitants. Dans le but de réaliser une amélioration de la protection, le projet doit promettre des gains substantiels de consommation en rapport avec les activités de conservation. Cela implique aussi que l'activité de développement soit capable de générer des revenus importants et fiables. Or, une petite fraction seulement des revenus de ces projets atteint les communautés locales et, de ce fait, les incitants pour les populations locales à changer d'habitudes sont faibles.

*Tertio*, le PICD peut influencer le but de conservation lui-même. Avec une entreprise écotouristique rentable, la faune sauvage et les habitats sont des ressources plus rares que si le projet n'existait pas. En conséquence, l'objectif de conservation optimale peut être influencé par les activités de développement du projet. Si cela n'est pas pris en considération, et que le projet est plutôt considéré comme un instrument pour la mise en œuvre d'objectifs de conservation proposés, il est incapable de réaliser les niveaux de conservations optimaux.

*Quarto*, établir le lien entre les activités de conservation et celles de développement peut quand même mener à un échec, même si tous les revenus sont distribués aux populations locales. Cela est dû aux externalités négatives qui surviennent du fait de la nature publique des aires protégées, et qui ne peuvent pas être complètement internalisées. En fait, plus le nombre de communautés impliquées est élevé, plus les externalités négatives imposées par l'action d'une communauté sur les autres sont importantes. De plus, une population en augmentation peut mettre en danger les objectifs de développement des PICD. Une ressource écologique stable qui est distribuée au sein d'un nombre grandissant d'individus ne pourra pas satisfaire les besoins de la population locale. Donc, au moins sur le long terme, les bénéfices engendrés par l'écotourisme doivent être complétés par d'autres moyens pour augmenter les revenus.

## 6. Conclusion

Comme le souligne Gössling (1999 : 316), « *des exemples d'écotourisme strictement positifs sont rares, alors que ses dangers sont présents* ». En réalité, malgré le fait que les aspirations de la conservation, du partage équitable des bénéfices et de l'utilisation rationnelle des ressources soient louables, il a été difficile de démontrer un succès tangible en pratique. Les initiatives de conservation à base communautaire se sont révélées très chères et ont généré peu de bénéfices mesurables, que ce soit en termes de conservation ou de développement rural (Inamdar *et al.*, 1999 : 1856). Joiris et Bigombe Logo (2010 : 157), étudiant le cas de l'Afrique Centrale, vont dans le même sens, en parlant du « *bilan assez négatif de l'impact des approches de gestion participative des aires protégées en Afrique. [...] La participation des populations au projet de conservation ne débouche pas nécessairement sur une gestion durable des ressources, ni sur un réel partenariat* ».

Pourtant, le potentiel de l'écotourisme pour la conservation a été reconnu au Costa Rica, à Belize, dans certains pays d'Amérique latine, en Afrique du Sud, en Tunisie, aux États-Unis, en Chine et en Corée du Sud (Isaacs, 2000 : 62). Comment, dès lors, expliquer cette discordance ?

Kiss (2004 : 232) apporte un élément de réponse en expliquant qu' « *un projet écotouristique qui crée un petit peu d'emploi local ou qui aide à réduire le braconnage de quelques espèces peut être considéré comme un succès ou comme un échec, cela dépend de ce que l'on veut atteindre. Le manque de consensus scientifique sur les objectifs fondamentaux et les attentes réalistes sous-entend l'essentiel du débat à propos de l'écotourisme communautaire, et des PICD en général* ».

Les projets d'écotourisme illustrent les compromis impliqués dans la tentative de rencontrer des objectifs multiples. Concernant la conservation de la biodiversité, l'écotourisme représente une assez bonne utilisation de la terre, mais pas aussi bonne qu'une pure protection

efficace. Il peut générer quelques revenus et contribuer au développement de la communauté, mais seulement à l'intérieur de certaines limites et grâce à des investissements considérables en termes de soutien et de temps. L'écotourisme peut parfois réduire le besoin de financement extérieur sur le long terme, mais il peut rarement l'éliminer entièrement (Kiss, 2004 : 235).

Au final, les compromis entre conservation et développement impliquent qu'il existe seulement un petit sous-ensemble d'opportunités de développement qui soient vraiment environnementalement, économiquement et socialement durables (Inamdar *et al.*, 1999 : 1857).

## Deuxième chapitre : Contexte de l'étude

### 1. Introduction

La partie qui va suivre a pour objectif de situer mon cas d'étude dans le contexte camerounais global et régional. L'analyse du cadre juridique et institutionnel des aires naturelles au Cameroun ainsi que la présentation rapide de son secteur touristique permettent de comprendre les faiblesses et les atouts de ce pays en ce qui concerne le développement du tourisme. Plus particulièrement ensuite, je m'attarderai sur la description du Parc National de Waza et son environnement naturel et social. De manière générale, les changements évolutifs qui se sont produits dans les modes de gestion des aires protégées en Afrique centrale sont présentés en annexe 3.

Une fois le contexte posé, le lecteur aura en sa possession toutes les informations nécessaires à la compréhension de mon cas d'analyse.

### 2. Le Cameroun

#### 2.1. Présentation générale

Le Cameroun est un pays africain de 475 442 km<sup>2</sup>, situé à la charnière entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale (cf. annexe 4) et présentant une diversité impressionnante de paysages, de climats, d'ethnies et de cultures : *« la grande forêt équatoriale des plaines côtières et des plateaux du Sud, la savane et les steppes sahéliennes du Nord, la chaîne volcanique avec le point culminant de l'Afrique de l'Ouest... Tous les sites, tous les climats, toutes les végétations de l'Afrique sont ici rassemblés. Tous les peuples aussi, ou presque, qui parlent quelques deux cents langues, héritiers des grandes civilisations soudanaises et bantoues, pratiquant les religions animiste, chrétienne ou musulmane, marqués par trois colonisations : allemande, anglaise et française. Paradoxe : la singularité de ce pays est le fruit de sa pluralité. L'exceptionnel diversité du Cameroun fonde sa richesse potentielle mais aussi une certaine fragilité »* (Ben Yahmed, 1993 : 74).

Les langues officielles sont l'anglais et le français, même si dans les faits la langue française est de plus en plus pratiquée (Brunet, 1994 : 208). Le Cameroun connaît une urbanisation rapide, soutenue principalement par l'exode rural. Selon les statistiques disponibles, près de la moitié de la population du pays vit dans les villes. Par ailleurs, la population camerounaise est relativement jeune : 42% de la population a moins de 14 ans et 72% a moins de 30 ans (FMI/BM, 2003 : 12).

L'économie camerounaise repose sur une agriculture diversifiée qui assure un large courant d'exportations et qui emploie près de 70% de la population active, sur l'exploitation du pétrole et sur un bon potentiel hydro-électrique (Ben Yahmed, 1993 : 71). Le chômage touchait, en 2001, 8% de la population active. Il frappe principalement les jeunes et les femmes, entraînant un fort développement du secteur informel (FMI/BM, 2003 : 33).

Des années 1960 à l'avènement de la crise en 1985, le pays connaissait un fort taux de croissance<sup>9</sup> – jusqu'à 8% par an – ce qui en faisait une des économies les plus dynamiques du continent (Kemajou et Sunderlin, 1999 : 10). La crise et l'endettement du pays qui s'en est suivi n'ont pu éviter au Cameroun de devoir se soumettre, à partir de 1989, aux règles du Fond Monétaire International<sup>10</sup> (FMI) : en contrepartie d'un prêt d'ajustement structurel, il a fallu au pays accepter une diminution des salaires et du nombre des fonctionnaires, ainsi que de nombreuses privatisations (Brunet, 1994 : 215). En 1994 et 1995, de nouveaux programmes d'ajustement structurel ont été conclus avec le FMI au titre d'accords de confirmation. Ils se sont soldés, comme le précédent, par un échec. En particulier, les objectifs en termes de rétablissement de l'équilibre des finances publiques et de service de la dette extérieure n'ont pas été atteints (FMI/BM, 2003 : 39).

De 1997 à 2002, le Cameroun a, à nouveau, connu une croissance économique soutenue, aux alentours de 4,5%, malgré le déclin continu du secteur pétrolier. Toutefois, le secteur social s'est considérablement détérioré et la croissance n'a pas été suffisamment profonde ni durable pour inverser la tendance. Les indicateurs de l'état de santé des populations, d'éducation et d'accès aux infrastructures de base demeurent préoccupants, montrant parfois même une dégradation par rapport aux niveaux des années 1980 : l'amélioration des performances macroéconomiques ne s'est pas accompagnée d'une amélioration comparable des conditions de vie des ménages (FMI/MB, 2003 : 29).

Conscient de cette situation, le gouvernement camerounais s'est engagé dans la voie d'une nouvelle génération de réformes économiques et sociales. L'objectif est, d'une part, d'approfondir la croissance et, d'autre part, de renforcer la sphère sociale et de s'assurer que les bonnes performances économiques se traduisent par une nette amélioration des conditions de vie des populations. En effet, au début des années 2000, la trésorerie de l'Etat demeurait très insuffisante, ne permettant pas de faire face aux seules charges courantes et le service de la dette publique intérieure ou extérieure ne pouvait être convenablement assuré. (FMI/BM, 2003 : 30).

Néanmoins, à partir du début des années 1990, un nouveau souffle apparaît au Cameroun, avec une plus grande liberté de la presse, l'installation du multipartisme et la volonté de mieux intégrer à l'Etat les éléments dynamiques de la population : le recours à la société civile est à l'ordre du jour, même si la transition démocratique a du mal à se faire (Brunet, 1994 : 215).

Un tableau récapitulatif recense les principales données générales et socio-économiques du Cameroun en annexe 5.

## 2.2. Cadre législatif et institutionnel de la gestion des aires protégées

### 2.2.1. Introduction

Avant l'arrivée des premières administrations coloniales au Cameroun, dans les années 1900, les ressources naturelles y étaient gérées en accord avec les lois coutumières. Avec la

---

<sup>9</sup> Cette croissance économique a moins bénéficié au Nord (où est situé le Parc National de Waza) qu'au Sud du pays, ce dernier bénéficiant d'un développement industriel plus important (Brunet, 1994 : 212).

<sup>10</sup> La libéralisation de l'économie a été amorcée par les autorités politiques dans le cadre du Plan d'Ajustement Structurel (PAS) et s'est poursuivie jusqu'à la dévaluation de 50% du FCFA le 12 janvier 1994 (Kemajou et Sunderlin, 1999 : 10).

colonisation, ces ressources, qui appartenait aux populations, deviennent propriété de l'administration (Ledauphin, 2006 : 18). Dans les années 1930, l'Etat colonial français crée les premières réserves de chasse. Quelques années après l'indépendance, en 1968, les premiers parcs nationaux camerounais sont créés, i.e. Korup, Waza, Bénoué, Bouba Ndjidah (cf. Annexe 6) et la responsabilité de ces aires protégées revient alors au Département du Tourisme (Sournia, 1998, *in* Ledauphin, 2006 : 18).

### 2.2.2. Des lois et des programmes pour gérer l'environnement

La première loi relative au domaine forestier fut promulguée en 1973. Elle est remplacée en 1981 par un texte plus précis portant sur le régime des forêts, de la faune et de la pêche. L'une des grandes faiblesses de la loi de 1981 était l'absence d'un cadre légal permettant une planification de l'utilisation des terres et intégrant les activités de production et de protection des forêts (Ledauphin, 2006 : 18). De plus, la loi de 1981 et son décret d'application étaient à tendance strictement répressive : les populations locales n'avaient aucune possibilité de faire prévaloir leur droit sur les ressources fauniques. Leur seule alternative était alors de chasser illégalement au sein des aires protégées, pour leur propre consommation (Kaigama, 2001 : 298).

Conscient de la biodiversité remarquable, de part la variété de ses écosystèmes, et des limites des méthodes de conservation « traditionnelles », le gouvernement camerounais a ensuite institué une politique de conservation de la nature en général et des aires protégées en particulier (Mahamat, 2000 : 15). Le but est d'assurer une gestion durable du potentiel forestier et faunique camerounais (MINFOF, 2009 : 9). Cela se traduit au niveau national par la mise en place, par le Ministère de l'Environnement et des Forêts<sup>11</sup> (MINEF), de textes réglementaires, i.e. la **loi n° 94/01 du 20 janvier 1994** portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et le **décret n° 95/466/PM du 25 juillet 1995** fixant les modalités d'application de cette dernière (cf. annexe 7 pour les définitions inscrites dans le décret).

Au sens de la loi suscitée, les parcs nationaux constituent des forêts domaniales, faisant partie du domaine privé de l'Etat. Ils sont classés par un acte réglementaire qui fixe leurs limites et leurs objectifs, et qui donne droit à l'établissement d'un titre foncier au nom de l'Etat (Mahamat, 2000 : 15). La politique forestière traduite par la loi de 1994 définit les orientations politiques et stratégiques du Cameroun en matière de gestion de la biodiversité et s'accorde aux orientations internationales<sup>12</sup> et sous-régionales<sup>13</sup> (MINFOF, 2009 : 8).

En 1996, le Cameroun adopte un **Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE)**, dont l'élaboration s'est largement inspirée de la loi de 1994 (UICN/MINEF, 2007 : 25). Les principaux axes de ladite gestion peuvent se résumer comme suit (MINFOF, 2009 : 8) :

- La protection du patrimoine forestier, la participation à la sauvegarde de l'environnement et la préservation de la biodiversité à travers la création d'un domaine forestier permanent ciblant au moins 30% du territoire national, ainsi qu'un réseau national d'aires protégées représentatif des écosystèmes du pays<sup>14</sup> (cf. Carte 1);

---

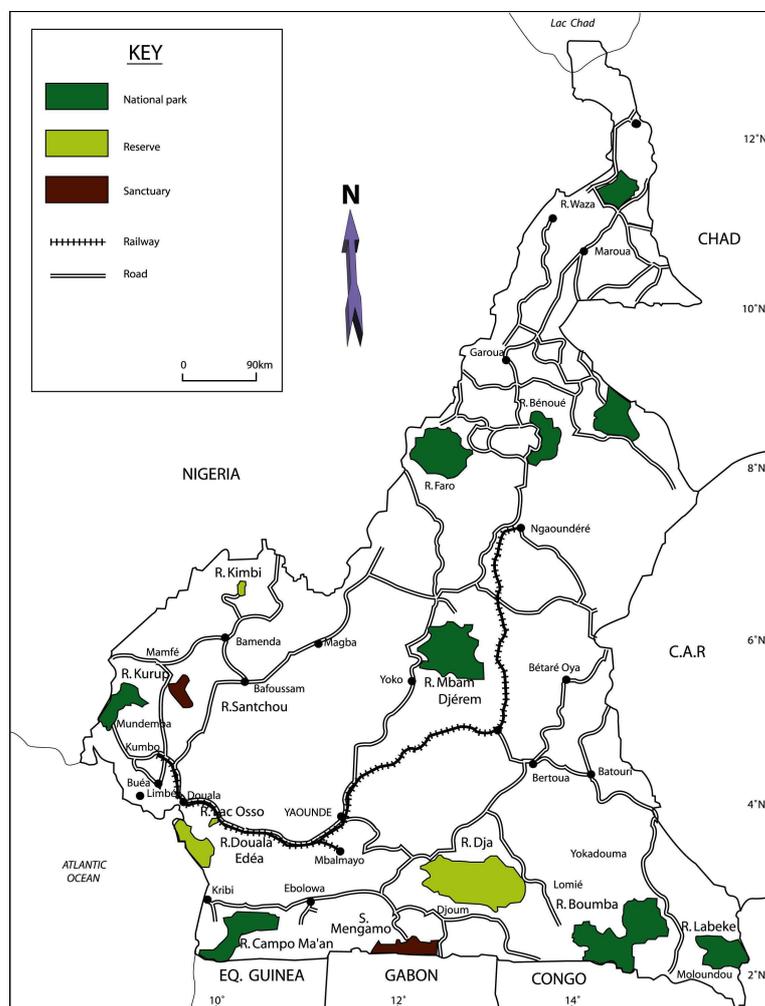
<sup>11</sup> En 2004, le MINEF devient, suite à une réorganisation du gouvernement, le MINEP (Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature) et le MINFOF (Ministère des Forêts et de la Faune), ce dernier étant le Ministère de tutelle des aires protégées au Cameroun.

<sup>12</sup> Comme la Convention d'Alger (1968), la Convention de Washington (1973), la Convention de RAMSAR (1974), la Convention sur la Diversité Biologique (1992), la Convention sur la Lutte contre la Désertification (1994).

<sup>13</sup> Comme la déclaration de Yaoundé (1999) ou la Déclaration de Brazzaville (1996).

<sup>14</sup> Le réseau actuel des aires protégées couvre une superficie de 8 138 388 ha, soit environ 18% du territoire. Il comprend des aires protégées de différents statuts : 15 parc nationaux, 6 réserves de faune, 1 sanctuaire, 3 jardins zoologiques, 41 zones d'intérêt cynégétique (ZIC), 16 ZIC à gestion communautaire (UICN/MINFOF, 2007 : 21).

- L'amélioration de la contribution des ressources forestières et fauniques à l'économie nationale ;
- L'implication des populations dans la gestion durable des ressources, afin de contribuer à élever leur niveau de vie.



**Carte 1 : Les aires protégées du Cameroun**  
(Tchindjang *et al.* 2003 : 4)

La politique de gestion durable des ressources forestières et fauniques est ainsi mise en place au Cameroun à travers une série de plans et de programmes, comme le PNGE suscité. Le dernier-né – élaboré en 1999 – et le principal cadre de référence actuel est le **Programme Sectoriel Forêt-Environnement** (PSFE) (UICN/MINFOF, 2007 : 18). Celui-ci a été mis en place pour répondre aux critiques faites à l'ancien réseau d'aires protégées de ne pas être suffisamment représentatif de la biodiversité du pays. Le PSFE vise un développement cohérent et intégré du secteur faunique et forestier à l'horizon 2012. (UICN/MINFOF, 2007 : 18). Son objectif global est « *d'assurer la conservation, la gestion et l'exploitation durable des écosystèmes forestiers en vue de répondre aux besoins locaux, nationaux, régionaux et mondiaux des générations présentes et futures* » (UICN/MINFOF, 2007 : 18).

### 2.2.3. Une loi floue et difficile à mettre en pratique

Cependant, la loi de 1994 reste ambiguë et parfois difficilement applicable. Par exemple, l'article 26 stipule que les populations ont un droit de compensation si leurs activités habituelles

doivent être stoppées, mais certains termes – comme celui de « communauté » – restent indéfinis ce qui rend leur opérationnalisation malaisée. De plus, cet article n'est applicable qu'aux aires protégées nouvellement créées (Bauer, 2003<sup>15</sup>). Les activités de subsistance des riverains au sein des aires protégées sont donc toujours considérées comme illégales. Un autre exemple de disposition juridique pertinente à relever est la définition du terme « zone tampon ». Basiquement, une zone tampon est une extension de l'aire protégée, non une zone de transition entre « l'intérieur » et « l'extérieur ». Mais jusqu'à présent, aucune zone tampon définie dans ce sens n'a été mise en place au Cameroun (Bauer, 2003). La plupart des aires protégées possèdent une zone de transition, mais sans statut légal spécifique – dans le Parc national de Waza (PNW), elle est appelée « zone périphérique » (Bauer, 2003). Le problème général, en somme, est résumé par Scholte (2005 : 213) qui affirme que ces textes légaux ont été rédigés de manière isolée, trop éloignée des réalités du terrain et manquant d'un *feedback* issu d'expériences concrètes.

Au niveau pratique, la multiplicité des institutions de gestion qui interviennent sans coordination dans l'activité touristique, y compris les aires protégées, pose problème. En effet, les différents ministères possèdent des visions et des intérêts divergents (Tchindjang *et al.*, 2006 : 34) : le MINFOF pour la gestion des aires protégées, le MINTOUR pour la gestion des campements des sites, le MINATD pour l'administration territoriale, le MINEPAT pour les investissements publics et l'aménagement du territoire, le MINAGRI pour l'agriculture, le MINEPIA pour l'élevage et la pêche, le MINTP pour les travaux d'entretien des pistes, etc. Une telle situation engendre évidemment des conflits de compétences.

#### 2.2.4. Le contexte de l'émergence de la gestion participative ou cogestion

Il est à noter également le contexte dans lequel la gestion participative des ressources est apparue. Le gouvernement camerounais s'est tourné vers cette option en reconnaissant les limites de la politique de conservation antérieure et le besoin de reconnaissance des populations en tant qu'acteurs de la conservation. Cependant, cette modification de perspectives ne s'est pas faite pour de simples raisons philanthropiques ! En effet, Bauer (2003) explique que dans des conditions économiques favorables et avec une direction (*leadership*) répressive, la « mise sous cloche » des aires protégées est assez efficace. Dans les années 1990, une nouvelle législation environnementale internationale et une grave crise économique – chute des budgets de gestion des parcs, dégradation des infrastructures, réduction du personnel, diminution de 50% des salaires, augmentation de la corruption, etc. – ont fait de la cogestion une option attractive. En effet, la décentralisation et la dévolution des responsabilités qui s'en suit entraîne en théorie une réduction de la charge de travail. Et les coûts élevés d'investissements peuvent être supportés par des agences donatrices internationales désireuses de financer des PICD à la mode. La gestion participative est donc mise en place par la communauté internationale et des ONG, alors que l'Etat ne fait rien de plus que poser le cadre légal (Bauer, 2003).

#### 2.2.5. Conclusion

Jusqu'en 1994, il existait très peu d'éléments juridiques permettant l'implication effective des populations locales à la gestion des aires protégées (Kaigama, 2001 : 298). C'est pourquoi la promulgation des nouveaux textes et programmes cités ci-dessus constitue une avancée importante. En somme, la nouvelle politique forestière camerounaise est favorable aux nouveaux concepts d'association des populations locales aux prises de décisions. C'est le passage d'une gestion des aires protégées monolithique et conflictuelle à une gestion participative, ou cogestion (MINFOF, 2009 : 9), en ce sens qu'elle prend en compte les intérêts des populations

---

<sup>15</sup> J'ai scanné le document de Hans Bauer à la bibliothèque du CEDC dans la ville de Maroua et les numéros de pages n'ont pas été numérisés.

riveraines, du moment que ceux-ci soient compatibles avec la politique de conservation (Mahamat, 2000 : 16).

Cependant, il semble exister un sacré décalage entre la théorie et la pratique, les lois et les plans régissant la gestion des aires protégées n'étant pas infaillibles et apparemment difficilement applicables dans les faits. La cogestion mise en avant avec tant de ferveur par les textes n'implique peut-être donc pas un mode de gestion des aires protégées si participatif ...

### 2.3. Situation touristique

Les agences touristiques décrivent souvent le Cameroun comme « l'Afrique en miniature » tant son patrimoine culturel et naturel est diversifié. Tout comme le relief, le climat camerounais est multiple et varie d'une région à l'autre : désertique au nord, tropical au centre, humide au sud et tempéré à l'ouest (RAPAC, 2008 : 6). Le Cameroun possède donc des atouts aptes à attirer certains types de touristes et à proposer des activités variées (Tsala, 2008 : 56). De plus, ce pays se positionne en tant qu'alternative aux destinations très fréquentées d'Afrique de l'Est et australe (RAPAC, 2008 : 7)

Au niveau du contexte socioéconomique, le tourisme joue encore un rôle mineur dans l'économie du pays, ne représentant que 1,5% du PIB contre 70% pour le secteur agricole. Le secteur touristique compte 48.000 emplois, ce qui représente 1,3% de la masse totale des employés au Cameroun (World Tourism & Travel Council, *in*. RAPAC, 2008 : 5). Enfin, cette destination attire 350.000 touristes<sup>16</sup> par an – principalement issus de France, Italie, Suisse, Pays-Bas, Allemagne et pays asiatiques. Le Ministère du Tourisme a des objectifs ambitieux puisqu'il souhaite atteindre la barre des 500.000 visiteurs annuels, afin que le Cameroun soit reconnu comme une destination touristique par l'Organisation Mondiale du Tourisme (RAPAC, 2008 : 5).

Au niveau politique, c'est la loi cadre 98/006 de 1998 qui régit de façon générale l'activité touristique dans le pays et le gouvernement s'efforce de rendre plus attractifs les codes des investissements étrangers afin de bénéficier de bonnes conditions pour l'apport de capitaux. De plus, le gouvernement a encouragé la mise en place d'initiatives touristiques à travers tout le pays, suite à la notification dans le Document stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSPR) reconnaissant le tourisme comme un secteur favorisant le développement économique du pays (FMI/BM, 2003 : 40). Parallèlement à cette stratégie, un plan marketing a été élaboré afin de vendre la « destination Cameroun » sur les marchés émetteurs (RAPAC, 2008 : 5).

Les acteurs-clés du secteur touristique sont multiples. Hormis les administrations centrales et décentralisées – le MINTOUR<sup>17</sup> et ses délégations provinciales ainsi que le MINFOF – le gouvernement camerounais accorde une grande importance au secteur privé dans le développement, la commercialisation et l'organisation des activités touristiques. De plus, certains projets ont été initiés par les communautés locales, souvent regroupées en groupes d'intérêt communautaire (GIC) ou en association à but non-lucratif. Enfin, les bailleurs de fonds et les ONG internationales sont également fortement impliqués (RAPAC, 2008 : 6).

Concernant la concurrence avec les pays de la sous-région d'Afrique centrale, aucun autre pays ne propose une palette aussi large de produits touristiques, et les infrastructures de transport, d'hébergement et de restauration sont comparativement plus développées. Néanmoins, comparé aux destinations bien établies d'Afrique de l'Est et australe, la qualité des infrastructures et des prestations est moindre pour un rapport qualité-prix souvent plus élevé

---

<sup>16</sup> Tchindjang et Fodouop (2003 : 3) sont beaucoup moins optimistes et chiffrent le nombre de touristes au Cameroun en 2000 à 150.000 visiteurs. De plus, ce chiffre de 350.000 touristes ne distingue pas entre tourisme « récréatif » et tourisme d'affaires.

<sup>17</sup> Tchindjang *et al.* (2006 : 26) minimisent le rôle du MINTOUR en expliquant que, depuis sa création en 1989, le budget de fonctionnement (65%) de cette institution prime largement sur celui d'investissement (35%).

(RAPAC, 2008 : 8). C'est pourquoi, pendant que des centaines de milliers de touristes visitent les aires protégées de l'Afrique de l'Est et australe, 1/20<sup>ème</sup> ou 1/25<sup>ème</sup> seulement visitent les sites classés d'Afrique francophone, i.e. Afrique occidentale et centrale (Tchindjang *et al.*, 2006 : 19).

Ainsi, l'activité touristique au Cameroun se positionne comme l'une des plus organisée et développée de la sous-région. Cependant, de nombreux freins ralentissent encore l'essor de ce secteur. Dans un souci de clarté, j'ai décidé de faire la synthèse du secteur touristique camerounais selon l'approche bien connue des « forces – faiblesses – opportunités – menaces », en m'inspirant du dossier du RAPAC (2008 : 11).

<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute l'Afrique dans un seul pays : variété et richesses des écosystèmes, diversité et pluralité culturelle ;</li> <li>• Stabilité du pays pour l'accueil des touristes par rapport aux pays voisins (Tchad, RCA, Guinée) ;</li> <li>• Infrastructures minimum de transport et d'hébergement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité médiocre des établissements d'hébergement tenus par le gouvernement ;</li> <li>• Vétusté des infrastructures (hébergement, transport<sup>18</sup>, sur site)</li> <li>• Manque de fiabilité des vols internationaux et nationaux ;</li> <li>• Tracasseries policières et douanières et cherté du billet d'avion ;</li> <li>• Déficit en termes de promotion de la destination.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reprise des établissements d'hébergement de l'Etat par une chaîne hôtelière étrangère ou des privés ;</li> <li>• Développement de vols charter pour assurer un taux de fréquentation optimal ;</li> <li>• Diversification des produits avec un accent mis sur les séjours écotouristiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insécurité<sup>19</sup> et regain de violence ;</li> <li>• Passivité du gouvernement à orienter le développement touristique et à faciliter les initiatives privées ;</li> <li>• Un développement anarchique des activités du fait d'une absence de cadre réglementaire ;</li> <li>• Manque d'investissement public<sup>20</sup> et privé ;</li> <li>• Déficit en matière de stratégie marketing.</li> </ul>

**Tableau 1 : Synthèse du secteur touristique au Cameroun**

Malgré un potentiel touristique certain, le Cameroun n'a pas réussi jusqu'à ce jour à donner naissance à un tourisme national et international de qualité. Et les statistiques démontrent une baisse des recettes touristiques depuis 1966 (Tchindjang et Fodouop, 2003 : 3). De plus, il existe de grandes disparités entre les régions : le Littoral et le Centre attire 90% de la clientèle, possède 50% des infrastructures et engrangent 70% des recettes (Tchindjang et

<sup>18</sup> Le réseau routier est défectueux, inadapté voire inexistant par endroit. Or, les aires protégées camerounaises sont souvent situées dans des zones excentriques ou difficiles d'accès (Tchindjang *et al.*, 2006 : 24).

<sup>19</sup> L'insécurité est l'une des causes majeures de la faible fréquentation touristique au Cameroun. Elle est due à plusieurs facteurs : i. l'apparition des coupeurs de routes ; ii. la délinquance et le grand banditisme provenant dans une certaine mesure de l'accroissement de la pauvreté depuis la dévaluation du Franc CFA et les mesures d'ajustement structurel ; iii. les attitudes de mendicité ambiguës sinon agressives, dues également à la misère grandissante dans les villes et les campagnes (Tchindjang et Fodouop, 2003 : 14).

<sup>20</sup> Le RAPAC (2008 : 11) dénonce le manque d'investissement public dans le secteur touristique, ce qui est d'autant plus remarquable que, si l'on regarde le budget de l'Etat de 1966 à 2001, on constate que celui-ci est stable ou évolue alors que celui dévolu au tourisme est en baisse (Tchindjang et Fodouop, 2003 : 11).

Fodouop, 2003 : 8). Les autres provinces, y compris celles du Nord et de l'Extrême-Nord – où est situé le Parc National de Waza – jouent par conséquent un rôle secondaire.

### 3. Le Parc National de Waza : un aperçu de ses caractéristiques écologiques et sociales

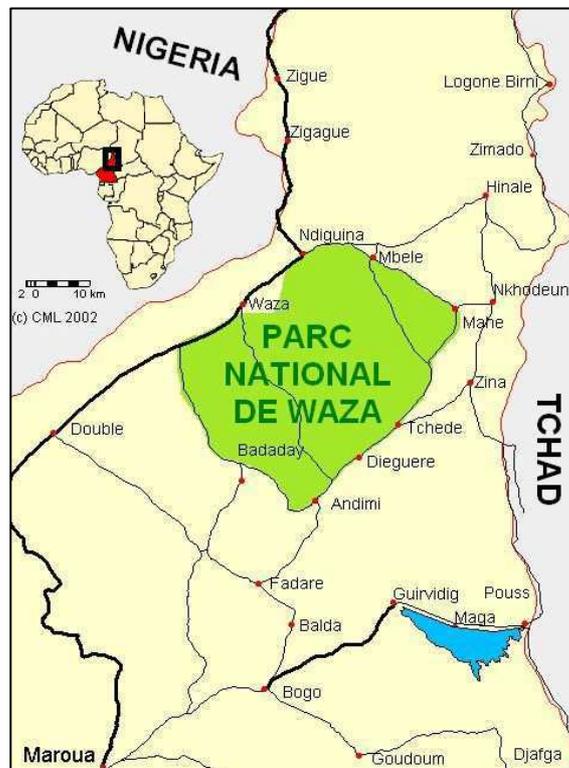
#### 3.1. Introduction

La présentation de différents volets relatifs au PNW sera effectuée dans cette partie : situation géographique et historique du PNW, caractéristiques touristiques, physiques et humaines et exploitation de ses ressources naturelles. La description du parc et de son environnement est plus précise que celle du contexte global camerounais puisqu'il s'agit d'exposer les spécificités de mon cas d'analyse.

#### 3.2. Situation géographique

Le PNW est situé dans une zone soudano-sahélienne de la province camerounaise de l'Extrême-Nord. Il est situé à cheval sur trois unités administratives, i.e. l'arrondissement de Waza, l'arrondissement de Pette et le district de Zina (UICN/MINFOF, 2007 : 37). Pour être exacte, le PNW est encadré par les parallèles 11°03' et 11°30' Nord et les méridiens 14°20' et 14°66' Est. C'est une aire protégée de 1700 km<sup>2</sup>, quasiment transfrontalière étant donné qu'il se situe à proximité des frontières nigérianes<sup>21</sup> (10 km à l'Ouest) et tchadiennes (20 km à l'Est) (UICN/MINEF, 1997 : 11).

Le PNW se trouve à 120km de la ville de Maroua, chef lieu de la province de l'Extrême-Nord et à 130km de Kousseri, chef lieu du département du Logone et Chari. La principale voie d'accès au parc est la route bitumée Maroua-Waza, qui est aussi l'unique voie d'accès légale (Bachirou, 2003 : 18).



Carte 2 : Localisation du PNW  
(Ledauphin, 2006 : 21)

#### 3.3. Historique et assistances

##### 3.3.1. Historique

Au début des années 1930, un écologiste français, Pierre Flizo, prit conscience de l'intérêt et de la fragilité de la zone où se situe actuellement le PNW et agit pour sa protection (Tsala, 2008 : 119). En 1934 les autorités coloniales françaises créèrent ainsi la Réserve de Chasse de

<sup>21</sup> Il n'y a pas de parc contigu au PNW, mais il est considéré comme frontalier avec un parc au Nigeria, le Lake Chad Bassin Park. C'est dans ce cadre que le Cameroun et le Nigeria veulent créer un accord pour former un corridor entre les deux aires protégées (Conservateur du PNW, commu. perso.).

Zina-Waza, qui couvrait alors 155.000 ha et qui fut agrandie de 10.000 ha l'année suivante (Ledauphin, 2006 : 21). Quatre objectifs guidaient l'administration coloniale lors de l'établissement de cette réserve (Tchindjang *et al.*, 2006 : 20) :

- Former un écran entre les troupeaux de bœufs de l'Extrême-Nord non régulièrement vaccinés et ceux du Sud vaccinés contre la peste bovine ;
- Empêcher le trafic illégal des bœufs vers le Nigeria en détruisant les campements des trafiquants installés autour des mares dans la réserve ;
- Favoriser le reboisement naturel ;
- Promouvoir la chasse en favorisant la multiplication et le rassemblement de grands mammifères.

Les activités de cultures et de pâturages étaient interdites dans cette zone. Il s'en est suivi une expropriation sans dédommagement des populations qui y étaient présentes – certains villages qui s'opposaient à ce déguerpissement ont même été brûlés. Au total, plus de mille habitants se sont retrouvés totalement démunis et se sont tournés rapidement vers le braconnage afin d'assurer leur survie (Tsala, 2008 : 120). Seul un village, Baram, a résisté à toutes les tentatives de destruction et se trouve encore actuellement à l'intérieur du PNW, ce qui ne cesse de préoccuper les conservateurs successifs. En 1938, cette Réserve de Chasse fut érigée en Réserve Forestière et de Chasse (Ledauphin, 2006 : 21).

En 1960, le Cameroun devient indépendant et son gouvernement convertit, en 1968, la Réserve Forestière et de Chasse, laissée à l'état naturel mais bien surveillée, en Parc National de Waza afin de permettre son aménagement et une exploitation touristique (Ledauphin, 2006 : 21). Ce changement de statut s'est accompagné de règles encore plus strictes vis-à-vis des populations (Tsala, 2008 : 120).

Le PNW est élevé par l'UNESCO en Réserve de Biosphère en 1982 (UICN/MINEF, 1997 : 10) et en site RAMSAR en 2006, suite à l'adhésion du Cameroun à la Convention sur les zones humides<sup>22</sup> (UNESCO, 2006). Le PNW est également classé en tant qu'Unité Technique Opérationnelle (UTO) de première catégorie (cf. Annexe 8), conformément à un décret présidentiel de 1992 (Batadjomo, 2006 : 4).

Au niveau institutionnel, le PNW appartient aujourd'hui à l'Etat camerounais, qui lui alloue donc un budget annuel. Il a connu, au cours de son évolution, plusieurs administrations de tutelle dont l'actuelle est le Ministère de la Forêt et de la Faune (MINFOF).

### 3.3.2. Assistances antérieures

Le PNW a bénéficié de plusieurs formes d'assistance afin d'assurer sa mission. Dans les années 1973-1975, la FAO<sup>23</sup> réalise une première évaluation des ressources du parc (effectif des animaux, carte de végétation, ...) à travers le projet « *Assistance aux Parcs Nationaux de la zone de savane du Cameroun* ». Dans les années 1980, c'est l'Université de Leiden au Pays-Bas qui entreprend un programme d'études et d'éducation académique. En 1984, le gouvernement du Cameroun avec l'assistance de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) effectue, durant l'opération « *Sauvetage Waza* », le creusement de plusieurs mares artificielles dans le parc. Et l'ambassade des Etats-Unis au Cameroun a offert du matériel – véhicules, motos, vélos, radio, matériel de camping – au PNW entre 1990 et 1992 (UICN/MINEF, 1997 : 11).

Enfin, le PNW a reçu un soutien financier et technique conséquent grâce au Projet Waza Logone (PWL), un PICD mis en place conjointement par le gouvernement camerounais, l'UICN et

---

<sup>22</sup> Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau adoptée à Ramsar en 1971 et amendée en 1982 et 1987. ([www.unesco.org](http://www.unesco.org), consulté le 15 mai 2011).

<sup>23</sup> Food and Agriculture organisation

le Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas de 1988 à 2004 (UICN/MINEF, 1997 : 11). Deux axes d'orientation sont clairement explicités :

- L'amélioration à long terme de la biodiversité de la région Waza Logone, y compris le PNW ;
- L'amélioration durable des conditions de vie des populations rurales (Arcadis et Euroconsult, 1997 : 6).

Le PWL est l'initiateur de la cogestion et de l'écotourisme au sein du PNW, puisque c'est avec son financement qu'ont été construites des commodités touristiques gérées par et pour les populations locales, comme nous le verrons dans la suite de ce travail.

### 3.3.3. Assistance future

Le PWL a pris fin en 2004 et, malgré les structures de relève mises en place pour assurer un suivi et une évaluation des activités, la situation du PNW reste toujours problématique, tant sur le plan humain qu'écologique. C'est pourquoi l'UICN, en accord avec le MINFOF et les ressources PPTÉ<sup>24</sup>, a décidé de financer et de mettre en place pour la période 2010-2015 un « *Projet de sécurisation des moyens d'existence des communautés pour le développement durable du Parc National de Waza et sa périphérie* ». (UICN/MINFOF/PPTÉ, 2009 : 4). Les objectifs sont très similaires à ceux du PWL – certaines actions à réaliser visent d'ailleurs à consolider les acquis de celui-ci –, à la différence que ledit projet se focalise plus spécifiquement sur le PNW. Lors de mon séjour sur place, je n'ai pas eu l'occasion de voir les réalisations de ce projet, mais il est vrai que cela faisait à peine un an depuis son lancement.

## 3.4. La construction du barrage de Maga et ses conséquences

### 3.4.1. Introduction

Dans cette partie dévolue à la mise en contexte de l'étude, il m'a paru essentiel de présenter les conséquences écologiques et socio-économiques de la mise en place d'une infrastructure hydroélectrique à 30 km du PNW, i.e. dans la localité de Maga, au Sud-est du parc. En effet, le barrage, construit en 1979, a eu des répercussions négatives sur l'ensemble de la plaine d'inondation du fleuve Logone, vaste de 8000 km<sup>2</sup> et donc sur le PNW, en particulier dans les *yaérés* i.e. les zones inondables (Scholte *et al.*, 2005 : 93). La description des causes et des conséquences de la retenue des eaux en amont du PNW est incontournable, étant donné que l'eau est *de facto* une ressource rare et le facteur limitant dans le parc.

Il est à noter que la construction du barrage n'est pas la seule et unique raison expliquant la crise écologique qu'a connue la plaine d'inondation du Logone. Celle-ci se trouvait déjà dans une situation hydrologique préoccupante avant la mise en place du projet : la pluviométrie déficitaire, voire des sécheresses, ces trente dernières années et l'endiguement du fleuve Logone sur 50 km entre 1950 et 1970 ont déjà préparé le terrain (Sighomnou, 2003 : 4)... Cependant, c'est bien la construction du barrage de Maga qui vient donner le coup de grâce à un milieu écologique et humain déjà fragilisé.

### 3.4.2. Pourquoi un barrage ?

Dans le but de résoudre le problème de famine dans la province de l'Extrême-Nord, le gouvernement camerounais a mis en place un projet rizicole, dénommé SEMRY<sup>25</sup>. L'objectif était de réduire la dépendance des agriculteurs vis-à-vis des précipitations et des inondations. En effet,

---

<sup>24</sup> Pays pauvre très endetté

<sup>25</sup> Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua

l'analyse des crues du Logone avait démontré un amoindrissement du volume des débordements, voire leur absence totale certaines années, ce qui était très préjudiciable à la survie des populations dans cette région où les terres de décrue sont utilisées pour les activités agricoles et pastorales (Sighomnou, 2003 : 4). Pour que le projet SEMRY soit réalisé, la construction d'un barrage de retenue des eaux des Monts Mandara était nécessaire. Cependant, aucune étude d'impact n'a été réalisée au préalable (Viard, 2008 : 8). Cela explique sans doute pourquoi les conséquences sur les écosystèmes et les systèmes de production de la plaine ont été si importantes.

Voyons à présent quelles étaient les situations « avant » et « après » la construction du barrage, ainsi que les modifications écologiques et humaines induites par la réhabilitation hydrologique de la plaine, initiée par le PWL.

#### 3.4.3. Situation avant la construction du barrage de Maga

Avant la construction du barrage et malgré une péjoration climatique certaine, la plaine d'inondation, y compris le PNW, constituait une zone humide. Les sols étaient très fertiles grâce aux sédiments alluvionnaires et aux minéraux qui s'accumulaient et qui étaient bien répartis après l'inondation (Mvondo et Babani, 2003 : 21). La zone constituait un habitat approprié pour la faune sauvage, aquatique et terrestre, ainsi que pour l'avifaune, permanente et temporaire (Saleh, 2001b : 73). La flore annuelle se régénérait au rythme de l'inondation et les pâturages étaient de très bonne qualité (Mvondo et Babani, 2003 : 21). La haute productivité de l'écosystème de la plaine dépendait, et dépend toujours, du cycle annuel naturel de l'eau.

#### 3.4.4. Les aménagements de la SEMRY

Pour les raisons suscitées, un barrage long de 27 km a été construit en 1979 dans la localité de Maga (cf. photo 1). La retenue de 70% des eaux issues des Monts Mandara a engendré la formation d'un lac d'une capacité de 520 millions de m<sup>3</sup>, couvrant une surface de 36.000 ha (Saleh, 2001b : 74) et permettant d'irriguer par gravitation plus de 7.000 ha de rizières (Brugière, 1996 : 8). Les installations de la SEMRY, ainsi que l'endiguement du fleuve Logone, ont ainsi mis 59 000 ha hors de portée des crues du fleuve et ont freiné l'inondation pour 150 000 autres. Cela constitue une réduction des surfaces inondées de l'ordre de 40% (CBLT, 2001 : 23), voire 60% (Sighomnou, 2003 : 5). Entre 1979 et 1989, l'inondation annuelle n'a touché le PNW que deux fois, en 1982 et en 1986 (Fotius, 2000 : 35).



Photo 1 : Image satellite du barrage de Maga  
(Google Earth)

### 3.4.5. Conséquences de la construction du barrage de Maga

Une fois l'ouvrage réalisé, une partie de la plaine située en aval du barrage, y compris le PNW, a donc été asséchée. Au niveau du PNW, les conséquences ont été les suivantes :

- Désertification accrue (Sighomnou, 2003 : 5) ;
- Assèchement précoce des mares du PNW et mort par soif des animaux ;
- Invasion du parc par les herbacées annuelles, non appréciées par les animaux sauvages et dépérissant rapidement après la fin de l'inondation, au détriment des graminées pérennes ;
- Divagation des pachydermes dans les cultures avec, parfois, atteinte aux vies humaines (Viard, 2007 : 8) ;
- Migration de certaines espèces en dehors du PNW en fin de saison sèche, à la recherche de nouveaux pâturages, s'exposant ainsi au braconnage (Bachirou, 2003 : 21) ;
- Modification de l'équilibre interspécifique de la grande faune<sup>26</sup>, avec une diminution spectaculaire des effectifs de certaines espèces dépendant de la plaine d'inondation pour leur alimentation (cf. annexe 9) tandis que d'autres, plus inféodées à la végétation arbustive et arborée voyaient leur nombre augmenter ou se maintenir (Brugière, 1996 : 8) ;
- Extinction de certaines espèces d'herbivores (UICN/MINFOF, 2007 : 52) ;
- Baisse de la production halieutique et, consécutivement, des espèces de l'avifaune piscivore ;
- Baisse de la fertilité des sols et, de ce fait, moindre qualité des pâturages ;
- Pollution de la nappe phréatique par l'utilisation d'engrais et de pesticides dans les champs de riz (Mvondo et Babani, 2003 : 23) ;
- Diminution de la recharge de la nappe phréatique, dont l'alimentation se fait principalement à partir du fleuve Logone (Sighomnou, 2003 : 5) ;
- Compétition accrue entre la faune sauvage et le bétail pour les ressources (Loth, 2001 : 25).

Si les conséquences du barrage ont été catastrophiques pour la flore et la faune, il ne faut pas négliger l'impact négatif que cette infrastructure a eu sur les populations de la plaine :

---

<sup>26</sup> Outre la construction du barrage, le déclin de certaines espèces fauniques du PNW est également dû au braconnage et à la peste bovine (UICN/MINEF, 1997 : 17).

déplacements de 10.000 habitants, perte de terres de culture et d'infrastructures sociales, perte de pâturages de bonne qualité, agriculture traditionnelle en décrépitude, élevage transhumant en régression, disparition de marchés d'échanges inter-villages, modification des zones de nomadisme, diminution des quantités de poissons pêchés... (CACID/WL, 2002 : 20). Bref, la construction du barrage a appauvri les populations suite à une baisse de l'activité économique, entraînant d'importants mouvements migratoires (Gnassamo, 2003 : 202).

Il est certainement pertinent de souligner que la dégradation des conditions de vie humaines et naturelles a lieu alors même que la riziculture irriguée présente une rentabilité mitigée (Mvondo et Babani, 2003 : 23), voire des performances médiocres<sup>27</sup> (Sighomnou, 2003 : 6).

#### 3.4.6. Situation après la réhabilitation hydrologique

Cette situation alarmante a fini par préoccuper le gouvernement camerounais, la communauté internationale et l'UICN, qui ont alors conjointement mis en place le Projet Waza-Logone (PWL), déjà évoqué. L'objectif était, entre autre, de réhabiliter hydrologiquement la plaine, au moins partiellement, sans perturber les installations mises en place par la SEMRY<sup>28</sup> (Sighomnou, 2003 : 6).

Pour atteindre ces objectifs, le PWL a ouvert deux défluent du Logone, le Logomatya et l'Areitékélé. Ces ouvertures successives en 1994 et 1997 (cf. carte 3) ont permis de récupérer environ 20% de la superficie qui était inondée jadis (Mvondo et Demba, 2003 : 74). Pour mesurer l'impact de ces ouvertures sur la végétation et la faune, des mécanismes de suivi ont été mis en place.

Ainsi, suite à la réinondation partielle, la biodiversité dans la plaine a été restaurée en partie et les activités liées à l'utilisation des ressources naturelles sont réapparues. Ces effets peuvent être résumés comme suit (Saleh, 2001b : 74 et Loth, 2001 : 25) :

- Remplacement des espèces végétales annuelles par des espèces pérennes, déterminantes pour la nutrition des animaux ;
- Augmentation du nombre d'espèces aquatiques et de la production piscicole ;
- Augmentation de la population animale du PNW, en particulier les oiseaux d'eau et les espèces en danger ;
- Augmentation du nombre de têtes de bétail et, de ce fait, compétition et transmission des maladies accrues entre celui-ci et la faune sauvage ;
- Augmentation du nombre de pêcheurs et de la quantité d'outils de pêche utilisés, à la fois légaux et illégaux ;
- Augmentation du nombre de conflits pour l'accès aux ressources (tensions grandissantes entre éleveurs et agriculteurs) ;
- Croissance démographique ;

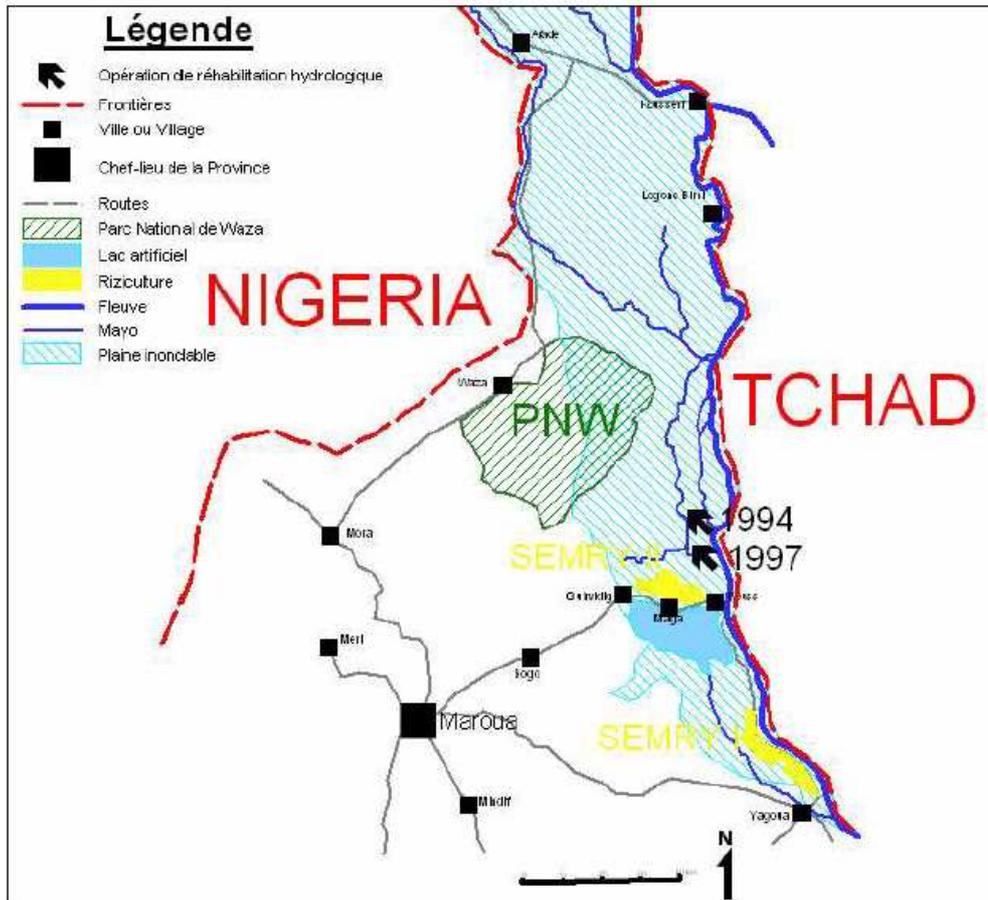
La réinondation a eu des conséquences bénéfiques pour les ressources naturelles du PNW ainsi que pour les populations riveraines, à première vue une situation de « gagnant-gagnant ». Cependant, il semble improbable que l'augmentation des avantages au niveau du PNW puisse suivre le rythme des besoins d'une population en croissance. Sans intervention pour

---

<sup>27</sup> Moins de la moitié des 7000 ha de rizières initialement prévus sont effectivement irrigués, en raison des difficultés financières de la SEMRY et des problèmes que rencontrent les populations locales pour maîtriser ces nouvelles techniques culturales (Sighomnou, 2003 : 6).

<sup>28</sup> En effet, la restauration complète de l'étendue originale de l'inondation ne peut pas avoir lieu sans mettre en péril le régime mis en place par la SEMRY (Loth, 2003 : 25).

restreindre l'accès et avec l'immigration, le PNW ne pourrait devenir plus qu'un « parc sur papier » (Scholte, 2003 : 194).



Carte 3 : Plaine d'inondation du Logone et barrage de Maga  
(Ledauphin, 2006 : 36)

### 3.4.7. Conclusion

La présentation des conséquences du barrage de Maga sur l'écosystème et les populations de la plaine illustre toute la difficulté de concilier développement et conservation des ressources naturelles : l'objectif de la SEMRY, à travers la riziculture irriguée, était l'autonomie alimentaire d'une partie de la population de la plaine. Mais celle-ci s'est réalisée – partiellement d'ailleurs, étant donné la rentabilité mitigée des cultures – au détriment de la faune et de la flore de la zone touchée par la réduction hydrique, ce qui a eu un impact sur les systèmes humains d'exploitation traditionnels des ressources. Ainsi, perturber artificiellement les équilibres naturels entraîne, évidemment, des conséquences sur les écosystèmes mais aussi sur les populations qui en sont dépendantes.

Dans les années suivant la réinondation, les conditions environnementales se sont améliorées. Ces observations renforcent l'idée qu'une plus grande inondation se traduirait par une réhabilitation plus rapide et plus complète de l'écosystème de la plaine (Mvondo et Demba, 2003 : 76). Cependant, l'impact de la réinondation partielle n'a pas été uniquement positif pour le PNW, puisqu'elle a engendré une plus grande pression compétitive entre bétail et faune sauvage, des risques accrus de transmissions de maladies, une croissance démographique et donc une charge supplémentaire à supporter pour les ressources naturelles dans et autour du PNW. Et la situation hydrologique de la plaine est toujours préoccupante, l'ouverture des deux défluent

n'ayant pas permis un retour à la situation initiale<sup>29</sup>, avant le barrage : lors de mon terrain, lorsque je demandais aux villageois rencontrés quels étaient leurs principaux problèmes, l'eau demeurerait l'enjeu prioritaire...

### 3.5. L'environnement naturel du PNW : un milieu fragile

#### 3.5.1. Le climat et le relief

Le PNW est situé en zone climatique soudano-sahélienne. Le climat y est donc de type tropical semi-aride. On y distingue trois saisons (UICN/MINEF : 1997 : 13):

- Une saison des pluies de juin à octobre ;
- Une saison sèche et « froide » de novembre à février ;
- Une saison sèche et chaude de mars à juin.

Actuellement, la pluviométrie moyenne annuelle à Waza varie entre 650 et 700 mm et reste très variable d'une année à l'autre (UICN/MINIOF, 2007 : 28). Les décennies 1970 et 1980 ont été caractérisées par des périodes de sécheresse. Les pluies sont amenées par la mousson, qui souffle du Sud-ouest (L'hôte, 2000 : 17). La température moyenne annuelle se situe autour de 28°C, avec une température maximale de 48° en avril, à la fin de la saison sèche et minimale de 18°C en janvier (Bauer, 2003).

Le territoire sur lequel est situé le PNW est très plane : l'altitude n'y varie que de 300 à 310 mètres d'Est en Ouest. La seule exception à cette monotonie topographique tient aux trois collines inselbergs granitiques, situés près du village de Waza. Le plus haut culmine à une altitude de 508 mètres (UICN/MINEF, 1997 : 13).

#### 3.5.2. L'hydrographie : l'eau, une ressource rare

Le PNW n'est traversé par aucun cours d'eau permanent (Tsala, 2008 : 37). L'hydrologie y est tout de même très complexe et déterminante pour la flore et la faune (Vanpraet, 1977 in Ledauphin : 21).

Les apports en eau passent par deux voies principales : les mayos (des cours d'eau temporaires) issus des Monts Mandara situés au Sud du PNW et les eaux d'inondation venant du débordement latéral du Logone et de ses défluent, à l'Est du parc (Ngantou, 2003 : 36). Ces eaux provoquent, entre septembre et novembre, une inondation saisonnière de la plaine, engendrant d'immenses pâturages et permettant le développement d'activités de pêche et d'agriculture grâce à des terres alluvionnaires très fertiles (UICN, 2009 : 4).

Lorsque la plaine n'est plus inondée, l'eau provient de la cinquantaine de mares remplies annuellement par les précipitations locales et/ou les inondations (Tsala, 2008 : 37). Certaines sont naturelles – parfois artificiellement approfondies – et d'autres sont artificielles. La plupart de ces mares tarissent en fin de saison sèche, surtout pendant les années de faible pluviométrie (Esser et Van Lavieren, 1979 in Ledauphin, 2006 : 23). Pour pallier partiellement à ce problème, un camion citerne alimente certaines mares en saison sèche, mais cela ne constitue pas une solution à long terme.

La quantité d'eau parvenant jusqu'au PNW a beaucoup diminué ces dernières années (Gnassamo, 2003 : 202). En effet, comme nous l'avons vu, la construction du barrage de Maga en 1979 est venue piéger une grande partie des eaux du Logone qui inondaient les *yaérés*. Une des

---

<sup>29</sup> Pendant la saison sèche, lorsque le niveau d'eau baisse dans la retenue du barrage, les lits des deux défluent sont à sec et le PNW ne bénéficie donc, à nouveau, d'aucun apport en eau. De plus, l'ouverture des digues n'est pas commandée par le personnel du PNW mais par la SEMRY qui gère le barrage selon ses propres besoins et non ceux de la biodiversité du parc (Tsala, 2008 : 184).

conséquences fut une diminution de la durée, de l'étendue et de la profondeur des inondations annuelles de la partie orientale du PNW (Scholte, 2005 : 91).

Suite à ce qui vient d'être exposé, il n'est pas abusif d'affirmer que la situation hydrologique du PNW est précaire : aucun cours d'eau permanent ne traverse ses 170.000 ha, la construction du barrage a considérablement amoindri la quantité d'eau disponible et, enfin, les précipitations annuelles sont très fluctuantes et parfois insuffisantes pour remplir durablement les mares, pourtant les seuls réservoirs d'eau résiduels lors de la longue saison sèche.

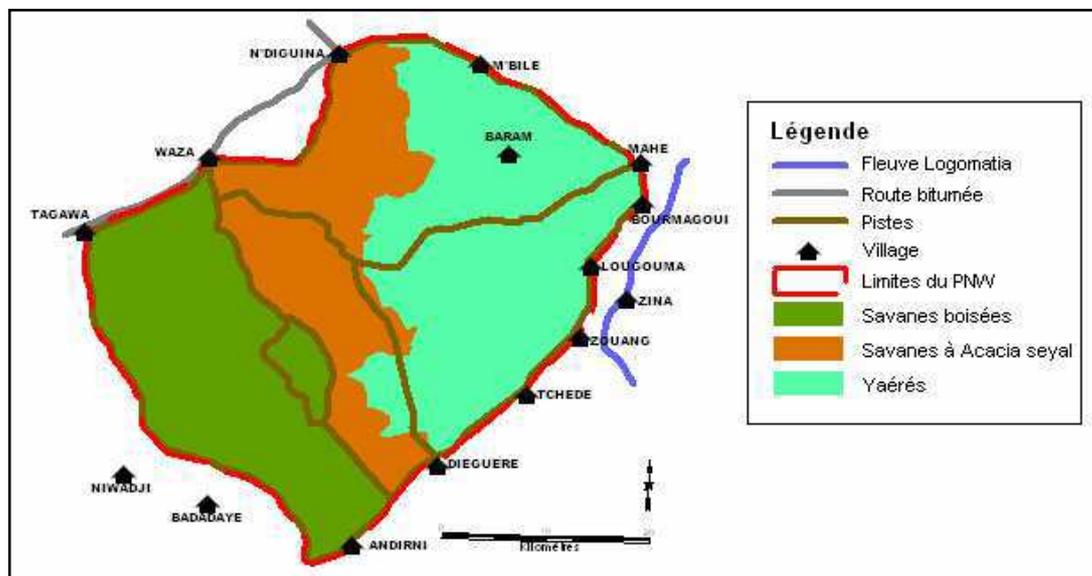
### 3.5.3. Les habitants du PNW : la faune et la flore

#### 3.5.3.1. La flore

La flore du PNW est typique de la zone soudano-sahélienne (UICN/MINEF, 1997 : 14). Selon White (1986 *in* Ledauphin, 2006 : 24), le PNW se situe dans le centre régional d'endémisme soudanien. La végétation du PNW peut être divisée en trois catégories (cf. carte 4), les deux dernières formant ensemble ce qui est appelé la « zone forestière » (Bauer, 2003):

- La végétation de la plaine d'inondation, i.e. *yaérés* ou prairie herbeuse (42% de la surface du parc), située à l'Est du parc. Cette zone est inondée périodiquement et est dominée par des graminées pérennes et annuelles.
- La savane à *Acacia seyal* (27%) située au centre du parc ;
- La savane boisée (31%) située à l'Ouest du parc (UICN/MINFOF, 2007 : 30).

Une taxonomie<sup>30</sup> des espèces végétales rencontrées dans le PNW a été réalisée en 1999 (Mvondo et Demba, 2003 : 75), mais elle n'est que partielle. Aucune liste complète des plantes de la plaine d'inondation n'est disponible.



Carte 4 : Les différents types de végétations du PNW  
(Ledauphin, 2006 : 23)

<sup>30</sup> Elle comprend des ligneux (33 espèces), des sous-ligneux (57 espèces), des Cypéracées (6 espèces) et des Poacées (36 espèces) (UICN/MINFOF, 2007 : 30).

### 3.5.3.2. La faune

La création d'une aire protégée à Waza n'a rien du hasard. On y rencontre une grande diversité animale : herbivores, carnivores, rongeurs, primates, oiseaux, insectes, reptiles, etc. (UICN/MINFOF, 2007 : 30). L'existence d'une telle diversité spécifique est liée à l'hétérogénéité du biome de savane (Loth, 2003 : 24). Avant la construction du barrage de Maga, le PNW et ses environs bénéficiaient de conditions écologiques particulières, qui permettaient à une faune abondante et variée de subsister (Ledauphin, 2006 : 24).

Les animaux les plus étudiés sont l'éléphant, le lion, la girafe, la pintade et la grue couronnée (Mvondo et Demba, 2003 : 75).

#### ➤ Les mammifères

Le PNW compte plus d'une trentaine de mammifères, dont des éléphants, lions, girafes, hyènes rayées et tachetées, cobes de Buffon, damalisques et hippotragues (cf. photo 2). La liste des principaux mammifères rencontrés dans le parc est donnée en Annexe 10.

Des inventaires de la faune du PNW (réalisés via des dénombrements aériens et terrestres) rendent compte de l'importance et de l'évolution des effectifs. Cela permet de constater des modifications importantes s'opérant sur le nombre et le type d'espèces fauniques rencontrées dans le parc. A cause du changement d'habitat et du braconnage par exemple, des espèces comme le guépard, le léopard, le buffle ou le cobe defassa ont complètement disparu. D'autres sont en voie d'extinction, comme le serval, le chat sauvage et l'autruche, particulièrement menacée par la pression humaine sur ses œufs (UICN/MINFOF, 2007 : 30).



Photo 2 : Tableau de la faune du PNW, réalisé par le PWL et situé au centre d'accueil

#### ➤ Les oiseaux

Le PNW et ses environs constituent un des sites les plus intéressants d'Afrique centrale en matière d'avifaune (UICN/MINEF, 1997). Au total, 373 espèces ont été identifiées, dont 71 espèces d'eau (Mvondo et Demba, 2003 : 75). C'est pourquoi le PNW et la plaine d'inondation du Logone sont reconnus comme site RAMSAR (UNESCO, 2006). Le PNW est également renommé

pour sa grande variété de rapaces. Au milieu des années 1990, plusieurs espèces d'oiseaux, en particulier certains échassiers, n'ont plus été observées à Waza, du fait des changements d'habitats (Ledauphin, 2006 : 25).

#### ➤ Les poissons

Concernant l'ichtyofaune, la plaine du Logone est quantitativement et qualitativement l'une des zones les plus riches du pays (Ledauphin, 2006 : 26). Plus de 56 espèces peuvent ainsi y être pêchées. Au début de la saison pluvieuse, les poissons migrent du Lac Tchad, au Nord, vers le Logone. Pendant la période des crues, certaines espèces entrent dans la plaine d'inondation où elles trouvent d'excellentes conditions pour la croissance et la reproduction (Mvondo et Demba, 2003 : 80). Le PNW s'avère, à ce propos, particulièrement important pour le ravitaillement de la plaine en poissons en raison de l'important stock de géniteurs que le parc renferme et qui n'existe qu'en faible quantité ailleurs (UICN/MINEF, 1997 : 17). Avec le retrait des eaux, les poissons retournent dans le Logone à travers des canaux (Mvondo et Demba, 2003 : 80). L'abondance de poissons explique l'existence d'une avifaune piscivore si importante et diversifiée, ainsi que le fait que la pêche soit une activité économique importante dans la région (UICN/MINEF, 1997 : 17).

### 3.6. L'environnement humain : la pauvreté comme facteur de dégradation de l'environnement

#### 3.6.1. Introduction

L'écologie du PNW et sa conservation sont étroitement liées aux rapports que ce dernier entretient avec les populations riveraines et internes du parc. C'est pourquoi j'ai voulu retracer rapidement l'historique du peuplement dans la région et présenter les différentes ethnies qui y vivent actuellement, ainsi et surtout que leur situation socio-économique générale.

#### 3.6.2. Historique du peuplement : une occupation ancienne

Avant son classement en aire protégée, plusieurs villages et campements de pêcheurs et d'éleveurs existaient dans la zone du PNW. Des artefacts villageois, à côté de la plupart des mares principales, témoignent de cette occupation humaine ancienne. Plusieurs mares du PNW ont d'ailleurs été creusées par ces populations ancestrales (UICN/MINEF, 1997 : 17). Certains villages actuels ont été créés il y a fort longtemps : Baram et Mahé auraient été mis en place au 3<sup>ème</sup> siècle de notre ère (Ledauphin, 2006 : 26). D'autres ont été créés plus récemment : aux 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles (Mbouche, 1995). Comme nous l'avons vu dans l'historique du PNW, les villages qui se trouvaient dans la zone à protéger lors de la création de la Réserve et puis du Parc National ont été déguerpis et reconstruits par les populations à proximité ou sur les limites du PNW.

Il existe actuellement dans la zone du PNW dix-neuf villages riverains et un village interne, Baram (Bachirou, 2003 : 23), qui n'a pas été déguerpi malgré les efforts des autorités de la conservation de suivre la procédure administrative d'expropriation (UICN/MINEF, 1997 : 18).

#### 3.6.3. Les ethnies : une diversité impressionnante

La zone entourant le PNW est peuplée par cinq ethnies<sup>31</sup> principales : Kotoko, Arabe Choa, Mousgoum, Peul ou Foulbé et Bournouang ou Kanouri (Babani et Mvondo, 2003 : 24), chacune possédant sa propre langue et identité culturelle. Le mode de vie de ces différentes communautés est largement basé sur la tradition (Bauer, 2003), et elles pratiquent toutes l'islam

---

<sup>31</sup> L'utilisation du terme « ethnie » est toujours sujet à controverse. Nous l'utilisons ici, à l'instar de Bauer (2003), dans le sens d'un « groupe doté d'une identité culturelle auto-attribuée », une définition qui reconnaît le caractère dynamique du terme.

(Bachirou, 2003 : 23). Leur distribution autour du PNW semble corrélée aux activités premières de ces différents groupes (Mohamadou, 2003 *in* Ledauphin, 2006 : 26). Le village de Waza constitue un « carrefour » largement multi-ethnique puisqu'on y retrouve les cinq ethnies principales.

Les **Kotokos** représentent les souches de peuplement les plus anciennes de la province. Actuellement, cette ethnie représente 28% de la population du département du Logone et Chari (Seignobos, 2000a : 48). Au niveau des activités pratiquées, les Kotoko constituent le peuple de pêcheurs traditionnels de la plaine d'inondation (Ledauphin, 2006 : 26), et détiennent des techniques de pêche performantes (Babani et Mvondo, 2003 : 26).

Les **Mousgoums** partagent les *yaérés* avec les Kotoko. Arrivés plus tardivement par l'Est, ils commencèrent par s'installer aux endroits de la plaine laissés vacants par les Kotoko (Ledauphin, 2006 : 26) et les deux ethnies sont fréquemment rentrées en conflits, la pêche dans le Logone et les mares étant d'une grande importance socio-culturelle pour elles deux (Mvondo et Babani, 2003 : 27).

A l'origine, les **Arabes Choa** sont des pasteurs nomades, les premiers du Nord-Cameroun, qui vont progressivement se sédentariser. Ils partagent à présent le Sud du PNW avec les Peul (Mohamadou, 2003 *in* Ledauphin, 2006 : 26) et représentent 42% de la population de la plaine du Logone (Seignobos, 2000a : 48).

Éleveurs par excellence, les **Peuls** sont arrivés dans la région par l'Ouest au 15<sup>ième</sup> siècle (Tsala, 2008 : 39). Organisés en clans, ils sont à l'heure actuelle des pasteurs nomades ou semi-nomades, ou des agropastoralistes semi-sédentaires (Seignobos et Iyébi-Mandjek, 2004 *in* Ledauphin, 2006 : 27). Ils sont particulièrement présents dans et autour de la plaine inondée de Pété, au Sud du PNW (Mvondo et Babani, 2003 : 27).

Il est difficile de déterminer avec précision l'origine des **Bournouangs** mais il semble que leur implantation soit assez ancienne (Mvondo et Babani, 2003 : 26). Leur répartition spatiale n'a rien du hasard : elle obéit à des impératifs naturels et économiques. En effet, les Bournouang habitent le plus souvent des villages localisés là où le milieu naturel offre des conditions favorables pour l'agriculture et accessoirement l'élevage, la chasse et, parfois, la pêche. Le commerce est l'autre domaine dans lequel les Bournouang s'illustrent depuis fort longtemps (Mvondo et Babani, 2003 : 27).

#### 3.6.4. Démographie

La province de l'Extrême-Nord est une des zones les plus peuplées du Cameroun, mais aussi, de la zone soudano-sahélienne dont elle fait partie (Seignobos, 2000b : 61). En moyenne, on y retrouve une densité de 72 habitants/km<sup>2</sup> (Tabopda, 2007 : 29). Toutefois, la répartition du peuplement y est marquée par de fortes inégalités. Elle est encore aujourd'hui tributaire de l'héritage des siècles antérieurs : en plaines, les populations, peu denses (moins de 5 habitants/km<sup>2</sup>) s'alignent essentiellement le long des cours d'eau et les zones les plus peuplées (100 habitants/km<sup>2</sup>) sont les Monts Mandara (Seignobos, 2000b : 61). Le plus grand vide est celui où s'inscrit le PNW (cf. Annexe 11).

Cependant, il est à souligner que la zone du PNW connaît une immigration importante, suite à l'amélioration des conditions hydrologiques de la plaine grâce à la mise en place du Projet Waza-Logone. En effet, au milieu des années 1990, la population riveraine du PNW a augmenté à un taux annuel de 5%, i.e. 3% du à l'immigration et 2% du à la croissance de la population, ce qui représente un doublement de la population tous les 15 ans (Scholte, 2003 : 62).

La population de Waza, l'une des trois entités administratives<sup>32</sup> sur laquelle se situe le PNW, est ainsi passée de 8747 habitants en 1987 à 14.000 en 2000.

Année	1987	1992	1995	2000
Population	8747	10.000	12.000	14.000

Tableau 2 : Evolution de la population de Waza  
(Seignobos, 2000b : 62)

### 3.6.5. Caractéristiques socio-économiques

La situation socio-économique de la province de l'Extrême-Nord en général et des villages riverains du PNW en particulier n'est pas réjouissante. Une enquête du PNUD<sup>33</sup> en 1996 montre en effet que l'indicateur de pauvreté humaine<sup>34</sup> (IPH) au Cameroun est le plus élevé dans les zones rurales forestières, de savanes ou montagnardes. Le record est détenu par la province de l'Extrême-Nord, où l'IPH vaut 0,49, suivie de la province du Nord (0,44) et de l'Adamaoua (0,37) (PNUD, 2000 *in* Tchindjang, 2006 : 29). Or, ces trois provinces les plus pauvres abritent plus de la moitié des sites protégés du Cameroun (Tchindjang, 2006 : 29).

A Waza, la couverture sanitaire est très faible, la commune ne disposant que d'un seul centre de santé, toutefois muni d'un forage, pour plus de 13.000 patients (Tsala, 2008 : 203). En règle générale, le nombre d'infrastructures médicales dans la zone du PNW est insuffisant et leur taux de fréquentation très bas, du fait de l'ignorance et de la pauvreté parfois extrême des populations. Les maladies d'origine hydrique (choléra, diarrhée) et celles dues aux autres vecteurs (malaria) sont les causes essentielles de la morbidité et de la mortalité (UICN/MINFOF, 2007 : 35). De plus, la malnutrition protéino-calorique chez les enfants est l'une des plus inquiétantes de la sous-région (Gnassamo, 2003 : 202).

Autour du PNW, seul la localité de Waza est desservie par le réseau électrique, alors que la population des autres villages utilise des groupes électrogènes pour l'éclairage. Il n'y a pas d'adduction d'eau : les villages riverains au PNW sont dotés de forages et/ou de puits, et certaines populations utilisent également l'eau des mares. L'accès à cette ressource est un enjeu crucial dans la zone, exposant les populations aux problèmes de santé publique (UICN/MINFOF, 2007 : 35).

Au niveau éducatif, le taux de scolarisation dans la localité de Waza est estimé à 48% (UICN/MINFOF, 2007 : 35), et il n'existe qu'un seul établissement secondaire, un collège dispensant un enseignement les trois premières années : pour le lycée, les jeunes villageois doivent aller dans de plus grandes villes à plusieurs dizaines de kilomètres. De plus, si l'école primaire est gratuite, l'inscription en secondaire est payante – 23.500<sup>35</sup> FCFA l'année –, ce qui réduit les possibilités de scolarisation pour les enfants des familles les plus démunies. De plus, l'Ecole Coranique, dispensée par les Marabouts, concurrence l'école primaire (Chef du village de Waza, commu. perso.).

Seul le village de Waza est relié à la capitale provinciale, Maroua, par une route bitumée. Les autres villages sont desservis par des routes en terre et des pistes rurales. Leur entretien a été

<sup>32</sup> Les deux autres étant l'arrondissement de Pette et le district de Zina pour lesquels je n'ai pas trouvé de chiffres.

<sup>33</sup> Programme des Nations Unies pour le Développement

<sup>34</sup> L'IPH est calculé, pour les pays en voie de développement, à partir de trois autres indicateurs : indicateur de longévité (une vie longue et en bonne santé); indicateur d'instruction (connaissances); indicateur de conditions de vie (un niveau de vie décent). Plus l'IPH est élevé, plus le pays est pauvre (Rapport sur le Développement Humain 2007-2008, www.undp.org, consulté le 10/06/2011).

<sup>35</sup> Soit 36€

fortement réduit ces dernières années compte tenu des restrictions budgétaires de l'Etat, rendant leur praticabilité en saison des pluies souvent très difficile (UICN/MINFOF, 2007 : 35).

Dans la région, la règle en vigueur est celle de la débrouillardise : chacun tente du mieux qu'il peut de répondre à ses besoins et à ceux de sa famille. C'est donc l'économie informelle qui domine largement : « *pour subsister, on se lance aussi dans des petits métiers saisonniers. On crée de la plus-value en manufacturant quelques produits comme la brique. On propose des services comme le puisage ou le transport de l'eau. La proximité des frontières permet quelques opérations d'achat-vente qui flirtent aveuglément avec la fraude* » (Noray, 2002 : 71).

La situation économique, sociale et sanitaire des populations vivant dans la région du PNW est inquiétante. Comme le dit Gnassamo (2003 : 204), « *les faits sont têtus et la réalité tragique car la plaine du Logone est de nos jours tristement célèbre et connue sous l'étiquette péjorative de pays de choléra et de famines* ».

### 3.6.6. Conclusion

La présentation de l'histoire du peuplement atteste d'une présence humaine ancienne dans la région du PNW. Les différentes ethnies ne pratiquent pas les mêmes activités (élevage, pêche, agriculture), bien que certaines soient communes à plusieurs groupes. Dans l'absolu, la pression démographique autour du PNW n'est pas énorme, bien qu'existante. La menace provient surtout de la croissance rapide de la population, à la fois naturelle (2%) et due à l'immigration (3%). De plus, les communautés riveraines du PNW sont pauvres<sup>36</sup>, ce qui représente en soi un danger pour l'environnement : « *si nous détruisons les ressources naturelles, nous favorisons d'avantage la pauvreté; et si nous sommes pauvres, l'instinct de survie nous poussera inexorablement à la dégradation de notre environnement* » (MINEF, préface du Plan d'Aménagement du PNW, 1997 : 7).

Au vu de la situation assez précaire des populations riveraines du PNW, il n'est pas étonnant que celles-ci aient naturellement recours, malgré les interdictions et les amendes, aux ressources naturelles du parc pour assurer leur survie, dans une optique que la pauvreté et l'urgence ne permettent qu'à court terme.

## 3.7. Les interactions « Homme – Nature » ou l'utilisation des ressources naturelles du PNW

### 3.7.1. Introduction

Les multiples études menées dans le PNW montrent l'importance du parc pour les populations riveraines et internes. Cette importance se manifeste par des exploitations illégales de ses ressources à travers la chasse, la pêche, l'élevage, la cueillette... Il n'est pas exagéré de dire que si le parc était véritablement fermé à toutes ces formes d'exploitations, la situation économique des différents villages ne permettrait plus leur existence au niveau où ils se trouvent actuellement (UICN/MINEF, 1997 : 18). Depuis 1968 et la création du PNW, l'exploitation de ses ressources naturelles a été assez efficacement combattue, lorsque l'application de la loi était stricte.

---

<sup>36</sup> Le taux de pauvreté en milieu rural, au Cameroun, passe de 49% en 1983 à 71% en 1993 (Tchindjang, 2006 : 29). Etant donné que la province de l'Extrême-Nord est la plus pauvre du pays, j'estime pouvoir avancer que son taux de pauvreté rurale est probablement encore plus élevé que la moyenne nationale.

Cependant, en 1993, différents changements<sup>37</sup> sont venus remettre en cause cette surveillance du parc, conduisant à une recrudescence d'activités illégales (Bauer, 2003). Les raisons qui expliquent cette violation du domaine privé de l'Etat sont diverses : la nostalgie d'un droit de propriété bafoué, la faible disponibilité des ressources hors du PNW, le fait que les populations savent la surveillance du PNW insuffisante et l'obligation pour elles de survivre, bien que conscientes de l'illégalité de leurs actes (UICN/MINEF, 1997 : 52).

A présent, je vais détailler cette exploitation des différentes ressources naturelles du PNW et ses incidences sur l'état de conservation de l'aire protégée.

### 3.7.2. La chasse : une activité locale de subsistance

La chasse, qu'il faut en réalité appeler braconnage étant donné l'illégalité de l'acte depuis 1975, semble moins importante que dans la plupart des autres régions du Cameroun. Ceci s'explique certainement par le fait que la localité de Waza est assez éloigné du premier marché de viande de brousse, situé 400 km plus au sud. Celle-ci est donc en premier lieu destinée à la consommation locale. Les pintades et les cobes de Buffon constituent le gibier le plus apprécié des populations (Bauer, 2003). Différents modes de chasse sont utilisées : arc et flèches empoisonnée, chiens, alcool mélangé à l'eau, armes à feu artisanales, battue avec feux de brousse,... (Noordzij, 1989 *in* Ledauphin, 2006 : 28). Le grand braconnage, touchant notamment les éléphants et les girafes est tout de même important et serait plutôt le fait d'étrangers, i.e. Nigériens et Tchadiens. Les villageois interrogés nient toutes relations avec ces braconniers, mais les écogardes attestent d'une complicité entre eux<sup>38</sup> (Conservateur du PNW, commu. perso et UICN/MINEF, 1997 : 52).

Bauer (2003) s'appuie sur trois arguments pour indiquer que le braconnage est peu important au PNW. Primo, la population d'éléphants n'a cessé d'augmenter depuis la création du PNW. Secundo, la densité de cobes de Buffon serait plus importante à proximité des villages. Tertio, certaines populations animales auraient augmenté depuis la réhabilitation hydrologique partielle de la plaine en 1994. La disponibilité en nourriture serait donc plus le facteur limitant que le braconnage. S'appuyant sur Van der Giessen et Raspe (1997), ce même auteur signale que le prélèvement d'œufs d'autruches et de grues couronnées est, par contre, significatif.

Malgré le point de vue optimiste de Bauer (2003) par rapport à l'évaluation du braconnage dans le PNW, je tiens à préciser que l'avis du conservateur actuel diffère sensiblement. En effet, selon lui, le braconnage – local aussi bien que le grand braconnage – est une activité importante dans la région, causant de graves dégâts à la faune du PNW, d'autant plus que les moyens de lutte anti-braconnage à disposition sont dérisoires : faible effectif de gardes, une seule jeep pour les patrouilles, très peu de matériel, mauvais état des pistes, fusils en sous-nombre et datant de 1936, etc.

### 3.7.3. La pêche : une activité traditionnelle et rémunératrice

La pléiade de mares naturelles du PNW constitue, depuis longtemps, un site de pêche unique en son genre dans toute la région. Dans le passé, cette activité était réglementée par une loi coutumière (Ledauphin, 2006 : 28). Les communautés de pêcheurs des villages riverains

---

<sup>37</sup> Ces changements sont (Bauer, 2003) :

- le remplacement, en 1994, du conservateur de l'époque, craint pour son comportement répressif ;
- la réduction des effectifs du PNW (passant de 30 à 10 gardes) ;
- l'augmentation de la corruption et du laxisme des fonctionnaires du fait d'une réduction de leur salaire de moitié ;
- la dégradation des équipements et de la logistique du service de la conservation.

<sup>38</sup> Certains écogardes sont eux-mêmes complices des braconniers, le braconnage étant une activité lucrative et donc attirante pour ces fonctionnaires de l'Etat dont le salaire a considérablement diminué (conservateur du PNW, commu. perso.).

considèrent les mares comme leur propriété (Bauer, 2003). Nombre de villageois, essentiellement des Kotoko, en réclament de ce fait le droit d'accès, puisque ce serait leurs ancêtres, les Sao, qui les auraient creusées (Mbouche, 1995).

La pêche dans les mares du PNW se fait essentiellement à la fin de la saison des pluies, quand la zone est difficilement accessible et que sa surveillance est donc presque impossible (Bauer, 2003). Saleh (1995 *in* Bauer, 2003) a calculé qu'un pêcheur moyen attrape 3.000 kg de poissons pendant les deux mois d'inondation, ce qui représente un revenu net de 210€ à 280€, soit bien plus que ce qu'un agriculteur peut gagner (Scholte, 2003 : 192). Cependant, même lors de la saison sèche, lorsque le contrôle est plus facile, il est courant d'observer autour des mares du PNW des outils de pêche, signalant la présence quasi continue de pêcheurs au cours de l'année. Le prélèvement de poissons est, en effet, l'activité la plus rémunératrice de toutes les activités consommatrices de ressources naturelles dans le PNW (Bauer, 2003).

Bien sûr, la pêche demeure dépendante de l'abondance de l'eau. Suite à la création du barrage de Maga en 1979, la quantité d'eau inondant la région a baissé considérablement. Par contre, la réhabilitation hydrologique partielle de 1994 a accru les activités piscicoles : la population de pêcheurs sédentaires, à l'intérieur et en périphérie du parc, a augmenté de 25% en 1994 et de 34% en 1995 (Scholte, 2003 : 192).

Outre une surexploitation de la population ichthyenne du PNW – qui joue, de ce fait, de plus en plus difficilement son rôle de reproduction en périodes de crue (UICN/MINFOF, 2000 : 40) – la pêche dans celui-ci peut entraîner d'autres impacts négatifs. Les pêcheurs peuvent commettre des actes de braconnage et d'autres formes d'exploitation illégale des ressources lorsqu'ils sont dans le parc, en complément de leurs activités de pêche. Aussi, ils peuvent perturber la désaltération des animaux et leurs équipements piègent parfois l'avifaune aquatique (Ledauphin, 2006 : 29).

De leur côté, les villageois soulèvent différents problèmes en relation plus ou moins directe avec la pêche. Par ordre d'importance, il s'agit du manque d'inondation, du manque d'accès aux mares du PNW, de la destruction des canaux de pêche et du manque de place pour le creusement de ces derniers (Mbouche, 1995).

#### 3.7.4. L'élevage ou la « gangrène du parc »

Il faut savoir que dans la province de l'Extrême-Nord, l'élevage représente une source de revenu essentiel pour 30% de la population rurale et que le bétail garde, pour bon nombre d'ethnies, la première place dans le mode d'accumulation des richesses (Seignobos, 2000 : 115). C'est pourquoi on trouve dans la région du PNW une densité importante de bovins (cf. carte 5).

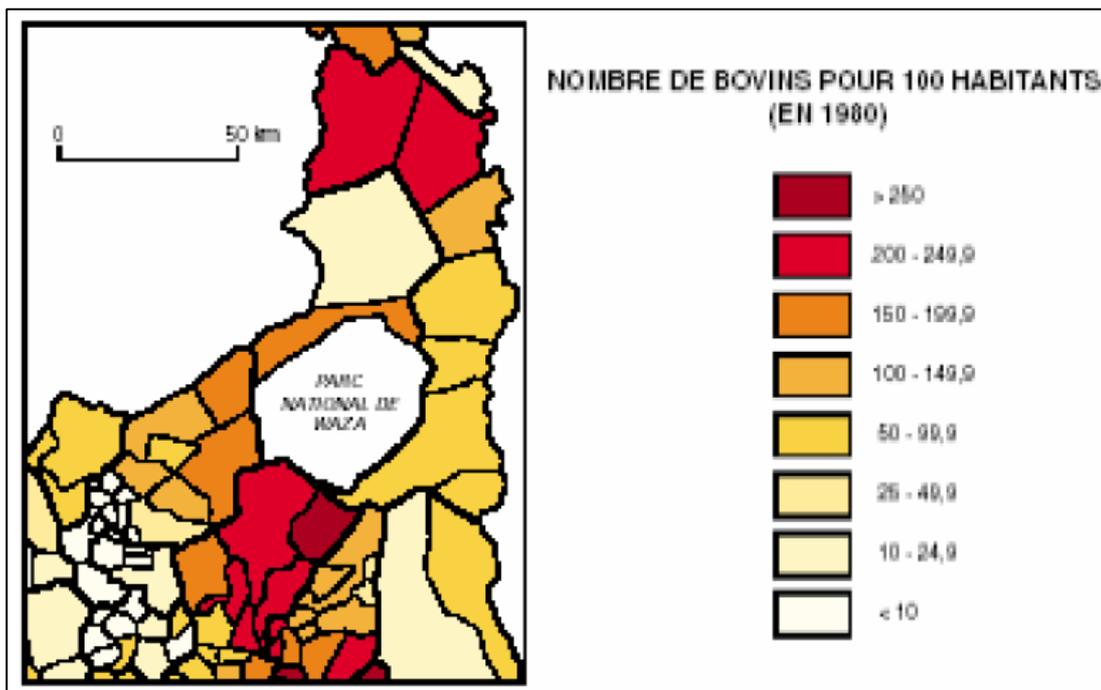
La conduite de troupeaux dans le PNW est motivée par les ressources fourragères, mais également par les points d'eau, i.e. les mares qui s'y trouvent. Hormis la pénurie de ces ressources ailleurs, cela peut découler de la nécessité de garder les vaches près du village pour la consommation de lait (Bauer, 2003).

Outre les populations d'origine camerounaise, il est noté que les pâturages de la plaine et du PNW accueillent également des animaux en provenance du Nigeria, du Tchad et même du Niger pendant près de 7 mois (Mvondo et Demba, 2003 : 83). Les mouvements transfrontaliers réguliers des troupeaux ne sont ni contrôlés ni enregistrés compte tenu de la longueur et de la porosité des frontières entre ces pays (UICN/MINFOF, 2007 : 40). Selon le conservateur du PNW, les camerounais ne représenteraient que 5 à 10% des éleveurs que l'on retrouve dans le parc : la pression est surtout internationale.

Si la construction du barrage de Maga a poussé les ¾ de la population pastorale de la région à partir (Scholte *et al.*, 1996 *in* Ledauphin, 2006 : 30), à l'inverse, dans les années qui suivirent la réhabilitation hydrologique, le cheptel présent durant la saison sèche a été multiplié

par trois. L'intrusion du bétail dans le PNW est considérée par les autorités comme l'un des problèmes les plus importants à résoudre (Scholte, 2003 : 193), et l'élevage constitue, selon le conservateur du PNW, la « véritable gangrène du parc de Waza ».

C'est surtout dans la partie méridionale du PNW que les bergers sont pris en défaut par les gardes<sup>39</sup>, mais le bétail est également présent dans toute l'aire protégée, malgré des arrestations et des saisies régulières (Ledauphin, 2006 : 30). Il est vrai que les bêtes, qui utilisent les ressources relativement abondantes du PNW, sont caractérisées par un haut niveau de productivité, plus que suffisant pour compenser les pénalités (Bauer, 2003). Une autre incidence de l'élevage sur le PNW réside dans l'allumage de feux dans les *yaérés*, par les pasteurs, afin de provoquer une repousse et d'éloigner les prédateurs (Noordzij, 1989 in Ledauphin, 2006 : 30). Les estimations de charge de bétail sur les *yaérés*, le véritable poumon de l'élevage de la province, est loin de faire l'unanimité. On trouve des chiffres variant de 200 000 à 550 000 têtes (Seignobos, 2000c : 116). Pour ce même auteur (2000c : 119), la province de l'Extrême-Nord semble avoir atteint son degré de saturation en bétail dans le cadre des pratiques actuelles d'élevage et compte tenu de l'évolution des milieux.



Carte 5 : Densité de bovins autour du PNW  
(Seignobos et Iyebi-Mandjek, 2004 in Ledauphin, 2006 : 31)

De leur côté, les villageois soulèvent différents problèmes en relation avec l'élevage. Par ordre d'importance, il s'agit de la prédation des animaux domestiques, de l'intimidation par les autorités du PNW, du manque d'eau d'abreuvement et de pâturages en saison sèche, du vol de bétail, des épizooties, de l'abattage des animaux par les gardes, des conflits agriculteurs-éleveurs, et enfin de la compétition avec les transhumants pour les forages et l'eau (Mbouche, 1995).

<sup>39</sup> C'est en effet dans la partie sud-ouest du PNW que se situe la plus forte densité de bovins de la région (Bauer, 2003).

### 3.7.5. La collecte

Il s'agit de l'utilisation des ressources naturelles ligneuses (bois de chauffe, bois d'œuvre) et non ligneuses (herbes, feuilles, fruits et résines).

La déforestation pour le bois de chauffe est devenue un problème régional majeur, mais les riverains du PNW n'éprouvent pas trop de problèmes pour en trouver, si ce n'est dans les *yaérés* (Ledauphin, 2006 : 31). Le conservateur peut délivrer des permis pour la collecte de bois mort, mais celle-ci échappe généralement à tout contrôle. Certains villages collectent du bois à des fins commerciales (Bauer, 2003), l'exploitation du bois de feu étant en passe de devenir la troisième activité économique dans les zones riveraines au Sud du PNW (Mvondo et Demba, 2003 : 85).

Concernant le bois de construction, les villageois dépendent plus ou moins d'arbres grands et droits, qu'ils trouvent dans le PNW pour édifier la charpente des maisons et des étables. Cette ressource est difficilement commercialisable et reste donc plutôt d'utilisation locale (Bauer, 2003).

Les villageois collectent également différents produits végétaux non ligneux, surtout pendant la saison sèche (Mbouche, 1995). C'est ainsi le cas de la paille pour la couverture des toits ou des feuilles de palmier doum pour la confection de nattes, de clôtures, de cordes, etc. Toutes sortes de fruits sont aussi collectés dans le PNW (Bauer, 2003). Enfin, les villageois – les femmes et les enfants uniquement (Régisseur des recettes du PNW, commu. perso.) – collectent la gomme arabique sur les acacias. Il semblerait que si cette exploitation est bien conduite, elle ne cause pas de dommages significatifs à la végétation (Van Brederode, 2001 *in* Ledauphin, 2006 : 32). La gomme arabique ainsi récoltée est destinée à l'industrie textile, pharmaceutique ou agroalimentaire (Bauer, 2003). Sa cueillette est pour certaines villageoises pratiquement le seul moyen de gagner leur propre argent (Noordzij, 1989 *in* Ledauphin, 2006 : 32). Le PNW est l'une des régions présentant la plus haute productivité du Cameroun (Peltier *et al.*, 2010).

Malheureusement, il n'existe que peu d'informations sur les impacts écologiques de la collecte de ces ressources naturelles, qu'elles soient ligneuses ou non. De même, peu de problèmes évoqués lors de l'étude exploratoire de 1995 (Mbouche, 1995) semblent en rapport avec ces exploitations. Je cite, à titre anecdotique, l'intimidation par les autorités du PNW et le manque de paille.

### 3.7.6. Les cultures

L'agriculture et le jardinage ne semblent que peu liés à l'utilisation des ressources naturelles : les villageois en périphérie du PNW ne semblent pas utiliser les terres de celui-ci (Ledauphin, 2006 : 32). Par contre, le manque de terres cultivables est un problème souvent évoqué, particulièrement en ce qui concerne les villages limitrophes du PNW où la terre est une ressource rare. Au contraire, dans les villages plus éloignés du parc, comme Badadaye et Niwadji, la terre est abondante et l'agriculture est extensive (Ledauphin, 2006 : 32). Dans ceux situés en bordure ou à l'intérieur du PNW, les villageois pratiquent une agriculture intensive, avec pour technique de fertilisation l'écobuage – ou débroussaillage par le feu (Mbouche, 1995). Les principales cultures sont le sorgho, le riz, le muskwari et le maïs (Mvondo et Demba, 2003 : 83). L'utilisation d'outils est très basique et se résume généralement à l'usage de la houe et de la hache (Noordzij, 1989 *in* Ledauphin, 2006 : 33).

Le jardinage est une autre forme d'utilisation de la terre. Requérant une irrigation, il est le plus souvent pratiqué sur les rives d'un cours d'eau ou à proximité d'un forage ou de petites mares. Outre la consommation personnelle, le jardinage offre aux villageois la possibilité de vendre leur production sur les marchés locaux (Noordzij, 1989 *in* Ledauphin, 2006 : 33). Dans le village de Waza, un programme de culture maraîchère a été financé et mis en place en 2011 par

SOS-SAHÉL, dans le but de donner aux hommes (21) et aux femmes (68) qui y travaillent la possibilité d'acquérir une source de revenus supplémentaires et une indépendance alimentaire (Délégué d'agriculture de Waza, commu. perso.).

Outre le manque de terres de culture déjà évoqué, les villageois soulèvent un certain nombre de problèmes en relation avec l'agriculture : le manque d'inondation, les dégâts aux cultures commis par la faune sauvage (éléphants, phacochères, oiseaux granivores, termites, criquets et antilopes), le manque de moulin à grains, le manque de forage ou le dessèchement des puits, les conflits agriculteurs-éleveurs, ou bien encore, le manque de charrue (Mbouche, 2005).

Concernant le manque d'inondation, outre les incidences sur la pêche et l'élevage, cela a engendré, dans certains villages, une baisse de la production agricole (Mbouche, 1995). Les impacts sont les suivants : appauvrissement des paysans, dépeuplement des villages, perte énorme de temps pour la surveillance des champs,.... Enfin, mentionnons que la loi ne donne pas la possibilité aux paysans d'éliminer physiquement les dévastateurs de leurs cultures (Mbouche, 1995).

### 3.7.7. Conclusion

Les populations riveraines du PNW exploitent, illégalement, différentes ressources à l'intérieur du parc afin d'assurer leur survie, comme elles le font dans cette zone depuis des centaines d'années.

Les différentes ethnies, pratiquant des activités commerciales et de subsistances différentes, se partagent le territoire. En effet, les alentours du PNW peuvent être divisés grossièrement en trois sous-zones en fonction des activités qui y sont pratiquées : la sous-zone Est et Nord pour la pêche, la sous-zone Ouest pour l'agriculture et la sous-zone Sud pour l'élevage (Conseiller municipal de Waza, commu. perso.).

Face à cette exploitation importante des ressources, la conservation à long terme du PNW est compromise ! Cette situation problématique a engendré un dilemme concernant l'avenir du parc. Deux points de vue s'opposent. Le premier est que l'exploitation des ressources provoque une dégradation écologique et donc une dévalorisation progressive du PNW, ce qui pourrait éventuellement mener à sa déclassification. L'essentiel serait, de ce point de vue, d'empêcher toute incursion illégale au sein du parc. Face à l'extrême difficulté – si pas l'impossibilité – de mise en œuvre et aux conséquences désastreuses que cela aurait sur la situation socio-économique des populations riveraines, cela peut marquer, selon le deuxième point de vue, le point de départ vers une gestion participative du PNW.

Dans le cadre général du passage du modèle de la protection radicale vers celui d'une cogestion des ressources naturelles, le PNW s'est vu doter de moyens pour mettre en place un système participatif de gestion, comprenant notamment un volet écotourisme, grâce à l'implantation du Projet Waza Logone à partir de 1988. Ce PICD sera exposé dans le prochain chapitre.

## 3.8. Situation touristique : un bilan mitigé

Dans cette partie, je présenterai les caractéristiques touristiques du PNW i.e. nombre de visiteurs, saison touristique, hébergements, tarifs et recettes, ... sans développer déjà le volet écotourisme.

En 1976, c'est-à-dire avant la construction du barrage de Maga, Depierre et Olé (*in* Ledauphin, 2006 : 33) décrivaient le PNW comme le plus connu des parcs nationaux du Cameroun et celui dont la réputation avait déjà franchi les frontières car on y rencontrait une forte densité

d'animaux sauvages. C'était aussi un parc où le touriste était sûr de pouvoir admirer des éléphants et des girafes et le seul à posséder des autruches. A ce propos, pour Tchamba (1996, *in* Bauer, 2003), les éléphants sont les animaux qui attirent le plus de touristes, suivis par les lions. Cependant, Depierre et Olé (1976, *in* Ledauphin, 2006 : 33) mentionnent tout de même quelques inconvénients susceptibles de freiner l'arrivée de touristes à Waza : absence de reliefs, homogénéité des formations végétales, absence de certains mammifères spectaculaires (buffles, rhinocéros, léopards) et période d'impraticabilité.

Au niveau de l'hébergement, les visiteurs ont le choix entre deux options (cf. Annexe 12). Soit le campement touristique de Waza, ouvert dans les années 1980, qui appartient au MINTOUR et qui compte environ 86 lits. Il possède une gestion européenne : piscine, menu européen et climatisation et est localisé sur l'une des trois collines du village qui offre une vue panoramique sur la savane. Soit le centre d'accueil situé à côté de l'entrée principale du PNW, tenu par la population locale et comptant dix lits dans des « boukarous ». Ce centre, fruit du PWL, est opérationnel depuis 1995. Il est plus attractif pour les visiteurs à petit budget comme les jeunes, les chercheurs ou les étudiants. C'est également à cet endroit que se situe le bureau du régisseur des recettes et du responsable touristique qui accueille les touristes avant leur entrée dans le PNW.

La saison touristique s'étale de novembre à juin, période relativement sèche durant laquelle les pistes<sup>40</sup> sont praticables avec un véhicule (de fin juin à septembre, une partie importante du parc est inondée). Le « pic » se situe entre les mois de janvier et d'avril. Les visiteurs, majoritairement des étrangers venus d'Europe et d'Amérique du Nord, arrivent via des agences de voyage ou accompagnés de particuliers connaissant la zone (Tori, 2005 : 24).

Les droits d'entrée sont différenciés en fonction du statut des visiteurs – 15% de nationaux, 25% de résidents et 60% de non-résidents (De longh *et al*, 2001) – et ceux-ci sont obligés d'être accompagnés d'un guide pour entrer dans le parc (cf. photo 3). Il est pertinent de relever que ces tarifs ne sont pas très élevés<sup>41</sup>. Outre l'objectif récréatif du PNW, des excursions d'ordre éducatif ont également lieu, i.e. des établissements scolaires viennent visiter le parc gratuitement. Enfin, différentes institutions de recherche et de formation se rendent régulièrement au PNW pour y effectuer des études scientifiques et pour former les jeunes étudiants à la pratique du terrain. Il s'agit entre autre de l'Ecole de Faune de Garoua, de l'Université de Dschang, du CEDC<sup>42</sup>, des Universités de Yaoundé I et II, de l'Université de Leiden au Pays-Bas, ... (Tori, 2005 : 24).

La fréquentation touristique annuelle peut varier sensiblement d'une année à l'autre (cf. figure 4). Il semble, à l'heure actuelle, que le nombre de touristes que le PNW reçoit annuellement tourne

PARC NATIONAL DE WAZA	
Heures d'ouverture:	De 6 <sup>h</sup> 00 à 18 <sup>h</sup> 00
Saison d'ouverture:	de Novembre à Juin
Prix d'Entrée	(loi de Finance <input type="checkbox"/> )
Nationaux:	1 500 FCFA/JOUR
Résidents:	3 000 FCFA/JOUR
Non-Résidents:	5 000 FCFA/JOUR
Appareil Photo:	2 000 FCFA/visite
Guide (obligatoire):	3 500 FCFA/Jour
Véhicule:	2 000 FCFA/JOUR

Photo 3 : Tableau des tarifs du PNW, situé au Centre d'Accueil

<sup>40</sup> Le PNW compte 450 km de pistes mais seule une petite portion est réellement praticable à cause du manque d'entretien (déficit budgétaire et logistique).

<sup>41</sup> 1500 FCFA = 2,3€ ; 3000 FCFA = 4,6€ ; 5000 FCFA = 7,6€ ; 2000 FCFA = 3€ ; 3500 FCFA = 5,3€

<sup>42</sup> Centre d'étude de l'Environnement et du Développement au Cameroun

autour de 3000 personnes, dont la durée moyenne de séjour est de deux jours (Conservateur du PNW, commu. perso.). On constate donc une diminution de la fréquentation, malgré la réputation du PNW et une reprise au début des années 2000, due à la présence du PWL.

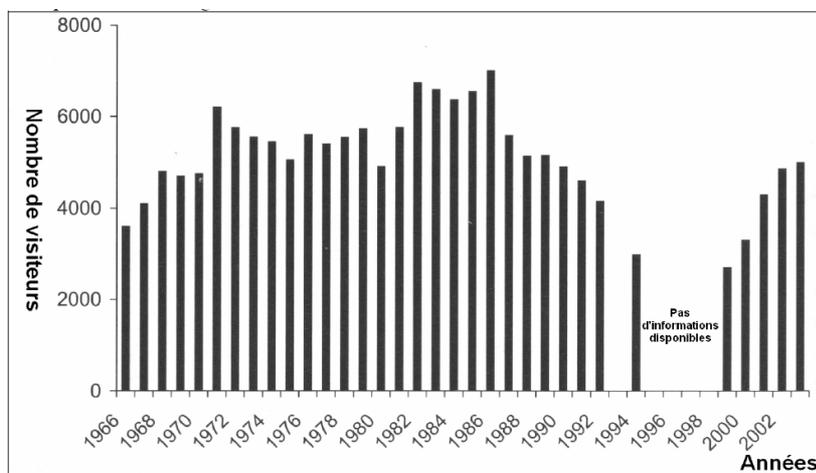


Figure 4 : Nombre de visiteurs au PNW  
(Scholte, 2005)

Cette diminution peut s'expliquer en partie par un déclin de l'attractivité suite à la construction du barrage de Maga, qui a influencé la taille de certaines populations animales ainsi que le couvert végétal. Outre l'attractivité du PNW, des facteurs extrinsèques à celui-ci sont venus influencer sa fréquentation. Ainsi, la forte baisse des années 1990 serait due à la crise économique que connu le pays et à l'insécurité qui régnait dans la région (UICN/MINEF, 1997 : 22), notamment avec le phénomène des coupeurs de route. Des problèmes liés au transport aérien peuvent également entraîner une baisse de la fréquentation certaines années (seule une compagnie aérienne, Air Leasing, dessert la province et les vols sont chers et irréguliers). L'objectif du PNW sur le long terme est ambitieux : attirer 12.000 touristes par an (De longh *et al.*, 2001), soit faire quadrupler la fréquentation actuelle.

Les recettes<sup>43</sup> du PNW proviennent principalement des droits d'entrées des visiteurs, véhicules et appareils photos, mais aussi des cautions et/ou des amendes infligées aux personnes prises en infraction dans le parc (Tsala, 2008: 166) ainsi que de la vente aux enchères des produits périssables saisis (Saleh, 2001a : 10). Ces recettes sont versées à 55% au Trésor public et à 45% au Fond spécial de la Faune (Saleh, 2001a : 11), ce dernier étant censé financer en partie les activités de développement socio-économiques pour palier à certains inconvénients liés à la présence du parc (UICN/MINEF, 1997 : 53).

En définitive, je peux donc affirmer que la fréquentation touristique n'est pas très importante – autour de 3000 personnes par an actuellement – et que les droits d'entrée sont relativement peu élevés comparativement à ce qu'on peut voir dans des parcs nationaux ou des

<sup>43</sup> Les recettes s'élèvent :

- en 1998, à 13 754 000 FCFA (Habibou, 1998 : 14), soit 20 968 € ;
- en 2001, à 22 324 000 FCFA (Saleh, 2001 : 11), soit 34 033 € ;
- en 2004 à 21 133 000 FCFA (Ledauphin, 2006 : 34), soit 32 217 € ;
- en 2006, à 16 999 000 FCFA (UICN/MINFOF, 2007 : 46), soit 25 915 € ;
- en 2007 (sauf décembre), à 16 249 500 FCFA (Viard, 2007 : 10), soit 24 772 € ;
- en 2008 à 16 063 340 FCFA, soit 24 488 € ;
- en 2009 à 16 390 500 FCFA, soit 24 987 € ;
- en 2010 à 14 405 825 FCFA (Régisseur des recettes du PNW, commu. perso.), soit 21 962 €.

réserves en Afrique australe par exemple. Cela a bien sûr un impact sur les potentialités de réussite d'un projet écotouristique, comme nous le verrons dans la suite de ce travail.

### 3.9. Conclusion

La mise en contexte du PNW permet de comprendre la complexité de sa situation environnementale et sociale. Le cadre ainsi posé donne au lecteur les clés pour saisir les enjeux de sa conservation et du développement de la population riveraine. Au vu de la situation socio-économique de celle-ci et du fait que la pauvreté est un facteur de dégradation directe de l'environnement, il me semble clair que la conservation sur le long terme du PNW ne peut se réaliser sans une participation des locaux, qu'il faut détourner d'une exploitation excessive des ressources en leur proposant des activités et donc des revenus alternatifs. Ceci est d'autant plus vrai que, mis à part le contexte social, le bilan environnemental du PNW est très préoccupant : le manque d'eau est le problème majeur, ce qui a des conséquences sur le couvert végétal, les interactions hommes-faune, l'habitat et la taille des populations animales, ... Le braconnage est également un facteur important de dégradation contre lequel les autorités du PNW ont énormément de mal à lutter.

Cependant, ce compte-rendu somme toute négatif ne doit pas occulter le fait que le PNW reste encore à ce jour une aire protégée très importante au Cameroun, jouant un rôle majeur de protection des espèces sauvages, même s'il n'a plus son rayonnement d'antan. L'importance du parc en tant que gardien de la Nature a été d'ailleurs reconnue puisqu'il a bénéficié de plusieurs assistances au cours de son histoire, afin que cette espace naturel perdure malgré les pressions qui l'entourent.

C'est le Projet Waza Logone qui vient véritablement y poser les bases d'une gestion participative, accordant aux populations locales, pour la première fois, le droit de s'exprimer et d'exposer les problèmes rencontrés à cause de la présence du PNW.



## **Troisième chapitre : Evaluation et perspectives de la conservation des ressources et de l'écotourisme dans le PNW**

### **1. Introduction**

Entrons à présent véritablement dans le cœur de l'analyse : qu'en est-il de l'écotourisme au PNW : a-t-il réussi à créer un lien entre développement et conservation des ressources naturelles grâce à sa capacité à détourner les populations de leurs exploitations illégales en diminuant leur dépendance à ces ressources pour survivre ? Ou, au contraire, n'a-t-il pas permis une amélioration substantielle dans ces deux domaines intrinsèquement liés ? Et qu'en est-il de la gestion participative tant mise en avant par les nouvelles réglementations : a-t-elle été effectivement mise en place pour que les intérêts de chaque partie prenante soient considérés et qu'une motivation à la conservation soit créée, ou le climat de méfiance caractérisant les rapports entre les villageois et les autorités du PNW est toujours d'actualité ? Quelles sont les obstacles, endogènes ou externes, qui entravent le bon déroulement de l'activité écotouristique au PNW ? Et quels sont les perspectives d'avenir pour sa préservation ?

Autant de questions auxquelles je vais tenter de donner des éléments de réponse dans l'analyse qui suit, de la façon la plus complète possible tout en sachant que certains éléments de cette problématique si large n'ont pas pu être considérés.

Les informations qui sont présentées proviennent des renseignements que j'ai récoltés à la fois auprès d'interlocuteurs divers lors de mon terrain et dans différents types de travaux (livres, articles, thèses, mémoires, rapports d'atelier, d'activités ou de missions, ...) trouvés sur place ou en Belgique.

### **2. Méthodologie**

Dans cette partie, je présenterai la méthodologie utilisée sur le terrain afin de récolter des informations utiles et pertinentes au sujet de l'écotourisme et de la conservation des ressources naturelles dans le PNW.

La récolte des informations peut être divisée en trois catégories : la recherche bibliographique, l'observation et les entretiens semi-directifs réalisés auprès des personnes ressources.

## 2.1. La recherche de littérature

Lors de mes recherches bibliographiques en Belgique, j'ai constaté qu'il n'existait que peu de documents concernant le PNW dans les bibliothèques ou sur Internet. La littérature portant sur la gestion des ressources naturelles et l'écotourisme en Afrique est abondante, mais elle s'est révélée trop générale pour aborder ma problématique en profondeur. Il me fallait des informations scientifiques pertinentes et précises – mémoire, thèse, article, rapport d'atelier, présentation à des colloques, etc. – à propos du PNW.

Partir sur place était donc une nécessité. De nombreux documents utilisés pour ce mémoire ont été récoltés auprès de différentes personnes ou institutions au Cameroun, parfois de manière tout à fait fortuite, parfois après de longues recherches.

Premièrement, c'est lors de ma rencontre avec le chef du village de Waza que celui-ci s'est rappelé qu'il avait en sa possession une copie du compte rendu de l'*Atelier sur le plan d'action pour la réhabilitation du Parc National de Waza*, qui s'est tenu à Waza en septembre 2009. J'ai ainsi pu photocopier ce document, introuvable en Belgique ou sur Internet, et pourtant d'une grande importance pour comprendre les enjeux à relever quotidiennement dans la gestion du parc. Ce compte-rendu, lu entièrement les premiers jours de mon terrain, constitue véritablement ma première approche concrète de la problématique.

Deuxièmement, j'ai demandé au conservateur s'il possédait des documents relatifs au PNW – rapports annuels d'activité par exemple. Malheureusement, le manque de continuité et d'échange entre conservateurs successifs n'a pas permis au service de la conservation de créer un stocks de données. Mis à part deux ouvrages généraux sur la gestion des ressources, le conservateur n'était pas en mesure de me fournir des informations manuscrites. Cependant, cette lacune a été largement compensée par les entretiens réalisés avec ce dernier.

Troisièmement, je me suis rendue à l'École de Faune de Garoua (EFG), dans la ville de Garoua, chef-lieu de la province du Nord, à 240km du PNW. Cette institution scientifique unique forme les futurs écogardes et conservateurs de tous les pays d'Afrique francophone. Les chercheurs rattachés à cette école travaillent régulièrement en collaboration avec le service de la conservation du PNW afin d'effectuer des dénombrements de la faune ou des relevés GPS des points stratégiques du parc par exemple. J'ai fait des recherches dans la bibliothèque de l'EFG mais celle-ci n'était malheureusement pas très fournie et les ouvrages qu'elle comportait étaient relativement vieux – la plupart datent des années 1980. Il existait bien sûr des travaux relatifs au PNW, mais il s'agissait d'études sur une espèce ou un type de sol particulier, trop ciblées pour m'être réellement utiles. Cela dit, le directeur de l'EFG m'a remis quelques documents intéressants depuis son ordinateur personnel.

Quatrièmement, je me suis rendue à Maroua, chef-lieu de la province de l'Extrême-Nord, à 120km du PNW pour effectuer des recherches au Centre d'Etude de l'Environnement et du Développement au Cameroun (CEDC). C'est grâce à ma rencontre, à Waza, avec une chercheuse en environnement américaine que j'ai pris contact, via téléphone, avec un des chercheurs du CEDC ayant travaillé sur la cogestion du PNW. Celui-ci m'a accueilli et épaulé pour mes recherches dans la bibliothèque. Sur place, j'ai pu scanner des chapitres de livres ou de thèses intéressants pour mon travail. Il m'a également donné énormément de travaux, de présentations, d'articles et de rapports d'activités relatifs au PNW sous format électronique, depuis son propre ordinateur.

Cinquièmement, en parcourant les bibliographies de certains travaux, j'ai identifié plusieurs documents qui me paraissaient cruciaux pour ma recherche, mais qui étaient introuvables sur Internet car non-publiés ou non-numérisés. J'ai donc cherché, pas toujours avec succès, les coordonnées des auteurs afin de les contacter pour leur demander de partager leurs

connaissances. Cette technique a été fructueuse plusieurs fois. En effet, j'ai reçu par e-mail plusieurs travaux de chercheurs français ou camerounais. J'ai également contacté un professeur de géographie de l'Université I de Yaoundé qui m'a donné rendez-vous dans son bureau. Il m'a remis deux articles coécrits par lui ainsi que plusieurs mémoires relatifs à ma problématique. A Yaoundé, j'ai également eu l'occasion de discuter avec un chercheur camerounais travaillant sur la gestion participative au Cameroun en collaboration avec des chercheurs belges.

Grâce à ces sources diversifiées, j'ai pu récolter énormément d'informations de tout horizons et me constituer, par thématique, un stock de données utilisables. Cette recherche sur le terrain a mis en avant le caractère inopiné de certaines découvertes et souligne l'importance des interrelations entre chercheurs pour trouver le document voulu.

## 2.2. L'observation

L'observation est en elle-même une méthode de récolte des données, et est loin d'être une activité passive : « *l'observation directe inscrite dans un programme d'analyse sociologique est a contrario une technique contraignante de recueil de matériau et une pratique réflexive conduisant à sa mise en ordre analytique* » (Arborio et Fournier, 2010 : 9). Cette technique permet aussi d'évaluer le décalage potentiel existant entre le discours des individus d'un côté, et leurs pratiques de l'autre. L'observation est clairement une démarche qualitative. Comme le disent Arborio et Fournier (2010 : 9), « *à l'opposé des traitements quantitatifs, on s'intéresse à des situations sociales circonscrites, examinées de façon intensive avec l'intention d'établir des faits de pratique, de saisir le contexte contraignant dans lequel ils se développent, de prendre en compte le travail verbal des acteurs pour s'en rendre maîtres. Cela conduit à restituer les logiques d'acteurs, à rendre à leurs comportements leur cohérence, à révéler le rapport au monde que chacun manifeste à travers les pratiques observables* ».

Tout au long de mon séjour à Waza, j'ai logé dans une des dix boukarous du centre d'accueil, qui jouxte l'entrée du Parc National. J'étais donc aux premières loges pour examiner le déroulement des activités ayant un lien avec le parc. C'est ainsi que j'ai pu observer les touristes aller et venir dans le parc, entendre – lorsqu'ils parlaient anglais ou français – leur avis par rapport à la visite et voir les interactions qu'ils ont eu avec les guides touristiques, les cuisinières de la coopérative et le responsable du tourisme.

Le conservateur du PNW logeait également au centre d'accueil. En effet, arrivé en octobre 2010 à son poste, il n'y a pas encore de maison construite pour lui au village. Outre les entretiens que j'ai effectués avec lui, j'ai pu observer au jour le jour le rôle joué par ce gardien de la conservation. En effet, le conservateur travaille la majorité du temps dans son bureau, mais il a donné plusieurs fois des instructions de missions aux écogardes depuis la terrasse du centre d'accueil. J'étais également présente lorsque des éleveurs d'un village riverain du parc lui ont demandé la permission d'entrer dans le parc afin d'y retrouver les voleurs de leur troupeau de bœufs, ce qui a posé problème. Assise à une table de la terrasse, c'est aussi en écoutant le conservateur discuter avec d'autres personnes (régisseur des recettes, délégué de l'agriculture, directeur de l'École de Faune, ...) que j'ai appris à cerner le fonctionnement global de la gestion du parc et ses problèmes prioritaires.

C'est également au centre d'accueil que travaillent les six femmes de la coopérative Wichidkou, mise en place par le Projet Waza-Logone. Un petit bâtiment à l'arrière du centre leur sert d'entrepôt pour les ustensiles et la nourriture, et elles cuisinent en plein air. Me trouvant souvent sur place, mangeant au centre d'accueil et discutant quotidiennement avec elles, j'ai pu observer leur manière de s'organiser et de gérer la restauration pour les touristes.

Je me rendais régulièrement dans le village de Waza et cela était aussi l'occasion d'observer le déroulement de la vie quotidienne des populations riveraines du PNW. Cela m'a

permis de me rendre compte, d'une manière générale, de la situation socio-économique et sanitaire précaire des villageois. La situation d'urgence dans laquelle ils se trouvent a renforcé ma motivation à travailler sur ma problématique.

J'estime avoir été particulièrement chanceuse de séjourner au centre d'accueil en ce qui concerne l'arrivée des professeurs et des élèves de l'Ecole de Faune de Garoua. La formation pédagogique et paramilitaire des élèves passe par une mise en pratique de la théorie sur le terrain. Pendant une semaine – du 16 au 23 janvier 2011– j'ai pu accompagner les élèves et les professeurs dans le PNW et suivre les cours d'écologie, de mammologie, d'ornithologie ou de botanique. C'était une excellente occasion de visualiser la manière dont les futurs acteurs de la conservation sont formés. Cette rencontre m'a d'ailleurs permis d'être invitée par le directeur de l'EFG à venir une semaine, en février, au sein de l'institution afin d'y effectuer des recherches bibliographiques.

### 2.3. L'entretien semi-directif

#### 2.3.1. Une chercheuse sur le terrain

Ma recherche sur le terrain a duré cinq semaines, durant lesquelles plusieurs personnes ressources, représentatives d'opinions parfois divergentes, ont été interrogées. Il est important de préciser que cette recherche de terrain était une expérience nouvelle pour moi et que, de ce fait, certaines erreurs ont certainement été commises. Cependant, mon bachelier en sociologie-anthropologie m'a sans aucun doute été utile afin d'éviter, dans la mesure du possible, certains biais lors des entretiens.

Les riverains interrogés sont presque tous originaires du village de Waza, celui-ci étant le plus grand et le plus proche de l'entrée du parc et de ses installations touristiques et administratives – poste, campement touristique, centre d'accueil, bureau du conservateur et du sous-préfet. Faute de temps et de moyens (au niveau du transport), les autres villages entourant le parc n'ont pas pu être visités.

Les types de personnes interrogées sont variés (cf. annexe 13). Au cours de mon séjour, j'ai également eu l'occasion de rencontrer différents chercheurs ou professeurs américains et camerounais et nous avons discuté de nos recherches respectives. Plusieurs de ces personnes, comme le directeur de l'Ecole de Faune de Garoua, m'a mis en contact avec d'autres chercheurs, français notamment.

Afin de faciliter les prises de contacts et le déroulement des entretiens, j'ai été accompagnée tout au long du séjour par un jeune homme du village. Celui-ci m'a expliqué le protocole à suivre lorsque l'on s'adresse à des personnes importantes, qui plus est des hommes – ne jamais tendre un objet avec la main gauche, enlever ses chaussures lorsque l'on passe devant un ancien ou encore s'incliner en signe de respect lorsqu'on salue. Il m'a présentée et a fait la traduction du dialecte vers le français lorsque c'était nécessaire – la plupart du temps quand les interlocuteurs étaient des personnes relativement âgées. De plus, sa présence rassurait les villageois. En effet, ceux-ci sont en grande majorité musulmans et possèdent une vision précise de la place de la femme dans la société. Le fait d'être constamment accompagnée par un homme du village a facilité la bonne marche des interviews en détendant l'atmosphère. Et bien entendu, ce jeune homme, né à Waza, connaissait tout les habitants de village et était donc en mesure de m'indiquer qui aller voir en priorité.

#### 2.3.2. Pourquoi des entretiens semi-directifs ?

Les entretiens se sont presque déroulés sous la forme d'une discussion ouverte. Il s'agissait d'entretiens semi-directifs « *en ce sens qu'ils ne sont ni entièrement ouverts, ni canalisés* »

par un grand nombre de questions précises. Généralement, le chercheur dispose d'une série de question-guides, relativement ouvertes [...] Autant que possible, il "laissera venir" l'interviewé afin que celui-ci puisse parler ouvertement, dans les mots qu'il souhaite et dans l'ordre qui lui convient. Le chercheur s'efforça simplement de recentrer l'entretien sur les objectifs chaque fois qu'il s'en écarte et de poser les questions auxquelles l'interviewé ne vient pas par lui-même, au moment le plus approprié et de manière aussi naturelle que possible » (Quivy et Van Campenhoudt, 2006 : 174). Selon ces auteurs, les entretiens semi-directifs sont une méthode de recueil de données particulièrement pertinente pour l'« interprétation de situations conflictuelles » (2006 : 175) tout en « respectant leurs [aux interlocuteurs] propres cadres de référence : leur langage et leurs catégories mentales » (2006 : 176).

Il ne s'agissait donc pas de questionnaires ou d'entretiens structurés. Cette manière de faire m'aurait permis de réaliser une enquête plus quantitative permettant de créer des graphiques ou des tableaux représentant statistiquement les réponses des individus, mais cela n'était pas le but recherché pour plusieurs raisons.

Premièrement, mes lectures de travaux antérieurs – mémoires et thèses notamment – portant sur le PNW et sa périphérie m'ont appris que les populations riveraines étaient assez réticentes lorsqu'il s'agissait de répondre « au tac au tac » à une liste de questions.

Deuxièmement, je n'avais pas suffisamment de temps pour couvrir de manière statistique l'ensemble de la population du village de Waza, qui est une localité assez importante.

Troisièmement, j'ai pensé qu'un entretien sous forme de discussion permettait à la personne interrogée de se sentir plus à l'aise par rapport à l'image de chercheuse étrangère que je représentais. Certaines personnes étaient en effet relativement effrayées par mon statut et donc réticentes à l'idée d'aborder leurs problèmes car, dans leurs esprits, je pouvais aller les dénoncer aux autorités. Le fait d'aborder des sujets sensibles au cours d'une simple discussion a permis de désamorcer certaines méfiances.

Quatrièmement, un entretien sous forme de discussion m'a laissée libre de saisir des opportunités spontanées de rencontres et de récolte d'informations. En effet, il m'est arrivé plusieurs fois d'aller dans le village pour un autre motif que la récolte de données, mais au détour d'une rue ou d'une échoppe, mon accompagnateur me présentait, sans rendez-vous, à des personnes intéressantes à interroger. J'ai donc pris l'habitude d'avoir constamment sur moi bic et cahier.

Il est à préciser que les entretiens se déroulaient sans enregistreur. Celui-ci ne m'a en effet pas paru approprié : les personnes interrogées avaient une vitesse de parole lente, me laissant amplement le temps de retranscrire, même lorsqu'il s'agissait des traductions effectuées par mon accompagnateur. De plus, j'ai pensé qu'un objet tel qu'un enregistreur pouvait annihiler les efforts effectués afin de mettre les personnes le plus à l'aise possible pour entamer la discussion.

### 2.3.3. Les problèmes rencontrés

Au cours des différents entretiens, j'ai du faire face à plusieurs biais.

D'abord, certaines personnes interrogées, notamment des éleveurs, m'ont menti par crainte de se faire dénoncer au service de la conservation. Par exemple, lorsque je leur demandais s'ils faisaient pâturer leurs bœufs dans le PNW, tous m'ont répondu catégoriquement par la négative. Or, j'ai observé des éleveurs de Waza faisant paître leurs animaux dans le parc et le conservateur m'a lui-même dit que « les bœufs sont la gangrène du parc ».

Ensuite, et cela est à mettre en relation avec ce qui vient d'être dit, j'ai remarqué parfois un discours contradictoire entre ce que disent non seulement les villageois et les autorités du parc, mais aussi entre les villageois eux-mêmes. En ce qui concerne le décalage de discours entre

le service de la conservation et les villageois, je peux mettre en avant le fait que le premier affirme que les campagnes de sensibilisation sur la protection de l'environnement n'ont pas amélioré la situation car les villageois n'en tiennent pas compte alors que les seconds assurent avec véhémence qu'ils ont bien compris l'importance du parc pour leur survie. J'ai donc constaté une méfiance réciproque entre ces deux types d'acteurs, chacun me garantissant qu'il dit la vérité. A propos du décalage entre différents discours villageois, l'exemple le plus flagrant concerne la délivrance des autorisations pour la coupe de la paille au sein du PNW. Certains villageois me disent, révoltés, que toute coupe de paille est formellement interdite dans le parc tandis que d'autres nous parlent, satisfaits, d'autorisations délivrées après introduction d'une demande au service de la conservation.

De plus, mes entretiens dans le village de Waza ont irrité certaines personnes exaspérées de voir défiler des chercheurs leur posant des questions mais ne leur apportant, au final, aucune solution. Il est vrai que plusieurs chercheurs et ONG ont étudié le PNW et ses populations riveraines avant ma venue, et celles-ci estiment qu'elles n'ont bénéficié d'aucun retour positif.

Enfin, certaines personnes ressources, comme l'ancien gestionnaire du centre d'accueil, n'ont pas pu être interrogées car elles étaient absentes lorsque j'ai eu connaissance de leur existence.

### **3. Le Projet Waza Logone : un PICD**

#### **3.1. Historique et objectifs du PWL**

Suite aux limites des méthodes de protection radicale et aux conséquences dramatiques de la construction du barrage de Maga, les décideurs camerounais ont adhéré à la démarche participative qui doit intégrer les idées de toutes les parties prenantes à un projet et dégager une base consensuelle d'actions (Ngantou, 2000 : 38). En effet, les interactions entre les autorités du PNW et les populations riveraines étaient caractérisées par l'inexistence d'une confiance mutuelle (voire de l'hostilité<sup>44</sup>), ce qui entraîne un manque de collaboration pour la protection du parc d'un côté et la non-prise en considération de la population et de son développement de l'autre (UICN/MINEF, 1997 : 18). C'est pour trouver des solutions à ces problèmes que le Projet Waza Logone (PWL) a vu le jour en 1988, englobant toutes les caractéristiques d'un PICD.

En effet, son objectif principal est l'amélioration à terme de la biodiversité de la région de la plaine du Logone (y compris et surtout le PNW) et l'amélioration durable de la qualité de vie de sa population. De celui-ci découlent des objectifs spécifiques (Viard, 2007 : 9) :

- Restaurer les ressources naturelles de la plaine par la réhabilitation hydrologique et écologique ;
- Sauvegarder les parcs nationaux de Waza et de Kalamaloué<sup>45</sup> comme centres importants de biodiversité ;
- Développer un système de gestion des ressources pour chacune des sous-zones de la région ;
- Développer, au niveau des communautés, un programme d'écodéveloppement qui assure l'utilisation durable des ressources et la conservation de l'environnement et, à terme, le développement durable.

---

<sup>44</sup> Outre les problèmes habituels (conflits homme-faune sauvage, interdictions,...), les villageois mentionnaient, également, la gestion du Parc comme un problème à part entière, se plaignant d'intimidation, de corruption, d'arrestations injustifiées, etc. (Ledauphin, 2006 : 37).

<sup>45</sup> Le parc de Kalamaloué est une petite aire protégée située encore plus au Nord de la province, à côté du Tchad.

Financé par la DGIS<sup>46</sup> et le WWF<sup>47</sup> (1.500.000.000 FCFA), administré par l'UICN, avec la participation technique et logistique de la SNV<sup>48</sup> et l'assistance technique du CML<sup>49</sup>, le PWL a été implémenté entre 1988 et 2004 sous la tutelle du gouvernement camerounais (UICN/MINFOF, 2007 : 23).

Sa mise en place s'est faite en quatre étapes. La **phase I** (1988-1992) a essentiellement comporté une évaluation afin de comprendre les processus naturels et socio-économiques et à identifier les approches de gestion alternative (Ledauphin, 2006 : 35). La **phase II** (1992-1995) a consisté en la planification et la mise en œuvre des activités visant à restaurer la productivité et la diversité biologique de la plaine et à développer des mécanismes de gestion durable des ressources – essai pilote de réinondation et stratégie pour le PNW en vue de permettre aux populations l'accès aux bénéfices du parc (UICN/MINFOF, 2007 : 23). Durant la **phase III** (1995-2000), il a été identifié et mis en exécution une stratégie de durabilité basée sur le transfert des moyens et des responsabilités du processus de gestion aux organisations de relèvements. La **phase IV** (2000-2004) aura permis à de nouvelles structures de prendre le relais : la CACID<sup>50</sup>, trois OAP<sup>51</sup> et plusieurs comités de concertation et de gestion ont été mis en place afin de financer des microprojets (Viard, 2007 : 9).

Le cadre du présent travail ne permet pas d'aborder toutes les réalisations du PWL, et la réhabilitation hydrologique partielle de la plaine a déjà été abordée dans le point consacré au barrage de Maga. Aussi je me limiterai à mobiliser les éléments pertinents en ce qui concerne la mise en place de l'écotourisme au PNW grâce au PWL, dans le cadre général de la cogestion.

### 3.2. Le PWL, instigateur de l'écotourisme au PNW

L'écotourisme n'existait pas au PNW avant que celui-ci ne possède son plan directeur d'aménagement. Il n'y avait pas de document officiel stipulant les objectifs et les orientations de la gestion de l'aire protégée. Or, il s'agit d'un outil de travail et de planification incontournable pour la mise en œuvre de la nouvelle politique forestière (UICN/MINEF, 1997 : 8). Dans cette optique, le PWL a reçu un mandat du gouvernement camerounais pour élaborer son plan d'aménagement, avec la supervision et les conseils du MINEF (Tarla et Bachirou, 2004 : 240). La période de couverture du plan s'étalait sur cinq ans, de 1997 à 2002. En 2007, un processus de révision a été engagé. A l'heure actuelle, le PNW a donc connu deux plans d'aménagement successifs.

En 1997, les auteurs du plan d'aménagement estimaient que plusieurs actions d'urgence devaient être initiées dans le domaine du tourisme, considérant que ce secteur pourrait être d'un apport important pour la préservation du parc et l'économie nationale et locale (UICN/MINEF, 1997 : 49). Les retombées du tourisme pour les populations riveraines du PNW (guides, employés du campement, ...) étaient, en effet, relativement faibles (UICN/MINEF, 1997 : 22). Pour Noordzij (1989 *in* Ledauphin, 2006 : 34), à la fin des années 1980, 1% au plus de la population profitait directement du tourisme et sans doute 5 à 10% indirectement. Il s'agissait, alors, essentiellement des habitants du village de Waza, situé à l'entrée du PNW.

En termes de commodités touristiques (hébergement, restauration, ...), il n'existait sur le site que le campement touristique géré par le MINTOUR, dont l'entièreté des recettes revenait à

---

<sup>46</sup> Direction Générale de la Coopération Internationale Néerlandaise

<sup>47</sup> World Wildlife Fund

<sup>48</sup> Organisation néerlandaise de développement

<sup>49</sup> Centre des sciences environnementales de l'Université de Leiden

<sup>50</sup> Cellule d'Appui à la Conservation et aux Initiatives de Développement Durable

<sup>51</sup> Organisation d'auto-promotion

l'Etat. La contribution économique du tourisme au développement local était faible, et cela ne motivait pas les populations à préserver un milieu dont il ne tirait finalement que peu de bénéfices, en dehors justement de l'exploitation de ses ressources naturelles.

### 3.3. L'approche participative

Ce processus, qui consiste à développer un partenariat avec les communautés riveraines grâce auquel la conservation du parc serait assurée et les intérêts des populations garantis, a été engagé par le PNW. En conformité avec le plan d'aménagement, l'approche participative vise au développement des instruments juridiques et techniques adaptés à la situation socio-économique et institutionnelle de la zone (Habibou, 1998 : 12). C'est ainsi qu'il a été admis la création d'une zone périphérique, d'un comité parc et d'un conseil scientifique.

#### 3.3.1. La zone périphérique : un compromis

Comme nous l'avons vu dans la revue de la littérature, plusieurs auteurs estimaient que la création d'un zonage, notamment d'une zone tampon, au sein des aires protégées était un critère de réussite des PICD. Or, cette délimitation de l'espace n'a pas pu être réalisée au PNW. En effet, la notion de zone tampon telle que définie dans la législation<sup>52</sup> ne semble pas appropriée au contexte de Waza : sa création à l'intérieur du parc n'est pas envisageable compte tenu des risques de dégradation que cela engendrait, d'autant plus que la superficie du PNW (1700 km<sup>2</sup>) n'est pas énorme (UICN/MINEF, 1997 : 35). De plus, les populations riveraines ont manifesté leur réticence quant à sa mise en place, car cela entraînerait des restrictions dans l'utilisation des ressources<sup>53</sup>.

Dans le but de ne pas aggraver les rapports déjà tendus entre les riverains et les autorités du PNW, il a été décidé, dans le cadre du plan d'aménagement, de la création d'une « zone périphérique à gestion participative », devant s'étendre des limites du PNW aux 5 km alentours (cf. figure 5). Les ressources y seraient gérées de manière à constituer une zone de transition entre le parc (noyau central) et les espaces où les activités agricoles et autres sont librement pratiquées (zones banales). N'y seront admises que les activités compatibles avec la politique de conservation (UICN/MINEF, 1997 : 35). Cette zone n'a pas de reconnaissance juridique mais elle constituait un compromis accepté par tous (Bauer, 2003).

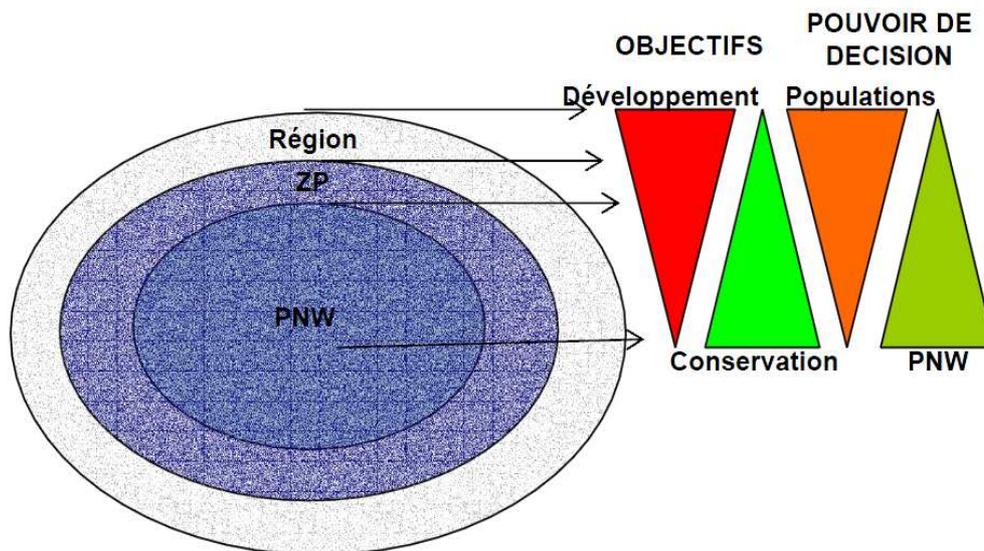
En effet, la proposition d'accorder aux populations riveraines du PNW des droits exclusifs d'utilisation des ressources dans la zone périphérique aboutirait à un meilleur contrôle de la transhumance, des flux saisonniers d'immigrants avec leurs troupeaux et de l'installation de nouveaux villages ainsi qu'à un meilleur contrôle de l'utilisation des ressources naturelles, menant à long terme à une exploitation plus durable (Arcadis et Euroconsult, 1997 : 27).

Or, la zone périphérique du PNW n'existe qu'en théorie dans le plan d'aménagement : sa délimitation à l'heure actuelle n'a pas encore été effectuée (Conservateur du PNW, commu. perso.).

---

<sup>52</sup> La législation camerounaise définit une zone tampon comme une aire *protégée* de transition entre un parc et une zone banale : le statut d'une telle zone est celui d'une aire protégée gérée par le ministère, i.e. le conservateur du PNW (Arcadis et Euroconsult, 1997 : 25).

<sup>53</sup> Une telle zone est une propriété de l'Etat dans laquelle la chasse est interdite et où les autres activités peuvent être autorisées, après obtention d'une permission du MINFOP. Les populations peuvent donc s'y voir refuser tous droits (Bauer, 1998 *in* Ledauphin, 2006 : 37).



**Figure 5 : Modélisation de la gestion participative du PNW et de sa zone périphérique**  
(Ledauphin, 2006 : 87)

### 3.3.2. Le comité de gestion et de concertation du PNW et de sa zone périphérique : le centre des décisions

Dans l'optique de réunir autour d'une même table toutes les parties prenantes, un comité de gestion et de concertation – appelé aussi simplement « comité parc » – a été mis en place<sup>54</sup>. Il réunit, au moins une fois par an, les représentants (équité hommes-femmes) des populations de tous les villages riverains, des institutions gouvernementales et le service de conservation, afin de permettre à tous de défendre leurs intérêts. La population est présidente de ce comité, et le conservateur vice-président (conseiller municipal de Waza, commu. perso.).

Les objectifs du comité parc sont d'harmoniser les droits et devoirs de la population riveraine vis-à-vis du PNW et vice-versa, mais aussi, de maintenir et d'améliorer les conditions de vie des exploitants actuels de la zone périphérique du PNW pour atténuer les effets négatifs de différentes formes d'exploitation sur les ressources du parc (UICN/MINEF, 1997 : 39). Ce comité est le principal centre de décision au sein du PNW (cf. annexe 14).

Le comité parc a un rôle de concertation pour les sujets ayant trait aux activités à l'intérieur du PNW et un mandat de gestion en ce qui concerne la zone périphérique : il a un pouvoir de décision sur les différentes activités à y entreprendre (Scholte, 2005 : 220), notamment la mise en place de l'écotourisme. Il doit, entre autre, se pencher sur une solution à mettre en œuvre afin que les avantages que la chefferie tire traditionnellement de la gestion des ressources soient maintenus sous une forme ou une autre (UICN/MINEF, 1997 : 40).

Baram, le seul village à l'intérieur du parc, est exclu de la participation à ce comité. L'idée est que les résultats des activités d'écodéveloppement dans la zone périphérique peuvent favoriser le déplacement volontaire des villageois vers celle-ci (Scholte, 2005 : 222). Dans tous les cas, aucun investissement pour améliorer les conditions de vie de la population de Baram n'est fait, ni par l'administration du PNW, ni par d'autres intervenants dans la région (UICN/MINEF, 1997 : 54).

<sup>54</sup> D'autres organisations lui seront rattachées : quatre comités de sous-zone (Nord, Sud, Est et Ouest), un comité d'éleveurs transhumants et un comité d'éleveurs nomades. Ces six comités locaux de gestion ont pour mission de défendre les intérêts des populations à un niveau local (Tarla et Bachirou, 2004 : 243).

Au niveau du budget de fonctionnement du comité parc, le financement provient au départ du PWL mais ses membres devront prospecter pour d'autres sources à moyen terme (UICN/MINEF, 1997 : 40), dont celles en provenance des activités écotouristiques.

### 3.3.3. Le conseil scientifique : pour une exploitation des ressources compatibles avec la conservation du PNW

Ce conseil, composé de représentants du MINFOF et des instituts de recherche et de formation<sup>55</sup> intervenant dans la région, est chargé de la réglementation et du suivi des problèmes et parfois des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles autour et dans le PNW. Il analyse les différentes activités proposées à l'intérieur et à la périphérie du parc pour apprécier leur incidence sur la conservation des ressources (UICN/MINEF, 1997 : 40). Ainsi, il n'autorise que celles compatibles avec les objectifs de la conservation – sous certaines conditions, la coupe de la paille dans le PNW est autorisée mais la pratique de la pêche interdite par exemple (conservateur du PNW, commu. perso.). Les chefs traditionnels des localités concernées sont chargés du suivi de l'application des règles prescrites par ce conseil (Tarla et Bachirou, 2004 : 241).

## 3.4. Les réalisations écotouristiques du PWL

Dans le cadre de la gestion participative instituée au PNW, le PWL a permis la réalisation de différentes activités et infrastructures écotouristiques, dont la mise en place a commencé en 1997, suite à la rédaction du premier plan directeur d'aménagement.

Pour une compréhension optimale des éléments qui entrent en ligne de compte, la présentation du fonctionnement général du PNW et l'organigramme du service de la conservation sont présentés en annexes 15 et 16.

### 3.4.1. Le centre d'accueil et d'information : une contribution majeure

Dans le but de développer des activités alternatives aux prélèvements illégaux dans le PNW, le PWL a financé et appuyé techniquement la construction d'un centre d'accueil et d'information à l'entrée du parc. Il a ensuite été cédé au comité parc, qui a la charge de sa gestion. Ce centre est fermé de juin à décembre, lorsque la fréquentation touristique est la plus faible.

Pratiquement, il s'agit d'un ensemble de dix boukarous (7000<sup>56</sup> FCFA/nuitée), avec lit double, ventilateur, douche et toilettes communes ainsi que d'une terrasse couverte où les touristes peuvent, avant ou après être allés dans le PNW, commander un repas ou une boisson aux femmes y travaillant. C'est également à cet endroit que sont situés le bureau du régisseur des recettes et du responsable touristique et une salle exposant des photos du PNW et des alentours, l'historique et les réalisations du PWL, des graphiques de populations animales, ...

Le centre d'accueil a été construit pour aboutir à la réalisation de trois objectifs principaux. D'abord, les recettes engendrées par la fréquentation touristique du centre doivent en partie servir à financer le fonctionnement du comité parc et du conseil scientifique (déplacements, hébergement, alimentation, ...), afin que ceux-ci puissent continuer à se réunir et à agir une fois le PWL terminé. Ensuite, les bénéfices du centre sont utilisés pour effectuer des aménagements à l'intérieur du PNW (construction de miradors ou curetage des mares par exemple). Enfin, et ce n'est pas des moindres, les gains issus du centre doivent permettre le financement de microprojets dans tous les villages riverains (conseiller municipal de Waza,

---

<sup>55</sup> EFG, CEDC, WWF, UICN, IRAD (UICN/MINFOF, 2007 : 80).

<sup>56</sup> Soit 10,5€

commu. perso.). En effet, le plan d'aménagement de 1997 prévoit une redistribution de l'argent généré par le centre sous forme d'actions sociales ou de services, en fonction des priorités de chaque village (forage et puits, électricité, moulin, enclos à bétail, maraichage...).

Le scénario pour la répartition des bénéfices entre ces trois objectifs est le suivant (ancien conservateur du PNW, commu. perso.):

- 20% pour le fonctionnement du comité de gestion et de concertation ;
- 20% pour le fonctionnement du conseil scientifique ;
- 20% pour l'aménagement du parc ;
- 40% pour le développement de microprojets dans les villages riverains.

Théoriquement, par souci de clarté et de transparence, c'est lors de sa réunion annuelle que le comité parc fait le bilan financier de l'année et décide de la mise en place de microprojets au sein des différents villages riverains.

Les recettes dont il est question sont les bénéfices nets issus du centre d'accueil, i.e. une fois que les autres dépenses ont été effectuées : eau, électricité et personnel (deux gardiens de nuit et deux agents d'entretien qui y travaillent par tournante).

Du temps du PWL, un compte bancaire pour encaisser les bénéfices du centre d'accueil a été créé, avec deux signataires, i.e. le président du comité parc et le gestionnaire du PWL, afin de posséder un bon capital de départ pour entamer les microprojets. Selon l'ancien conservateur du PWL, plus de 5 millions de FCFA<sup>57</sup> se trouvaient sur le compte en 2005, preuve que le centre d'accueil fonctionnait bien, du moins du temps du PWL.

Le responsable touristique, étant en place depuis quatre mois seulement, était dans l'incapacité de me donner la moyenne annuelle de fréquentation touristique du centre. Il a cependant pu me communiquer les chiffres d'affaires et les bénéfices (en FCFA) engendrés entre octobre 2010 et janvier 2011.

	Octobre 2010	Novembre 2010	Décembre 2010	Janvier 2011
Chiffres d'affaires	126.000 (192€)	78.000 (119€)	199.000 (303€)	401.000 (611€)
Bénéfices*	68.000 (104€)	50.875 (78€)	123.525 (188€)	283.233 <sup>58</sup> (432€)

\* Chiffres d'affaires moins les frais i.e. les factures, les salaires et les dépenses diverses.

**Tableau 3 : Chiffres d'affaires et bénéfices du centre d'accueil**

A l'heure actuelle, les bénéfices du centre ne sont plus encaissés à la banque, mais restent dans le bureau du responsable touristique, qui m'a dit ne pas connaître l'existence du compte créé du temps du PWL...

Dans l'optique d'optimiser le développement écotouristique du centre d'accueil et d'information, le PWL a mis au point une carte touristique du PNW (cf. annexe 15) ainsi qu'un petit livre intitulé « *Le Parc de Waza vous parle ...* » qui conte de manière ludique l'histoire du PNW, ses problèmes ainsi que l'aide qu'il a reçue. De plus, le PWL a permis l'impression de cartes

<sup>57</sup> Soit 7623€.

<sup>58</sup> Le bénéfice plus important du mois de janvier est dû à ma présence continue au centre d'accueil pendant tout le mois. Sinon il arrive régulièrement que personne ne loge au centre d'accueil pendant plusieurs jours.

postales mise en vente pour les touristes. Enfin, le PWL a fait don d'une voiture au centre d'accueil, afin que les touristes puissent la louer pour entrer dans le PNW. Avant qu'elle ne tombe en panne et soit vendue, la location de cette voiture a rapporté beaucoup d'argent.

#### 3.4.2. L'association Wichidkou : une dynamique féminine

Outre la construction du centre d'accueil, le PWL a incité une partie de la population féminine du village de Waza à s'investir dans un service de restauration pour les touristes, dans une optique d'auto-gestion. En effet, dans le but de réduire la pauvreté des femmes et d'augmenter leur autonomie, le PWL prévoyait l'intégration des considérations de genre et le développement des femmes dans ses activités, et demandait que soient tenus comme prioritaires les besoins de celles-ci dans le choix des microprojets à réaliser.

C'est l'association Wichidkou – « cœurs unis » en dialecte Kotoko – qui a accepté la proposition du PWL. Celle-ci est organisée sous la forme d'un GIC, i.e. un groupe d'initiative commune ou groupe d'intérêt communautaire, depuis 1979<sup>59</sup>. Les femmes qui le composent travaillent depuis maintenant onze ans au centre d'accueil, à partir du moment où sa construction a été achevée. A la base, elles étaient dix à y travailler ; actuellement elles ne sont plus que six car certaines ont démissionné pour faire du commerce en ville faute de travail suffisant et d'autres sont décédées.

Pour que le projet de restauration touristique prenne vie, le PWL a financé et encadré plusieurs activités. D'abord, il a permis la construction d'une petite **annexe** à l'arrière du centre d'accueil, où les femmes peuvent entreposer leur matériel de cuisine, la nourriture, l'eau et se reposer à l'ombre. Toutefois, la cuisine se fait à l'extérieur du bâtiment, de manière traditionnelle, c'est-à-dire sur un feu de bois. De plus, le PWL a fourni tout le **matériel** nécessaire pour le démarrage de l'activité : chaises, tables, marmites, couverts, congélateur, ... Enfin, les femmes de l'association Wichidkou ont bénéficié d'une **formation** en art culinaire pour rehausser la qualité des plats proposés aux touristes. Outre ces réalisations, il était prévu de renforcer les capacités de l'association par une formation en gestion et en comptabilité, mais cela n'a malheureusement pas été effectué.

L'argent que le PWL a bien voulu prêter à l'association devait être remboursé en partie par celle-ci. A l'heure actuelle, les femmes ont réussi à s'acquitter complètement de cette dette, par un remboursement sur plusieurs années.

Le GIC est organisé comme suit :

- Une présidente qui encadre les autres femmes, fait attention aux horaires et garde la viande achetée au marché et destinée aux touristes dans le congélateur de sa maison au village (en effet, le congélateur légué par le PWL est cassé depuis trois ans) ;
- Une trésorière qui s'occupe des comptes ;
- Une secrétaire qui remplace la présidente lorsque celle-ci est en voyage. Chaque mois, elle fait un rapport de ce qui s'est passé au centre d'accueil (nombre de clients qu'il y a eu, aliments et condiments en pénurie à racheter, ...);
- Trois membres.

Tout comme le centre d'accueil, le restaurant est fermé de juin à décembre dans la mesure où peu de visiteurs viennent au PNW à cette époque. Cependant, l'association peut occasionnellement ouvrir le restaurant, lors d'évènements importants.

---

<sup>59</sup> Au départ, le GIC Wichidkou avait été créé dans le but de mettre en place une certaine solidarité entre femmes pour les activités agricoles.

Les femmes perçoivent leur salaire au terme des six mois de fonctionnement du restaurant, i.e. en juin alors que les villageois travaillant au campement touristique géré par le MINTOUR et les quatre employés du centre d'accueil (gardiens de nuit et hommes d'entretien) perçoivent un salaire mensuel. La somme engendrée est divisée équitablement entre toutes, une fois les autres dépenses effectuées. La recette finale est répartie comme suit :

- Une partie paye la facture d'électricité (actuellement il n'y en a pas étant donné que la seule machine électrique, le congélateur, est hors d'usage) ;
- Une partie est utilisée pour l'achat de nourriture (condiments, viande, riz, ignames, patate douces, pommes de terres, tomates, ...) ;
- Une partie est consacrée à l'achat du bois de chauffe et à l'eau qui arrive quotidiennement par « pousse-pousse » car le restaurant n'est pas pourvu d'une arrivée d'eau ;
- 10.000<sup>60</sup> FCFA sont versés à la commune de Waza en tant qu'impôt libérateur ;
- 10% des bénéfices sont versés au comité parc<sup>61</sup>, i.e. à l'organisme qui encadre le centre d'accueil ;
- L'argent restant après ces dépenses est le salaire net de femmes de l'association.

En 2000, lors de leur première saison au restaurant, les femmes m'ont dit avoir été très satisfaites de leur salaire<sup>62</sup>. Celui-ci était important car le PNW bénéficiait encore de l'appui du PWL qui a permis la promotion du centre et donc un certain afflux touristique. De plus, des membres du PWL passaient régulièrement au restaurant afin de vérifier le bon déroulement de l'activité.

Les femmes de l'association ne sont pas au centre d'accueil toute la journée. Elles y arrivent au compte-goutte au cours de l'après-midi pour préparer les éventuels repas du soir ou le matin si des touristes ont commandé, la veille, un petit déjeuner ou un repas pour midi. A ce sujet, un plat coûte 2000 FCFA, un petit déjeuner 1500 FCFA, une boisson gazeuse (Coca-cola, Sprite ou Fanta) 500 FCFA et une grande bouteille d'eau 700 FCFA<sup>63</sup> (cf. photo 4).

Travailler au centre d'accueil pour offrir un service de restauration aux touristes n'est pas un travail à plein temps pour les femmes de l'association car il n'y a pas suffisamment de demande, même lors du pic touristique entre janvier et mars. Il arrive parfois qu'aucun touriste ne se présente au restaurant alors que les six femmes sont présentes et attendent. Vivre uniquement grâce au restaurant est impossible.



Photo 4 : Carte du restaurant de l'association Wichidkou

<sup>60</sup> Soit 15€

<sup>61</sup> Pour le régisseur des recettes, ce 10% est un chiffre fictif car la gestion du restaurant par les femmes laisse à désirer et elles ne savent pas exactement combien elles gagnent : l'association donnerait donc un montant au hasard au comité parc.

<sup>62</sup> Leur salaire net s'élevait à 400.000 FCFA, soit 610€, à diviser par dix à l'époque. Chaque femme a donc reçu, après six mois de travail, la somme de 40.000 FCFA, soit 61€. En comparaison avec ce que gagne mensuellement l'homme d'entretien ou le gardien du centre d'accueil (25.000 FCFA, soit 38€), le salaire de l'association ne semble pas si conséquent.

<sup>63</sup> 2000 FCFA = 3€ ; 1500 FCFA = 2,3 € ; 500 FCFA = 0,8€ ; 700 FCFA = 1,1€

Pour pallier à cela et s'assurer un revenu minimum, les membres de l'association ont d'autres activités de subsistance : elles cultivent le mil, le gombo ou le haricot, elles vendent pour leur compte des tomates, des œufs et des condiments sur le marché de Waza ou sur le bord de la route. Seule une femme de l'association est en permanence au centre d'accueil (arrivée à 6h et partie à 19h) pour y vendre du thé et des beignets non seulement aux touristes potentiels mais aussi aux gens travaillant au centre. L'argent provenant de cette activité lui revient à elle-seule. Lorsque le restaurant est fermé de juin à décembre, les femmes subsistent uniquement grâce à leurs petites activités de vente.

L'année passée, en 2010, les femmes n'ont pas pu travailler car la cuisine et l'annexe étaient en travaux – dix ans après leur construction, une rénovation était nécessaire. Les touristes venaient donc dormir dans les boukarous du centre d'accueil mais les femmes n'étaient pas là pour offrir le service de restauration.

Pour faire tourner le restaurant, les femmes doivent s'approvisionner régulièrement en denrées alimentaires. Or, le marché de Waza est petit et très peu fourni, surtout en ce qui concerne les fruits et les légumes. Un voyage en taxi-brousse jusqu'à la ville de Maroua, à 120 km, est donc régulièrement nécessaire pour se procurer des vivres. Or, un tel voyage est relativement cher et les cuisinières ne sont pas souvent en mesure de préparer aux touristes tous les plats qui sont effectivement proposés sur la carte – ce qui en a énervé plus d'un. De plus, le congélateur de l'association est cassé depuis trois ans et toute la nourriture ne peut pas être stockée dans celui de la présidente, au village. La conservation à long terme des aliments, par un soleil de plomb, est donc compromise : les femmes sont contraintes d'acheter et de cuisiner au jour le jour, avec au final peu de diversité dans les plats.

Hormis la restauration, les femmes ne sont pas engagées dans d'autres activités. Pourtant, l'ambassade canadienne, dans le cadre des structures de relève CACID/Waza Logone, a financé en 2000 la construction d'un magasin afin que les femmes de l'association puissent vendre des produits – les récoltes notamment. L'activité a débuté en 2002 mais s'est très vite interrompue faute de demande suffisante. Aujourd'hui le bâtiment n'est plus utilisé. L'association souhaiterait le louer mais aucun preneur ne s'est manifesté jusque là.

#### 3.4.3. Les campements écotouristique de Tchédé et Niwadji : un espoir vite déçu

A Tchédé et à Niwadji, deux villages riverains du parc, le PWL a financé la construction de deux centres d'hébergements simples, afin que les activités d'écodéveloppement ne concernent pas uniquement le grand village de Waza, situé à l'entrée du PNW. Les campements pour héberger les touristes étaient construits en terre à Tchédé et en paille à Niwadji. Les femmes y proposaient de la nourriture locale légèrement améliorée pour les touristes. Les bénéfices engendrés par les campements devaient être redistribués au sein des deux villages concernés.

Or, les deux campements ont périclité après seulement deux ans de fonctionnement, lorsque le PWL a pris fin. D'après les villageois, le manque de fréquentation par les touristes a entraîné leur abandon. Les structures d'hébergement existent encore mais sont de nos jours dans un état de délabrement avancé.

Actuellement, les habitants de ces villages sont mécontents car, disent-ils, ils ont eu de l'espoir mais les blancs ne viennent pas. Selon le conseiller municipal de Waza, ce sont ces projets avortés qui découragent la population.

#### 3.4.4. Le GIC « Solidarité des guides touristiques de Waza »

Comme il l'a été dit, les touristes doivent obligatoirement être accompagnés d'un guide touristique ou pisteur pour entrer dans le PNW, car ceux-ci connaissent parfaitement le parc, ses

pistes, ses points d'eau, ... Les 25 guides touristiques du PNW proviennent de deux villages riverains : Waza (15) et Andirni (10).

Sous l'impulsion et avec le financement du PWL mais aussi de l'ONG Planète Urgence alors présente dans la région<sup>64</sup>, les guides de Waza se sont regroupés en GIC. A la base, l'objectif était de mettre en place une structure communautaire permettant de récolter, stocker et vendre de façon collective les récoltes de mil. L'idée était aussi d'impliquer les guides pour la conservation du PNW : les sommes qu'ils collectaient en accompagnant les touristes dans le parc devaient alimenter un fonds communautaire afin de développer de nouvelles activités ou d'acheter de l'équipement.

Outre l'escorte des touristes contre une rétribution, les guides, non-armés, accompagnent également les écogardes, armés, dans le PNW afin de renforcer les faibles capacités de lutte anti-braconnage. Ils ne sont pas rétribués financièrement pour cette tâche, car le PNW n'en a pas les moyens. Ils reçoivent néanmoins une ration alimentaire pour vivre le temps des patrouilles – généralement trois ou quatre jours.

A l'heure actuelle, les guides ne disposent d'aucun matériel spécifique: pas de tenue, de moyens de communication (radio) ou d'équipement (jumelles, guide, sac à dos, trousse de secours, etc.). Il faut tout de même noter que le PWL a donné, il y a dix ans, un vélo à chaque guide.

Concernant l'organisation des pisteurs, ceux-ci travaillent à tour de rôle afin que chacun puisse profiter de l'activité de guidage. Chaque jour, de un à quatre guide(s) attend(ent) l'arrivée d'une voiture de touristes devant l'entrée du PNW. Il n'y a aucune formation à suivre pour devenir pisteur : si une place se libère et qu'un jeune homme est intéressé, il demande au conservateur l'autorisation de devenir guide. Si ce-dernier accepte, le jeune est formé « sur le terrain » par les anciens pendant environ un ou deux mois. Jusqu'en 2007, les volontaires de Planète Urgence dispensaient des cours de lecture et d'écriture dans les villages riverains du PNW et les guides touristiques en ont bénéficié afin de pouvoir, au moins, écrire leur nom.

En effet, le principal obstacle à une bonne communication avec les touristes provient du fait que la plupart des guides, relativement âgés, ne maîtrisent pas du tout le français, ce qui réduit considérablement les possibilités d'échanges d'informations.

Malgré le fait que les guides touristiques de Waza soient regroupés en GIC, ceux-ci m'ont expliqué qu'ils n'ont pas un statut légal reconnu par l'Etat. Si un accident se produit dans le parc (une attaque des braconniers par exemple, comme cela est déjà arrivé) et qu'un guide est blessé ou tué, la famille de ce dernier ne recevra pas d'indemnités. Ils n'ont pas droit non plus à une retraite, ce qui est différent pour les écogardes qui sont des fonctionnaires de l'Etat.

A l'époque où le PNW attirait beaucoup de touristes, le métier de guide permettait de gagner suffisamment d'argent pour subvenir aux besoins familiaux. Actuellement, avec la faible fréquentation touristique du site, les pisteurs attendent parfois trois jours avant d'accompagner une voiture. Ils vaquent donc à d'autres activités connexes comme l'élevage ou l'agriculture : être guide représente finalement un bonus, mais cela comprend aussi certains risques puisqu'ils sont insérés dans la dangereuse lutte anti-braconnage.

Au vu de ce qui précède, il n'est pas étonnant que les sommes collectées par le GIC ne soient pas suffisantes pour alimenter un fonds communautaire.

---

<sup>64</sup> Cette ONG n'est plus active au PNW depuis 2007, mais entreprend toujours des activités d'écodéveloppement dans d'autres parcs nationaux camerounais, notamment celui de la Bénoué dans la province du Nord.

### 3.5. Le plan d'aménagement de 2007 et le renforcement des activités

Le plan d'aménagement du PNW de 2007 vient renforcer les idées du premier plan rédigé avec l'aide du PWL. Une fois celui-ci terminé, l'administration du parc et l'UICN entendaient poursuivre les activités que ce projet avait initiées. Dans le plan d'aménagement de 2007, il est ainsi question de développer des activités de promotion de l'écotourisme telles que (UICN/MINFOF, 2007 : 61) :

- Développer et opérationnaliser une stratégie d'écotourisme pour le parc et sa zone périphérique ;
- Poursuivre le développement des outils de promotion (site web, brochures, dépliants etc.) du PNW et sa zone périphérique ;
- Faciliter l'organisation des guides touristiques locaux et renforcer leurs capacités sur les notions d'écotourisme ;
- Procéder à l'extension du centre d'accueil ;
- Réhabiliter les campements écotouristiques de Tchédé et de Niwadji ;
- Développer des partenariats avec des promoteurs privés du tourisme ;
- Susciter le développement d'initiatives locales dans le secteur touristique.

D'après ce que j'ai pu constater sur place, peu de ces initiatives ont effectivement été réalisées. Il est vrai que le centre d'accueil s'est vu agrandir d'une terrasse couverte mais celle-ci n'est pas utilisable actuellement car les travaux ne sont toujours pas finis bien que l'entrepreneur ait déjà été entièrement payé (pas de raccord au réseau électrique et le bétonnage n'est pas terminé). Concernant les campements de Tchédé et de Niwadji, ils n'ont pas été rénovés et sont donc toujours hors d'usage actuellement. Aucun partenariat avec des promoteurs privés n'a vu le jour. L'organisation des guides touristiques laisse toujours à désirer et ceux-ci n'ont pas bénéficié d'une quelconque formation relative à l'écotourisme. Quant aux initiatives touristiques locales, le conseiller municipal de Waza pense à mettre sur pied des excursions équestres avec les deux chevaux dont il est propriétaire, ce qui constitue la seule résolution relative au développement touristique dans le village. Enfin, concernant les outils de promotion du PNW, je peux même affirmer que la situation est pire qu'à l'époque du premier plan d'aménagement puisque le site web ([www.parcdewaza.com](http://www.parcdewaza.com)) n'existe plus et que les brochures et les dépliants destinés aux touristes ont maintenant près de quinze ans.

### 3.6. Après le PWL : la consolidation des acquis

La quatrième phase du PWL, s'étalant de 2000 à 2004, avait pour objectif de mettre sur pied les structures de relève du projet, afin que les acquis de celui-ci perdurent – notamment le comité parc et le conseil scientifique – et qu'un certain suivi des activités soit mis en place.

En effet, le fonctionnement de ces deux organismes restaient encore fragiles (Arcadis et Euroconsult, 1997 : 50). Il s'agissait ainsi de transférer aux structures de relève locales, appelées Organisations d'auto-promotion (OAP), les responsabilités de développement socio-économique et de conservation de la biodiversité dans la plaine d'inondation du Logone (CACID/WL, 2002 : 5). Durant cette quatrième phase du projet, trois OAP ont été mises sur pied : la Cellule de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement (CFAID), l'Association Camerounaise

pour l'Education Environnementale (ACEEN) et l'Association des Initiatives au Développement Rural (AIDR). Ces OAP fonctionnent en liaison avec le comité parc et le service de la conservation, cherchant des sources de financements et encadrant la réalisation d'infrastructures et de microprojets sollicités par les villageois : construction d'un magasin de stockage des récoltes pour l'association Wichidkou, extension de la culture du riz dans certains villages, ... (Ledauphin, 2006 : 80).

L'objectif des OAP est donc de renforcer les acquis du projet. Pour ce faire, à la fin du mandat du PWL, elles ont eu besoin d'un nouveau soutien financier, technique et stratégique : c'est la Cellule d'Appui à la Conservation et aux Initiatives de Développement Durable de la zone Waza Logone (CACID/WL) qui est chargée de cette mission. La CACID/WL, une ONG placée sous la tutelle de l'UICN, appuie techniquement et financièrement les OAP. Elle assure leur formation et organise des ateliers pour leur renforcement organisationnel et institutionnel. Par exemple, la CACID/WL a soutenu le comité parc dans l'élaboration de la convention cadre liant les populations locales et le service de la conservation<sup>66</sup> (Bachirou, 2003 : 13). La CACID/WL devait également permettre l'approvisionnement permanent en eau du centre d'accueil (CEDC/EGP/TRAFFIC/WWF, 2009 : 24).

Une coopération étroite entre les structures de relève est nécessaire pour mener à bien les activités. Mais les structures étatiques tiennent aussi un rôle important : les ONG ne peuvent pas remplacer les services gouvernementaux dans tous les domaines, comme la gestion des eaux, l'entretien des pistes, l'éducation ou encore la santé publique (Arcadis et Euroconsult, 1997 : 51).

La présentation détaillée des structures de fonctionnement de la CACID/WL n'entre pas dans le cadre du présent travail, mais je tiens à souligner qu'elles sont d'une extrême complexité, ne garantissant pas que la CACID/WL et les OAP puissent effectivement stimuler la participation des groupes-cibles (Arcadis et Euroconsult, 1997 : 50).

## 4. Analyse

### 4.1. Rappel de la problématique

Etant donné la quantité d'informations que le lecteur a reçue au cours de ce mémoire, un rappel rapide de la question de recherche n'est pas superflu. Celle-ci s'articule comme suit :

*La mise en place d'un projet écotouristique au sein d'un parc national permet-elle une diminution de la pression humaine exercée sur les ressources naturelles, via la création de microprojet ou de revenus alternatifs aux activités illégales pratiquées dans le parc ?*

*Si la réponse est négative, sous quelles conditions peut-on mettre en place un projet efficace ? Quels sont les facteurs de succès ? Sont-ils applicables à notre cas ? Quelles sont les perspectives d'avenir ?*

La structure qui suit est calquée sur celle de la question de recherche : dans un premier temps, nous verrons si le projet écotouristique mis en place par le PWL au sein du PNW a permis ou non une diminution de la pression humaine sur les ressources du parc en analysant les réalisations du PWL présentées ci-dessus. Les obstacles ou les freins à la réussite du projet seront

---

<sup>66</sup> La convention cadre pour l'accès des populations aux ressources a été signée, mais les accords de réglementation du prélèvement des ressources spécifiques (paille, gomme arabique, pêche) ne l'ont pas été, parce que les écogardes du PNW n'étaient pas suffisamment nombreux pour garantir le contrôle de ces prélèvements, comme recommandé par le conseil scientifique (Henriques, 2002 in Ledauphin, 2006 : 40).

présentés. Ensuite, au vu des conclusions tirées, je traiterai des perspectives d'avenir et des potentialités d'amélioration de l'activité, en me basant notamment sur la synthèse de la littérature effectuée en début de mémoire, afin de voir si certains facteurs de succès prescrits par les différents auteurs ont leur place au PNW.

#### 4.2. L'écotourisme au PNW a-t-il réduit la pression humaine sur les ressources naturelles ?

Pour répondre à cette question, il s'agit de savoir si la situation environnementale actuelle – avec un projet écotouristique en place depuis plus de dix ans – est pire, meilleure ou identique à celle qui prévalait avant l'arrivée du PWL. Il est difficile de se positionner catégoriquement par rapport à cette évolution, car d'autres facteurs que l'écotourisme doivent être considérés pour rendre compte des changements, i.e. les effectifs des écogardes et autres agents de lutte contre le braconnage, le budget étatique alloué au PNW, les modifications climatiques, ... Autant d'éléments ayant des conséquences sur l'environnement mais sur lesquels l'écotourisme n'a pas ou peu d'influence. Cependant, j'essayerai de rendre compte de la contribution de l'écotourisme à la conservation de l'environnement du PNW avec le plus de précision et de neutralité possible.

A travers mes lectures et surtout grâce au fait que je me sois rendue sur place, j'ai pu constater que la situation environnementale et sociale du PNW est loin d'être réjouissante, et ce malgré les multiples aides reçues par le parc, la plus conséquente étant le Projet Waza-Logone. Personnellement, j'estime que si le PWL a permis des améliorations substantielles dans certains domaines (creusage de mares, ouvertures des défluent du Logone, construction de forages, ...), ses efforts pour mettre en place un projet écotouristique rentable et efficace sont restés vains. En effet, les avantages issus de l'activité écotouristique dont bénéficient les riverains sont largement insuffisants pour stimuler un changement dans les systèmes d'exploitation des ressources naturelles : la diminution de la pression humaine sur le PNW n'est pas motivée par un cadre socio-économique resté inchangé.

Ainsi, ma réponse à la question de recherche est bien négative : **non**, le projet écotouristique mis en place au PNW n'a pas permis une réduction de la pression humaine sur les ressources. Cela paraît peut-être catégorique et manquant de nuances, et j'en suis la première affectée, mais je démontre mes propos dans ce qui suit.

L'échec de l'écotourisme dans le PNW n'est pas seulement imputable aux problèmes de fonctionnement, de structure et de manque de transparence des réalisations du PWL : certains facteurs ou obstacles exogènes limitent également les possibilités de réussite du projet.

##### 4.2.1. Les dysfonctionnements internes

###### 4.2.1.1. *Le centre d'accueil ne remplit pas son rôle*

La création du centre d'accueil étant la réalisation majeure en termes d'écotourisme au PNW, il m'a paru logique de commencer par l'analyse critique de sa gestion.

En effet, 40% des bénéfices issus du centre sont censés financer, à travers le comité parc, des microprojets<sup>67</sup> dans les villages riverains du PNW. L'objectif est de renforcer la collaboration des populations locales à la conservation : ces investissements pourraient, aux yeux des riverains, justifier la confiscation de leur terre par l'Etat et apaiser les tensions caractérisant les relations

---

<sup>67</sup> Adduction d'eau potable, création de puits et de forages, construction d'un marché bâti, centre de santé, équipement des établissements scolaires en personnel enseignant et en matériel, construction d'enclos pour le bétail, ...

parc-populations. Outre ce volet social, une partie de l'argent, à hauteur de 20%, doit également financer des aménagements à l'intérieur du PNW. Enfin, les revenus restants sont dévoués au financement du fonctionnement du comité parc (20%) et du conseil scientifique (20%) afin que ces deux instances ne soient plus dépendantes de fonds externes une fois le PWL terminé.

Pour mettre en place des **microprojets**, il faut, logiquement, que le centre engrange des bénéfices substantiels. Or, et c'est là le point central, mes entretiens avec le chef du village de Waza, le conseiller municipal – ayant travaillé pour le PWL entre 1999 et 2001 – et plusieurs villageois ont révélé que les différentes localités entourant le parc et censées être les bénéficiaires des projets n'ont jamais vu la couleur de l'argent en plus de dix ans d'existence du centre d'accueil. Pourtant, ce centre a généré et génère encore des revenus !

Comment, dès lors, expliquer cette situation ?

Comment nous l'avons vu, du temps du PWL, l'argent encaissé par le centre d'accueil était déposé sur un compte bancaire à Maroua afin d'avoir à disposition, après un certain temps, un capital de départ suffisamment important pour entamer les microprojets. Selon l'ancien conservateur du PNW, en 2005, ce compte contenait 5 millions de FCFA<sup>68</sup>, de quoi, semble-t-il, largement entamer le processus.

Mais cet argent n'a jamais été décaissé : au terme de la quatrième phase du PWL en 2004, un des signataires du compte, le gestionnaire du PWL, est parti à Yaoundé et il est impossible d'avoir accès au compte sans sa signature. L'argent est encore probablement sur le compte, il est juste inatteignable ... Cet état de fait reflète bien le manque de suivi et de coordination caractérisant la phase de sortie du PWL, comme nous le verrons ci-dessous.

La fréquentation touristique du centre d'accueil était importante lorsque le PWL en faisait la promotion et assurait une certaine transparence dans sa gestion, c'est pourquoi il a pu emmagasiner une telle somme. Mais aujourd'hui, le centre fonctionne à moitié, ne permettant plus de générer des bénéfices conséquents. Cela est dû à plusieurs facteurs.

D'abord, le centre n'est ouvert que six mois sur l'année, entre décembre et juin, lors de la saison touristique. Et en mars-avril, les touristes, même les plus aventuriers, délaissent le centre au profit du campement touristique géré par le MINTOUR car les conditions d'hébergement sont trop difficiles à supporter par des températures allant de 40 à 45°C : des climatiseurs dans les boukarous ont été installés mais ils sont inutilisables car le compteur électrique du centre ne supporte pas une telle consommation d'énergie. Au final, le centre n'accueille véritablement des touristes que trois à quatre mois sur l'année.

Ensuite, le centre d'accueil manque cruellement de publicité : en arrivant en voiture au PNW, une majorité de touristes se rend directement au campement touristique car c'est le seul dont l'existence est matérialisée par des panneaux et des flèches de signalisation. C'est en allant au centre d'accueil, auprès du régisseur des recettes afin de payer leurs entrées, que les touristes se rendent compte, étonnés, de l'existence d'un deuxième type d'hébergement. Plusieurs d'entre eux m'ont dit que, s'ils avaient su, ils auraient choisi cette option car la nuitée est moins chère et le cadre plus typique.

Enfin, le statut du centre et sa gestion sont très flous. Pour tenter de mieux cerner son mode de fonctionnement actuel, j'ai voulu rencontrer son ancien gestionnaire parti à la retraite il y a peu (et n'ayant pas encore été remplacé) mais celui-ci a quitté le village de Waza. C'est donc auprès du conservateur actuel et de l'ancien conservateur (parti en 2008) que j'ai récolté quelques renseignements. Ceux-ci m'ont expliqué que le centre se trouve dans une position illégale. En principe, le PWL a légué le centre, une fois construit, aux villageois dans le cadre de la cogestion.

---

<sup>68</sup> Soit 7623€.

Il appartient ainsi au comité parc et donc à la population qui est en présidence. Mais les autorités villageoises n'ont reçu aucun papier de cessation ni titre foncier. Au final, personne ne se sent vraiment responsable du centre d'accueil.

Ce mauvais fonctionnement et, consécutivement, les faibles rentrées d'argent engendrées<sup>69</sup> court-circuitent les capacités du centre à remplir pleinement son rôle de financement non seulement des microprojets mais aussi du **comité parc** et du **conseil scientifique**, les deux organes qui veillent à la bonne gestion écologique du PNW. Le conservateur du PNW déplore que ceux-ci ne se soient plus réunis depuis 2005, alors qu'il est prévu, dans les plans d'aménagement, au moins une réunion annuelle. Je ne voudrais pas faire reposer la responsabilité de cet échec uniquement sur le centre d'accueil. En effet, si le comité et le conseil ne se réunissent plus, c'est aussi à cause d'un manque de communication entre les membres, d'une mauvaise compréhension des rôles et des devoirs de chacun, d'un manque de dynamisme des différents acteurs face aux résultats plus que mitigés de la cogestion, des difficultés logistiques pour rassembler tous les participants (dont des transhumants et des nomades), ... Toutefois, il est certain que sans les bénéfices du centre pour financer les frais de fonctionnement de ces deux entités (nourriture, transport, hébergement des membres), leurs capacités d'actions et de concertation se trouvent limitées.

La quatrième contribution financière du centre devait permettre au service de la conservation d'effectuer des travaux d'**aménagement** dans le PNW, afin de favoriser la biodiversité (en récurant des mares par exemple) ou d'améliorer les activités touristiques (construction de miradors pour l'observation de la faune ou entretien des pistes par exemple). Au vu de ce qui a été dit précédemment, est-il nécessaire de spécifier que ce genre de travaux n'a pas pu être réalisé avec le financement du centre d'accueil...

Actuellement, les maigres bénéfices (s'il y en a) du centre d'accueil ne sont plus encaissés sur un compte – le responsable des recettes n'en connaissait même pas l'existence avant que je lui en parle – mais sont déposés dans l'armoire du bureau de celui-ci. Ce responsable m'a dit devoir parler avec le conservateur pour voir ce qu'il adviendra de cet argent. La courte durée de mon terrain (45 jours sur place) ne m'aura pas permis de savoir ce qu'il en sera fait.

Le PNW, en construisant le centre d'accueil et en le léguant aux populations, avait un double objectif social et environnemental, mais aucun n'a été atteint.

Ce constat peut dangereusement être l'initiateur d'un cercle vicieux : pour que les villageois exploitent moins les ressources naturelles du PNW, ils doivent atteindre un certain niveau de vie les rendant moins dépendantes des ressources naturelles. Or, l'inexistence de microprojets dans les villages résulte en un statu quo de leurs conditions socio-économiques et donc des activités illégales pratiquées dans le parc. Cela va progressivement conduire à une dégradation irréversible du PNW, attirant de moins en moins de touristes et périlissant par là les possibilités de réussite de l'écotourisme. Je peux résumer cela par les propos du responsable touristique qui disait très justement « *plus les gens vont dans le parc, moins il y a de touristes ; moins il y a de touristes, plus les gens vont dans le parc* ».

Pour le conservateur du PNW, les populations locales ne sont pas capables elles-seules de gérer le centre d'accueil car elles ne sont pas qualifiées. Il faudrait dès lors un renforcement de leur capacités, ce qui n'est pas possible actuellement, compte tenu du contexte actuel, i.e. budget insuffisant et aide extérieure inexistante.

Comme je l'ai souligné plusieurs fois, les relations entre les populations locales et les autorités du PNW sont relativement tendues, étant donné le passé répressif de la conservation.

---

<sup>69</sup> Les bénéfices générés par le centre ne permettent parfois même pas de payer entièrement les salaires des quatre agents y travaillant (50.000 FCFA/mois, soit 76€) et les factures de la SONEL (compagnie d'électricité).

La tentative de réconciliation entre ces deux pions essentiels de la conservation n'a pas réussi. Certains riverains interrogés gardent un goût amer du PWL, fronçant les sourcils lorsqu'il est mentionné et me disant « *le projet nous a enlevé le miel de la bouche* » ou « *le projet n'a pas tenu ses promesses* ». Dans ce contexte, les villageois ne voient pas pourquoi ils devraient respecter les leurs...

Si le portrait que j'ai tiré du centre d'accueil est bien sombre, il est à souligner que le PNW a tout de même le mérite d'être l'un des seuls parcs au Cameroun à posséder une telle structure (conservateur du PNW, commu. perso.), et que des améliorations peuvent y être apportées afin d'espérer pouvoir un jour, bientôt, en tirer les bénéfices escomptés : une amélioration sensible des conditions sociales et environnementales dans la zone du PNW.

#### 4.2.1.2. *L'association Wichidkou et ses problèmes*

Les six femmes de cette association sont heureuses de travailler en tant que cuisinières au centre d'accueil, car cette activité leur procure des revenus supplémentaires à ceux gagnés grâce à la vente de nourriture le long de la route ou au petit marché du village. Cependant, elles regrettent le temps où « *des camions entiers de blancs venaient dans le parc et s'arrêtaient au centre pour boire et manger* ». Avec la baisse de la fréquentation touristique au centre d'accueil<sup>70</sup>, il arrive que les femmes de Wichidkou n'aient chacune que 3000<sup>71</sup> FCFA à la fin de la saison. Il leur est donc impossible de vivre et de faire vivre leur famille<sup>72</sup> uniquement grâce à leur métier de cuisinière.

Dans ce contexte, travailler au centre d'accueil une bonne partie de la journée peut représenter une perte de temps et donc d'argent : au lieu de vendre leurs produits le long de la route ou au marché, les six femmes attendent de potentiels clients qui ne viennent parfois jamais.

De plus, certains touristes qui s'arrêtent effectivement au restaurant se plaignent de l'accueil reçu et de la qualité du service : les femmes ne parlent quasiment pas français, ce qui limite évidemment les possibilités de communication ; le restaurant ne dispose plus de réfrigérateur et les boissons sont donc, sous cette chaleur, très souvent tièdes voire chaudes ; il faut attendre une à deux heures avant d'avoir son plat servi (sans réfrigérateur sur place, toutes les commandes sont traitées au jour le jour et les femmes doivent aller au village acheter ce qu'il faut, revenir et commencer la préparation) ; certains plats proposés sur la carte ne peuvent pas être préparés si les femmes n'ont pas été s'approvisionner en denrées à Mora, petite ville à 60 km de Waza ou à Maroua où l'on trouve des ignames, des pommes des terres, des fruits, des légumes,... autant d'aliments introuvables sur le petit marché de Waza. Enfin, certains touristes se plaignent, dans une moindre mesure, de ne pas trouver de bières au restaurant<sup>73</sup>.

Personnellement, le fait que le service de restauration ne soit pas d'un haut standing et que les femmes ne parlent pas bien français ne m'a absolument pas dérangé. Au contraire, c'est une manière de découvrir concrètement un certain mode de vie et je pense que cela fait aussi partie de l'expérience écotouristique. Il y a d'autres moyens de communication que le langage parlé, et l'accueil des femmes est très chaleureux. Leurs plats, quoique peu diversifiés il est vrai, sont délicieux et au carrefour entre l'Afrique et l'Occident (poulet rôti frites, riz au gombo ou à la

---

<sup>70</sup> De grands groupes organisés (souvent des américains, des français ou des japonais) se rendent plutôt au campement touristique géré par le MINTOUR et possédant un service de restauration plus sophistiqué.

<sup>71</sup> Soit 4,6€

<sup>72</sup> Trois des six femmes sont des « femmes libres », i.e. elles ont des enfants mais pas de mari.

<sup>73</sup> Avant, les femmes en vendaient mais les hommes du village ont estimé qu'il était indécent pour des femmes de vendre de l'alcool.

sauce foléré). Les femmes de l'association possèdent un véritable savoir-faire culinaire, il manque juste de touristes pour l'attester.

Face à cette insuffisance, les membres de l'association souhaiteraient développer de nouvelles activités afin d'avoir à disposition davantage de ressources financières pour améliorer et diversifier l'offre. Cependant, les femmes rencontrées ont peu de connaissances sur ce qui pourraient être proposé aux touristes et la manière dont les activités pourraient se dérouler. L'association ne bénéficie d'aucune aide extérieure et nécessiterait un appui quasi quotidien si un projet devait se mettre en place.

Selon le régisseur des recettes qui côtoie les femmes durant la journée (son bureau se trouvant au centre d'accueil), leur problème est aussi celui d'une mauvaise gestion financière. Elles ne perçoivent leur salaire qu'en juin, il est donc nécessaire d'être rigoureux pendant les six mois de l'activité afin de savoir exactement ce qui a été gagné et ce qui a été dépensé, en gardant une trace écrite de toutes les transactions. S'il y a bien une trésorière et une secrétaire parmi les membres, il est vrai que l'association a tendance à négliger cet aspect et à gérer l'argent au jour le jour. L'analphabétisme de certaines femmes de l'association s'avère être une contrainte supplémentaire.

En conclusion, l'activité de restauration ne profite qu'à six femmes, toutes originaires du même village et les bénéfices qu'elles en tirent ne sont pas à la hauteur de leur investissement. La faible fréquentation touristique du restaurant n'est pas uniquement imputable à l'association : celle-ci est tributaire de la renommée du centre d'accueil qui, comme nous l'avons vu, ne bénéficie pas d'une bonne promotion depuis que le PWL est arrivé à terme.

#### 4.2.1.3. Une prestation des guides touristiques non-satisfaisante

Un des problèmes majeurs du PNW est le manque des guides qualifiés. Or, cet aspect est essentiel dans un projet écotouristique, puisque ce sont les guides qui sont en charge, aux premières loges, du volet communication et sensibilisation à l'environnement. C'est via leurs connaissances et leurs explications de la faune et de la flore que les touristes et les écoles auront l'occasion de vivre une expérience enrichissante et marquante, propre à faire évoluer les esprits. D'ailleurs, l'éducation et la formation étaient l'un des cinq facteurs de succès prescrits par Masberg et Morales (1999 : 290) pour la réussite d'un projet écotouristique.

Dans cette optique, le plan d'aménagement de 1997 prévoyait le recrutement et la formation de guides touristiques. En effet, « *les guides actuels ne semblent pas (malgré leur volonté et leur gentillesse) aptes à satisfaire les besoins des touristes en information sur le Parc National de Waza. Limités à l'énumération passive des espèces animales, ils n'ont pas la capacité pour analyser la dynamique des populations, le problème d'eau, le rythme du braconnage et les espèces les plus menacées ; la richesse des niches écologiques, les mouvements des animaux et les problèmes d'aménagement divers [...] Les autorités du parc feront appel aux partenaires comme le Projet Waza Logone pour appuyer la formation des nouveaux guides qui travaillent avec les anciens guides dont la mise en retraite pourrait être envisagée de manière graduelle* » (UICN/MINEF, 1997 : 50).

Dix ans plus tard, le plan d'aménagement de 2007 avait pour objectif de « *renforcer les capacités des guides locaux aux notions de tourisme avec au moins une session de formation et de recyclage tous les deux ans* » (UICN/MINFOF, 2007 : 70).

Or, les guides interrogés m'ont affirmé n'avoir reçu aucune formation en écotourisme, ni d'aucune sorte d'ailleurs, si ce n'est les deux semaines d'alphabétisation engagées par Planète Urgence. Ils connaissent le PWL et savent que c'est cet organisme qui a permis la construction du centre d'accueil en face duquel ils attendent l'arrivée de touristes. Mais pour les guides, le PWL

n'aurait rien apporté (aucune formation, aucun matériel, aucun uniforme). Le chef des guides du village de Waza m'a dit n'avoir rien compris au projet.

Pour le conservateur du PNW, l'accompagnement touristique dans le parc comporte donc de nombreuses lacunes, qu'il convient de combler progressivement. D'abord, les guides ne parlent pas ou très peu français. Ils ne sont pas capables de communiquer avec les touristes de manière active : c'est le langage manuel ou le chauffeur du véhicule de location qui assure la communication. Cet aspect dérange énormément le touriste qui s'attend à recevoir des informations de la part d'un guide compétent. En fait, les guides connaissent très bien leur environnement, mais dans leur propre langue. Ensuite, pour la plupart, les guides sont très vieux – un de mes interlocuteurs a commencé à travailler en 1942. Et les jeunes ont peur de devenir guides car les pisteurs plus âgés pourraient leur faire du mal avec des moyens magiques, étant donné que le guidage est une activité lucrative. De plus, la peur des braconniers est bien présente. Pour le conservateur du PNW, cet état de fait est regrettable car les jeunes parlent mieux le français, ayant été à l'école au moins en primaire. Pour le moment, il essaye d'injecter deux ou trois jeunes par an dans l'équipe des guides, afin que leur nombre soit conséquent d'ici quelques années.

Bref, leurs connaissances apportent rarement une plus-value au touriste et les guides sont davantage perçus comme des accompagnateurs obligatoires pour la visite que comme des interprètes du milieu.

#### *4.2.1.4. Des structures de relève non-efficaces*

Comme nous l'avons vu, la phase IV du PWL prévoyait la mise en place de structures de relève à un niveau plus local, i.e. les Organismes d'Auto Promotion (OAP) supervisés par la CACID. L'objectif était de consolider les acquis et d'assurer le déroulement continu des activités initiées une fois l'appui technique et financier du projet terminé. Et comme le préconisent Tarla et Bachirou (2004 : 246), un bon programme de suivi doit être mis en place pour accompagner le processus lorsque des actions concrètes sont entreprises avec des parties prenantes variées. Or, le schéma de cogestion mis en place par le PWL autour du PNW ne prend pas cet aspect suffisamment en considération et les résultats s'affaiblissent malgré les efforts du projet. Ainsi, le nombre d'intervenants engagés dans le processus de gestion participative a diminué tandis que le cadre institutionnel s'est effondré pour être remplacé par une structure chaotique menant à une dégradation plus rapide des ressources naturelles du PNW. Qui plus est, les évaluations annuelles prescrites dans le plan d'aménagement de 1997 et devant être exécutées par la délégation provinciale de l'Environnement et des Forêts de l'Extrême-Nord n'ont jamais été faites (UICN/MINFOF, 2007 : 14).

Ainsi, dès la fin du PWL, le comité parc a reposé quasi exclusivement sur le conservateur. Déjà très pris par ses responsabilités, celui-ci ne bénéficie pas de staff d'appui et peut vite se retrouver débordé. Cette situation, associée au distancement de la CACID, alors que le comité parc n'était pas encore préparé, a engendré une démobilisation des membres de ce dernier (Ledauphin, 2006 : 40) : il ne s'est plus réuni depuis 2005, la phase IV du PWL aboutissant en 2004 (Ancien conservateur du PNW, commu. perso). Scholte (2005 : 216) fait remarquer quant à lui, l'irrégularité avec laquelle le conseil scientifique s'est réuni et le fait qu'il n'a jamais été doté d'un statut réglementaire (UICN/MINFOF, 2007 : 14).

Ledauphin (2006 : 80) conclut en expliquant que, si dans le passé, les OAP travaillaient sur toute la zone périphérique, de nos jours, elles ne travaillent guère plus que dans la zone des *yaérés*. De manière générale, la plupart des activités initiées par le PWL, puis par la CACID ne fonctionnent plus.

#### 4.2.1.5. *Le mauvais entretien des pistes : un bémol touristique et scientifique, un atout pour les braconniers.*

A la fin de la saison des pluies, le retrait des eaux d'inondation et la sécheresse qui s'en suit laissent des trous<sup>74</sup> dans les pistes du PNW. Leur nivelage avant l'ouverture de la saison touristique s'impose donc annuellement. Or, sur les 450 km de pistes, seuls les 50 km de la piste centrale sont réellement ouverts, faute de budget et de matériel suffisant.

En effet, le conservateur du PNW m'a expliqué que l'ouverture des pistes est à présent entrée dans le Budget d'Investissement Public<sup>75</sup> (BIP), ce qui a eu pour conséquence de faire augmenter considérablement les prix : ouvrir une piste dans le PNW revient à ouvrir une piste publique<sup>76</sup>. Ainsi, il faut faire des choix et la partie Nord du PNW est privilégiée car elle constitue le meilleur endroit pour un tourisme de vision.

Outre le problème de financement<sup>77</sup>, le PNW ne possède plus le matériel adéquat pour ouvrir des pistes : la niveleuse Caterpillar qui servait à ouvrir les pistes est tombée en panne l'année dernière. Ainsi, en 2010, aucune piste de vision n'a pu être ouverte dans le parc et les déplacements en véhicules sont non seulement inconfortables mais aussi extrêmement limités.

Bien entendu, cela réduit considérablement les possibilités de mouvement des touristes au sein du parc et donc leur chance d'apercevoir ce pour quoi ils sont venus : la faune sauvage. Mais les déplacements mal aisés de véhicules à l'intérieur du PNW constitue aussi véritablement un facteur limitant pour la lutte anti-braconnage : les patrouilles, déposées en jeep dans le parc, n'ont pas la possibilité de se déplacer aussi vite et de façon aussi étendue que les braconniers, qui ont d'ailleurs bien compris ce problème d'aménagement puisqu'ils sévissent principalement dans la partie sud-est du PNW, i.e. les *yaérés*, où les pistes sont complètement abandonnées et impraticables. Qui plus est, la non-ouverture des pistes représente aussi une complication pour les équipes de scientifiques sur le terrain qui effectuent des recensements, car les jeeps ne savent pas suivre les migrations saisonnières des animaux dans le PNW.

#### 4.2.1.6. *Une population démotivée*

« Les animaux sont plus importants que nous », « Nous sommes maltraités comme des bêtes : on ne nous demande pas votre avis », « Le PNW nous a enlevé le miel de la bouche », « On ne peut pas tuer les bêtes mais elles peuvent nous tuer<sup>78</sup> », « Les Nassara [les blancs] viennent mais ne changent rien », voici autant d'affirmations récoltées au cours d'entretiens avec différents villageois de Waza. Elles reflètent l'état d'esprit général dans lequel se trouve la population : une démotivation croissante face aux promesses qui lui ont été faites mais qui n'ont été tenues qu'en petite partie. Il devient donc difficile de compter, pour les autorités du PNW, sur la bonne volonté des villageois et sur un engouement sans bornes pour les activités de cogestion proposées, tant leur foi dans ce processus si prometteur théoriquement a été ébranlée par des échecs consécutifs en termes de développement socio-économique et de respect des traditions.

---

<sup>74</sup> Irrégularités de terrain à cause des écoulements de boues mais surtout des traces de pattes d'éléphants laissant d'énormes cratères dans les pistes et rendant la conduite de véhicules (même tout terrain) périlleuse dans le PNW.

<sup>75</sup> Avant, le budget pour l'ouverture des pistes revenait directement au délégué régional du MINFOF, en lien direct avec le conservateur qui dépend de ce ministère.

<sup>76</sup> A ce propos, le conservateur du PNW m'a parlé des problèmes de corruption qui caractérisent le BIP et entravent les mécanismes de transferts d'argent de l'Etat au PNW. De plus, ce serait un organisme composé d'entrepreneurs incompetents.

<sup>77</sup> N'oublions pas que 20% des revenus issus de l'écotourisme au centre d'accueil devait théoriquement servir à des travaux d'aménagement dans le PNW, dont l'entretien et l'ouverture annuelle de pistes.

<sup>78</sup> Les lions ont déjà attaqué plusieurs fois – et tué une fois – les villageois, ainsi que leur petit et grand bétail. Et les herbivores (damalisques, éléphants, hippotragues et phacochères) et certains oiseaux détruisent régulièrement les cultures de subsistance sans que les populations aient le droit de riposter.

Le chef du village de Waza, par exemple, sait ce qu'est le PNW et que celui-ci a permis la construction du centre d'accueil et la population est consciente que de l'argent en provenance du centre devrait lui parvenir. Mais dans les réunions auxquelles il s'est rendu, ce sujet n'a jamais été abordé. Pour pallier à cela, le chef du village a voulu organiser une réunion avec le conservateur, mais elle n'a pas eu lieu car ce dernier n'a pas convoqué les gens concernés. A présent, c'est un nouveau conservateur et le chef compte lui faire la même requête.

Il est à noter que les relations populations-parc sont différenciées en fonction des avantages que le PNW offre aux villages. Ainsi, ceux qui entretiennent les meilleures relations avec le service de la conservation du PNW sont Waza et Andirni, les plus proches de l'entrée du PNW où les populations locales sont employées comme guides touristiques (Tsala, 2008 : 132). Cette allégation est bien corroborée par Ezebilo et Mattsson (2010 : 192) qui affirment, nous l'avons vu dans la revue de la littérature, que plus une communauté est située à proximité de l'administration du parc, plus elle a de chances de bénéficier des revenus touristiques et des infrastructures, entre autres parce qu'elle a des contacts avec le conservateur et donc plus de possibilités de négociations.

Pour les autres villages, notamment Tchédé et Niwadji où les projets d'écotourisme ont avorté dans l'œuf, les villageois sont découragés et n'espèrent plus grand-chose de la part des projets ou des chercheurs sur le terrain. En effet, le conseiller municipal de Waza m'explique que ceux-ci se sont succédés dans la région et ont demandé aux populations, « *comme à des enfants* », quels étaient leurs problèmes avec la promesse de les résoudre. A présent, « *les gens se révoltent car on leur demande toujours la même chose mais on ne leur apporte rien* ».

La réticence des populations locales à collaborer aux efforts de conservation est ainsi devenue une réalité dans la région de Waza. Sur l'échantillon interrogé par Tsala (2008 : 190) lors de son enquête de terrain, plus de la moitié des villageois (61%) a exprimé son insatisfaction en ce qui concerne la gestion du PNW.

Inévitablement, le fait que la gestion participative en général et l'écotourisme en particulier n'aient pas porté leur fruit encourage les populations riveraines du PNW à agir à court terme et à ne pas regarder vers l'avenir.

Toutes les contraintes auxquelles les populations doivent faire face les poussent à percevoir le PNW comme leur héritage, qui leur a été arrachée par l'Etat afin de créer un terroir réservé aux touristes blancs. Par conséquent, les villageois estiment que l'unique profit qu'ils puissent tirer de ce patrimoine est d'y prélever le maximum de ressources lorsque l'occasion se présente (Tsala, 2008 : 208).

Le gouvernement prétend qu'il utilise les bénéfices des aires protégées pour financer les services publics aux populations. Mais dans le Nord-Cameroun et peut-être même ailleurs, les services tels que l'éducation, la sécurité, la santé et les services agricoles sont très insuffisants pour constituer des sources de motivation pour la construction et le maintien d'une barrière sociale autour des zones protégées. Il faudrait, pour cela, des bénéfices réels et directs pour la population locale (Bauer, 2000 : 4).

#### 4.2.1.7. Conclusion : l'approche participative considérée comme un échec

Pour avoir une idée de ce qui a été réalisé grâce au plan d'aménagement de 1997, instigateur de l'écotourisme au PNW, une évaluation du dit-plan a été effectuée en 2002 par un consultant. Il ressort qu'en ce qui concerne le volet « Intégration du PNW au développement de la région<sup>79</sup> », i.e. principalement l'incidence des activités devant favoriser le développement

---

<sup>79</sup> Dans le plan d'aménagement de 1997, les deux autres étant le volet « protection/lutte anti-braconnage », réalisé à 15% et le volet « gestion écologique », réalisé à 30% (Amougou, 2002 : 49).

touristique, les interactions avec les populations riveraines et la sensibilisation des différents acteurs, le niveau de réalisation est estimé à 50% (Amougou, 2002 : 53). Ce résultat est encourageant mais il semble qu'Amougou se soit borné, dans son rapport, à énumérer ce qui a été construit ou développé grâce à l'aide du PWL (centre d'accueil, cartes et brochures touristiques, recrutement de gardes villageois, création du comité parc et du conseil scientifique, ...) sans en analyser les capacités de fonctionnement et la pérennité. Ainsi, personnellement et sans prétendre à l'exactitude, je reverrais clairement le chiffre des 50% avancé à la baisse.

Pour le conseiller municipal de Waza et le conservateur, la démarche de la gestion participative des ressources était bonne : la population et tous les autres intervenants ont été enthousiasmés par ce processus et ses avantages intéressants en termes de revenus directs et indirects. Mais la réalité sur le terrain n'a pas reflété ce début plutôt positif car le PWL n'a pas réussi à insuffler aux populations riveraines la motivation nécessaire à une modification de leurs pratiques. Au niveau écotouristique, le centre d'accueil a bien été créé mais il ne donne pas de résultats directs, visibles concrètement par les populations, ce qui constituerait pourtant un bon moteur pour la participation. Les promesses n'ont pas été tenues d'un côté, i.e. pas d'amélioration effective des conditions de vie des populations, alors celles-ci ne se sentent pas obligées et n'ont surtout pas les moyens de tenir les leurs i.e. arrêt ou du moins diminution des activités destructrices des ressources du PNW comme le pâturage, la pêche ou le braconnage. Je parle de promesses mais il faut savoir que, finalement, le projet de gestion participative élaboré et négocié à Waza n'a jamais été signé par les différentes parties prenantes. Le processus de négociation des conventions de cogestion n'est donc pas allé jusqu'à son terme (CEDC/EGP/TRAFFIC/WWF, 2009 : 46).

Pour Tarla et Bachirou (2004 : 245), respectivement directeur de l'EFG et chercheur au CEDC, le processus de gestion participative mis en place au PNW a été confronté à plusieurs revers. Le premier, et probablement le plus important, est un cadre institutionnel inapproprié caractérisé par le manque de transparence du processus de gestion, des mécanismes de communication inefficaces et l'absence d'un suivi approprié du système. De plus, les règles régissant la gestion communautaire des ressources naturelles au Cameroun n'ont pas été clairement comprises par tous les intervenants. La deuxième faiblesse, qui est dérivée de la première, est constituée par les intérêts divergents des acteurs, qui conduisent à la confusion et au non respect des droits et des responsabilités de chacun. Cela s'est concrétisé par le développement d'une certaine rivalité et de relations conflictuelles à l'intérieur et entre les différentes parties prenantes, autrement dit par un climat de méfiance mutuelle.

Une information supplémentaire est apportée par Donfack (2009 : 24) qui explique que les alternatives proposées aux populations n'ont pas toujours été bien comprises par celles-ci car elles n'ont pas souvent de relations avec les activités souhaitées par ces communautés<sup>80</sup> et que les activités alternatives à la chasse, comme l'élevage ou la pêche encouragés ailleurs, représentent une contrainte pour le PNW.

Ainsi, comme le souligne très justement Ledauphin (2006 : 87), « *on ne peut pas passer d'une exploitation consommatoire, même illégale, du PNW à une exploitation exclusivement non consommatoire, d'autant, qu'à l'heure actuelle, aucune alternative sérieuse n'a été développée et que l'exploitation non consommatoire, i.e. le tourisme ne profite guère aux populations* ».

---

<sup>80</sup> Les études préalables à la cogestion ont certainement comporté des lacunes et ont fait un diagnostic peu précis (Donfack, 2009 : 24).

#### 4.2.2. Les obstacles exogènes

Outre les difficultés internes, discutées ci-dessus et auxquelles doit faire face le projet écotouristique mis en place au PNW, j'ai identifié certains facteurs qui influencent celui-ci mais sur lesquels il n'a pas de prises. Pour un développement réussi de l'activité, ces obstacles exogènes devraient être surpassés ou des alternatives nécessitent d'être mises au point, ce qui est extrêmement problématique puisque les difficultés que je vais exposer découlent d'un contexte général qui dépasse la sphère d'influence des populations et des autorités du PNW.

##### 4.2.2.1. La corruption et le manque de transparence : un budget insuffisant

Le parc manque de financement ! Pourtant, il a bénéficié de l'aide financière de plusieurs organisations nationales ou internationales (UICN, WWF, Planète Urgence, CEDC...) et il perçoit chaque année, comme nous l'avons vu, un certain montant en provenance de l'Etat camerounais. Toutefois, entre les sommes officiellement versées et celles véritablement perçues par le PNW, il y a un écart de taille, comme me l'expliquait le conservateur.

Ainsi, en ce qui concerne le financement du PNW, le coordinateur camerounais du projet, travaillant à l'UICN, aurait détourné près de 50% de fonds. C'est lui qui avait en charge la réalisation du centre d'accueil car le Néerlandais de la SNV qui s'en occupait initialement a été agressé par les coupeurs de route et est rentré précipitamment en Europe. Une des conséquences majeures de ce détournement est que le centre d'accueil n'est peut-être que la moitié de ce qu'il devrait être. Le coordinateur a été obligé de démissionner.

Au niveau du financement étatique, le problème de la corruption et du manque de transparence est bien présent également. En 2011, le budget de l'Etat s'élevait, *théoriquement* insiste le conservateur, à 24 millions FCFA<sup>81</sup>. Pour obtenir cet argent, il faut faire beaucoup de gymnastique et de compromis avec les employés du Ministère des Finances et les intermédiaires. Le conservateur m'explique qu' « *il y a trop de corruption et d'obstacles sur le parcours de l'argent, depuis le ministère jusqu'aux mains du conservateur. De ces 24 millions, il y a déjà 25% qui partent pour les taxes officielles. Il reste 18 millions dont 20 à 30% vont dans les poches des contrôleurs, percepteurs, receveurs chez qui je dois aller. Au final, le parc peut espérer recevoir 12 millions FCFA<sup>82</sup>, c'est-à-dire la moitié de la somme allouée officiellement* ».

Normalement, avec le budget, le conservateur et son équipe doivent s'occuper de plusieurs volets relatifs au parc. Il s'agit de la lutte anti-braconnage, du développement touristique, de la cogestion et des recherches scientifiques et universitaires. Or, actuellement, le conservateur du PNW m'a expliqué que la lutte anti-braconnage est devenue la première préoccupation du service de la conservation, et que la majeure partie du budget y est consacrée. Sans appui financier extérieur et sans experts, le développement des autres volets n'est tout simplement pas réalisable car la lutte anti-braconnage concentre toutes les activités et nécessite toutes les ressources, ou presque. Cela a le don d'énerver le conservateur car, lors du contrôle supérieur de l'Etat auprès du service de la conservation, il est seul pour justifier les travaux et l'emploi de l'argent versé par l'Etat.

Donfack (2009 : 27) décrit également les déficiences du budget de l'Etat en ce qui concerne l'entretien des pistes à l'intérieur du PNW. Il accuse les retards réguliers dans l'exécution des activités d'entretien en raison du décalage entre la saison appropriée des travaux et la disponibilité des crédits de l'Etat.

---

<sup>81</sup> Soit 36 588€

<sup>82</sup> Soit 18 294€

#### 4.2.2.2. Une répartition des tâches inopérante

Sur le plan international, il est admis que le personnel d'un parc national se divise en trois sections : une section administrative, une section scientifique et technique et une section de surveillance. Au PNW, cette répartition n'existe pas ; sinon elle est floue (Tsala, 2008 : 191).

Le conservateur est le seul responsable administratif du parc et l'unique ingénieur des Eaux et Forêts. Il n'existe pas vraiment d'autres cadres pouvant faire des suggestions pour une meilleure gestion des ressources ou coordonner les activités dans d'autres secteurs, notamment écotouristique. Le conservateur apparaît comme une machine à tout faire, en plus des lourdes tâches administratives auxquelles il est soumis par le MINFOF.

Il n'existe pas sur le site même du PNW une section technique et scientifique pour l'étude et les soins aux animaux : c'est l'Ecole de Faune de Garoua qui, par intermittence, effectue des dénombrements fauniques dans le parc.

Enfin, il faut souligner les faiblesses de la section de surveillance qui compte actuellement environ seulement cinq écogardes dignes de confiance, ce qui signifie qu'un agent a la responsabilité de surveiller une superficie de 34.000 ha ! Selon les normes de l'UICN en région de savane, le PNW devrait bénéficier de 34 écogardes.

#### 4.2.2.3. La décentralisation n'est pas effective

Pour Brooks *et al.* (2006 : 1530), nous l'avons vu, la décentralisation<sup>83</sup> constitue un facteur de succès pour le développement de l'écotourisme. L'avantage de la décentralisation tient au fait que les organisations locales seraient plus réceptives aux initiatives de conservation que les gouvernements. L'hypothèse des auteurs soutient qu'avec une meilleure implication des populations locales dans les décisions et un meilleur contrôle communautaire sur les programmes, les attitudes et les comportements des résidents en faveur de la conservation changent positivement.

Or, ce processus de transfert des compétences ne semble pas être opérant au Cameroun et a fortiori dans la province de l'Extrême-Nord. Selon Demba (2001 : 149), il y a encore trop à faire dans cette direction. En effet, la nouvelle politique environnementale, malgré son caractère innovant, donne toujours plus de prérogatives au gouvernement central et maintient l'approche classique de conservation de la biodiversité. Les agences gouvernementales locales ont plus de compte à rendre à l'administration centrale qu'aux autorités locales.

Ainsi à Waza, bien que les collectivités locales décentralisées soient plus impliquées dans la promotion du tourisme et la gestion de l'activité touristique, la municipalité de Waza ne s'investit pas encore dans ce domaine malgré le potentiel de la province et les enjeux économiques que cela représente (Tsala, 2008 : 209).

#### 4.2.2.4. La diminution de la fréquentation touristique

La première condition pour qu'un projet écotouristique fonctionne, c'est qu'il y ait des touristes ! Or, nous l'avons vu, le PNW souffre d'une diminution de nombre de visiteurs annuels depuis plusieurs années. Différentes raisons sont en cause : le braconnage et le manque d'eau qui réduisent la diversité et la quantité d'animaux à observer, l'insécurité dans la province, les déficiences au niveau des transports aérien, ferroviaire ou routier, ... Le parc attire environ 3000

---

<sup>83</sup> La décentralisation implique le transfert des pouvoirs et de la juridiction de l'Etat en matière de gestion des ressources naturelles aux autorités régionales et locales, au secteur privé, aux ONG et aux populations (Demba, 2001 : 142).

touristes aujourd'hui, l'objectif des 12.000 est ainsi loin d'être atteint, d'autant plus que le PNW n'a pas vraiment bénéficié d'un regain de promotion au niveau national ou international<sup>84</sup>.

S'il y avait plus de touristes, le potentiel économique de l'écotourisme pourrait être multiplié : plus de clients au restaurant de l'association Wichidkou, plus de guides touristiques payés et plus d'argent encaissé par le centre d'accueil. Toutefois, cela ne résout pas le problème déjà évoqué du manque de transparence dans la gestion du centre.

Si le PNW était ouvert toute l'année, la fréquentation touristique serait sans doute plus importante. En effet, le parc n'est ouvert que de décembre à juin. Les touristes ne peuvent donc pas le visiter durant les mois de juillet et août, pourtant les plus propices aux vacances pour les occidentaux.

Cependant, cette restriction de la période touristique est apparemment immuable. En cause, l'impraticabilité du PNW en saison des pluies : la platitude du relief et l'imperméabilité des sols sont à l'origine de nombreuses inondations. Pendant cette période, les visites du parc sont très pénibles, voire impossibles même avec un véhicule tout terrain. Les animaux, disposant d'une plus grande quantité d'eau, ne sont plus contraints de s'abreuver dans les mares où il est aisé de les voir. De plus, la régénération de la végétation dès les premières pluies ne permet pas aux visiteurs de bien voir la faune à distance (Tsala, 2008 : 181). Toutes ces contraintes limitent l'extension de la saison touristique à la saison sèche uniquement.

#### 4.2.2.5. *Et ce n'est pas tout...*

Dans ce dernier paragraphe, j'ai voulu rapidement traiter d'autres problèmes et pressions qui menacent les avantages que l'écotourisme tente d'apporter, ainsi que sa pérennité. La description de ceux-ci n'est certainement pas exhaustive, mais elle permet tout du moins d'avoir un aperçu relativement complet de la situation au PNW.

D'abord, si l'écotourisme peut, dans une certaine mesure, permettre la sensibilisation des populations riveraines aux problèmes de la conservation, l'influence de la structure mise en place au PNW n'atteindra jamais les exploitants illégaux étrangers, qui n'entretiennent aucune relation avec le service de la conservation – si ce n'est lorsqu'ils se font, rarement, attraper par les écogardes. Il est donc quasiment impossible de juguler par l'écotourisme le grand braconnage, qui est surtout le fait de Nigériens et de Tchadiens, les Camerounais de la région chassant dans le PNW essentiellement du petit gibier.

Ensuite, l'écotourisme à Waza – même s'il affichait des résultats exceptionnels – reste impuissant face au changement climatique et au régime hydrique artificiellement modifié qui amènent sécheresse et stérilité dans la plaine d'inondation et qui poussent les populations à aller dans le PNW pour y prélever des ressources inexistantes ou rares en dehors de ses limites.

Enfin, Winkler (2011 : 72) explique, nous l'avons vu, qu'une population en augmentation peut mettre en danger les objectifs des PICD. Or, la croissance démographique autour du PNW est rapide (5% par an). De ce fait, les avantages potentiels que l'écotourisme pourrait apporter au sein des villages riverains devront être répartis entre un nombre grandissant d'individus, ce qui peut réduire leur motivation à conserver l'environnement.

---

<sup>84</sup> A ce sujet, j'ai envie de mettre l'accent sur le fait que différents guides touristiques (Le Petit Futé, Lonely Planet) ainsi que plusieurs rapports officiels font mention de faits inexacts quant à la faune du PNW : les touristes s'entendent dire qu'ils verront des hippopotames (dans un parc sans cours d'eau !), des guépards, des buffles et des panthères alors que ces animaux ont disparu du PNW voilà plusieurs dizaines d'années ou n'ont carrément jamais été présents dans cette zone. Une fois sur place, les touristes peuvent être déçus.

#### 4.2.2.6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, il est aisé de constater que le projet écotouristique mis en place par le PWL n'a pas répondu aux attentes aussi complètement que ce qui était attendu. Cette situation est due tant à des problèmes de fonctionnement interne qu'à des obstacles extérieurs, contre lesquels il est difficile de lutter à notre niveau.

La contribution de l'écotourisme à la conservation du PNW et au développement socio-économique de ses populations riveraines est donc infime : les modes de pensées et d'exploitations des villageois n'ont pas changé, faute de microprojets comblant des besoins urgents et atténuant leur dépendance aux ressources naturelles.

Cependant, il faut garder à l'esprit qu'il est exceptionnel au Cameroun qu'une telle infrastructure soit déjà mise en place et prête à fonctionner. C'est pourquoi la partie qui suit est consacrée aux perspectives d'avenir.

### 4.3. Et demain ? : Perspectives d'avenir et recommandations

#### 4.3.1. Introduction

« Si le PNW est restauré à son état initial, avec une forte augmentation d'animaux, particulièrement des girafes et éléphants qui représentent l'attraction principale, alors il y a de bonnes raisons d'espérer un retour des visiteurs afin d'atteindre l'objectif des 12.000 touristes par an » (traduction personnelle) (De longh et al., 2001 : 52).

Dans la partie qui suit, nous verrons d'abord les actions qui pourraient être entreprises dans le but de restaurer écologiquement le PNW, puisqu'un parc « en bonne santé » attirera plus de touristes et qu'une augmentation de leur fréquentation engendrerait logiquement un meilleur fonctionnement de l'écotourisme. Il s'agit principalement de résoudre le problème de l'eau au sein du PNW. Ensuite, j'exposerai les modifications qui pourraient, selon la littérature, les personnes interrogées et moi-même, améliorer les éléments clés de l'écotourisme à Waza, i.e. au niveau du centre d'accueil, des guides touristiques, de la promotion du parc ...

L'inventaire des propositions ne prétend pas à l'exhaustivité. En effet, je n'ai certainement pas pu, dans le cadre de ce travail, saisir la problématique dans toute sa complexité et je suis peut-être passée à côté de certaines potentialités. De plus, dans un souci de pragmatisme, j'ai décidé de ne débattre que des alternatives réalistes et concrètes pouvant être effectivement réalisées au sein du PNW. Ainsi, les améliorations touchant à une meilleure coordination entre les ministères en charge des aires protégées, les problèmes de corruption et de transparence de l'appareil étatique, la faible organisation du réseau touristique national ou l'ambiguïté des lois réglementant la gestion participative des ressources ne seront pas abordées, quand bien même des actions urgentes devraient être entreprises dans ces domaines afin de maximiser le potentiel de l'écotourisme dans les aires protégées camerounaises.

#### 4.3.2. Résoudre le problème de l'eau au sein du PNW

« La région de la plaine du Logone apparaît au Cameroun comme l'épicentre de toutes les catastrophes écologiques liées à l'eau<sup>85</sup> » (Gnassamo, 2003 : 203). Résoudre le problème de l'eau, c'est garantir une multiplication des populations animales et leur maintien dans le PNW. Et comme le résume très simplement le responsable touristique du parc, « s'il y a plus d'animaux, il y aura plus de touristes et c'est dans l'intérêt de tout le monde ».

---

<sup>85</sup> La plaine du Logone et donc le PNW ont connu, nous l'avons vu, des périodes de sécheresses importantes et ont subi les effets néfastes de la construction du barrage de Maga.

La localisation du PNW dans une zone aride est en partie responsable de son manque d'eau. Pour pallier à cela, nous avons vu que les autorités du parc, épaulées par différents projets, y ont creusé des mares artificielles afin de renforcer le réseau de mares naturelles, insuffisant pour maintenir des populations animales importantes au sein du PNW. Cette initiative est bonne, mais malheureusement les mares perdent une bonne partie – sinon la totalité – de leur eau pendant la saison sèche (par évaporation ou infiltration), entraînant la mort de certains animaux ou leur fuite hors des limites du PNW avec les conséquences que l'on connaît : destruction des cultures et du bétail, atteinte aux vies humaines, ... autant de facteurs qui, par ailleurs, ne favorisent nullement l'implication des populations locales à la sauvegarde du PNW.

Pour une meilleure disponibilité en eau, les actions suivantes peuvent être entreprises :

➤ Le récurage des mares

Les principales mares qui parsèment le PNW devraient être récurées régulièrement, en moyenne une fois tous les dix à quinze ans, afin qu'elles puissent contenir un volume d'eau plus important. De plus, cela évitera à l'avenir que des animaux meurent embourbés (l'année passée, dix girafes sont mortes, coincées dans la boue). Le récurage annuel<sup>86</sup> d'une à deux mares serait nécessaire. Le lit de ces points d'eau pourrait être cimenté avec un ciment spécial, afin de limiter l'infiltration et leur enfouissement à cause des pattes d'éléphants (Tsala, 2008 : 211).

➤ La réhabilitation et la construction de forages au sein du PNW

Pour pallier au déficit pluviométrique et au manque d'inondation, un camion citerne approvisionne en eau cinq mares le long de la piste centrale chaque année, afin d'attirer les animaux pour le tourisme de vision. Le problème est que l'eau, en provenance du MINFOF, arrive toujours trop tard, i.e. au mois d'avril ou de mai lorsque les mares sont déjà presque complètement asséchées et que la faune a déjà beaucoup souffert de ce manque. De plus, le camion citerne n'est pas une alternative durable. C'est pourquoi des forages ont été créés autour de certaines mares, afin d'assurer une arrivée d'eau continue. Or, ceux-ci sont mal entretenus et endommagés par les braconniers. Pour une disponibilité en eau optimale, les forages présents devraient être réparés et de nouveaux construits. Evidemment, une telle entreprise aura un coût, mais celui-ci pourrait être supporté en partie par le fait que le PNW n'aura plus besoin de camion citerne.

➤ La méthode des « water guzzlers<sup>87</sup> »

Actuellement, la pluviométrie moyenne annuelle à Waza varie entre 650 et 700 mm (UICN/MINFOF, 2007 : 28). La plus grande partie de cette eau ruisselle, une autre s'évapore ou percole, laissant le PNW aride lors de la saison sèche. Une certaine quantité de cette eau pourrait être recueillie et stockée via un système appelé « water guzzlers », développé aux Etats-Unis dans les années 1960. Il consiste à enterrer, dans le sol, un réservoir d'une très grande capacité qui est relié à des récipients externes collecteurs d'eau de pluie. Ainsi, pendant la saison sèche, l'eau emmagasinée dans les réservoirs placés à proximité des mares serait déversée dans celles-ci. Les « guzzlers » devraient être bâtis de manière à éviter l'effet direct du rayonnement solaire. De même, pour éviter l'accumulation de sable et de boue, les réservoirs ne devront pas être installés dans une dépression, i.e. dans la partie centrale du PNW (Tsala, 2008 : 213).

Ces différents aménagements possibles devraient permettre à la faune de se reconstituer en partie et donc de jouer son rôle d'attraction touristique. Cela est particulièrement vrai pour l'avifaune, dont les oiseaux d'eau qui ont énormément souffert du déficit hydrique. Comme le disent De longh et *al.* (2001 : 52), le PNW ne possèdera jamais assez de « *big game* » (gros gibier)

---

<sup>86</sup> Ces travaux d'entretien, physiques mais ne demandant pas vraiment de connaissances techniques, pourraient être effectués par des hommes des villages riverains. Cela constituerait une bonne opportunité pour l'emploi local.

<sup>87</sup> Littéralement, « gros buveur » ou « glouton »

pour concurrencer les parcs d'Afrique de l'Est mais son avifaune est exceptionnelle. Celle-ci peut constituer une niche touristique à exploiter et à dynamiser.

Les possibilités d'amélioration de la disponibilité en eau dans le PNW sont donc variées et réalisables sans demander de moyens considérables. Toutefois, je tiens à mettre un bémol à cet optimisme : si l'eau est plus présente dans le PNW mais qu'elle reste une ressource très rare en dehors de ses limites, la tentation pour les riverains d'entrer illégalement dans le parc sera plus importante, risquant de contrecarrer les effets positifs d'une meilleure disponibilité hydrique (pâturage, pêche, cueillette, chasse).

Dans l'optique, justement, d'assurer au plus grand nombre un meilleur accès à l'eau, certains experts ont évalué la faisabilité, les coûts et les bénéfices d'une grande réinondation de la plaine du Logone, appelée « Grande Option », qui viendrait achever les deux tentatives de réhabilitation hydrologique effectuées en 1994 et 1997. La Grande Option devrait permettre la réinondation de 90% de la superficie de la Plaine et des bénéfices cumulés annuels de l'ordre de 950 millions FCFA<sup>88</sup> (Mvondo et Demba, 2003 : 73). Si celle-ci est réalisée, le nombre de touristes annuels s'accroîtrait à un taux de 7,5% par an, pour atteindre la capacité de 12.000 touristes dix ans après la réinondation (De Longh et al., 2001 : 52). A l'heure actuelle, pour des raisons qui me sont inconnues, cette tentative n'a pas encore été entreprise.

A présent que nous avons vu ce qui pourrait être fait afin d'améliorer l'état écologique du PNW et par là son attrait pour les touristes, je voudrais aborder les actions potentielles à réaliser pour favoriser le bon fonctionnement de l'écotourisme, i.e. un écotourisme tel que les bénéfices engendrés par le PNW détournent les riverains de son exploitation illégale et que les touristes soient satisfaits de l'expérience vécue.

#### 4.3.3. Augmenter le prix des droits d'entrées

Dans la synthèse de la littérature, Gössling (1999 : 309) préconisait, pour capter de plus larges bénéfices économiques, d'augmenter le prix des droits d'entrée dans les aires protégées, ceux-ci ne représentant que 0.01 à 1% des coûts totaux d'un voyage.

Cette idée n'est malheureusement pas applicable à notre cas. En effet, il serait délicat d'augmenter les tarifs dans la mesure où certains touristes se plaignent déjà d'avoir payé 5000 FCFA pour l'entrée, 2000 FCFA pour leur véhicule et 2000 FCFA pour l'appareil photo alors qu'ils n'ont vu aucun animal impressionnant (lions, hyènes, girafes ou éléphants) lors de leur excursion dans le PNW.

Mais c'est surtout que les bénéfices issus des droits d'entrées sont directement versés à l'Etat. Quand bien même les tarifs seraient augmentés, la population locale ne serait pas plus concernée. Comme le relève pertinemment le rapport de l'UICN sur le tourisme dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest, « *les mécanismes actuels des droits d'entrées instaurés dans les parcs et les réserves sont inadaptés et donc inefficaces pour favoriser la conservation et le développement* » (UICN/PACO, 2010 : 71).

#### 4.3.4. Améliorer et diversifier les activités

L'observation des animaux se faisant de plus en plus rare, le besoin d'améliorer et de développer de nouvelles activités pour maintenir les visiteurs sur le site et tenter de maximiser les bénéfices touristiques est primordial.

---

<sup>88</sup> Soit 144 827 €

#### 4.3.4.1. *Pour un véritable centre d'accueil et d'information : vers une sensibilisation à l'environnement et à la culture locale*

L'entrée dans l'aire protégée est un endroit important car elle constitue la transition entre la zone non protégée et la zone protégée. Elle est matérialisée par le centre d'accueil et d'information où le visiteur s'attend à trouver des explications sur l'objet de sa visite. En effet, l'interprétation est un des critères recherchés par l'écotouriste (UICN/PACO, 2010 : 55).

Une pièce est disponible au centre d'accueil pour mettre en place une exposition sur le PNW, mais elle sert surtout de salle de réunion. Actuellement, du matériel divers y est entreposé, ainsi que quelques panneaux très anciens expliquant les finalités du Projet Waza-Logone. Le conservateur du PNW aimerait transformer cette salle en un véritable écomusée, qui serait le point de départ du travail de sensibilisation auprès des visiteurs, notamment des écoles. Ainsi des panneaux éducatifs, interprétatifs et ludiques – incluant photos, cartes, informations, etc. – pourraient être disposés ainsi que des objets typiques de la région. Des explications sur la création du parc, les finalités de l'aire protégée et les difficultés auxquelles font face les différents acteurs impliqués dans sa gestion pourraient être communiquées par des guides formés à ce travail particulier, que ce soit au niveau de la forme ou du fond. Ce genre d'initiative demande un long travail d'organisation et des outils méthodologiques devront être développés.

Outre le musée, le conservateur voudrait organiser le centre d'accueil en une structure plus diversifiée et attractive avec la transformation de la terrasse en un vrai restaurant, un cybercafé et un petit magasin<sup>89</sup> où des objets d'art de la région seraient vendus. A ce propos, les responsables de la vente pourraient établir un partenariat avec les commerçants du marché artisanal de Maroua pour l'approvisionnement en objets artisanaux. Il serait en effet possible d'acheter en gros certains articles et de les vendre à un prix fixe au magasin de Waza. De plus, les riverains pourraient développer eux-mêmes une activité de poterie et de customisation des objets, i.e. estampiller les produits « Parc National de Waza » et leur apporter une touche personnelle. Le PNW pourrait s'inspirer de ce qui est fait au centre d'accueil du Parc National de Djouj, au Sénégal, qui dispose d'une boutique d'artisanat alimentée par les femmes des sept villages riverains : chaque objet d'art est exposé avec le nom de la femme qui l'a confectionné, sa provenance et son tarif et 85% des bénéfices reviennent à l'artisan (UICN/PACO, 2010 : 64). De plus, le conseiller municipal de Waza m'a parlé de sa volonté d'organiser des soirées culturelles et thématiques au restaurant du centre lors de la saison touristique, i.e. repas traditionnel, danses, chants, contes et légendes. Une ONG comme Tétraktys ([www.tetraktys-ong.com](http://www.tetraktys-ong.com)) pourrait être contactée à cet effet, une fois la formulation d'un projet réalisée.

Un autre aspect essentiel du fonctionnement du centre d'accueil réside bien entendu dans sa capacité à financer l'aménagement du PNW et les microprojets au niveau des villages riverains. Nous l'avons vu, le centre ne remplit malheureusement pas ce rôle. Au niveau de la gestion des bénéfices du centre donc, le conservateur et le régisseur des recettes touristiques devraient discuter de la façon dont l'argent est stocké (ailleurs que dans un des tiroirs du bureau du régisseur), en concertation avec le comité Parc<sup>90</sup>, afin d'assurer une plus grande transparence dans sa gestion. Il serait également intéressant de tenter de contacter le signataire du compte à Yaoundé afin de réussir à débloquer l'argent encaissé à la banque durant le mandat du PWL, pour pouvoir commencer des microprojets dans les villages très rapidement. Ainsi, en répondant à certains de leurs besoins fondamentaux, les populations locales verraient enfin concrètement en quoi le PNW peut leur être bénéfique. Consécutivement, la moindre urgence en termes de survie diminuerait la nécessité pour les riverains d'aller dans le PNW.

---

<sup>89</sup> Ce magasin pourrait être le bâtiment de stockage des céréales de l'association Wichidkou, qui est laissé à l'abandon pour le moment et qui se situe à 100m du centre d'accueil.

<sup>90</sup> Mais le comité Parc manque de dynamisme et ne se réunit plus depuis des années, j'y reviendrai.

Enfin, un panneau bien visible indiquant la direction du centre d'accueil depuis la route goudronnée serait le bienvenu : les touristes seraient alors mis au courant de l'existence de cette structure, et n'iront plus automatiquement au campement touristique. De plus, des efforts pourraient être consentis quant à l'aménagement du centre d'accueil, afin que celui-ci soit plus inséré dans son environnement : la clôture barbelée qui délimite le centre pourrait être remplacée par une palissade en bois ou en paille tressée, plus esthétique et les fûts en fer rouillé qui servent de poubelles pourraient être camouflés par de la paille. Ces petites améliorations donneront une image du centre plus accueillante.

#### 4.3.4.2. *Un appui à l'association Wichidkou*

Lors de mes entretiens avec les femmes de l'association, celles-ci m'ont fait part de quelques améliorations qu'elles aimeraient voir réalisées afin de faciliter leur travail.

Il y a tout d'abord la nécessité de renouveler le matériel pour la cuisine et l'équipement : ustensiles et mobilier anciens, usés ou inadaptés. Toutes soulignent l'importance d'avoir un congélateur afin d'assurer des repas de qualité (chaîne du froid respectée pour la viande) et variés (les légumes sont achetés à Maroua et ne se conservent pas dans la chaleur ambiante). De plus, un congélateur permettrait de proposer des boissons fraîches aux touristes qui entrent ou sortent du PNW.

Ensuite, la mise en place d'un groupe électrogène pour pallier au problème récurrent de coupure de courant au centre (plusieurs heures tous les deux ou trois jours) serait la bienvenue : les visiteurs doivent parfois manger dans le noir et l'eau de la douche ne coule plus.

Enfin, le régisseur des recettes touristiques proposait qu'une petite formation simple en gestion soit prodiguée aux femmes de l'association afin que celles-ci sachent mieux gérer leur argent.

#### 4.3.4.3. *Le Parc n'est pas tout : la valorisation des villages riverains*

« *Les populations locales sont marginalisées de l'activité touristique faute d'interaction entre le parc et sa périphérie* » (UICN/PACO, 2010 : 75). Ce constat vaut pour le PNW : il n'offre pas la possibilité aux visiteurs de découvrir ses alentours, ses populations et leurs traditions. Seul le produit de vision est offert aux visiteurs, alors que le conservateur lui-même fait part de la très faible durée de séjour au sein du PNW et des difficultés à retenir le touriste plus longtemps, par manque de diversification des produits. Or, « *lorsque le parc œuvre pour le développement des communautés par la promotion, en offrant des visites des villages riverains aux visiteurs, les bénéfiques pour les communautés peuvent être conséquents* » (UICN/PACO, 2010 : 75).

Il me semble qu'il est incontournable aujourd'hui de prolonger le circuit touristique au sein du PNW dans les villages riverains, d'autant plus que « *les séjours orientés principalement vers le thème de la vision de la grande faune contribuent à ternir l'image de l'aire protégée puisque la majorité d'entre elles n'a ni le potentiel faunique pour satisfaire cette clientèle, ni un réseau de pistes suffisamment entretenu pour cela. Les clients ne pourront que repartir déçus de leur séjour « vision » payé au prix fort pour un résultat bien médiocre* » (UICN/PACO, 2010 : 76).

Le conseiller municipal de Waza ne manque pas d'idées pour faire des villages riverains des lieux de découverte pour les visiteurs et simultanément une opportunité pour les villageois de récolter quelques bénéfices, sans demander un investissement de départ excessif. Il y a à Waza des femmes qui tissent et vendent des nattes et des chapeaux ou qui tressent les cheveux, des potiers et des créateurs de bijoux, des apiculteurs qui vendent du miel et des musiciens et des danseurs traditionnels qui pourraient s'organiser pour mettre au point des spectacles. Si ces différents groupes s'organisaient en GIC, ils pourraient, en tant qu'organisation, chercher des appuis financiers extérieurs plus facilement.

Les collines entourant le village de Waza font aussi partie du territoire à découvrir, à pied ou à cheval. Les guides de ces randonnées seraient des jeunes du village qui connaissent très bien les sentiers à emprunter et les plus beaux endroits. Le conseiller municipal compte afficher une publicité au centre d'accueil pour ce genre d'activités.

#### 4.3.4.4. La mise en place de « circuits villages »

Le PNW est entouré d'une vingtaine de villages riverains mais seuls Waza, et dans un moindre mesure Andirni, profitent de l'activité touristique grâce à leur proximité de l'entrée du parc. Or, les « circuits villages » ont l'avantage « d'encourager les populations riveraines du parc à s'investir davantage dans le développement touristique et à organiser de façon efficace et originale une offre touristique collective, regroupant une partie ou l'ensemble des villages périphériques à une aire protégée » (UICN/PACO, 2010 : 89). Etant donné la multiplicité des activités qu'un tel circuit engendre, le temps de séjour des visiteurs serait allongé et une plus grande équité des retombées touristiques entre villages pourrait être atteinte.

Créer de toutes pièces un réseau entre les villages ne sera pas aisé. Un bon point de départ consisterait à rénover et rouvrir les deux campements écotouristiques créés du temps du PWL à Tchédé et Niwadji, situés dans des zones géographiques différentes, car ces deux villages remplissent, selon le conseiller municipal, les conditions minimum pour accueillir les touristes (accessibilité, offre culturelle variée, existence d'un forage, population ayant déjà reçu une formation en cuisine et en accueil des touristes). Selon le conservateur, le village de Bélé pourrait ensuite être inséré dans ce circuit.

Cette initiative a été réalisée avec succès dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum au Sénégal, où les différents villages périphériques ont bénéficié de cases d'accueil écotouristique ayant des fonctions multiples (buvette, bureau pour le comité de gestion, boutiques d'art, cours de percussions, de tresses africaines, etc.) et ont été équipés de moyens logistiques tels que des VTT, des téléphones portables, des pirogues et des calèches de balade (UICN/PACO, 2010 : 89).

La structuration d'un circuit comprenant un nombre grandissant de villages nécessitera un accompagnement technique durable ainsi qu'un appui financier pour le lancement des activités. Selon l'UICN (UICN/PACO, 2010 : 90), la SNV pourrait constituer un partenaire privilégié pour les communautés en périphérie des aires protégées.

Outre un circuit écotouristique entre les villages de la périphérie, le PNW est entouré de nombreux sites touristiques qui peuvent s'avérer complémentaires à l'offre de Waza. Il est donc important de collaborer avec ces autres destinations et de tenir compte des possibilités de mise en réseau. Si le PNW est moins enclavé et se trouve inséré dans un « package » alliant nature et culture, il bénéficiera probablement d'une meilleure promotion.

Ainsi, il existe à Maga, à 40km du PNW, un établissement touristique, « Safari Danay » ([www.safaridanay.com](http://www.safaridanay.com)) qui organise de petits safaris ainsi que des parties de chasse sur le lac et ses alentours, où l'on peut observer des hippopotames, des gazelles, des phacochères et énormément d'oiseaux d'eau. Le conservateur m'a expliqué qu'il existe déjà une collaboration non-formalisée entre le PNW et Safari Danay, même si la communication routière n'est pas très fluide. Cependant, je me suis rendue sur place et j'ai pu constater que le mode de fonctionnement de l'entreprise sort du cadre de l'écotourisme.

Non loin de Maga, le village de Pouss, quant à lui, est connu pour ses fameuses « cases obus » à l'architecture Mousgoum, qui comptent parmi les plus belles et les plus hautes d'Afrique. L'ONG française « Patrimoine Sans Frontières » a pris en charge, avec l'aide de la population locale, surtout les jeunes, la construction de ces habitations traditionnelles que les touristes peuvent visiter accompagnés d'un guide local, qui rend la visite très vivante. Les bénéfices

engendrés par la fréquentation touristique sont distribués entre les différents guides ainsi qu'aux femmes du village qui viennent annuellement entretenir les cases.

Les possibilités d'insérer plusieurs localités dans un grand circuit sont très larges, étant donné la variété de sites touristiques dans la province de l'Extrême-Nord : les pics de Mindif, les excursions à Rhumsiki, les marchés de Mogodé et de Maroua, ...

#### 4.3.5. Une formation pour un recyclage des guides touristiques

Comme je l'ai déjà souligné, la prestation des guides du PNW n'est pas satisfaisante malgré leur connaissance du milieu, faute de formation pédagogique et scientifique. Il est donc primordial que de jeunes guides soient recrutés (dans l'ensemble de la zone périphérique) et que tous, les anciens comme les nouveaux, puissent suivre une formation complète continue sur le guidage et surtout sur la manière de conduire les visites dans le PNW, d'autant plus que l'excursion peut s'avérer décevante du fait de l'observation aléatoire des animaux. Dans des cas comme celui-ci il est essentiel de savoir comment « combler le vide » en étant plus communicatif. Un discours approprié fait d'anecdotes sur le parc et d'interprétation du milieu serait de bonne augure : son histoire, ses moments forts, des explications sur l'habitat et l'alimentation de différentes espèces, l'observation de traces sur le sol, ...

Le conservateur du PNW est préoccupé par ce volet « accompagnement des touristes » et veut entamer une formation pour les guides le plus rapidement possible. Son idée est d'inviter des guides d'autres parcs, très expérimentés et avec qui le conservateur a des contacts, afin qu'ils partagent leur savoir-faire avec les guides locaux.

De plus, il serait intéressant d'évaluer les possibilités de nouvelles activités comme le safari pédestre ou à cheval, qui était autrefois pratiqué. Une offre comme la randonnée pourrait être soit une alternative au safari voiture soit une activité complémentaire. L'expérience vécue lors d'une excursion à pied est en effet singulière. Néanmoins, il est primordial que l'activité soit très bien organisée, encadrée et sécurisée car elle n'est pas sans risque. L'idéal serait qu'une telle offre soit opérationnelle après que les guides aient suivi une formation spécifique et que des circuits aient été ouverts, balisés et sécurisés.

Pour mener à bien ce genre d'initiative, il serait utile de prendre contact avec des instituts de formation comme l'INADES<sup>91</sup>, qui est présent au Cameroun à Yaoundé ([www.inadesfo.net](http://www.inadesfo.net)). Cet organisme vient en aide aux porteurs de projets, notamment dans les zones rurales. Le RAPAC<sup>92</sup> pourrait également s'engager aux côtés des guides pour la phase de diagnostic et d'élaboration du projet (Viard, 2007 : 15).

#### 4.3.6. Un plus grand marché pour lutter contre la pauvreté

Nous l'avons vu, la pauvreté constitue en soi un facteur de dégradation de l'environnement étant donné qu'elle astreint les communautés à tirer du PNW leurs moyens de subsistance. Réduire la pauvreté, c'est donner la possibilité aux villageois d'être moins dépendants des ressources naturelles du parc pour leur survie.

Lors de mes entretiens avec les habitants de Waza, outre l'eau, un autre problème majeur soulevé par tous était celui de la petitesse du marché, qui ne permet pas un déploiement des échanges et contraint les villageois à une certaine isolation commerciale et donc au non-développement économique de leur village. Pour le chef du village, l'élargissement du marché est une bonne solution pour entamer la réduction de la pauvreté en offrant des débouchés pour

---

<sup>91</sup> Institut Africain pour le Développement économique et Social

<sup>92</sup> Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale

le travail, en vendant des objets locaux aux touristes et en pouvant bénéficier de produits des autres localités de la région, introuvables à Waza (je pense surtout aux fruits et légumes).

En effet, Brooks *et al.* (2006 : 1530), dans la synthèse de la littérature, soutenaient qu'un meilleur soutien local pour la conservation est observé dans des communautés donc l'accès et l'intégration au marché sont assurés : l'augmentation des revenus extérieurs peut faire diminuer la dépendance des locaux aux ressources naturelles, à travers des alternatives commerciales ou en dévaluant les biens naturels par rapport aux revenus gagnés via le travail salarial.

Mais l'élargissement du marché de Waza est compromis pour plusieurs raisons. S'il est si restreint, c'est un peu à cause du PNW m'a expliqué le conseiller municipal. En effet, il rend le marché difficilement accessible puisque les gens des villages alentours ne peuvent pas le traverser pour se rendre à Waza. De plus, ceux-ci ne représentent pas une très grosse demande car ce sont de petites agglomérations et les grandes villes les plus proches du village sont au Nigeria. Mais le problème principal soulevé est celui des douaniers qui, depuis maintenant dix ans, font payer très cher<sup>93</sup> (10.000 FCFA<sup>94</sup>) le droit d'entrée au marché pour les commerçants des autres villages qui voudraient venir y vendre leur marchandise. Une telle somme rend illusoire leurs possibilités de faire des bénéfices et ils se désintéressent donc de ce marché. C'est pourquoi l'idée du chef du village est de réunir les chefs de plusieurs localités alentours afin de parlementer et de faire pression sur les douaniers pour qu'ils baissent leurs prix.

#### 4.3.7. La création d'une zone à intérêt cynégétique

Dans le but de créer des revenus supplémentaires pour la protection du PNW et pour les microprojets dans les villages riverains, les autorités du parc veulent entamer une étude de faisabilité pour la mise en place d'une zone à intérêt cynégétique (ZIC) autour du PNW (CEDC/EGP/TRAFFIC/WWF, 2009 : 17), c'est-à-dire une zone dédiée à la chasse.

Il existe plusieurs types de ZIC. Ce qui me paraît le plus approprié au cas du PNW sont les zones cynégétiques gérées par des guides de chasse<sup>95</sup> car il s'agit de promouvoir le dialogue et la concertation entre les guides de chasse et les populations riveraines de la zone. Concertation qui devra déboucher sur la définition d'un certain nombre de bénéfices à transférer aux communautés riveraines ainsi que la définition de la contribution de ces mêmes communautés à la surveillance et à la protection de la zone, afin qu'elle soit riche en faune (Poudito, 2009 : 8).

A première vue, il m'a paru paradoxal de vouloir protéger un parc en y chassant sa faune, mais le directeur de l'École de Faune de Garoua m'a expliqué le bien fondé d'une telle entreprise : une chasse bien supervisée, respectueuse des quotas et des espèces protégées par la loi, permet de débloquer des fonds considérables pour la gestion de l'aire protégée (lutte anti-braconnage notamment) et de sa zone périphérique (forages, enclos, moulins, école, ...), grâce aux taxes d'abattage et d'affermage perçues par les autorités du parc et dont une partie doit revenir aux populations<sup>96</sup>. De plus, pour certaines occasions comme les fêtes coutumières, les riverains auraient accès à la ZIC, après demande auprès du conservateur, afin de pouvoir perpétuer leurs traditions. Ainsi, la chasse locale sera contrôlée et circonscrite à une zone précise et reconnue, limitant dans la mesure du possible les incursions dans les zones du PNW non dédiée à la chasse.

---

<sup>93</sup> Dans d'autres localités, comme Mora à 60km du PNW, le marché est très étendu malgré la douane car les commerçants, pour éviter le paiement sur la route principale, empruntent les dizaines de sentiers secondaires. Cela n'existe pas à Waza, où il n'y a vraiment qu'une seule grande route.

<sup>94</sup> Soit 15,3 €

<sup>95</sup> Les deux autres étant les ZIC gérées en régie par le MINFOP et les zones communautaires de chasse (Poudito, 2008 : 9)

<sup>96</sup> Dans sa note de service N° 2978/MINEF/DFAP/PC du 14 octobre 1999, le MINEF répartit les taxes des ZIC comme suit : 27,5% au trésor public, 22,5% au fond spécial de la faune, 40% aux communes et 10% aux communautés villageoises riveraines (Kaigama, 2001 : 299).

Le Parc National de la Bénoué, située dans la province du Nord du Cameroun, possède une ZIC et, selon le directeur de l'Ecole de Faune de Garoua, cela a permis une amélioration de la situation écologique et socio-économique du parc et de sa zone périphérique, ainsi qu'une meilleure collaboration entre la population et les autorités du parc.

Cependant, un tel changement dans la gestion du PNW nécessiterait la mise en place d'un zonage stricte de l'aire protégée. Or, nous l'avons vu, la délimitation de la zone périphérique du PNW n'a pas encore été effectuée concrètement et les limites du parc restent donc juridiquement floues. Avant de penser la mise en place d'une ZIC à Waza, il faudra d'abord régler ce problème.

#### 4.3.8. Une bonne promotion au niveau national et international

Le PNW souffre d'un manque de visibilité car sa promotion touristique n'est pas suffisante. Il ne bénéficie plus d'un site internet ([www.parc dewaza.com](http://www.parc dewaza.com) jusqu'en avril 2010, date de ma dernière consultation). Dès lors, au niveau national, dans le but d'attirer le grand public camerounais, la publicité du PNW et de sa région devrait être faite à travers la diffusion de documents, de programmes radio et/ou télévisés, qui mettent l'accent sur les potentialités et les attractions de la localité. Des brochures devraient être disponibles aux points où passent beaucoup de visiteurs potentiels : les aéroports, les gares ferroviaires, les gares routières, les hôtels, les agences de voyage etc. Les agences de tourisme locales pourraient être contactées afin de promouvoir le site.

Qui plus est, étant donné que l'étude statistique du PNW montre que les étrangers représentent pratiquement 70% des visiteurs, la promotion internationale devrait également être accentuée.

#### 4.3.9. Redynamiser le comité parc pour solliciter des subventions

Les différentes pistes de solutions que j'ai mises en avant sont envisageables, car elles ne demandent pas, dans leur majorité, énormément de moyens techniques et financiers. Cependant, il me paraît clair que sans appui extérieur pour lancer et encadrer les activités, le développement de celles-ci restera juste une belle utopie. Dans le but des les rendre réalisables, les projets doivent atteindre une plus grande visibilité, être cohérents et bien construits. Les villages riverains et le conservateur du PNW n'ont, seuls, ni les capacités financières et logistiques ni le temps pour les mettre en place. Le plan d'aménagement de 2007 stipule à ce sujet que « *le manque d'appui de la coopération internationale pour soutenir certaines actions pertinentes de la mise en œuvre de ce plan (renforcement des capacités, études biologiques, activités de recherche et développement) est à relever* » (UICN/MINFOF, 2007 : 14).

Aujourd'hui, aucun bailleur de fonds n'est impliqué dans la zone du PNW. Pourtant, des bureaux de coopérants<sup>97</sup> sont présents à Maroua ainsi qu'un bureau de l'UICN (Viard, 2007 : 16).

C'est là que le comité parc, en tant que représentant des intérêts des populations riveraines, prend toute son importance. Or, celui-ci n'a plus réuni ces membres depuis plusieurs années et souffre d'un manque de dynamisme évident, tant le processus de cogestion tend à s'essouffler au PNW. Il faudrait donc entamer une campagne de redynamisation de ce comité, afin qu'il se pose comme une structure importante, visible et fiable, apte à attirer l'attention et le soutien des bailleurs de fonds pour la réalisation de projets dûment formulés et construits. Il est vrai que les ressources financières et techniques du comité sont limitées. Viard (2007 : 17) précise que le RAPAC pourrait appuyer le comité parc dans ce sens.

---

<sup>97</sup> Comme la GTZ (Coopération Technique Allemande) ou la SNV (Organisation Néerlandaise de Développement).

Les bailleurs de fonds sont donc présents dans la zone<sup>98</sup>. C'est maintenant au comité parc et à l'administration en charge du PNW de se mobiliser pour mettre en avant des projets et solliciter des subventions.

#### 4.3.10. Vers une privatisation du centre d'accueil ?

Dans la revue de la littérature, Kiss (2004 : 235) soutenait que les projets écotouristiques communs ou coentreprises (*joint ventures*) entre les communautés et les opérateurs privés pourraient avoir le plus grand potentiel pour générer des revenus significatifs pour les communautés, et sont aussi les plus à même d'être couronnés de succès surtout lors des premières étapes. En fait, c'est surtout lorsque les bases ont été établies, i.e. organisation et sensibilisation de la communauté, infrastructures basiques, etc., que l'entrée du secteur privé est nécessaire afin de fournir le capital pour un développement et une extension ultérieurs.

La privatisation est l'option qui est vivement défendue par le régisseur des recettes touristiques pour améliorer le fonctionnement du centre d'accueil et lui permettre enfin de remplir son rôle. Selon lui, un privé devrait prendre en charge le centre et payer un loyer au comité parc ; loyer qui serait utilisé à bon escient et redistribué entre différents volets (populations locales, entretiens des pistes, curetage des mares, lutte anti-braconnage, frais de fonctionnement des comités, ...). En tant que partenaire, l'entreprise privée devra s'engager à embaucher prioritairement des locaux. De plus, dans le but d'attirer un maximum de touristes afin de réaliser des bénéfices importants, le privé s'investirait dans l'entretien et l'embellissement du centre. Celui-ci devra obligatoirement suivre un cahier des charges afin que son activité n'affecte pas le PNW.

Dans les parcs et réserves des pays anglophones, les partenariats entre communautés, ONG et secteur privé ont su prouver leur efficacité. Des systèmes similaires pourraient être reproduits en Afrique francophone si un cadre administratif favorable était développé pour attirer les investisseurs privés (UICN/PACO, 2010 : 85). Pour le moment, le PNW n'en a pas intéressé.

#### 4.3.11. L'exploitation pétrolière : menace ou opportunité ?

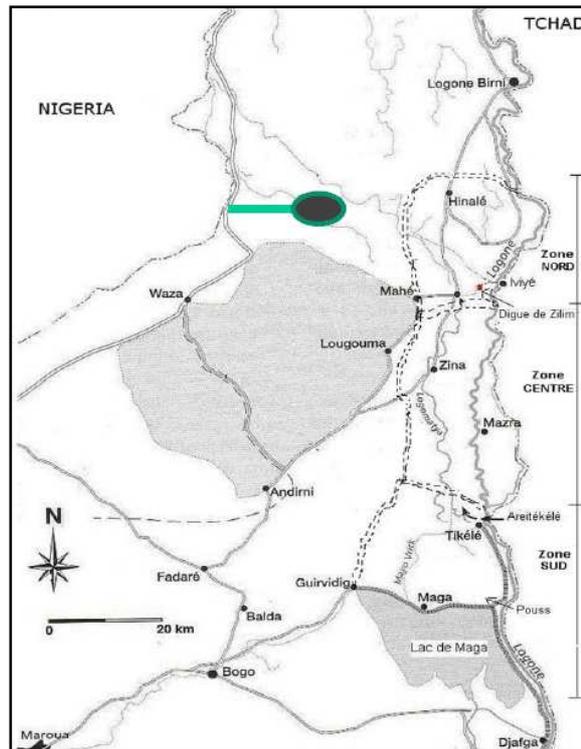
La région du Logone Birni dans laquelle est située le PNW s'est révélée riche en pétrole et en gaz naturel. Ces ressources ont intéressé une compagnie chinoise et l'Etat, et le forage d'un puits d'exploitation a été construit, sur une surface 4800m<sup>2</sup> et une profondeur de 4km. En 2008, un contrat de partage de la production pétrolière a été signé entre l'entreprise chinoise Yan Chang et le gouvernement camerounais. Une route, ou plutôt une digue en terre compacté de 25km, a été édiflée pour relier la nationale au site pétrolier (cf. carte 6). En novembre 2010, l'exploitation a débuté. Pour le moment, il n'existe qu'un seul forage, mais l'entreprise chinoise aimerait en construire jusqu'à quatre supplémentaires si elle en reçoit l'autorisation (Fosting et Mahamat, 2010 : 4).

Conformément à la loi N° 96/12 du 5 août 1996, avant de mettre en route un tel projet, une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) a été effectuée par des experts. Les populations des villages environnants, dont celui de Waza, ont été consultées et informées (YCL/MINATD, 2010 : 10). Cependant, la réalisation de l'EIES n'a pas respecté les procédures législatives et réglementaires en vigueur<sup>99</sup> (CEDC, 2010 : 15).

---

<sup>98</sup> Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) a financé des projets dans la plaine du Logone en 2006 par exemple (PNUD/MINEP, 2009 : 35)

<sup>99</sup> A titre d'illustration, aucun PV des réunions de consultation des parties prenantes n'a été dressé ; aucune mission compétente n'a été envoyée dans la zone pour vérifier sur le terrain certaines informations ; la date des audiences publiques a été fixée alors que la collecte des données nécessaires à la prise de décision n'avait pas encore été effectuée (CEDC, 2010 : 15).



**Carte 6 : Localisation de l'exploitation pétrolière**  
(CEDC, 2010 : 11)

Lorsqu'un bilan des impacts environnementaux et sociaux est dressé, les impacts négatifs semblent ainsi bien plus importants que les conséquences positives. Le CEDC (2010 : 13) résume les informations relatives aux impacts du projet.

- Les impacts positifs sont mitigés :
  - Création de quelques emplois temporaires mais, au final, contribution minimale à l'emploi local au vu de la qualification requise pour travailler sur le site ;
  - Génération d'opportunités d'affaires ;
  - Accès plus aisé à certains villages grâce à la route. Un prolongement de celle-ci vers d'autres villages serait très avantageux ;
  - Accès de la population locale à l'eau potable et au centre de santé du camp de base de l'exploitation.
- Les impacts négatifs sont bien réels :
  - Coupe des arbres (route, camp de base, forage) et exposition du sol à l'érosion ;
  - Blocage des eaux par la route (digue compactée) ;
  - Déviation du passage des éléphants du PNW et dégâts éventuels sur les cultures ;

- Rejet de déchets solides et liquides, domestiques et industriels ;
- Production de nuisances diverses (sonore, poussière).

Il semble donc que malgré un certain désenclavement de la région grâce à la construction de la route, les impacts de l'exploitation pétrolière, tant au niveau social qu'environnemental, sont majoritairement négatifs. Ainsi, le CEDC (2010 : 16) conclut en disant que « *les impacts négatifs et les mesures d'atténuation insuffisantes sont susceptibles de compromettre les efforts de développement et de conservation des ressources que des projets sont en train de consentir dans la région* ». Une menace supplémentaire pèse donc sur le PNW et sur les populations vivant dans la zone touchée par l'entreprise pétrolière...

#### 4.3.12. Conclusion

Les perspectives d'avenir pour l'écotourisme au PNW sont modestes, mais elles n'en sont pas pour autant catastrophiques : des possibilités d'amélioration existent, à divers niveaux (du PNW, des villages, de la région) et dans différents domaines (guidage, gestion du centre, problème de l'eau, écomusée, ...), demandant plus ou moins d'investissements et de participation. Mais pour impulser une ère de changement, le PNW manque cruellement de moyens humains, techniques et financiers, étant donné l'état actuel des effectifs et du budget. C'est pourquoi le PNW devrait s'appuyer sur ses statuts officiels de Réserve de Biosphère et de site Ramsar pour solliciter des aides de la coopération internationale. Dans ce but, des projets concrets et bien construits doivent être présentés pour être financés, de préférence de ceux qui font collaborer populations locales et service de la conservation afin d'atténuer progressivement le climat de méfiance mutuelle qui règne encore aujourd'hui.

J'ai bien conscience que la population seule n'a pas les capacités pour mettre sur pied un projet et se faire financer – le conseiller municipal de Waza a déjà essayé plusieurs fois. C'est pourquoi la redynamisation du comité parc est si importante à mes yeux: il constitue véritablement la structure représentative des enjeux du PNW et un incitant au financement si c'est le comité qui présente et justifie les projets. En effet, il concrétise l'interface entre les individus liés au parc (population, délégation ministérielle, conservateur, ...) et le parc lui-même, représentant l'intérêt des premiers dans un souci de préserver le second. C'est donc un comité parc fort, visible et dynamique qui doit être assemblé pour superviser les activités de développement et de conservation qu'il aura su insuffler au PNW et dans sa zone.

Certes, il reste évidemment des aspects qu'il est difficile, voire impossible, de modifier ou d'éliminer, et qui représenteront toujours une menace pour les ressources naturelles du PNW et/ou pour les conditions de vie des communautés. Il s'agit entre autres de l'exploitation pétrolière, du changement climatique, du grand braconnage, de la croissance démographique ou du manque d'inondation saisonnière.

L'espoir de voir, un jour, l'écotourisme au PNW contribuer à la conservation du parc et au développement socio-économique des villages est permis. Mais il faut agir là où c'est faisable et susceptible de produire des résultats concrets. Et agir vite, le PNW n'est pas en état d'attendre bien longtemps.

## Conclusion générale

A la fin des années 1980, la cogestion a été mise en avant comme moyen pour sauver le Parc National de Waza de son dépérissement. En effet, le parc est l'une des victimes d'une infrastructure humaine mal pensée, le barrage de Maga qui l'a privé d'une bonne partie des eaux d'inondations annuelles. Le parc faisait à l'époque l'objet de vives tensions entre les responsables en charge de sa gestion et les populations riveraines très pauvres. Privées de leur accès à l'aire protégée et donc de leurs moyens de subsistance, elles exploitent de manière illégale énormément de ressources naturelles au sein du PNW. Qui plus est, suite à la crise économique qui a fragilisé le Cameroun à cette période, les moyens alloués à la gestion des aires protégées ont été considérablement réduits.

Face à cette situation environnementale et socio-économique alarmante, la Coopération Internationale est venue en aide au PNW avec à la mise sur pied d'un projet intégré de conservation et de développement, le Projet Waza Logone. Ce dernier prônait la gestion participative et avait de multiples objectifs, dont celui qui nous a intéressés : le déploiement de l'écotourisme au PNW, par les nouvelles activités et les avantages qu'il génère pour les populations riveraines, devrait offrir des alternatives à l'exploitation des ressources du PNW et contribuer ainsi à sa préservation.

Abordant les potentialités de l'écotourisme en matière de conservation des ressources et d'amélioration du niveau de vie des populations locales, mon étude se situe clairement à l'interface entre société et environnement. J'ai voulu explorer la manière dont des actions réalisées dans le premier domaine pouvaient avoir, indirectement, des répercussions positives sur le second. Etant donné le caractère opérationnel de mon analyse et sa focalisation sur une étude de cas, je me suis rendue sur place afin d'évaluer la contribution de l'écotourisme à la sauvegarde du PNW.

L'analyse des résultats, présentée dans la troisième partie du travail, démontre un bilan plutôt négatif : malgré les importants moyens techniques et financiers déployés, « *l'écotourisme n'a pas du tout incité les villageois à agir pour la protection du PNW* ». Concernant l'amélioration de leurs conditions de vie, « *les activités développées en périphérie n'ont guère offert d'alternatives à l'exploitation des ressources du PNW* » stipule le document de l'Atelier sur le plan d'action pour la réhabilitation du Parc National de Waza qui s'est tenu au PNW en septembre 2009 (CEDC/EGP/TRAFFIC/WWF, 2009 : 31). Ainsi, le projet écotouristique du PNW a échoué à se positionner comme un incitant à la conservation car les avantages qui en découlent se sont révélés insuffisants pour améliorer la situation socio-économique des riverains et permettre à une grande partie de la population de se détourner de l'utilisation des ressources naturelles pour assurer sa survie.

Car c'est bien dans des conditions de survie, d'un combat quotidien pour l'eau, la nourriture, les champs et les bêtes, que se trouvent les villageois vivant autour du parc. Par la force des choses, leurs actions et leurs mentalités sont concentrées sur le très court terme, alors que les efforts de conservation s'étalent sur le moyen et le long terme. Or, pour que des individus s'inscrivent dans une perspective de gestion des ressources et de développement durables, ils doivent avoir dépassé ce stade et jouir d'un minimum de sûreté et de garanties sociales, économiques et sanitaires.

Dans la théorie, l'écotourisme est censé insuffler lui-même le développement socio-économique des communautés par les revenus qu'il génère. Dans la pratique, au PNW, cela n'a pas du tout été le cas. Préalablement au développement de l'écotourisme, le PWL aurait donc probablement dû faire en sorte de rehausser le niveau de vie dans les villages riverains en répondant aux besoins prioritaires édictés par les populations elles-mêmes, i.e. forages, puits, dispensaires, enclos à bétail, ... Une fois seulement ces besoins fondamentaux satisfaits, l'écotourisme apparaît comme une activité cohérente et adaptée à la situation.

Il existe très clairement un décalage entre les ambitions tout à fait louables de la théorie écotouristique et la pratique sur le terrain, malgré le discours performatif des textes officiels. Ce fossé est expliqué, dans mon cas d'analyse, par les contraintes internes et externes (d'autant plus difficiles à lever que certaines dépendent du gouvernement) relevés dans ce travail et auxquels doit faire face le projet écotouristique, sans pouvoir les surpasser faute d'appui extérieur et de structures de relève efficaces. Si bien que ce n'est pas un écotourisme au sens de sa définition, à savoir un tourisme adoptant des critères de durabilité, qui est mené au PNW, mais plutôt un « tourisme de nature », consommateur de l'environnement sans que le développement de l'activité se fasse avec un réel contrôle et une gestion du milieu naturel.

La difficulté, pour un projet écotouristique dans une aire protégée, d'évoluer vers des résultats positifs en terme de conservation et de développement est loin d'être unique au cas du PNW ! Rares sont les cas où le cadre est propice aux interactions entre le tourisme et les communautés, permettant à ces dernières de s'affranchir progressivement de leur dépendance aux ressources par un allègement de la pauvreté rurale. Ainsi, le rapport de l'UICN sur la contribution du tourisme à la conservation en Afrique de l'Ouest affirme qu'« à l'échelle des aires protégées de l'Afrique de l'Ouest, très peu de retombées significatives sont apportées par l'écotourisme, que ce soit pour la conservation ou pour le développement. Ce résultat est valable pour l'ensemble des aires protégées à gouvernance étatique » (UICN/PACO, 2010 : 98).

Toutefois, deux initiatives d'écotourisme au sein d'aires protégées se positionnent réellement en tant que levier pour la conservation et la lutte contre la pauvreté. Il s'agit de Makasutu Cultural Forest en Gambie et de l'aire marine communautaire de Bamboung au Sénégal, qui ont démontré leur efficacité en termes d'intégration au milieu, d'implication locale, de durabilité et de répartitions des bénéfices. Mais ces expériences en voie de réussite font figure d'exception (UICN/PACO, 2009 : 98).

Pour autant, je ne voudrais pas remettre en cause le bien fondé de l'écotourisme et ses réelles qualités potentielles en tant que moteur de la conservation des aires protégées. Le contexte dans lequel s'insère un tel projet doit être soigneusement étudié afin d'évaluer si l'écotourisme est réellement la meilleure option envisageable : si les conditions minimums<sup>100</sup> pour l'implantation d'un projet ne sont pas réunies, l'écotourisme n'est probablement pas le meilleur outil de développement et de préservation de l'environnement dans l'immédiat.

---

<sup>100</sup> Accès à l'eau potable, aux soins de santé, au marché, à une certaine sécurité alimentaire ; une population sensibilisée, motivée et apte à saisir les enjeux et les bienfaits à long terme de la conservation ; une confiance mutuelle entre les villageois et les autorités de l'aire protégée ; une fréquentation touristique suffisante pour générer des bénéfices substantiels ; possibilité d'un contrôle et d'un suivi du projet.

Suite à ce qui a été dit tout au long de ce travail, il est manifeste que le contexte dans lequel a été implanté l'écotourisme au PNW n'était pas exemplaire, ce qui a contribué à son échec relatif. Cependant, des infrastructures ont été construites, des cadres de concertation créés, comme le comité parc, et des activités développées dans le principal village riverain de Waza. Il convient à présent de ne pas tout abandonner, comme cela a été le cas à Niwadji et à Tchédé, et de tirer des leçons de cet échec afin de susciter un nouveau souffle à l'écotourisme au PNW et de lui laisser l'opportunité de prouver ses capacités. Les perspectives d'avenir et les recommandations mises en avant dans ce mémoire vont dans ce sens.

Cependant, toutes les possibilités d'améliorations n'ont évidemment pas été explorées dans le présent travail. Son caractère pragmatique et la nécessité d'une synthèse des informations cohérentes avec le sujet ne m'ont pas permis de développer d'autres pistes, qui seraient pourtant, à un autre niveau (national ou sous-régional), de bons points de départ pour un renforcement de l'activité écotouristique dans les aires protégées camerounaises. Il pourrait s'agir entre autres d'un renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le tourisme ; d'une labellisation des produits écotouristiques ; d'une meilleure coordination entre les différents ministères en charge des aires protégées ; d'une meilleure lutte anti-braconnage ; de la mise en place d'incitants économiques aptes à favoriser l'implication du secteur privé sous la forme de partenariats ; d'un meilleur contrôle et d'une plus grande transparence dans la gestion des budgets alloués aux aires protégées ; d'une amélioration des routes et des transports.

Je crois personnellement que l'écotourisme pourrait, dans un avenir proche, contribuer à la conservation du PNW si d'autres moyens de développement socio-économique des communautés riveraines sont déployés et si le parc réussit, via une bonne promotion et une réhabilitation hydrologique suffisante, à attirer un nombre grandissant de touristes, avec l'aide du secteur privé et d'ONG notamment. Mais il est utopique de penser qu'il pourrait représenter un outil unique de gestion durable des aires protégées. L'écotourisme m'apparaît plutôt comme une plus-value, une initiative à mettre en place lorsque les conditions de son implantation sont favorables au point qu'il puisse véritablement jouer son double rôle de conservation et de développement. D'après mon expérience de terrain et les informations issues de ma documentation bibliographique, le projet écotouristique seul n'est pas en mesure d'impulser une amélioration suffisante du niveau de vie des villages riverains pour que cela ait un impact sur leur mode d'exploitation des ressources.

A ce sujet, le PNW devrait bénéficier à l'heure actuelle de l'aide du « *Projet de sécurisation des moyens d'existence des communautés pour le développement durable du Parc National de Waza et sa périphérie* » financé par l'UICN et les ressources PPTTE de 2010 à 2015. Les objectifs de ce programme sont de favoriser les conditions de restauration et de conservation des écosystèmes dégradés dans et autour du PNW, de promouvoir les activités génératrices de revenus et l'amélioration des moyens d'existence des populations riveraines et, enfin, d'améliorer les capacités d'intervention du service de la conservation. Comme il l'a déjà été dit, je n'ai pas eu l'occasion de percevoir sur place les effets de ce projet, mais sa période de mise en œuvre s'étale encore sur quatre ans. Si d'ici 2015 les objectifs sont réellement atteints, je pense que l'écotourisme au PNW sera progressivement plus à même de remplir son rôle de contributeur à la conservation.

## Bibliographie

- ALPERT P. (1996), « Integrated conservation and development projects : exemples from Africa », in *Bioscience*, vol. 46, n°11, pp. 845-855.
- AMOUGOU, E. S. (2002), *Evaluation du Plan Directeur d'Aménagement du Parc National de Waza, mise en œuvre de 1997 à 2002*, MINEF et UICN.
- ARBORIO A-M et FOURNIER P. (2010), *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Armand Colin, 3<sup>ème</sup> édition, Paris.
- ARCADIS et EUROCONSULT (1997), *Mission d'évaluation externe, Phase III 1995-1997 : le Projet Waza Logone, Cameroun*.
- BACHIROU M. (2003), *Cogestion du parc national de Waza. Perception des partenaires et perspectives*, Mémoire en vue de l'obtention du diplôme d'Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasses. FASA, Université de Dschang, Cameroun.
- BATADJOMO G.B. (2006), *Manuel de création et de gestion participative d'une unité technique opérationnelle*, MINFOF et PGDRN.
- BAUER H. (2000), « Populations et parcs : les enjeux de la cogestion », in BAUER H., ALI M. (2000), *People, Parks and Wildlife; contributions from Cameroon*, CEDC, Maroua, pp.1-7.
- BAUER, H. (2003). *Lion Conservation in West and Central Africa. Integrating Social and Natural Science for Wildlife Conflict Resolution around Waza National Park Cameroon*. Thèse de doctorat, Université de Leiden, Pays-Bas.
- BEN YAHMED B. (dir.) (1993), *L'Atlas jeune Afrique du continent Africain*, Jaguar, Paris.
- BRUNET R. (dir.) (1994), *Géographie Universelle : Les Afriques au Sud du Sahara*, Belin-Reclus, Paris.
- BROOKS *et al.* (2006), « Testing hypotheses for the success of different conservation strategies », in *Conservation Biology*, vol. 20, n°5, pp. 1528-1538.
- BRUGIERE D. (1996), « Situation de la grande faune et des parcs nationaux au Nord-Cameroun », in *Nature et Faune*, vol. 12, n°1, pp.1-12.
- BUIJ R. (2008), *An update on wildlife population and ecology*, CEDC et CML, Maroua, 05/2008.
- CACID/Waza Logone (2002), *Atelier de planification d'un projet de consolidation de réhabilitation durable des systèmes de production dans la plaine de Waza Logone*, Actes de l'atelier, Maroua, le 13-14-15-16-17/05/2002.
- CEDC (2010), *La rencontre de réflexion sur les défis présents et futurs à relever dans la partie camerounaise du bassin du Lac Tchad à travers les projets et programmes en cours : Synthèse des éléments saillants relatifs au projet de l'exploitation du pétrole dans la plaine d'inondation du fleuve Logone*, Maroua, 26-27/10/2010.

- CEDC/EGP/TRAFFIC/WWF (2009), *Atelier sur le plan d'action pour la réhabilitation du Parc National de Waza*, Actes de l'atelier, Waza, 24-25/09/2009.
- COMMISSION DU BASSIN DU LAC TCHAD (2001), *Evaluation environnementale et évaluation sociale du projet FEM intitulé « renversement des tendances de dégradation des terres et de l'eau dans le Bassin du Lac Tchad »*, N'Djaména.
- DEMBA H. (2001), « Decentralisation and local natural resources management in Far North Cameroon » in ALI M., LOTH P.E., BAUER H., DE IONGH H. (2001), *Management of fragile ecosystems in the North of Cameroon : the need of an adaptive approach*, CEDC, Maroua et CML, Leiden.
- DE IONGH H., HAMLING P., ZUIDERWIJK A., (2001), « Environmental cost-benefit analyses of the Waza Logone Wetland restoration project » in ALI M., LOTH P.E., BAUER H., DE IONGH H. (2001), *Management of fragile ecosystems in the North of Cameroon : the need of an adaptive approach*, CEDC, Maroua et CML, Leiden.
- DONFACK P. (2009), *Le braconnage au PNW : une étude préliminaire de Traffic TCAF*, TCAF.
- DUDLEY N. (2008), *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*, Gland, Suisse, UICN.
- EZEBILO E., MATTSSON L. (2010), « Socio-economic benefits of protected areas as perceived by local people around Cross River National Park, Nigeria », in *Forest policy and Economics*, vol. 12, pp. 189-193.
- FERRARO P.J (1997), *Projets intégrés de conservation et de développement : un cadre pour promouvoir la conservation et la gestion des ressources naturelles*, Environmental & Natural Resources Policy & Training Project - Winrock International Environmental Alliance, Working Paper N° 6.
- FMI/BM (2003), *Document de stratégie de réduction de la pauvreté*, Cameroun.
- FOSTING E. et MAHAMAT M. (2010), *Projet de forage d'un puits d'exploration dans la zone de Zina*, ACEEN.
- FOTIUS G. (2000), « Phytogéographie » in SEIGNOBOS C., IYEBI-MANDJET O. (2000), *Atlas de la province Extrême-Nord Cameroun*, IRD, Paris.
- GÖSSLING S. (1999), « Ecotourism: a means to safeguard biodiversity and ecosystem functions? », in *Ecological Economics*, vol. 29, pp. 303-320.
- GNASSAMO J. (2003), « La situation environnementale dans la Plaine du Logone : l'urgence d'un diagnostic scientifique pluriel » in MVONDO, J.P., DEMBA, H., OYO, P. & DE IONGH, H. (2003), *Rapport Séminaire : Plan directeur de recherche pour la Plaine du Logone, Nord Cameroun. Inondation et fonctionnement d'un écosystème. Besoins de recherche pour la plaine du Logone*, CML/CEDC/IUCN, Leiden.
- HABIBOU M. (1998), *Parc National de Waza – Rapport annuel d'activités 1997/1998*, MINEF.

- HAKIMZUMWAMI E. (2000), *Community wildlife management in Central Africa: A regional review*, IIED.
- INAMDAR A., DE JODE H., LINDSAY K., COBB S. (1999), « Capitalizing on Nature: Protected area management », in *Science*, vol. 283, pp. 1856-1857.
- ISAACS J.C. (2000), « The limited potential of ecotourism to contribute to wildlife conservation », in *Wildlife Society Bulletin*, vol. 28, n°1, pp. 61-69.
- JOIRIS D.V. et BIGOMBE LOGO P. (2010), *Gestion participative des forêts d'Afrique centrale*, Quae, Versailles.
- JONES S. (2006), « A political ecology of wildlife conservation in Africa », in *Review of African Political Economy*, n° 109, pp. 483-495.
- KAIGAMA, Y. (2001), « L'implication des communautés locales à la gestion des aires protégées au Nord Cameroun. Cas du projet GEF biodiversité Savane », in ALI M., LOTH P.E., BAUER H., DE IONGH H. (2001), *Management of fragile ecosystems in the North of Cameroon : the need of an adaptive approach*, CEDC, Maroua et CML, Leiden.
- KEMAJOU J.P.W et SUNDERLIN W.D. (1999), *L'impact de la crise économique sur les Populations, les Migrations et le Couvert Forestier du Sud-Cameroun*, CIFOR
- KISS A. (2004), « Is community-based ecotourism a good use of biodiversity conservation funds? », in *Ecology and Evolution*, vol. 19, n°5, pp. 232-237.
- LASCURAIN CEBALLOS H. (1996), *Tourism, ecotourism and Protected Areas: The State of Nature-Based Tourism around the World and Guidelines for its development*, Gland, UICN.
- LEDAUPHIN R. (2006), *La cogestion du Parc National de Waza (Nord-Cameroun): Etats des lieux et perspectives*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences humaine et sociale, Université du Maine.
- L'HOTE Y. (2000), « Climatologie » in SEIGNOBOS C., IYEBI-MANDJEK O., *Atlas de la province Extrême-Nord Cameroun*, IRD, Paris, pp. 17-19.
- LOTH P.E. (2001), « The ecosystem approach for the Waza Logone floodplain » in ALI M., LOTH P.E., BAUER H., DE IONGH H. (2001), *Management of fragile ecosystems in the North of Cameroon : the need of an adaptive approach*, CEDC, Maroua et CML, Leiden.
- MAHAMAT, H. (2000), « Les aspects législatifs en matière de conservation des parcs nationaux au Cameroun », in BAUER H., ALI M. (2000), *People, Parks and Wildlife; contributions from Cameroon*, CEDC, Maroua.
- MASBERG B.A, MORALES N. (1999), « A case analysis of strategies in ecotourism development », in *Aquatic Ecosystem Health and Management*, vol. 2, pp. 289-300.
- MENGUE-MEDOU C. (2002), « Les aires protégées en Afrique : perspectives pour leur conservation », in *Vertigo*, vol.3, n°1, pp.37-44.

- MINFOF (2009), *Outils nécessaires à la mise en œuvre d'un système de suivi écologique pour les aires protégées du Cameroun*, Tome 1 Rapport Final, Yaoundé.
- MVONDO J.P. et BABANI S. (2003), « Présentation physique et historique de la Plaine du Logone » in MVONDO, J.P., DEMBA, H., OYO, P. & DE IONGH, H. (2003), *Rapport Séminaire : Plan directeur de recherche pour la Plaine du Logone, Nord Cameroun. Inondation et fonctionnement d'un écosystème. Besoins de recherche pour la plaine du Logone*, CML/CEDC/IUCN, Leiden.
- MVONDO J.P. et DEMBA H. (2003), « Synthèse de quelques travaux de recherche effectués dans la Plaine d'inondation du Logone » in MVONDO, J.P., DEMBA, H., OYO, P. & DE IONGH, H. (2003), *Rapport Séminaire : Plan directeur de recherche pour la Plaine du Logone, Nord Cameroun. Inondation et fonctionnement d'un écosystème. Besoins de recherche pour la plaine du Logone*, CML/CEDC/IUCN, Leiden.
- NGANTOU D. (1998), *Le Parc de Waza vous parle*, Projet Waza Logone.
- NGANTOU D. (2000), « Implication des communautés rurales de la région de Waza Logone dans la gestion des ressources naturelles et des différents mécanismes de durabilité envisagés », in BAUER H., ALI M. (2000), *People, Parks and Wildlife; contributions from Cameroon*, CEDC, Maroua, pp.37-39.
- NGANTOU D. (2003), « Vision et préoccupations des principaux acteurs » in MVONDO, J.P., DEMBA, H., OYO, P. & DE IONGH, H. (2003), *Rapport Séminaire : Plan directeur de recherche pour la Plaine du Logone, Nord Cameroun. Inondation et fonctionnement d'un écosystème. Besoins de recherche pour la plaine du Logone*, CML/CEDC/IUCN, Leiden.
- NORAY (de) M-L. (2002), *Waza Logone : histoire d'eau et d'hommes*, UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.
- PELTIER R., PALOU MADI O., BALARABE O., (2010), *Les filières gomme arabique au Nord-Cameroun : Impacts du fonctionnement des filières gomme sur l'organisation des producteurs, la gestion des forêts naturelles et l'encouragement des plantations d'acacias*, Actes du colloque « Savanes africaines en développement : innover pour durer », 20-23/04/2009, Garoua, Cameroun.
- POUDITO H. (2009), *Evaluation de la gestion de la faune dans les aires protégées du Nord Cameroun. Cas des zones d'intérêt cynégétiques (ZIC) N° 1 et 4*, Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Sciences de l'Environnement, Université de Yaoundé I.
- PNUD/MINEP (2009), *Investir dans la gestion durable des terres – Atelier sur la mobilisation stratégique des ressources*, Kribi, 2-4/09/09.
- QUIVY R. et VAN CAMPENHOUDT L. (2006), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, 3<sup>ème</sup> édition, Paris.
- RAPAC (2008), *Destination tourisme : Cameroun, Gabon*.
- SALEH A. (2001a), *Parc National de Waza – Rapport annuel d'activités 2000/2001*, MINEF.

- SALEH A. (2001b), « Adaptive management in the context of floodplain restoration in Waza Logone » in ALI M., LOTH P.E., BAUER H., DE IONGH H. (2001), *Management of fragile ecosystems in the North of Cameroon : the need of an adaptive approach*, CEDC, Maroua et CML, Leiden.
- SCHOLTE, P. (2005), « At the interface of legislation and wildlife management : a decade of experience with consensual protected area management planning in Cameroon » in SCHOLTE P. (2005), *Floodplain rehabilitation and the future of conservation & development: adaptive management of success in Waza-Logone, Cameroon*, Tropical Resource Management Paper, n° 67, Wageningen University and Research Centre.
- SCHOLTE P., KIRDA P., ADAM S., KADIRI B. (2005), « Floodplain rehabilitation in North Cameroon : Impact on vegetation dynamics » in SCHOLTE P. (2005), *Floodplain rehabilitation and the future of conservation & development: adaptive management of success in Waza-Logone, Cameroon*, Tropical Resource Management Paper, n° 67, Wageningen University and Research Centre.
- SCHOLTE P. (2003), « Immigration: a potential time bomb under the integration of conservation and development » in *Ambio*, vol. 32, pp.58-64.
- SEIGNOBOS C. (2000a), « Mise en place du peuplement » in SEIGNOBOS C., IYEBI-MANDJEK O. (2000), *Atlas de la province Extrême-Nord Cameroun*, IRD, Paris.
- SEIGNOBOS C. (2000b), « Répartition et densités de la population » in SEIGNOBOS C., IYEBI-MANDJEK O. (2000), *Atlas de la province Extrême-Nord Cameroun*, IRD, Paris.
- SEIGNOBOS C. (2000c), « Elevage – La densité du bétail » in SEIGNOBOS C., IYEBI-MANDJEK O. (2000), *Atlas de la province Extrême-Nord Cameroun*, IRD, Paris.
- SIGHOMNOU D., (2003), *Integrated flood management - Cameroun : Gestion intégrée des eaux de crues. Cas de la plaine d'inondation du fleuve Logone*, World Meteorological Organization et Global Water Partnership.
- TABOPDA G. (2007), *Les aires protégées de l'Extrême-nord du Cameroun entre la conservation de la nature et les activités rurales locales*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de maîtrise en gestion des ressources naturelles, Université de Yaoundé 1, Cameroun.
- TARLA, F.N. et BACHIROU, M. (2004), « Co-management of the natural resources in the Waza National Park Area in Northern Cameroon », in *Game and Wildlife Science*, vol. 21, n°3, pp. 237-247.
- TCHINDJANG M., BANGA C.R., NANKAM A., MAKAK J.S. (2003), *Mapping of protected areas evolution in Cameroon from the beginning to 2000: Lesson to learn and perspectives*, Yaoundé.
- TCHINDJANG M., FODOUOP K. (2003), « Le Cameroun: un pays aux potentialités touristiques sous-exploitées », in *Boletín Golano de geografía*, vol. 23, n°1, pp 1-17.
- TCHINDJANG, M., ABOSSOLO, S.A., AMOUGOU J.A., MENGA V.F. (2006), « Les difficultés de développement de l'écotourisme dans les aires protégées du Cameroun », in *Boletín Golano de geografía*. Vol 26, n°2, pp. 19-38.

- TORI, M. (2005), *Contribution des sites touristiques au développement local : le cas du Parc National de Waza*. Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de conseiller de Jeunesse et d'animation, Institut National de la Jeunesse et des Sports, Cameroun.
- TRIPLET P. (2009), *Manuel de gestion des aires protégées d'Afrique francophone*, Awaly.
- TSALA N.T. (2008), *Evaluation du tourisme et de l'écotourisme au Parc National de Waza de sa création jusqu'à nos jours*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de maîtrise en gestion des ressources naturelles, Université de Yaoundé 1, Cameroun.
- UICN (2009), *Sécurisation des moyens d'existence des communautés pour le développement durable du Parc National de Waza et de sa périphérie*, Yaoundé.
- UICN/MINEF (1997), *Plan Directeur d'Aménagement du Parc National de Waza*, Cameroun.
- UICN/MINFOF (2007), *Plan d'aménagement du Parc National de Waza et de sa zone périphérique 2008-2012*, Cameroun.
- UICN/PACO (2010), *Le tourisme dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest : quelle contribution à la conservation ?* Ouagadougou.
- UNESCO (2004), *Formulaire de proposition de réserve de biosphère*, Paris.
- UNESCO (2006), *Adhésion du Cameroun à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau adoptée à Ramsar en 1971 et amendée en 1982 et 1987*. Office des normes internationales et des affaires juridiques.
- UNESCO/UICN (2006), *Rapport de mission : suivi de l'état de la conservation de la Réserve de Faune de Dja en République du Cameroun, site de Patrimoine mondial*.
- VIARD E. (2007), *Rapport de mission : Mission Cameroun – Parc National de Waza*, RAPAC.
- WILKIE D.S. (1998), « Tourisme et conservation ou le mariage de la carpe et du lapin ? », in *Canopée*, vol. 13, pp. 33-34.
- WINKLER R. (2011), « Why do ICDPs fail? The relationship agriculture, hunting and ecotourism in wildlife conservation », in *Ressource and Energy Economics*, vol. 33, pp. 55-78.
- WUNDER S. (2000), « Ecotourism and economic incentives – an empirical approach », in *Ecological Economics*, vol. 32, pp. 465-479.
- YCL/MINATD (2010), *Etude d'impact environnemental et social relative au projet de forage d'un puits d'exploration dans le bloc d'exploration Zina-Makary situé dans le bassin du Logone Birni, Extrême-Nord du Cameroun*.



## **Annexe 1** : Définitions et présentation des concepts-clés

### ➤ **Écotourisme**

Une multitude de définition de l'écotourisme existe depuis que la notion a été définie pour la première fois en 1983. Les premières définitions ne comprenaient ni l'implication des populations locales ni l'aspect de protection de l'environnement, le but principal étant « d'étudier ou d'admirer le paysage ». Près de dix ans plus tard, en 1991, la définition de TIES (« la Société Internationale de l'Écotourisme ») fait évoluer l'écotourisme vers un tourisme responsable, i.e. un voyage qui préserve l'environnement et soutient le bien-être des habitants. Actuellement, l'implication des populations locales dans l'activité touristique reste encore vague (UICN/PACO, 2010 : 27).

Finalement, les définitions qui pourraient synthétiser le mieux la nature de l'écotourisme sont celles émises par Ziffer, l'UICN et Martha Honey, co-fondatrice et co-directrice du Centre d'écotourisme et de développement durable à Washington.

Définition de Ziffer : C'est une forme de tourisme qui s'inspire de l'histoire naturelle d'une région, notamment de ses cultures autochtones qui nécessitent une gestion active de la part du pays ou de la région d'accueil qui prend l'engagement d'établir et de maintenir les sites de concert avec les résidents, d'assurer une commercialisation appropriée, d'assurer l'application de la réglementation et d'affecter les recettes de l'entreprise au financement de la gestion des terres et au développement communautaire (1989 *in* Triplet, 2009 : 431).

Définition de l'UICN : Voyage responsable sur le plan environnemental et visite de milieux naturels relativement peu perturbés dans le but d'apprécier la nature ainsi que toute manifestation culturelle passée ou présente observable de ces milieux, encourageant la conservation, ayant un impact négatif très limité et qui permet une implication socio-économique des populations locales (Lascurain Ceballos, 1996 : 20).

Définition de Martha Honey : Voyage à destination de zones naturelles fragiles et intactes (habituellement des aires protégées) visant un effet négatif très limité, s'adressant la plupart du temps à des petits groupes, favorisant l'éducation des visiteurs, générant des fonds pour la conservation, supportant directement le développement économique des milieux d'accueil et la prise en charge du développement par les communautés locales et favorisant le respect des différentes cultures et des droits humains (UICN/PACO, 2010 : 28).

Du bien-être des habitants, on est passé à une participation active des populations locales, qui deviennent ainsi des acteurs de l'écotourisme à part entière. La notion d'étude paysagère a évolué vers l'intégration des aspects culturels du milieu et, surtout, est passée de l'appréciation passive de la nature à un tourisme considéré comme un outil de conservation (UICN/PACO, 2010 : 28).

### ➤ **Aire Protégée**

Une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés (Dudley, 2008 : 9).

### ➤ **Projet Intégré de Conservation et de Développement (PICD)**

Un projet de conservation qui inclut des activités de développement orientées vers la réduction des pressions que les résidents riverains de l'aire protégée exercent sur les écosystèmes de l'aire protégée et de la zone périphérique. Les PICD tentent généralement de conserver des écosystèmes entiers (habitats) et aussi de maintenir les processus écologiques de base (par ex., les cycles hydrologiques) (Ferraro, 1997 : 8).

Les PICD visent à mettre en valeur les ressources naturelles à travers la rencontre des besoins et des contraintes de développement socio-économique des populations locales. La plupart mettent l'accent sur la participation locale à la prise de décision et sur les incitations économiques pour favoriser la conservation des ressources naturelles plutôt que leur exploitation (Joiris et Bigombe Logo, 2010 : 165).

### ➤ **Cogestion**

La cogestion est le partage des responsabilités pour la gestion de l'aire protégée, y compris l'exploitation et la conservation des ressources naturelles entre le gouvernement et les utilisateurs individuels et collectifs. Ceci sous-entend que la population puisse exploiter une aire protégée sans compromettre sa fonction primaire de conservation. La faisabilité de cette approche tourne autour du partage des bénéfices, qui doivent contribuer au développement local. Quand la population locale est assurée que son intérêt est servi par les bénéfices du parc, elle pourra à ce moment-là participer à sa protection (Bauer, 2000 : 3).

### ➤ **Plan d'aménagement**

Document technique élaboré par l'administration chargée de la faune ou toute personne physique ou morale commise par elle, qui fixe dans le temps et dans l'espace, la nature et le programme des travaux et études à réaliser dans une aire protégée et auquel cette dernière est assujettie. Il s'agit d'un outil de travail et de planification incontournable pour la mise en œuvre de la nouvelle politique forestière (Mahamat, 2000 : 15).

Les objectifs spécifiques du plan directeur d'aménagement du PNW sont (Tarla et Bachirou, 2004 : 240) :

- ❖ La conservation des ressources biologiques nationales ;
- ❖ L'utilisation durable de ces ressources dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations riveraines et contribuer au développement de la nation ;
- ❖ La gestion participative des ressources naturelles, ce qui suppose l'implication de tous les intervenants à toutes les étapes du processus.

### ➤ **Réserve de Biosphère**

Les réserves de biosphère sont des zones recouvrant un écosystème ou une combinaison d'écosystèmes terrestres et côtiers/marins, reconnues au niveau international dans le cadre du programme de l'UNESCO sur L'homme et la biosphère (MAB). Leur but est de promouvoir une relation équilibrée entre les êtres humains et la biosphère et d'en offrir la démonstration. Elles sont désignées par le Conseil international de coordination du programme MAB, à la demande des Etats concernés. Chacune continue de relever de la seule autorité de l'Etat sur le territoire

duquel elle est située. Les réserves de biosphère forment ensemble un réseau mondial, auquel les Etats participent à titre volontaire.

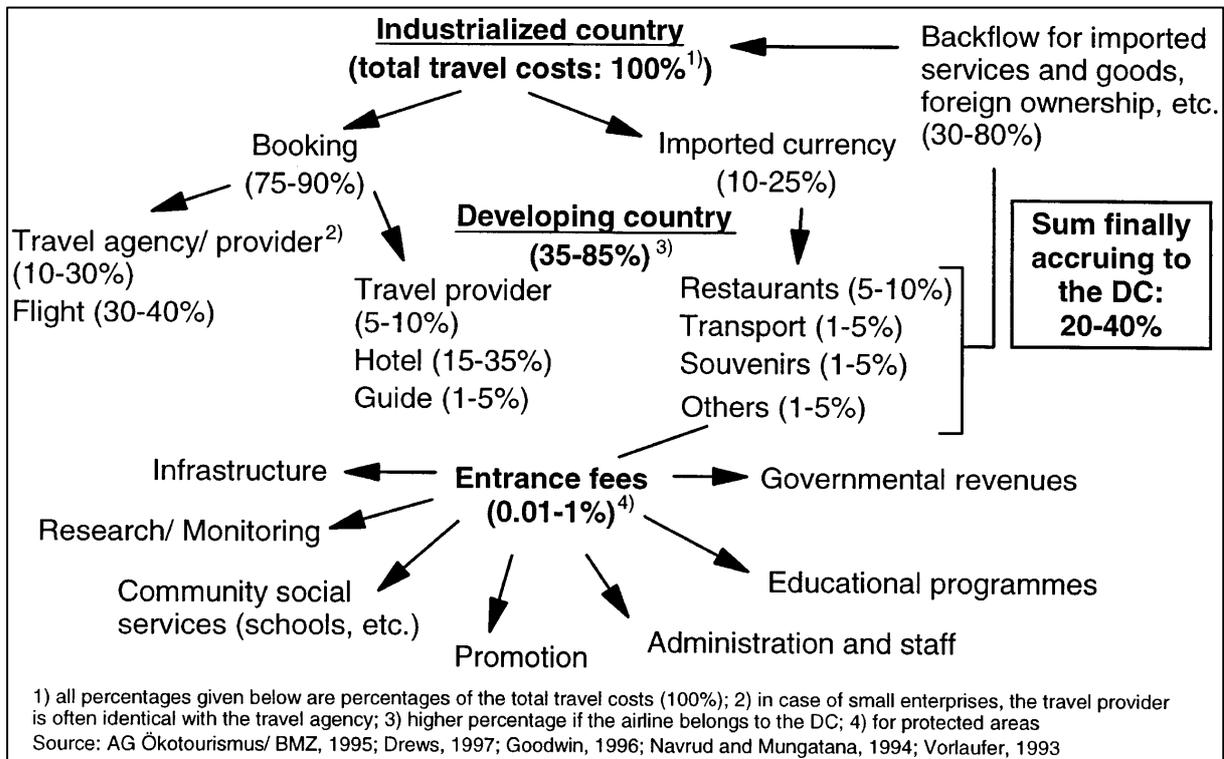
Les réserves de biosphère ont trois fonctions :

- Conservation - contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique ;
- Développement - encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique ;
- Appui logistique - fournir des moyens pour des projets de démonstration et des activités d'éducation environnementale et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable (UNESCO, 2004 : 2).

➤ **Zone d'intérêt cynégétique (ZIC)**

D'après l'article 1 de la loi N°95/466 PM du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune, une ZIC est toute aire protégée réservée à la chasse, gérée par l'administration chargée de la faune, une personne physique ou morale, une collectivité publique ou locale et dans laquelle tout acte de chasse est subordonnée au paiement d'un droit fixé par la loi des finances. Aucun acte de chasse ne peut y être perpétré contre les espèces intégralement protégées. Les ZIC comme sont créés autour des parcs nationaux. Les premières ont été créées dans le Nord-Cameroun (Poudito, 2009 : 6).

**Annexe 2:** Flux d'argent dépensé pour un « package tour » (Gössling, 1999 : 309)



Les droits d'entrée d'une aire protégée ne représentent qu'entre 0.01 et 1% du coût total du voyage, alors que la visite d'un tel espace est souvent la raison principale du déplacement.

## Annexe 3 : L'évolution de la gestion des aires protégées en Afrique centrale

### ➤ Introduction

De nos jours, l'aire protégée constitue le principal moyen de conservation de la nature. Son émergence est relativement récente, puisque l'outil « aire naturelle protégée » émerge à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, parallèlement aux premiers courants de pensées conservacionnistes en Amérique du Nord et en Europe (Binot et Bigombe Logo, 2010 : 157). L'histoire des aires protégées démarre en effet aux Etats-Unis avec la création du premier Parc National du Yellowstone en 1872. Cette nouvelle conscience environnementale va rapidement se déployer à travers le monde, puisque la toute première aire protégée africaine, le Krüger Park, voit le jour en Afrique du Sud en 1898<sup>101</sup>. Depuis ces deux dates mémorables, les puissances coloniales érigent sur leurs territoires respectifs des parcs, des réserves et des jardins zoologiques : en Afrique noire francophone, les premiers sites protégés verront le jour vers 1920. De nos jours, l'Afrique centrale a mis 6% de sa superficie au service de la préservation, soit 23 millions d'hectares (Tchindjang et al., 2006 : 19).

Quelle a été l'évolution paradigmatique et conceptuelle qui s'est opérée, entre les premières réserves de chasses mises en place par des colonisateurs blancs et les aires protégées telles qu'elles sont pensées et gérées actuellement ?

### ➤ Avant la colonisation : une conservation traditionnelle des ressources

La conservation des espaces naturels a une longue histoire en Afrique. Traditionnellement, différentes espèces animales et végétales, parfois même des espaces forestiers, étaient protégées dans le respect des coutumes ancestrales ou pour des considérations religieuses (Hannah, 1992 *in* Mengue-Medou, 2002). En Afrique centrale, la terre est sacrée et constitue le lien mystique entre les communautés et leurs ancêtres, elle est donc gérée de manière coutumière et possède ses « propriétaires », généralement un clan particulier qui a une affiliation spirituelle avec elle (Hakimzumwami, 2000 : 6). La faune sauvage étant la seule source de protéines, la chasse était réglementée par une série d'interdits et une organisation complexe, et les manquements aux règles étaient sévèrement réprimés (Ledauphin, 2006 : 7). Les communautés centrafricaines possédaient une large palette de connaissances autochtones, notamment sur la dynamique des ressources, et des pratiques ancestrales pour gérer les ressources naturelles qu'elles étaient traditionnellement intéressées à préserver (Hakimzumwami, 2000 : 7). Selon Ledauphin (2006 : 7), cette « gestion durable » avant-gardiste s'est rencontrée en Afrique en partie grâce à l'animisme<sup>102</sup> qui caractérise les sociétés traditionnelles africaines.

Sans vouloir tomber dans le mythe du « bon sauvage », je pense qu'il n'est pas excessif d'affirmer que les populations d'Afrique centrale entretenaient avec leur environnement une relation harmonieuse et équilibrée, ce qui a permis aux premiers colons arrivant sur le continent de jouir d'une nature quasiment intacte... qu'ils n'allaient pas tarder à contrôler et à mettre à leur disposition.

---

<sup>101</sup> Selon Joiris et Bigombe Logo (2010 : 159), la date de création du Krüger Park est 1908, mais cette différence de dix ans n'affecte pas notre affirmation selon laquelle un courant de pensée préservationnistes a rapidement pris une ampleur internationale, suite à la prise de conscience de l'impact de l'homme sur son environnement.

<sup>102</sup> L'animisme se caractérise par une croyance en l'existence d'un principe immatériel, d'une « âme » habitant tous les êtres et toutes choses. L'homme se considère alors comme une partie de la nature dans laquelle il vit (Froelich, 1964 *in* Ledauphin, 2006 : 7).

### ➤ L'arrivée des colons et l'exclusion des populations riveraines

Les nouveaux arrivants européens vont contribuer au déclin de l'imposant bestiaire africain, à travers une chasse illimitée utilisant des armes à feu toujours plus perfectionnées. Une lutte sans merci s'engage contre les animaux sauvages, accusés entre autre d'être des vecteurs d'épidémies pour l'homme et son bétail (Bousquet, 1992 *in* Ledauphin, 2006 : 8). Ce déclin provoque au final une prise de conscience chez les colons occidentaux (Bousquet, 1992 *in* Ledauphin, 2006 : 8) qui vont mettre en place des réserves naturelles suivant le modèle américain, afin de préserver ce qui reste de la faune.

Cette nouvelle nécessité coloniale de préservation doit permettre aux Européens de jouir d'un environnement naturel considéré comme un type particulier d' « Eden », une nature sauvage et originelle (Anderson et Grove, 1987 *in* Jones, 2006 : 485). Outre la vocation de préserver la grande faune, ces aires protégées apparaissent donc comme la matérialisation de fantasmes occidentaux, d'une conservation pour le plaisir (Sournia, 1998 *in* Ledauphin, 2008 : 8). Dans cette optique de récréation et de sensations fortes, les colons ont mis la nature sous cloche afin de pouvoir, aussi, y pratiquer la chasse sportive, réservée à une élite blanche (Joiris et Bigombe Logo, 2010 : 158).

Mais quelle est la place des populations africaines dans ce nouvel ordre des choses ? Il découle de ce modèle de gestion, appelé « protectionnisme », « conservation forteresse » ou encore approche « clôtures et amendes » (« *fences and fines* ») que les populations vivant dans la zone de protection sont considérées comme la menace principale pour l'environnement (Jones, 2006 : 485). Les chasseurs autochtones sont assimilés à des braconniers, jugés cruels (Ledauphin, 2006 : 8). Pallier à ce « problème » implique d'exclure les populations de leur terre ancestrale et d'en ignorer les lois coutumières, tout en amplifiant leur vulnérabilité individuelle et sociale (Naughton-Treves, 1997 *in* Jones, 2006 : 485), alors que beaucoup de ces communautés étaient déjà parmi les plus pauvres et les plus marginalisées (Ledauphin, 2006 : 9). Elles ont été privées de leur moyen de subsistance, c'est-à-dire de leur accès aux ressources alors même qu'elles en sont dépendantes pour vivre.

Cette situation a généré une certaine hostilité à l'égard des mesures de protection (Ghimire, 1994 *in* Jones, 2006 : 485), hostilité qui perdure encore largement aujourd'hui, comme j'ai pu le constater moi-même lors de mon terrain. Cette rancœur est liée à un très fort sentiment de confiscation des ressources (Mengue-Medou, 2002), puisque « *les propriétaires fonciers d'hier sont inscrits au rang d'exploitants illégaux d'aujourd'hui* » (Ngantou, 2000 : 37).

Ce phénomène de déguerpissement<sup>103</sup> des populations autochtones porte en lui les germes des problèmes de gestion actuelle des aires protégées. En effet, nombre de parcs en Afrique centrale ont été créés dans des zones fertiles à forte disponibilité en eau (ce qui permet de garder la faune sauvage à l'intérieur des frontières) et les populations ont été forcées de s'installer dans des sites plus arides, tout en restant à proximité des ressources dont elles ont besoin, ce qui a entraîné une concentration des pressions autour des parcs (Jones, 2006 : 485) : coupe anarchique de bois, défrichements illicites, destruction de la faune sauvage et parfois même réinstallation illégale de villages jadis déplacés (Ledauphin, 2006 : 10).

---

<sup>103</sup> « Déguerpissement » est le terme officiel utilisé pour décrire les mouvements forcés des populations en dehors des limites des aires protégées (Conservateur du PNW, commu. perso.).

➤ **Indépendance et prise de conscience écologique mondiale : vers une conservation intégrée ?**

Les années 1960 marquent l'avènement des indépendances des pays africains, ainsi qu'une prise de conscience environnementale planétaire, qui attire l'attention de la communauté internationale sur la thématique de la conservation de la biodiversité (Joiris et Bigombe Logo, 2010 : 159). Ce nouveau contexte politique, i.e. le postcolonialisme et écologique va-t-il changer la donne ?

De nombreuses aires protégées voient le jour dans les années 1960 et 1970, en vue de démontrer l'engagement fort des nations africaines pour la sauvegarde de la nature aux côtés de la communauté internationale<sup>104</sup>, mais cela se fera toujours selon des modèles de conservation occidentaux et dans le cadre d'accords de coopération avec les anciennes puissances colonisatrices (Joiris et Bigombe Logo, 2010 : 159). Ces mêmes auteurs (2010 : 159) parlent d'un « colonialisme vert » et d'un « *clivage entre logique de conservation et logique de survie, logique "internationale" et logique "autochtone" [qui] se retrouve jusque dans le statut des aires protégées, totalement construit sur un modèle occidental de gestionnaire et reproduit tel quel dans le contexte africain* ».

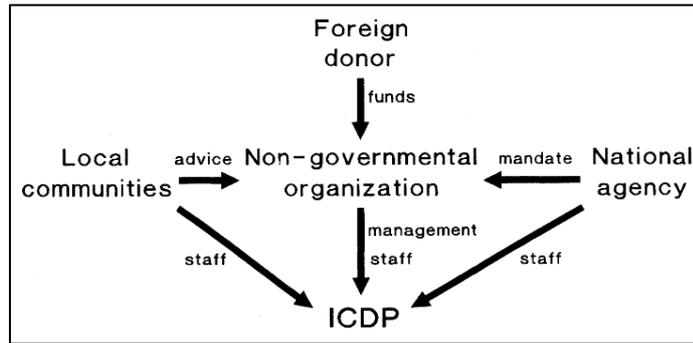
Toutefois, les approches classiques de conservation sont remises en cause petit à petit<sup>105</sup> dans les années 1980 et de nouvelles tendances se propagent rapidement (Jones, 2006 : 486). En 1980, le World Wildlife Fund (WWF), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) éditent la « *Stratégie mondiale de la conservation* » et y affirment la nécessité d'intégrer des facteurs sociaux dans les programmes de conservation de la nature. Sept ans plus tard, le rapport Brundtland rendra célèbre et incontournable le concept de développement durable. L'implication des populations locales devient alors une caractéristique majeure des politiques de conservation (Adams et Hulmes, 2001 in Ledauphin, 2006 : 10). On prend conscience du lien de cause à effet direct entre pauvreté et dégradation de l'environnement : dès les années 1990, conservation et développement, particulièrement rural, se retrouvent donc associés (Joiris et Bigombe Logo, 2010 : 164). Cela sous-entend que la population peut exploiter une aire protégée sans compromettre sa fonction primaire de conservation (Bauer, 2000 : 4). Si les communautés arrivent à percevoir les atouts de la conservation (tourisme, exploitation durable, ...), elles seront certainement prêtes à ériger une barrière sociale plus forte et plus efficace que toutes les autres déjà testées, i.e. barrières physique, fiscale, législative, monétaire, répressive ou une combinaison de celles-ci (Bauer, 2000 : 3).

En conséquence, le paradigme faisant autorité n'est plus celui d'une protection radicale et exclusive de la nature, mais celui des projets intégrés de conservation et de développement (PICD). La décentralisation, i.e. le transfert des compétences légales de gestion des ressources naturelles à l'échelle locale, constitue une des grandes innovations de cette nouvelle approche (Joiris et Bigombe Logo, 2010 : 166). Les PICD cherchent à atteindre une gestion des aires protégées « triangulaire », regroupant trois types d'acteurs relativement sur le même pied d'égalité (cf. figure).

---

<sup>104</sup> La conservation des aires protégées en Afrique est soutenue majoritairement par la communauté internationale : on évalue à US\$100 millions la somme investie entre 1992 et 1998 par des donateurs extérieurs dans seize pays africains, pour des projets de conservation (Mengue-Medou, 2002).

<sup>105</sup> L'approche conservacionniste perd de sa légitimité : les approches classiques de conservation sont rarement pérennes sur le plan financier (Ledauphin, 2006 : 10) ; les dépossession autoritaires des terres et les impacts très négatifs subis par les populations locales sont dénoncés ; on constate la difficulté de gérer ces systèmes enclavés et exclusifs ; la faune sauvage n'a fait que décroître ; les conflits et les tensions qui caractérisent les relations entre l'Etat et les populations créent une ambiance incompatible avec une approche de gestion durable ; la déresponsabilisation des utilisateurs des ressources est un obstacle à l'idée de gestion de l'environnement sur le long terme (Joiris et Bigombe Logo, 2010 : 163-164).



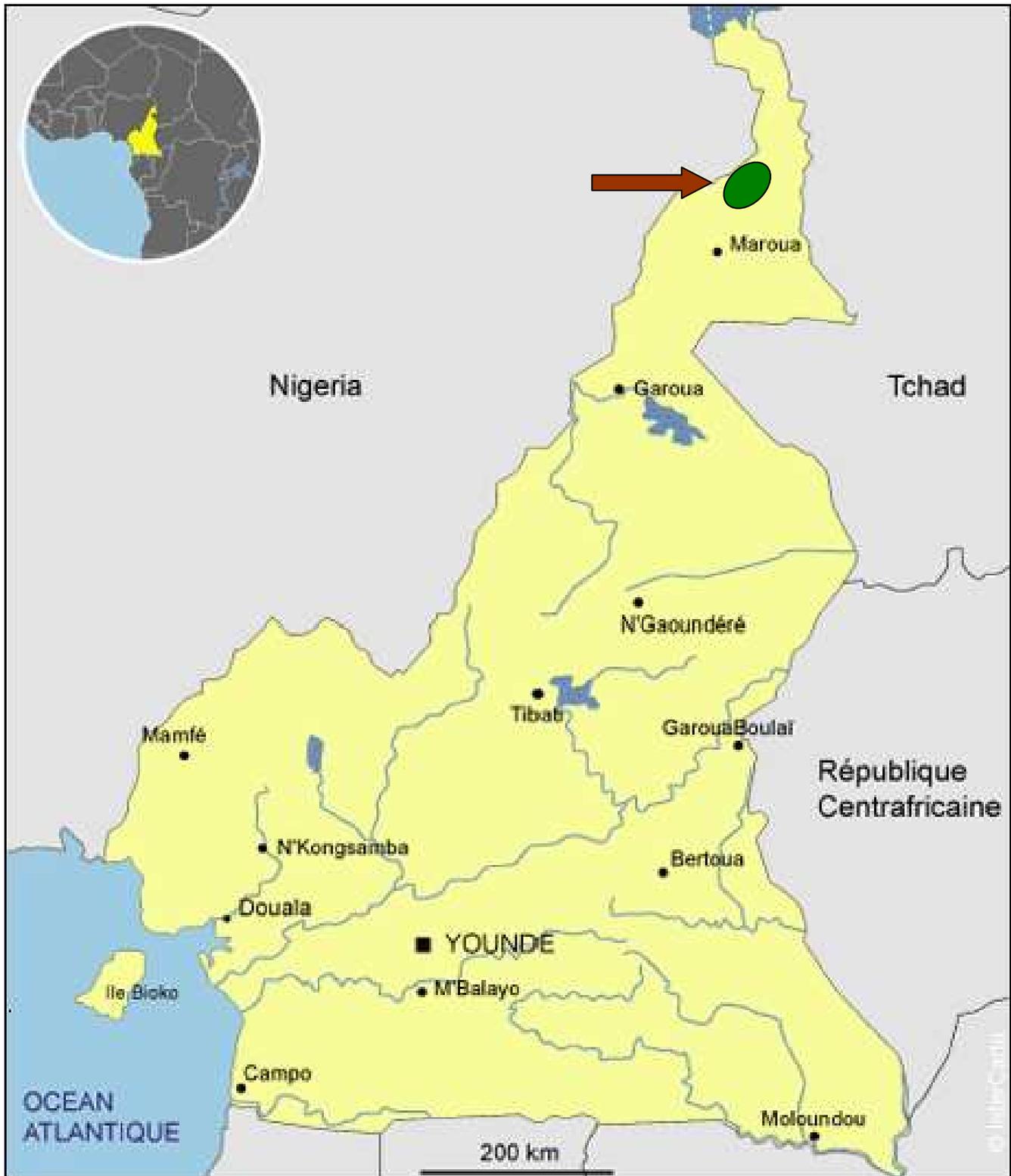
**Organisation administrative de base des PICD**  
(Alpert, 1996 : 846)

A la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, ces PICD sont largement adoptés par les bailleurs et les gestionnaires d'aires protégées en Afrique centrale. Il est à souligner que cette conservation dite intégrée se réalise à divers degrés, allant de la simple consultation à l'approche communautaire en passant par la collaboration, aucun niveau de participation n'étant véritablement bon ou mauvais, mais dépendant avant tout de l'adaptation au contexte historique et sociopolitique (Ledauphin, 2006 : 14).

➤ **Conclusion**

Voici donc posé le cadre conceptuel au sein duquel les aires protégées, les communautés d'Afrique centrale et les relations les unissant ont été et sont aujourd'hui considérées. En quelques décennies, la communauté internationale et les pays africains sont passés du modèle de la conservation forteresse à celui de la gestion participative. Si les objectifs convenus sont tout à fait louables, ce nouveau paradigme a toujours un parfum très occidental et les PICD ne montrent pas tous des résultats positifs, que ce soit au niveau socio-économique ou de la conservation des aires protégées.

**Annexe 4** : Carte du Cameroun et localisation du Parc National de Waza



## Annexe 5 : Données générales et socio-économiques du Cameroun

<b>Données générales</b>	
Superficie	475 442 km <sup>2</sup>
Frontières	Tchad, Centrafrique (Est), Congo-Brazzaville, Gabon, Guinée équatoriale (Sud), Nigeria (Ouest)
Capitale administrative et politique	Yaoundé
Capital économique	Douala
Autres principales villes	Garoua, Maroua, Bafoussam, Bamenda, Limbe, Bertoua, Ngaoundéré, Ebolowa, Buea, Kribi
Découpage administratif	10 provinces, 58 départements, 268 arrondissements, 54 districts
Population	10 493 655 (1987) 19 406 100 (2010)
Densité moyenne (habitants/km <sup>2</sup> )	34, 3
Langue officielle	Français et anglais
Monnaie	Franc CFA (1€ = 655,957 FCFA (taux fixe))
<b>Données socio-économiques</b>	
Taux de croissance du PIB	2,8% (2008)
PIB (US\$)	22, 186 (2009)
PIB/habitant (US\$)	1,136 (2009)
Taux de pauvreté	53,3% (1996) 39,9% (2009)
Indice de développement humain (IDH)	0.460 (2010)
Classement selon l'IDH	130 <sup>ième</sup> / 169 (2010)
Croissance démographique	2,6% (2010)
Taux d'alphabétisation (15 ans et plus)	77% (2010)
Espérance de vie à la naissance (années)	51.4 (2010)
Aide publique au développement (US\$)	649 390 000 (2009)

(Source : Banque Mondiale (<http://donnees.banquemondiale.org>) et Institut statistique du Cameroun (<http://www.statistics-cameroon.org/>), consultés le 03/05/2011)

## Annexe 6 : Répartition régionale des aires protégées au Cameroun

Aires protégées	Superficie (ha)	Province	Date création Réserve/ZIC	Date érection en parc national
Parc National de Waza	170.000	Extrême Nord	1932	1968
Parc National de Kalamaloué	4500	Extrême Nord	1947	1972
Parc National de Mozogo-Gokoro	1400	Extrême Nord	1932	1968
Parc National de Bénoué	180.000	Nord	1932	1968
Parc National de Faro	330.000	Nord	1932	1980
Parc National de Bouba – Ndjida	220.000	Nord	1947	1968
Parc National de Korup	126.000	Sud Ouest	1962	1982
Réserve du Dja	526.000	Est	1950	--
Réserve de Douala Edéa	160.000	Littoral	1932	--
Parc National de Campo Maan	271.000	Sud	1932	2000
Réserve de Kalfou	4.000	Extrême Nord	1933	--
Réserve du Lake Ossa	4.000	Littoral	1968	--
Réserve de Kimbi	5600	Nord Ouest	1964	--
Réserve de Santchou	7.000	Ouest	1968	
Réserve de Mbi Crater	400	Nord Ouest	1964	--
Sanctuaire de faune de Mengame	17500	Sud	--	2000
Sanctuaire de faune de Mbayang Mbo	48500	Sud Ouest	--	2000
Parc National du Mbam et Djérem	416512	Centre et Adamaoua	--	2000
Parc National de Boumba Bek	210000	Est	--	2000
Parc National de Lobeke	428000	Est	--	2000
Zones d'intérêt cynégétique (28)	2364396	Nord et Adamaoua	1968-1998	--
Zones d'intérêt cynégétique (11)	1213400	Est (Moloundou)	2000-2002	--
Zones d'intérêt cynégétique (01)	75000	Centre (Yoko)	2002	--
Zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire (14)	993454	Est (Moloundou)	2000-2002	--
Zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire (02)	89000	Nord (Poli)	2003	--

(MINFOF, 2005 in Tchindjang et al., 2006 : 21)

## Annexe 7 : Définitions inscrites dans le décret de 1995

Le décret de 1995 préconise les définitions suivantes (Mahamat, 2000 : 15) :

- **Aire protégée** : zone géographiquement délimitée et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation et de développement durable ou de plusieurs ressources données.
- **Parc national** : périmètre d'un seul tenant dont la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général du milieu naturel, présente un intérêt spécial qu'il importe de préserver contre tout effort de dégradation naturelle et de soustraire à toute intervention susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution. Y sont interdits :
  - ❖ La chasse et la pêche (sauf dans le cadre d'un aménagement) ;
  - ❖ Les activités industrielles ;
  - ❖ L'extraction des matériaux ;
  - ❖ Les pollutions de toute nature ;
  - ❖ Les activités agricoles, pastorales et forestières ;
  - ❖ La divagation des animaux domestiques ;
  - ❖ Le survol par des aéronefs à une altitude inférieure à 200m ;
  - ❖ L'introduction d'espèces zoologiques ou botaniques, indigènes ou importées sauf dans un but scientifique ou dans le cadre d'opération d'aménagement autorisées par le Ministre en charge de la faune.
- **Zone tampon** : aire protégée située à la périphérie d'un parc national et destinée à marquer la transition entre cette aire et les zones où les activités cynégétiques, agricoles et autres sont librement pratiquées. Toutefois, certaines activités humaines peuvent y être réglementées selon un plan d'aménagement dûment approuvé par le Ministre en charge de la faune.
- **Plan d'aménagement** : document technique élaboré par l'administration chargée de la faune ou toute personne physique ou morale commise par elle, qui fixe dans le temps et dans l'espace, la nature et le programme des travaux et études à réaliser dans une aire protégée et auquel cette dernière est assujettie. Il s'agit d'un outil de travail et de planification incontournable pour la mise en œuvre de la nouvelle politique forestière.
- **Droit d'usage** : l'exploitation par les riverains des produits forestiers, fauniques ou halieutiques, en vue d'une « utilisation personnelle ». Toutefois, les droits d'usage ne s'appliquent pas aux parcs nationaux.
- **Gestion participative** : toute approche de gestion des ressources fauniques qui, dans toutes les phases de son élaboration et de sa mise en œuvre, intègre de façon optimale les populations locales et tous les autres intervenants.

## **Annexe 8** : Unité Technique Opérationnelle (UTO)

C'est un espace géographique donné (un écosystème donné ou une zone à écologie fragile) sélectionné en fonction de son importance écologique, socioéconomique, culturelle, ou politique et délimité pour développer un processus intégré de gestion des ressources naturelles et de développement durable basé sur un aménagement qui assure la pérennité des ressources avec la participation de tous les acteurs.

L'UTO est un concept de gestion intégrée des ressources naturelles dans une zone donnée. Il se présente aujourd'hui comme le meilleur cadre pour la mise en œuvre du Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE) qui est le cadre logique d'intervention du MINFOF pour la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources forestières et fauniques au Cameroun.

L'objectif principal d'une UTO est de créer un dialogue sociétal pour développer une synergie entre les parties prenantes afin d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et un développement durable dans la région de l'UTO (Batadjomo, 2006).

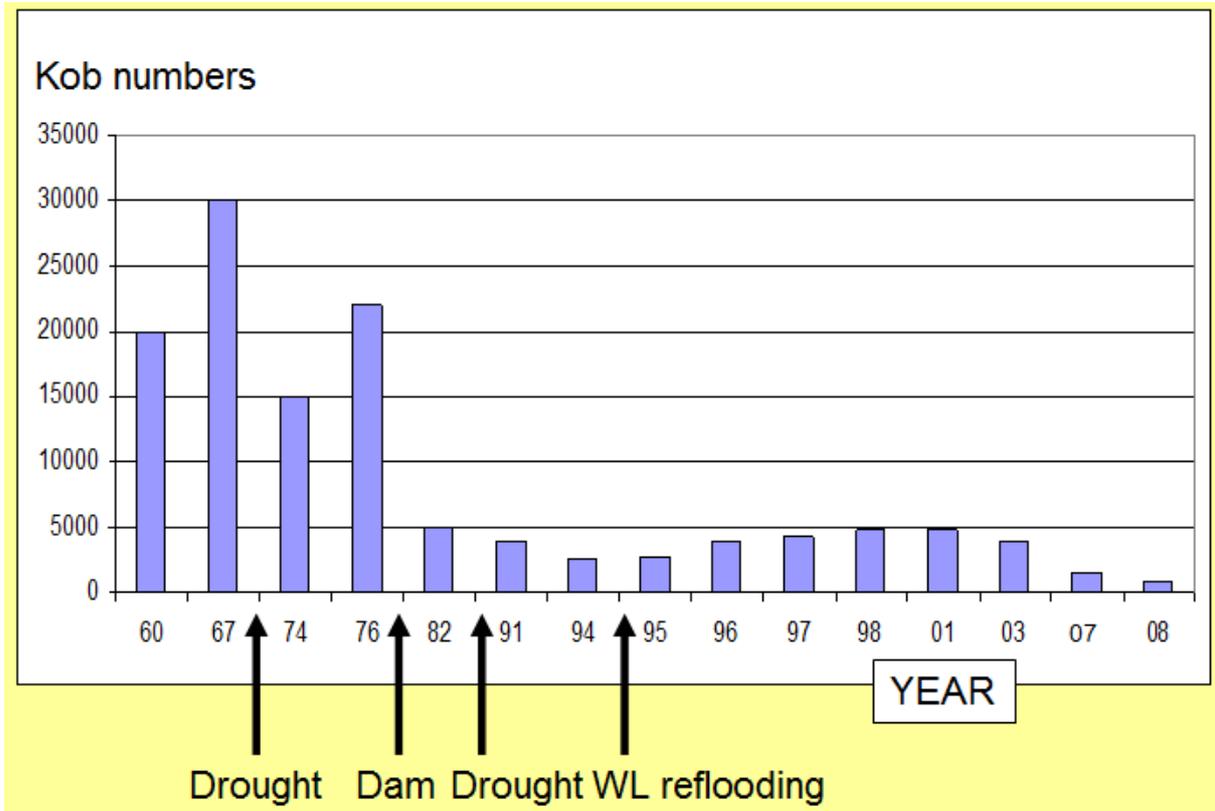
Les domaines forestiers suivants peuvent être désignés comme UTO

- Parcs nationaux;
- Réserves de faunes;
- Réserves à but récréatif;
- Zones d'Intérêts Cynégétiques (ZIC) ;
- Réserves forestières de production; .
- Jardins botaniques;
- Jardins zoologiques;
- Unités Forestières d'Aménagement (UFA) ;
- Toute autre zone de conservation sélectionnée.

On distingue trois catégories d'UTO :

- UTO de 1<sup>ère</sup> Catégorie, d'une superficie supérieure à 100.000 ha;
- UTO de 2<sup>ème</sup> Catégorie, d'une superficie comprise entre 50.000 et 100.000 ha;
- UTO de 3<sup>ème</sup> Catégorie, d'une superficie inférieure à 50.000 ha.

**Annexe 9** : Illustration de l'impact de la construction du barrage et de la réhabilitation hydrologique sur la population de cobes de Buffon du PNW



(Buij R, 2008)

La population des cobes de Buffon du PNW a considérablement diminué depuis les années 1960. Cette réduction est due à plusieurs facteurs : les sécheresses des années 1970 et 1980 et la construction du barrage de Maga sur le fleuve Logone en 1979 qui ont privé le PNW de la quantité d'eau nécessaire au fonctionnement écologique de celui-ci. L'ouverture de deux défluent du Logone en 1994 et 1997 a permis une légère augmentation du nombre de cobes de Buffon, mais jamais au niveau atteint dans les années 1960. Mais malgré la réhabilitation hydrologique partielle, les effectifs de ces herbivores sont en chute libre actuellement, notamment à cause du braconnage pour la consommation de viande locale.

**Annexe 10** : Liste des principaux mammifères du PNW

Noms communs	Noms scientifiques	Familles
Eléphant	<i>Loxodonta africana</i>	Elephantidae
Gazelle à front roux	<i>Gasella rufifrons</i>	Bovidae
Girafe	<i>Giraffa camelo-pardalis</i>	Giraffidae
Cob de buffon	<i>Kobus kob</i>	Bovidae
Hippotrague	<i>Hipotragus equinus</i>	Bovidae
Damalisque	<i>Damaliscus korrigum</i>	Bovidae
Lion	<i>Panthera leo</i>	Felidae
Hyène rayée	<i>Hyena hyena</i>	Hyenidae
Hyène tachetée	<i>Crocuta crocuta</i>	Hyenidae
Chat sauvage	<i>Felis sylvestrus</i>	Felidae
Serval	<i>Leptailurus serval</i>	Felidae
Caracal	<i>Caracal caracal</i>	Felidae
Orycterope	<i>Orycteropus afer</i>	Orycteropidae
Daman de rocher	<i>Procavia capensis</i>	Procavidae
Phacochère	<i>Phacocheirus oethiopicus</i>	Suidae
Cephalophe de grimm	<i>Cephalophus grimmia</i>	Bovide
Mangouste	<i>Herpestes sp</i>	Viverridae
Civette	<i>Viverra civetta</i>	Viverridae
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	Viverridae
Renard pâle	<i>Vulpes pallidus</i>	Canidae
Chacal commun	<i>Canis aureus</i>	Canidae
Patas	<i>Erythrocebus patas</i>	Cercopithecidae
Singe vert	<i>Cerpithecus eathiopis</i>	Cercopithecidae
Babouin	<i>Papio anubis</i>	Cercopithecidae
Ecureuil	<i>Funisciurus sp</i>	Sciuridae
Lièvre	<i>Lepus crawshayi</i>	Leporidae
Redunca	<i>Redunca redunca</i>	Bovidae
Ratel	<i>Mellivora capensis</i>	Mustelidae
Galogo du Sénégal	<i>Galogo senegalensis</i>	Galidae
Herisson à ventre blanc	<i>Erinaceus albiventris</i>	Erinaceidae
Porc épic d'Afrique du Nord	<i>Hystrix cristata</i>	Hystricidae

(Ledauphin, 2006 : 97)

## Annexe 11 : Densité de population autour du PNW en 1980



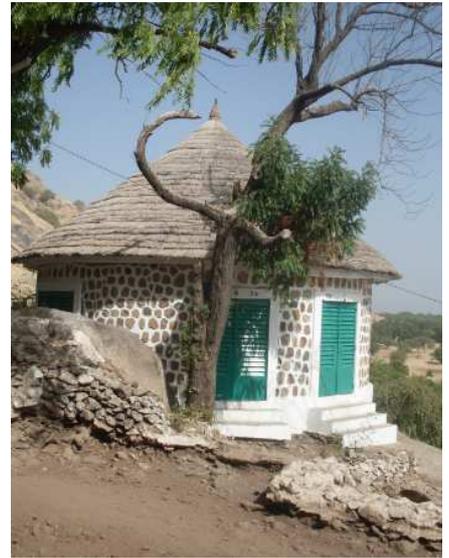
(Seignobos, 2000b : 63)

La densité de population autour du PNW n'était pas très élevée en 1980 et reste encore tolérable aujourd'hui. Cependant, la croissance démographique très importante des populations riveraines (5%/an), et consécutivement du nombre de têtes de bétail, constitue une réelle menace pour le parc.

**Annexe 12** : les deux types d'hébergement du PNW : campement touristique (1 et 2) et centre d'accueil (3 et 4)



1) Vue du campement touristique du PNW



2) Chambre du campement touristique



3) Entrée du centre d'accueil de Waza



4) Vue du centre d'accueil (boukarous, restaurant, écomusée et terrasse)

### **Annexe 13** : Liste des personnes interrogées

- M. Abba Ali, conseiller municipal de Waza et ayant travaillé pour le Projet Waza Logone
- M. Aboubakar, chef du village de Waza
- M. Abdoulaye, chef du quartier Kidjimatari dans le village de Waza
- M. Adam Salé, jeune garçon du village de Waza et accompagnateur de l'auteur sur le terrain
- M. Adamo Wadja, peul, berger dans le village de Waza
- M. Ambassa Linus, régisseur des recettes et responsable du tourisme au Parc National de Waza
- M. Asdakaye Seini, délégué d'agriculture de l'arrondissement de Waza
- Mme Ayam, membre de l'association Wichidkou
- M. Bachirou Mahamat, chercheur au CEDC et auteur du mémoire « *Cogestion des ressources naturelles au Parc National de Waza – Perception des partenaires et perspectives* »
- M. Djidda, peul, berger dans le village de Waza
- M. Dourma Oumarou, chef du quartier Bakier dans le village de Waza
- Mme Fana, membre de l'association Wichidkou
- M. Hamane, peul, berger dans le village de Waza
- M. Manga, guide touristique
- M. Manadi, guide touristique
- M. Ndjidda André, conservateur du Parc National de Waza
- M. Nsangou Mama, sous-préfet de l'arrondissement de Waza
- M. Saleh Adam, ancien conservateur du Parc National de Waza et co-auteur de plusieurs articles relatifs à la gestion du Parc National de Waza
- M. Sali Djougar, berger, cultivateur, coupeur de tiges dans le village de Waza
- M. Tarla Francis, directeur de l'EFG
- M. Tchindjang Mesmin, professeur à l'Université de Yaoundé 1 et au CRESA et auteur de plusieurs articles relatifs à l'écotourisme au Cameroun
- M. Tori Mahamat, auteur du mémoire « *Contribution des sites touristiques au développement local, le cas du Parc National de Waza* »
- Mme Zara, trésorière de l'association Wichidkou

## **Annexe 14** : Membres et fonctions du Comité de gestion et de concertation du Parc National de Waza et de sa zone périphérique ou Comité Parc

Dans ce comité se retrouvent les représentants des différents acteurs qui sont directement impliqués dans la gestion et l'exploitation des ressources du parc et de sa zone périphérique. Ceux-ci seront les membres de droit. Ils seront complétés par un nombre limité de membres consultatifs (UICN/MINFOF, 2007 : 80-81) :

### **- Membres de droit**

Des représentants à différents niveaux de l'administration publique en charge des aires protégées, incluant le Service de la Conservation du parc, la Direction de la Faune et des Aires Protégées, la Délégation Provinciale des Forêts et de la Faune de l'Extrême- Nord ainsi que les autres services du MINFOF présents dans la périphérie du PNW, en particulier les Postes forestiers et de chasse ; les représentants des collectivités publiques abritant le parc et sa périphérie à savoir, les communes de Waza, Zina et Pétté; les représentants des populations riveraines. Un soin particulier sera mis dans l'implication des représentants des femmes et des jeunes.

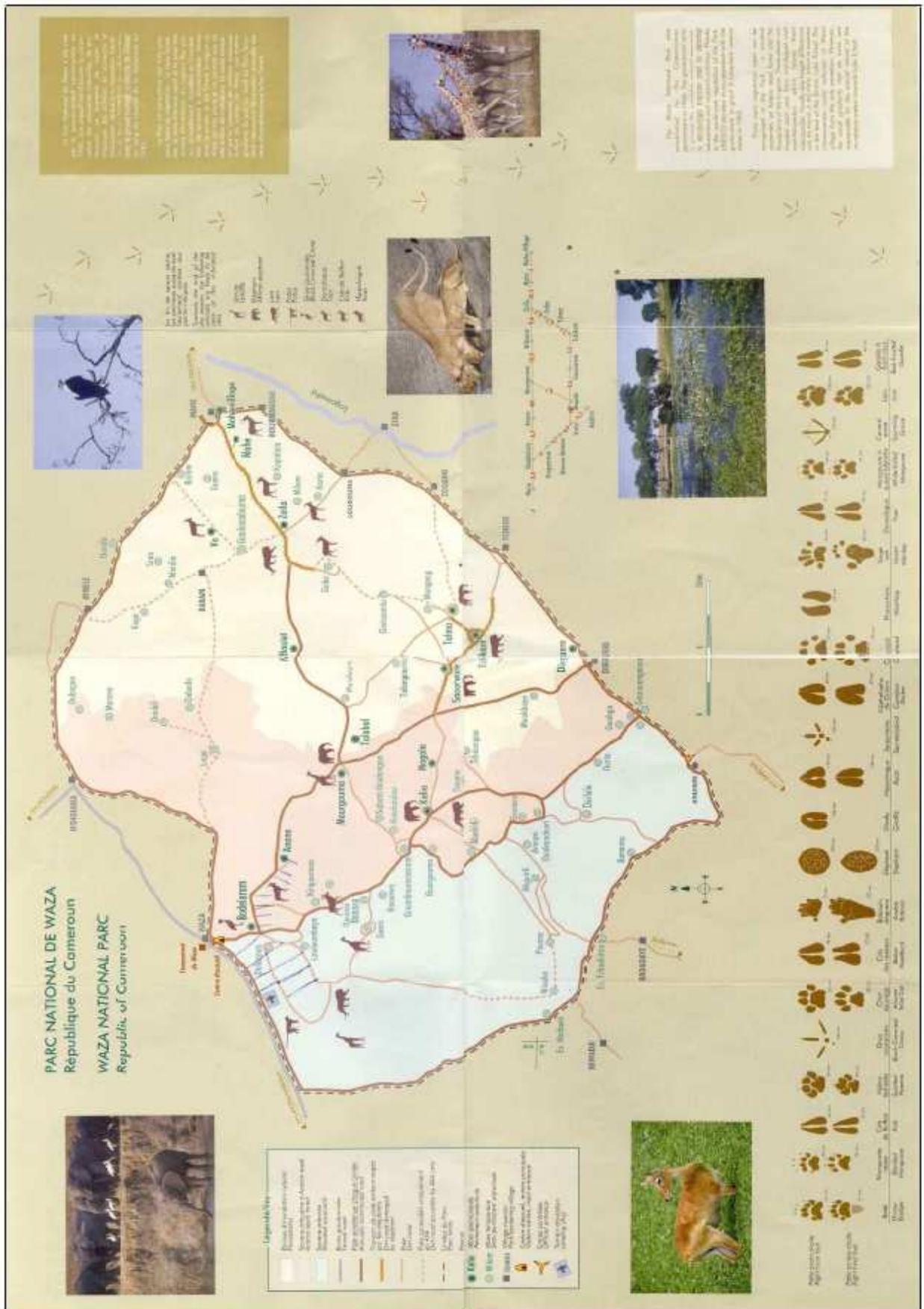
### **- Membres consultatifs**

- Des représentants des ONG et associations locales présentes dans la zone ;
- Des représentants des agences de coopération internationale œuvrant pour l'aménagement du PNW et de sa zone périphérique (UICN, WWF, SNV, etc.) ;
- Des responsables des initiatives de conservation et de gestion durable intervenant dans la zone périphérique du parc.
- Le comité de gestion, principal centre de décision, sera notamment chargé :
- D'examiner et de valider les budgets et les plans annuels de travail;
- De valider les rapports annuels d'activités ;
- De suivre et d'évaluer la mise en œuvre du plan d'aménagement ;
- D'examiner et de valider les propositions du conseil scientifique et de toute autre structure de concertation mise en place dans le cadre de la mise en œuvre du présent plan d'aménagement ;
- De proposer au Ministre en charge des aires protégées des actions à entreprendre pour la mise en œuvre effective du plan d'aménagement aussi bien par les autres structures du MINFOF que les autres administrations publiques et des opérateurs privés de différents secteurs.

Outre ces attributions, le comité de gestion peut contribuer à faciliter les actions suivantes :

- La négociation des conventions de collaboration ;
- La création des comités locaux de gestion des ressources naturelles pour promouvoir la mise en valeur durable des terroirs villageois ;
- L'organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation environnementale auprès des populations riveraines du parc avec la participation de toutes les parties prenantes ;
- La conception et la mise en application d'une stratégie de communication avec les différentes parties prenantes ;

**Annexe 15** : Carte touristique donnée aux touristes lors de leur entrée dans le PNW



## Annexe 16 : Fonctionnement général du service de la conservation

Outre la présentation du comité parc et du conseil scientifique, j'ai estimé nécessaire d'exposer succinctement au lecteur le fonctionnement général du service de la conservation, afin de prendre conscience de sa dynamique et de pouvoir, dans un second temps, en effectuer une analyse critique.

Mes conversations avec le conservateur du PNW m'ont permis de me rendre compte du cadre générale dans lequel prennent place les individus et les activités relatives au parc. Au niveau du service de la conservation, le conservateur est le chef, l'autorité suprême. Il a plusieurs « types » de personnel sous ses ordres :

- Les écogardes ou gardes chasses ;
- Les gardes villageois ;
- Les guides touristiques ;
- Le personnel du centre d'accueil : deux gardes et deux personnes d'entretien ;
- Le régisseur des recettes ;
- Un ingénieur des Eaux et Forêts ;
- Trois ou quatre techniciens des Eaux et Forêts ;
- Des agents techniques.

Concernant les **écogardes**, anciennement appelés gardes-chasse, leur nombre s'élève actuellement à seize personnes pour 1700km<sup>2</sup>, mais selon le conservateur du PNW, seulement quatre ou cinq sont véritablement dignes de confiance<sup>106</sup>. En effet, une certaine complicité entre écogardes et braconniers n'est pas rare, les premiers fermant les yeux sur les actions des seconds contre rétribution. Le rôle des écogardes est de patrouiller dans le parc, par petit groupe – environ cinq personnes – durant trois ou quatre jours. Ils sont déposés dans le parc en pick-up, avec du matériel et des vivres et se déplacent à pied afin de ne pas être repérés par les braconniers. Ils sont souvent accompagnés par des guides touristiques ou des gardes villageois qui connaissent bien l'environnement du PNW. Car les écogardes ne sont pas des natifs de Waza ou des villages riverains : en tant que fonctionnaires de l'État, ils sont affectés à un poste qui peut se trouver à des centaines de kilomètres de leur lieu de résidence. La plupart viennent de Yaoundé ou de Douala, les deux plus grandes villes du pays. Cependant, le conservateur m'a expliqué qu'aucun des écogardes n'a reçu de formation de l'École de Faune de Garoua, censée justement former les gardes.

Au niveau du matériel à disposition des gardes, le PNW semble bien démuné : pas de tentes ni de matériel de camping pour camper en brousse, pas de gilet pare-balles, un GPS et quelques talkie-walkie, un pick-up pour tout le PNW et surtout seulement sept fusils MAS-36, armes allemandes datant d'avant la seconde guerre mondiale et pour lesquelles il est difficile de se procurer des munitions. Ces moyens de lutte anti-braconnage sont, selon le conservateur, dérisoires par rapport aux grands groupes de braconniers organisés et possédant des armes à répétition. Les altercations ne sont pas rares et peuvent coûter la vie aux écogardes ou aux pisteurs les accompagnant. Ces derniers qualifient d'ailleurs la lutte anti-braconnage de véritable guerre. Enfin, il faut savoir que le salaire des écogardes a considérablement diminué ces quinze dernières années, ce qui ne permet pas d'engendrer un regain de motivation mais, au contraire, poussent parfois les écogardes à négocier avec les braconniers.

---

<sup>106</sup> Ce chiffre est très loin de la norme de un agent pour 5000 ha recommandée par l'UICN (UNESCO et UICN, 2006 : 11).

Il faut également noter que, faute de formation et de recyclage, les écogardes ne comprennent pas tous les enjeux de la conservation et toute la logique des programmes de gestion en relation avec les besoins des communautés.

Actuellement, le dispositif de surveillance du PNW n'assure que 30% de couverture à cause des effectifs réduits d'écogardes, d'un équipement insuffisant et d'un manque de motivation (CEDC/EGP/TRAFFIC/WWF, 2009 : 5).

Les **gardes villageois** sont une vingtaine, dont dix viennent du village de Waza. Ils ont été sélectionnés durant le PWL. Leur rôle est d'appuyer le service de la conservation pour la lutte anti-braconnage en accompagnant les écogardes dans le PNW et la lutte contre la dégradation des ressources naturelles en sensibilisant les populations riveraines. Il existe un garde villageois dans chaque village jouxtant le parc. Il s'agit de volontaires ayant reçu une petite formation afin d'être capable d'expliquer les enjeux de la conservation aux villageois et en quoi cela est bénéfique pour eux de pas détruire leur environnement par la pêche, les incursions illégales pour faire paître le bétail, la chasse, ... En bref, le garde villageois a un rôle de médiateur entre les populations riveraines et le service de la conservation. Mais sa responsabilité ne s'arrête pas à ce rôle de communication : le travail du garde villageois consiste aussi à être vigilant, au sein du village, aux différentes activités néfastes pour les ressources naturelles du PNW (notamment et surtout les braconniers et les pêcheurs) et à en référer rapidement au conservateur qui envoie alors des écogardes régler le problème.

Les gardes villageois représentent donc un effectif supplémentaire pour aider à la conservation du PNW, en palliant en partie le manque d'écogardes payés par l'Etat. Cependant, selon le régisseur des recettes du PNW, ces gardes ne font pas leur travail car ils n'ont plus de salaire fixe depuis que le PWL a pris fin en 2000. Le service de la conservation n'a pas les moyens de les payer, ils ne reçoivent qu'une ration alimentaire quand ils vont en brousse avec les écogardes, tout comme les guides touristiques. Toutefois, les gardes villageois reçoivent de temps en temps un appui fortuit quand il y a suffisamment d'argent et que leur travail s'est avéré utile. Cela n'est pas formel et dépend des finances et des rapports que le conservateur entretient avec les gardes villageois. Ce manque de financement engendre le fait que certains gardes villageois se payent eux-mêmes grâce à des transactions avec les braconniers ou d'autres illégaux présents dans le PNW ou sa zone périphérique.

Le **personnel des Eaux et Forêts** et les **agents techniques** sont eux aussi insérés dans la lutte anti-braconnage et la surveillance du PNW. De temps en temps, ils accompagnent les patrouilles en brousse.

En ce qui concerne les **sources de financement** actuelles du PNW, l'Etat a alloué au PNW un budget de 17 millions FCFA en 2010 et de 24 millions FCFA en 2011. Outre de l'argent, l'Etat envoie également au conservateur du matériel comme des GPS ou des walkies-talkies.

Il y a également le budget d'investissement, qui s'est élevé à 165 millions FCFA cette année. Il s'agit d'argent destiné à la construction de bâtiments et de forages à l'intérieur du parc. Ce budget a augmenté ces dernières années. La construction de dix forages est prévue, afin d'alimenter dix mares dans le PNW et pallier ainsi, dans une certaine mesure, au manque d'eau dans le parc et au fait qu'il faille faire venir des camions citernes pour les remplir en saison sèche. Ce budget d'investissement finance aussi la construction d'un chantier à côté du centre d'accueil, qui accueillera de nombreux bureaux pour la conservation, pour les chercheurs nationaux ou étrangers et une cellule pour emprisonner temporairement les braconniers.

De plus, le MINFOF donne chaque année 10 millions FCFA pour l'approvisionnement en eau et le curage des mares dans le PNW.

Enfin, l'Université de Leiden au Pays-Bas appuie encore le PNW même si le PWL a pris fin il y a plusieurs années : elle finance le parc à travers le « Projet lion », i.e. deux écogardes suivent

quotidiennement les déplacements de ces félins. Cette institution accorde aussi de petites subventions de l'ordre de 200.000 ou 300.000 FCFA pour le carburant. Cependant, le conservateur m'avoue utiliser préférentiellement cet argent pour la lutte anti-braconnage ou la réparation de la voiture qui amène les patrouilles en brousse.

**Annexe 17** : Organigramme du service de la conservation du PNW

(UICN/MINFOF, 2007 : 79)

